This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493084

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
R363
V.47-48

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Quarante-septième Volume.

ANNÉE 1867-1868. — Nos 1 et 2.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

CHEZ P. DUBOIS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE,
V. GEOFFROY, GÉRANT,
Rue Pluche, 24,
ET CHEZ PAUL GIRET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE,
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

MDCCCLXX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADEMIE IMPERIALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE

Du JEUDI 23 JUILLET 1868.

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par Son Exc. Mgr **LANDRIOT**,

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE (1).

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à la présidence de votre savante Académie, m'impose

(1) Mgr Landriot avait à ses côtés, au bureau, Mgr Foulon, évêque de Nancy ; MM. Robillard, vice-président ; Loriquet, secrétaire général; A. Mennesson, trésorier ; l'abbé Deglaire, faisant fonctions de secrétaire-archiviste en remplacement de M. S. Dauphinot. MM. T. Sébastiani, sous-préfet; S. Dauphinot, maire de Reims; Paulin Paris, membre de l'Institut; Midoc, adjoint ; Jaudin, procureur impérial ; Maille-Leblanc, président de la Chambre de commerce ; Maldan, directeur de l'Ecole de médecine ; Gillet, proviseur du Lycée ; Jaeger, commandant de gendarmerie, occupaient des places d'honneur.

Après le rapport du secrétaire général sur les travaux de l'année, M. Lasserre a fait une lecture intitulée : *La Légende du vin de Champagne*.

A la lecture des rapports sur les concours ont succédé celle de la liste des lauréats, par M. l'abbé Deglaire, et la distribution des médailles.

Digitized by Google

l'obligation de prononcer un discours en cette réunion publique et solennelle. Si je vous disais que cette pensée m'a préoccupé et que j'étais embarrassé surtout pour le choix du sujet, plusieurs peut-être ne me croiraient pas, et cependant ce serait la vérité. La position d'un évêque, en pareille circonstance, est toujours délicate, du moins à un certain point de vue. Un discours, où l'idée chrétienne ne se ferait pas même entrevoir, se comprendrait à peine sur ses lèvres. D'autre part, n'y a-t-il pas l'inconvénient de retomber dans le genre sermon, et peut-être d'exposer à une grave tentation, celle de l'ennui, un auditoire venu pour entendre un discours académique? Je vais essayer de tenir un milieu entre ces deux extrêmes, et sans faire un sermon, de parler un langage qui soit en rapport avec ma double position.

Parmi les qualités des évêques, saint Paul désigne à un des premiers rangs l'hospitalité, *oportet episcopum esse hospitalem* (1). L'Ecriture Sainte, à côté d'un sens littéral, admet très-souvent un sens spirituel, un sens qu'on appelle anagogique, parce qu'il va de bas en haut, et que des régions corporelles, il remonte aux sphères spirituelles. Je croirais donc volontiers qu'il ne s'agit pas seulement ici de l'hospitalité de la table, mais d'une autre espèce d'hospitalité, celle des esprits et des cœurs, celle dont un Père de l'Eglise disait : « Il convient que l'âme du sage soit hospitalière. » A plus forte raison, je suis en droit de dire que l'âme d'un évêque, qui est le

(1) I *Tim.*, III, 2.

Digitized by Google

père de la grande famille, doit être hospitalière, *mentem sapientis hospitalem esse decet* (1).

Permettez-moi de faire une application de cette parole à la solennité de ce jour et à nos réunions académiques.

Mon vénérable prédécesseur est un de ceux qui ont le plus contribué à la fondation d'une Académie dans la ville archiépiscopale, et c'est à juste titre que vous honorez sa mémoire par un culte d'affectueuse reconnaissance. Son Eminence le Cardinal Gousset n'a fait, sous ce rapport, que suivre les traces glorieuses de ses prédécesseurs. Saint Remi était une des gloires littéraires de son époque, Hincmar fit fleurir les écoles de Reims, selon les larges programmes d'Alcuin et de Charlemagne, Gerbert leur donna encore plus de développement : chargé par un de ses prédécesseurs de la direction des études, il s'acquitta de sa mission avec le zèle le plus actif et le plus intelligent. Il ne s'agissait pas seulement de l'enseignement ecclésiastique : les lettres et toutes les sciences profanes entraient dans le cadre des études. Aristote, Cicéron, Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace, Lucain, y étaient expliqués, au triple point de vue de la philosophie, de l'éloquence et de la poésie. Les mathématiques, la musique, l'astronomie étaient cultivées avec une noble ardeur, et enseignées selon la théorie et aussi dans toutes leurs applications pratiques (2). Vous parlerai-je du zèle de Gerbert à se procurer tous les ou-

(1) S. Ambroise, *de Abrah.*, l. II, n° 92, t. I, p. 500.

(2) Richer, l. III, c. 45 et 46.

Digitized by Google

vrages littéraires et scientifiques? Je parcourais dernièrement ses lettres, et je ne crois pas que jamais bibliophile ait eu une activité plus passionnée. Il veille à la correction de Pline : il veut que tous les livres qui sont aux abbayes d'Orbais et de Saint-Basle soient fidèlement transcrits (1). Il fait copier tous les volumes dont il entend parler sur la médecine, l'astronomie, la rhétorique (2). Il avait à sa disposition l'ouvrage si regrettable de Cicéron sur la *République*, dont quelques fragments ont été retrouvés dernièrement par un savant cardinal (3).

Je ne fais, ici, Messieurs, que résumer des choses que vous savez mieux que moi : mais ce que je tiens à répéter bien haut à la gloire de ma ville archiépiscopale, c'est que, pendant le Moyen-Age, les écoles de Reims ont été les plus florissantes du royaume. J'ai voulu étudier moi-même cette question : j'ai lu tout ce qui se rapporte à ce sujet dans les nombreux volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, et ce n'est pas sans un noble orgueil que j'ai admiré les efforts inouïs qui ont été faits dans cette ville pour sauver l'honneur de l'esprit humain, au milieu des luttes de la barbarie et de l'ignorance. Reims était, sinon le principal, au moins un des principaux centres de la civilisation intellectuelle, et constamment je vois les archevêques à la tête de ce mouvement littéraire et scientifique (4).

(1) Ep. 7.

(2) Ep. 130.

(3) Ep. 87.

(4) V. l'*Histoire littéraire de la France*, surtout t. VI, p. 24, 25, 69, 563, 575, 576 ; t. VIII, p. 398 ; t. IX, p. 32, 34, 96.

Digitized by Google

Enfin, pour couronner tout un passé glorieux, le cardinal de Lorraine fonda une grande Université, approuvée par le Souverain-Pontife : on y enseignait le grec, le latin, l'hébreu, le chaldéen, les beaux-arts la philosophie, la théologie, le droit canonique et civil, la physique, la médecine; on y cultivait toutes les autres études libérales, pour rappeler le langage du temps, *et aliis liberalibus disciplinis* (1).

Je n'insiste pas davantage sur ces détails historiques ; en les continuant, je m'exposerais à abuser de la patience de mon auditoire, et je paraîtrais enseigner ceux qui, en cette matière, seraient naturellement mes maîtres.

Ce qui a existé à Reims se retrouvait dans une grande partie de la catholicité ; et c'est un fait historique reconnu par tous les esprits sérieux, que les sciences et les lettres ont été sauvées, au Moyen-Age, par le clergé séculier et régulier.

Comment expliquer ce zèle du clergé, surtout à une époque où le sacerdoce était à peu près complètement maître de la situation, et aurait pu facilement, s'il était animé de cet esprit d'exclusivisme que plusieurs lui ont reproché, renouveler l'acte fanatique d'Omar, qui fit brûler la bibliothèque d'Alexandrie, en disant que ces volumes étaient inutiles s'ils s'accordaient avec le Coran et qu'ils étaient dangereux s'ils lui étaient opposés ?

Je n'ai point le projet de traiter aujourd'hui cette question avec l'étendue dont elle aurait besoin, *non*

(1) Bulle du Pape Paul III. V. MARLOT, *Hist. Eccl. Rem.* c. LEV, t. II, p. 793, 794.

Digitized by Google

erat his locus. Si vous le permettez, je dirai rapidement et sans embrasser mon sujet dans toute son étendue, je dirai quelques-unes des raisons qui expliquent pourquoi la religion, les évêques et le clergé ont eu et doivent avoir l'intelligence et le cœur très-hospitaliers pour les sciences et les lettres, *mentem sapientis hospitalem esse decet*.

D'abord, Messieurs, la religion et la science ont des liens d'intime parenté : elles sont sœurs, puisqu'elles ont le même père qui est Dieu; et quoique la religion ait des droits d'aînesse, elle respecte aussi les droits de sa sœur, elle en aime la compagnie, elle l'aide dans ses travaux, elle la soutient dans ses faiblesses : elle ne l'abandonne pas, même à l'heure où, prise de vertige, la science délaisse les sentiers de la vérité ; car, il faut bien l'avouer en consultant l'histoire, la science a ses moments d'aberration ; elle-même, en vieillissant, corrige ses écarts de jeunesse, forcée, quoique un peu tard, à les reconnaître. Voyez, d'ailleurs, comment les savants se traitent entre eux, comme ils se jugent avec sévérité, et ne craignent pas de se critiquer parfois avec amertume. Quiconque connaît l'histoire de la science, sait à quoi s'en tenir sous ce rapport. Chaque écrivain ou professeur croit posséder la vérité, et renvoie à son confrère des épithètes qui, alors même qu'elles seraient plus ou moins polies dans la forme, accusent une absolue divergence d'idées. Ce n'est donc pas seulement la religion qui trouve que la science peut errer : ce sont les savants eux-mêmes qui le prouvent tous les jours par leurs accusations réciproques, et qui vérifieraient au besoin l'adage: Nul n'est trahi que par les siens.

Digitized by Google

Bacon a dit que peu de science éloignait de la religion, et que beaucoup de science en rapprochait : cela doit être. Voyez ces deux ruisseaux, qui, en quittant leur source commune, se sont séparés pour couler dans des directions différentes. Vous voulez, je suppose, remonter le cours du premier, et en suivre les traces, à travers les accidents variés du sol qu'il parcourt. Au moment où vous commencez à marcher, vous êtes fort loin de l'autre branche : à mesure que vous remontez, les distances s'effacent, et enfin, en touchant à la source, vous voyez l'origine commune et le centre unique de ce qui vous paraissait d'abord si profondément séparé. Du reste, ce n'est pas seulement en religion, c'est en toute chose que le peu de science, que les petites idées éloignent de la vérité. Voyez ce jeune écolier, qui sait à peine ce que c'est qu'une figure de rhétorique, ou bien celui qui croit tout posséder, parce qu'il possède un diplôme, obtenu quelquefois au moyen d'une mémoire superficielle et d'un vernis scientifique, que le temps aura fait disparaître en quelques mois. Entendez-les disserter sur les sciences, les arts, sur la valeur comparée des grands écrivains des siècles de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV et du XIXe siècle. Ils en parlent, bien entendu, avec une assurance en rapport avec la légèreté de leur esprit; ils en parlent de manière à exciter le sourire du vieux professeur qui aurait la patience de les écouter. Que d'exemples semblables ne pourrais-je pas vous citer? En toute chose, Messieurs, je le répète, et les hommes d'expérience ne me contrediront pas, peu de science, surtout quand il est joint, comme il arrive souvent, à beaucoup d'orgueil, peu de science

Digitized by Google

éloigne du vrai. Puis les petits esprits, ou les esprits non suffisamment éclairés, s'arrêtent à tous les buissons de la route, et trouvent le moyen de s'accrocher aux épines qui naissent dans les lieux incultes. Mais les larges intelligences, les hommes qui possèdent une science compétente, sont sur les hauteurs; ils laissent les détails dans les vallées : ils jugent d'un vaste coup d'œil l'ensemble du paysage intellectuel, et c'est la vraie manière d'arriver au vrai. — C'est ainsi que les Augustin, les Thomas d'Aquin, les Leibnitz, les Kepler, les Euler, les Bossuet, ont envisagé le christianisme : ils ont laissé les esprits anguleux, ou ceux qui cherchent à dessein les difficultés, ils les ont laissés faire contre la religion des objections tirées de la forme des arêtes dans un grain de sable. Pour eux, ces mâles et fiers esprits, ils habitaient les sphères élevées, ils nageaient au milieu des chaudes et splendides lumières de la vérité; et toute objection était résolue par cette large vue sur les horizons de l'infini.

J'ai rencontré des hommes fort intelligents qui avaient cultivé toutes les sciences humaines, et qui d'abord n'étaient point chrétiens. C'étaient des cœurs droits, ne cherchant point, comme il arrive si souvent, des prétextes contre la vérité. A une heure donnée, ils ont découvert les grandes clartés chrétiennes : cette illumination soudaine a été l'éclair pacifique annonçant un jour nouveau; c'était comme la rencontre de deux lumières naturellement amies, sœurs par leur origine, et produisant, dans une intelligence supérieure, une admirable fusion. Ces hommes se trouvaient immédiatement placés à une grande hauteur, dans la sphère de la philosophie religieuse.

Digitized by Google

En effet, Messieurs, et c'est là un autre de ses avantages, la science élève l'âme, elle la fait planer dans des régions qui ne sont pas de ce monde; elle élargit l'intelligence, elle spiritualise les idées, elle détruit les instincts vulgaires, elle donne à l'être moral une ampleur et une noblesse qu'il ne soupçonnait pas auparavant : je suppose que le cœur soit bon et droit, et que l'esprit ne soit pas mal fait.

Je sais qu'on m'objectera en particulier le matérialisme de quelques hommes du jour : tout en déplorant ces tendances, j'avoue que je ne crois à ces doctrines aucune fécondité pour l'avenir. Il y a en tout ceci beaucoup de mode, d'amour irréfléchi du paradoxe et d'esprit de contradiction. Il est des moments, dans la vie des peuples, et cela s'est toujours vu à tous les siècles, où l'on a besoin de faire du nouveau, de ne pas penser comme les autres, de réagir contre d'autres doctrines que l'on croit exagérées. Le P. Hardouin répondit à un de ses confrères qui lui adressait quelques observations : « Croyez-vous que je me sois levé tous les jours à quatre heures du matin pour penser comme les autres? » Certes, je ne veux point dire du mal de la science, personne ne la respecte plus que moi : je parle ici des hommes et non pas de la science. Ne pourrait-on pas dire aussi, en scrutant le fond des cœurs, qu'on trouverait quelques-uns de ces docteurs du jour, qui, s'ils voulaient être sincères, répondraient : « Croyez-vous que je m'appelle savant pour penser comme les autres? » — Si je pouvais converser familièrement avec ces revenants d'un autre siècle, je crois que je leur dirais avec affection : « Tenez, chers savants, vous avez trop d'esprit pour vous persuader et per-

Digitized by Google

suader aux autres que vous êtes simplement de la matière; et vous avez trop de légitime fierté pour faire sérieusement, je ne dis pas remonter, mais descendre votre noblesse, comme vous semblez l'affirmer, jusqu'à l'animal qui gambade dans la forêt, ou bien, ce qui serait encore pire, jusqu'au mollusque qui vit sur les bords de la mer. Croyez-moi, restez à votre place, à celle que le Créateur vous a glorieusement assignée : restez à votre place, elle est meilleure et plus honorable; et pardonnez-moi, si je défends la distinction de votre race contre vos fantaisies prétendues scientifiques. »

Mais, Messieurs, laissons ces incidents dans la vie des nations, et considérons-les comme des affections transitoires de l'esprit, qui ne sont pas plus la vraie science, que les affections morbides ne sont la santé. Laissons ces écarts intellectuels, et proclamons hautement que la culture des lettres et des sciences a pour effet naturel d'élever l'âme, de la spiritualiser davantage, d'ennoblir ses pensées, et de purifier, par son air vital, toutes ses facultés intérieures.

La science fait donc, dans l'ordre naturel, ce qu'opère la religion d'une manière supérieure et dans un ordre plus élevé. Aussi, Messieurs, ne soyez pas surpris si j'aime votre œuvre, si je la crois très-utile, si, comme archevêque, je la bénis avec une effusion toute paternelle.

Le Sage, selon la pensée de saint Ambroise, doit avoir l'esprit et le cœur très-hospitaliers, *hospitalem*, hospitaliers à toutes les belles et bonnes choses, et en particulier pour les sciences et les lettres, qui sont un des plus glorieux reflets de Dieu dans l'humanité, et dont les avantages sont si nombreux et si

Digitized by Google

incontestables. « Il n'y a rien de plus noble et de plus parfait pour une créature, dit saint Thomas, que d'exercer ses facultés intellectuelles, *nihil nobilius et perfectius in creaturis invenitur, quam intelligere* (1). Il convient que l'âme du Sage soit hospitalière, *mentem sapientis hospitalem esse decet !* Que dirons-nous donc de l'âme de l'évêque ? Elle doit être hospitalière pour tout ce qui est beau, noble et bon, puisqu'elle est ici-bas l'image du Verbe de Dieu, où viennent se réunir, comme à leur source unique et primitive, tous les rayons de vérité et de beauté dispersés en ce monde : or, celui qui aime le soleil doit aimer aussi les rayons de l'astre du jour. Elle doit être hospitalière pour tout ce qui éclaire, élargit, élève l'intelligence, puisque le Verbe est le principe illuminateur de toutes les sciences divines et humaines, et c'est la principale raison pour laquelle la culture intellectuelle ennoblit et perfectionne, *nihil nobilius et perfectius quam intelligere.*

Cependant j'oserai dire que l'âme de l'évêque doit être spécialement hospitalière pour les personnes, et surtout pour ceux dont la Providence l'a constitué le père. Vous devinez, Messieurs, où je veux en venir. Cette hospitalité extérieure que je vous accorde si volontiers à l'archevêché est un symbole d'une autre hospitalité que je vous offre avec plus de bonheur encore : c'est celle du cœur et de l'affection, et j'espère qu'avec le temps vous le comprendrez. Si je ne sais pas toujours exprimer ce qui est dans mes pensées et mes désirs les plus chers, je le sens du moins

(1) *Pot.*, q. 9, art 5, t XIV, p. 243.

Digitized by Google

très-profondément. Toutes les relations que je pourrai avoir avec vous me seront toujours précieuses : alors même que nos convictions seraient divergentes sur un terrain où il me serait si doux de vous voir tous réunis, il est tant d'autres points de vue dans l'esprit et le cœur, où il nous sera si facile de nous rencontrer d'abord. Cette hospitalité du cœur, elle me sera encore plus agréable à exercer que l'autre, et j'espère que vous voudrez bien m'en fournir l'heureuse occasion.

En élargissant le cercle de ma pensée et en la rendant plus générale, j'aperçois encore un grand et réciproque avantage dans nos réunions ; c'est de nous voir, de nous connaître, et par conséquent d'arriver à nous apprécier. Combien d'hommes faits pour s'estimer et s'aimer, se tiennent sur la réserve ! Ils ne savent pas, ils n'osent pas s'avancer : il faudrait une occasion naturelle pour les rapprocher. Cette occasion ne se présente pas, et ils peuvent marcher toujours sur deux lignes parallèles, sans jamais s'aborder. Cependant c'étaient des âmes qui étaient sœurs, qui appartenaient à la même famille : car je crois aux familles d'âmes, aux parentés d'âmes, encore plus qu'aux familles des plantes, et quelquefois plus qu'aux parentés de la famille naturelle. — Il peut même arriver dans l'ordre religieux un malentendu regrettable : dans un siècle où les choses les plus étranges se débitent, combien d'hommes gardent envers le clergé une attitude plus que réservée ! Ils croient, sur la foi des livres et des journaux, que nous sommes des êtres à part, et que la haine systématique de tout ce qui se fait dans la société est notre nourriture habituelle. De là des préjugés sans

Digitized by Google

motif, des éloignements sans cause réelle, des hostilités qui, si elles n'éclatent pas, couvent au moins dans la solitude de la pensée.

Nous-mêmes, Messieurs, je l'avoue, nous pouvons être exposés à juger trop défavorablement les hommes du monde : parce qu'ils ne sont pas parfaits, parce qu'ils ne paraissent pas avoir la foi, nous pouvons être exposés à la tentation de leur refuser les qualités incontestables qu'ils possèdent, et qui parfois, au moins sous quelques rapports, les rendent meilleurs que certains chrétiens dont la foi semble pratique. — Eh bien ! je ne crains pas de le dire, dans cette hospitalité générale des esprits, dans ce rapprochement des intelligences et des cœurs, aux réunions académiques, dans ces contacts non préparés à l'avance, il s'opère souvent une douce, insensible et heureuse réaction : bien des nuages se dissipent, il arrive plus d'une fois qu'on se sépare unis par des liens d'esprit et de cœur, et alors seulement on commence à se connaître, car, pour bien connaître quelqu'un, il faut l'aimer. Seul, le souffle de l'affection fait épanouir les âmes, et nous permet d'entrer dans leur intérieur. — Allez voir une belle fleur quand le froid du matin a recourbé ses pétales les unes sur les autres, vous n'en pouvez soupçonner la beauté. Le soir, revenez, alors que les rayons d'un soleil vivifiant auront complètement dilaté la corolle : vous seriez tentés de croire que ce n'est pas la même fleur, tant elle vous paraîtra belle de couleurs, de grâces, de parfums. Il en est de même pour les hommes : le froid les resserre, et alors on les connaît plus difficilement ; un petit rayon d'affection vient-il à tomber sur eux, aussitôt il en sort un jet,

Digitized by Google

qui vous permet d'entrevoir au moins les richesses de leur cœur. Combien d'âmes ont été et sont tous les jours trompées dans le monde, en jugeant moins favorablement des caractères naturellement timides, réservés et passant au froid à la moindre brise un peu glacée! Et cependant, c'étaient peut-être les hommes les meilleurs de la compagnie! Combien, au contraire, d'hommes sémillants, pleins de charmes en société, et dont le fond est bien loin de répondre à la forme!

Je le répète donc, un des avantages inappréciables de ces réunions est de nous apprendre à nous connaître, à nous aimer, et à mieux nous apprécier, à mesure que des liens d'affection fraternelle se formeront entre nous. J'aime à croire, et vous me permettrez d'autant mieux cette douce conviction, que tout nouveau parmi vous je ne puis encore être engagé personnellement dans la question; j'aime à croire, Messieurs, que si je vous interrogeais, si j'interrogeais les vénérables prêtres qui sont membres de notre Académie, vous me diriez tous que je viens de tracer une page de votre histoire contemporaine.

Pour moi, Messieurs et chers Collègues, si, par ma présence au milieu de vous et mon hospitalité, je ne parle pas de cette hospitalité que je suis si heureux de vous offrir à l'Archevêché, mais bien de l'hospitalité de mon cœur; si je puis ainsi former un nouveau trait d'union entre vous, j'en bénirai la Providence. J'y suis tout disposé, et il me semble que, si je consultais mon cœur, il me répondrait qu'il possède des chambres encore plus larges et plus nombreuses que celles de l'Archevêché, et qu'une de ses joies, en vous demandant quelque chose de la

Digitized by Google

lumière de votre intelligence, sera de vous donner, à défaut d'autre échange, la chaleur d'une affection vraie et dévouée : *Oportet episcopum esse hospitalem.* Et cette hospitalité du cœur, elle me sera toujours très-douce à exercer envers toutes les brebis de mon troupeau, et tout spécialement à l'endroit de mes chers collègues de l'Académie.

Ici, mon cœur d'évêque s'arrête : il sent qu'il a un autre devoir à remplir; il sent qu'il doit s'ouvrir tout entier, pour offrir une dernière hospitalité à un souvenir lugubre (1), et dont la triste pensée est présente à tous les esprits. L'Académie de Reims, que je représente en ce moment, veut s'associer à un vrai deuil public : elle dépose, avec toute la ville, l'expression de sa douloureuse et publique sympathie sur la tombe de victimes malheureuses, dignes de tous nos regrets et de toute notre compassion. Elle serait heureuse que ce témoignage si sincère de ses sentiments fût une consolation pour des familles aussi cruellement atteintes.

(1) Explosion à l'établissement Holden, à Reims, le mercredi soir 22 juillet.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

Des Travaux de l'année 1867-1868

Par M. LORIQUET, Secrétaire Général.

MESSIEURS,

L'impression produite par l'éloquente parole que vous venez d'entendre ne peut être favorable à celui qui vient faire l'exposé des travaux de l'année. Mais j'ai reçu de l'auditoire habituel de ces réunions tant de preuves de bienveillance que je ne crains pas d'y faire un nouvel appel. Je veux d'ailleurs vous parler en premier lieu d'hommes que vous avez aimés et que vous avez perdus.

Au premier rang, je placerai M. Postansque, caractère franc et loyal, autant que professeur habile, et savant aux connaissances variées et solides, que vous regrettiez de ne plus voir prendre la même part à vos séances, quand une courte maladie l'a emporté. Aux regrets déposés sur sa tombe par M. le proviseur du lycée, M. Fialon a ajouté l'éloge d'un confrère et d'un ami : on ne pouvait interpréter les sentiments de tous plus heureusement que ne l'ont fait ces Messieurs.

Digitized by Google

La mort a effacé du nombre de vos correspondants à Paris une des plus grandes illustrations contemporaines de la Champagne, M. Didron. Les services qu'il a rendus à l'archéologie sont incalculables ; l'école à laquelle il appartenait et dont l'influence dans les arts ne saurait être discutée, lui doit une partie de ses triomphes. Une foi inébranlable dans la cause qu'il défendait, une science qu'on ne trouva jamais en défaut, un style que sa verve incisive rendait inimitable, assurent une durée glorieuse à ses écrits.

Enfin, l'Académie a perdu des correspondants avec lesquels elle avait des relations moins étroites : à Montpellier, M. Vionnois, collectionneur éclairé, dont le goût pour les arts n'est pas effacé de vos souvenirs ; à Paris, M. Boulloche, qui avait assisté aux débuts de l'Académie, et M. Coulevier, à qui une vocation déclarée pour les études astronomiques, pour celle des étoiles filantes en particulier, a fait une place à part dans la science.

En même temps, un changement de résidence vous enlevait MM, Ragon et Tarbé ; et les nécessités de l'enseignement municipal interdisaient à M. Maridort d'assister régulièrement à vos réunions.

Quatre nouveaux membres titulaires ont rempli ces vides : M. Sébastiani, que sa position à la tête de l'arrondissement appelle à y protéger au-dessus de tous les lettres, les sciences et les arts ; M. l'abbé Chartier, dont le talent d'écrivain vous était connu, indépendamment du poste qu'il occupe dans le clergé du diocèse ; M. Lemoine, dont les travaux en histoire naturelle vous promettaient d'importantes communications ; enfin, M. Lasserre, que son talent prime-

Digitized by Google

sautier et ses connaissances en droit vous avaient signalé dès son arrivée dans cette ville.

Enfin, vous avez admis au titre de correspondant MM. Loupot et Em. Lefèvre, dont l'un se recommandait à votre attention par un double succès obtenu dans vos concours, l'autre par des efforts fructueux dans l'intérêt de la moralisation des ouvriers.

Ce premier devoir accompli, j'aborde ma tâche accoutumée.

M. Luton vous a fait hommage du travail qu'il vient de publier sur la circulation du sang, dans le *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie.* Il avait choisi, pour vous en donner lecture, la partie historique de son sujet, l'exposé des conquêtes progressives de la science sur la circulation du sang, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. M. Luton y joint des détails fort curieux sur la force développée par le cœur dans la propulsion du sang. Elle peut être évaluée chez l'homme à la pression d'une colonne de 1,975 grammes de mercure, haute de 160 millimètres environ.

Je mentionnerai dans le même ordre d'études *le Médecin consolateur,* par M. le docteur Crimotel, dont M. l'abbé Deglaire doit vous rendre compte ; *le Choléra-Morbus épidémique au Hâvre en* 1865 *et* 1866, par M. le docteur Lecadre ; deux mémoires de M. Goubaux, votre correspondant à Alfort, sur les anomalies de la colonne vertébrale chez les animaux domestiques, et sur les caractères anatomiques qui distinguent l'âne et le cheval.

Cette dernière question est d'un intérêt plus général que vous ne l'imaginez peut-être. Vous connaissez le proverbe : on dit d'une viande coriace et

Digitized by Google

que la dent entame avec peine, qu'elle est dure comme de l'âne. Que diriez-vous si, d'ici à peu, l'âne et le cheval apparaissaient de compagnie sur nos tables? Nous nourrir de cheval et d'âne ! Il le faudra bien, si l'espèce bovine persiste à renchérir et ne suffit plus aux besoins. Je dirai même, si cela peut lever vos scrupules, que, parmi les propagateurs de ce genre d'alimentation, l'Académie tient, sans le savoir, un fort bon rang. Un de ses membres, M. de Quatrefages, de l'Institut, n'a-t-il pas présidé, en Février 1865, le banquet offert par le comité de propagation de la viande de cheval? Un autre, M. Bourguin, n'est-il pas le secrétaire du même comité? Lisez les lettres que ce dernier a fait imprimer à ce sujet, et vous y verrez, outre le récit du banquet homérique auquel je viens de faire allusion, des détails précis sur le succès de cette alimentation dans Paris.

La première boucherie de viande de cheval fut ouverte en Juillet 1866, on en compte aujourd'hui vingt-trois; pendant l'année 1867, elles ont livré à la consommation 2,308 chevaux, 72 ânes et 25 mulets; et dans les premiers mois de 1868, la progression a été telle qu'on évalue la vente de l'année à plus d'un million de kilogrammes. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les villes qui, au nombre d'une vingtaine, ont déjà suivi l'exemple de la capitale.

Les écrevisses et beaucoup d'autres choses excellentes étaient bannies, sans doute, du banquet hippophagique dont j'ai parlé. Nous leur donnerons place ici, si vous le permettez, mais vivantes, car il s'agit d'examiner un parasite qui vit à leurs dépens, et qui les quitte dès qu'elles sont mortes. Les branchiobdelles, dont vous a entretenus M. Lemoine,

Digitized by Google

sont une espèce de sangsues. On croyait qu'elles vivaient seulement à l'extérieur de l'écrevisse ; M. Lemoine en a découvert une autre espèce qui se tient à l'intérieur, et dont il a pu étudier minutieusement l'organisation et les mœurs, grâce à sa parfaite transparence. Les détails scientifiques dans lesquels notre confrère est entré à ce sujet ne pourraient être analysés : vous me permettrez donc de passer à un autre parasite. Il y en a tant dans ce monde !

L'oïdium va-t-il disparaître ? On peut l'espérer, mais on ne saurait l'assurer encore, d'après la remarque suivante que j'emprunte au travail de M. Guyot sur la viticulture du Nord-Ouest de la France. Le redoutable cryptogame ne paraît qu'après trois jours et trois nuits d'une incubation ou d'une chaleur constante d'au moins 16 degrés centigrades. Il peut fixer ses graines et les développer à la faveur d'une certaine humidité atmosphérique, à trois époques de l'année, au commencement du printemps sur les jeunes pousses, en Juin et Juillet sur les raisins qui viennent de nouer, et en Août et Septembre sur les raisins qui s'éclaircissent. Conséquemment, si purs que soient et le bois et le feuillage de la vigne, des taches noires pour l'un, blanchâtres pour l'autre, dont vous avez déploré la présence les années dernières, vous avez encore à redouter le début de la maturation. Attention donc, et tenez prêts pour ce moment les instruments de soufrage, puisque c'est le seul moyen connu de combattre le fléau.

Le volume de M. Guyot sur la viticulture dans le canton d'Evian (Haute-Savoie) me fournira encore une remarque importante.

Digitized by Google

M. Guyot, qui a admiré à Evian des arbres fruitiers d'une taille et d'une fécondité prodigieuses, insiste avec M. Decaisne sur la production fruitière en plein vent et à grande arborescence, qui seule peut alimenter la consommation générale des fruits à bon marché. La taille à outrance restreint, suivant lui, cette production et n'offre que l'avantage de plier beaucoup d'espèces aux exigences et à l'ornement de nos jardins. La science des vergers, dit-il, consiste à reconnaître les bonnes espèces de fruits de table qui prospèrent en plein vent et à toute végétation ; cette science est complètement négligée de nos jours par l'engouement des cultures naines, tourmentées et relativement stériles. Il existe cent professeurs de taille en cordons, en palmettes, en pyramides ; il n'en est pas un qui professe la science et l'art des cultures fruitières de plein vent et à grande arborescence.

Chaque jour, ainsi que vous l'a dit M. Jullien, augmente le succès des conseils de M. de Lambertye pour la culture des fleurs de pleine terre et de fenêtres. Offertes d'abord aux habitants de la campagne du département de la Marne, ces leçons simples et précises se sont promptement étendues aux départements du Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du centre de la France, et aujourd'hui il n'est pas une région à laquelle ce petit livre ne rende des services, après s'être approprié aux besoins qui lui sont particuliers.

Ceci, Messieurs, est la petite culture et comme le jardinage en raccourci. Il est des terres aux horizons plus larges, aux productions plus variées que les jardins de nos maisons, et dont la culture a cepen-

Digitized by Google

dant des règles analogues, ainsi que vous l'a démontré un maître émérite en ces matières. Et ici j'ai à peine besoin de nommer l'auteur, puisque son ouvrage est dans toutes les mains. Dans la première des conférences intitulées : *Promenades autour de mon jardin*, dont il vous a donné lui-même la primeur, Mgr Landriot raconte qu'ayant pris plaisir à s'occuper de quelques travaux d'horticulture et à suivre dans leurs détails les soins de son jardinier, ce spectacle lui offrit un charme particulier. A la lumière de cette harmonie mystérieuse qui unit les phénomènes du monde visible et ceux du monde invisible, il lui semblait qu'en étudiant la vie des plantes et l'histoire de leur culture, c'était l'histoire des âmes qu'il étudiait. Plus il examinait les détails, plus il était frappé de la justesse de la comparaison, plus il arrivait à la conviction que l'histoire d'un jardin était l'histoire des âmes. Cette idée, à mesure qu'il la creusait, lui paraissait d'une fécondité merveilleuse. Ses applications nombreuses et variées font le sujet des nouvelles conférences. L'aménagement du terrain, le choix des graines à semer, des plants à aligner, les précautions particulières à chaque genre de plantes et aux diverses parties, les arrosements, les engrais, la greffe, la taille et la conduite des arbres, les travaux convenables à chaque saison, les maladies à combattre, les herbes inutiles ou dangereuses à extirper, tout a sa place et s'enchaîne dans ce traité didactique comme en partie double, où l'horticulteur et le botaniste apprendraient bien des choses, mais où celui qui fait son étude de l'homme intellectuel et moral en apprendra davantage encore.

Le pionnier intrépide de l'âge de pierre, M. Bou-

Digitized by Google

cher de Perthes, ne se contente pas d'explorer les cités lacustres et les cavernes dépositaires des débris provenant des civilisations primitives. C'est l'homme universel par excellence, et grâce à l'omniscience dont il donne des preuves si diverses, je devrais vous entretenir avec lui des idées innées, de la mémoire et de l'instinct, sur lesquels il vient de publier un savant mémoire ; heureusement pour moi, vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage à M. l'abbé Jacquenet, et je pourrai me contenter d'en énoncer le titre.

Aucun personnage de l'antiquité n'a été l'objet de jugements plus opposés que Senèque. A part Diderot, qui l'a exalté au-delà de toute mesure, les critiques du dernier siècle ont particulièrement travaillé à le dépouiller des titres qui lui avaient valu l'admiration des écrivains de la Renaissance et d'une partie de l'antiquité. Ils n'avaient trouvé en lui qu'un homme de cour à qui tous les moyens furent bons pour s'enrichir et pour se maintenir dans la faveur du prince, un rhéteur à phraséologie sonore et prétentieuse, rien d'un moraliste sérieux et convaincu. Dans un opuscule intitulé : *Senèque le philosophe, écrivain moraliste*, M. Goguel a essayé de relever Senèque des accusations dont il a été l'objet ; suivant lui, les fautes qu'il a commises et qui étaient de son siècle, appartiennent à une époque de sa vie où sa vocation d'écrivain moraliste ne s'était pas encore affirmée d'une manière certaine.

Entrant plus particulièrement dans l'examen de la vie politique de Senèque, il remarque à sa décharge que Rome dut à ses efforts et à ceux de Burrhus un moment de calme après les règnes de Tibère, de Caligula et de Claude ; pour en être convaincu, dit-il,

Digitized by Google

il suffit de comparer cette période du règne de Néron à celle où cet empereur se trouva complétement abandonné à lui-même et aux pernicieuses inspirations des nouveaux conseillers qu'il se donna. Rien ne prouve, d'ailleurs, d'une manière absolue, qu'il ait été le complice des crimes de son élève.

Aux yeux de beaucoup de personnes, ce n'est pas assez, et l'on voudrait qu'il les eût désapprouvés autrement que par une attitude silencieuse. Il est tel de ces crimes, le plus abominable de tous, la mort d'Agrippine, dont le récit recueilli dans Tacite laisse planer sur lui de terribles soupçons.

Et ici, je me hâte de le dire, nous touchons à une grave question, celle de savoir si les allégations que la postérité a recueillies contre Sénèque ne résistent pas à l'examen des textes ou des témoignages qui semblent en déposer.

Admettons, ainsi que Mgr l'Archevêque et M. Fialon nous l'ont fait espérer, qu'il sorte excusé, justifié même de cet examen, soutiendra-t-on, malgré cela, qu'il se soit « maintenu à la hauteur de ses principes et de ses doctrines ? » Oui, s'il s'agit de l'époque de sa retraite, de l'époque à laquelle appartiennent, par exemple, les lettres à Lucilius et le traité des Bienfaits, ceux de ses écrits qui méritent le plus l'attention. Mais il me paraît impossible d'étendre ce jugement au temps de sa faveur; et M. Goguel lui-même est implicitement de ce sentiment, quand il fait comme deux parts dans la vie de Senèque, et qu'il cherche à expliquer le désaccord de sa conduite avec ses écrits.

Voici, du reste, en quels termes il s'exprime à ce sujet :

Digitized by Google

« Senèque est sans contredit le représentant le plus parfait, non-seulement des avantages, mais encore des infirmités et des faiblesses de la philosophie ancienne. Ses doctrines se rapprochent, plus que toute autre, par leur dignité et leur pureté, de la vérité chrétienne, à tel point qu'on a cru y trouver un accord réel et légitime avec elle. Grâce à leur influence, la superstition païenne perdit son dernier point d'appui au sein des classes élevées du paganisme, qui se montrèrent dès lors plus bienveillantes et plus impressionnables à l'égard de la nouvelle religion, qu'elles avaient d'abord dédaignée à cause de l'humilité de son origine ; et ce que Clément d'Alexandrie a dit de la meilleure partie de la philosophie païenne, qu'elle a été pour beaucoup de personnes « comme une maîtresse du christianisme, » s'applique surtout à Senèque. Mais, continue M. Goguel, les plus admirables doctrines de cette philosophie, et ce fut surtout le cas pour ce qui concerne Senèque, nous apparaissent plutôt à l'état de simples pressentiments que de convictions nettes et arrêtées ; ce qui leur manque, c'est un fondement solide, c'est une sanction supérieure ; et c'est pour cette raison qu'elles ne sauraient avoir une vertu vraiment fécondante pour la vie morale. Platon lui-même n'avait-il pas exprimé le vœu qu'un messager pût descendre du ciel pour mettre un terme à ses doutes, attendu, disait-il, que l'homme ne peut croire fermement à la vérité qu'autant qu'elle lui est annoncée et confirmée par une parole divine? De là, il n'en faut pas douter, ces erreurs, ces inconséquences et surtout ces contradictions que l'on a reprochées de tout temps à Senèque. »

Digitized by Google

Je citais tout-à-l'heure un des plus illustres noms qu'ait produits Alexandrie. Entrons, sous ses auspices et la conduite de M. Fialon, dans cette métropole du monde gréco-romain. Créée pour être le centre de l'Orient, rendez-vous des lettres, des arts, du commerce et de l'industrie, de toutes les formes sous lesquelles se manifestent l'intelligence et l'activité de l'homme, elle réunit promptement dans ses murs une population spirituelle, intelligente, aussi capable des plus hautes spéculations de la pensée que des opérations du négoce, facile à passionner, mobile jusqu'à la légèreté, active jusqu'à la turbulence, indépendante jusqu'à la révolte. Sa langue est celle des conquérants grecs, devenue la langue de tout l'Orient. Les religions seules échappent à cette fusion, mais après trois siècles de luttes, la religion égypto-hellénique et le judaïsme égyptien cèdent la place au christianisme. La philosophie, au IIIe siècle, y donne le spectacle de deux écoles rivales, et, de part et d'autre, d'une succession sans exemple de grands hommes et de vigoureux penseurs. Ici, Plotin, Porphyre et Jamblique; là, S. Pantène, Clément d'Alexandrie et Origène, s'entourent de toutes les lumières de la raison, les uns pour ranimer le paganisme mourant, les autres pour venger la religion nouvelle des sarcasmes de Celse et de Lucien. De part et d'autre, c'est la même sincérité de conviction, la même élévation de pensée, le même but : retremper le monde dans la vivifiante connaissance de Dieu et de soi-même; malgré l'hostilité des convictions et une guerre sans relâche, c'est, de part et d'autre, la même estime pour d'illustres adversaires : les philosophes accourent entendre les docteurs chrétiens, et

Digitized by Google

les docteurs chrétiens suivent les cours des philosophes. Grâce à cette large et libérale éducation, la Grèce, avec son admirable langue, sa littérature, sa philosophie, entrait dans l'Eglise. Avec elle entraient l'esprit d'examen, la réflexion, la méthode ; mais la raison, qui, à la voix d'un Clément et d'un Origène, remplissait les églises, allait, à celle d'un Sabellius ou d'un Arius, jeter le trouble et la division.

Là s'est arrêtée cette nouvelle étude de M. Fialon. Espérons que la suite ne se fera pas attendre.

Les littératures de tous les temps sont successivement l'objet d'une appréciation sommaire dans une des *Tablettes liégeoises* de M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. — A quoi bon, me direz-vous, ces variations nouvelles sur un thème tant de fois rebattu? — A quoi bon! c'est aussi la question que s'adresse en commençant notre correspondant liégeois, et il se défend peu du tort, si ç'en est un, de confier volontiers au papier les souvenirs de sa jeunesse et les pensées de sa verte vieillesse. « Le travail est la loi de l'humanité, dit-il, mais elle s'impose plus impérieusement à ceux que leur âge rapproche du terme de la vie. » Les sages de l'antiquité ne disaient pas mieux, et souvent pas si bien.

Les travaux d'Eug. Burnouf sur la littérature de l'Inde donnent occasion à M. de Bouvette de constater que le fondement des traditions est dans la Genèse et que rien ne remonte, historiquement, au-delà des époques assignées par Moïse. La science, dit-il, par les découvertes récentes de la géologie, est venue joindre l'autorité de ses conclusions à l'œuvre mystérieuse de la révélation.

Une conclusion analogue résulte d'un mémoire que

Digitized by Google

vous a lu M. Gainet et qui tend à démontrer que les découvertes d'ossements humains ou d'objets appartenant à ce que l'on est convenu d'appeler l'âge de pierre ne donnent pas à l'existence de l'homme sur la terre une antiquité plus reculée que celle qui lui est assignée dans la Bible.

La lecture de M. Gainet était l'occasion toute naturelle de vous annoncer l'existence d'une station celtique à quelques lieues d'ici, à Luthernay. Je n'y ai pas manqué, et j'ai pu vous faire connaître quelques-unes des particularités de ce gisement, en attendant les communications promises par M. le docteur Eug. Robert qui l'explore avec une scrupuleuse attention.

Vous savez que les Normands ou Danois, ainsi que Flodoard les appelle, pénétrant en France par la mer et les fleuves, dévastèrent une grande étendue du pays et rançonnèrent la plupart des villes qu'ils purent atteindre. Partant de cette idée que leur tactique consistait à aborder au plus près de la cité qu'ils convoitaient et à s'emparer d'une île ou presqu'île située en aval, qui pût leur servir de lieu de débarquement, M. Peigné parcourt, l'histoire à la main, les divers lieux visités par les Normands, et, à défaut de traces de leur passage, note les points dont la configuration et la position ont pu convenir à un débarquement, et dont les dénominations lui paraissent rappeler ces aventuriers. C'est ainsi qu'à Compiègne le nom de Pothuis que porte une île de l'Oise, serait dû aux cabanes que les Normands y avaient établies pour camper. A Noyon, M. Peigné trouve l'île Morican ou des Moricans, qui rappelle, selon lui, le nom de Moeres, par lequel les Nor-

Digitized by Google

mands désignaient leurs rois. Rouen lui offre l'île Morin, à laquelle, il est vrai, se rattache la légende d'un saint de ce nom. Reims, enfin, aurait eu l'île Morille, attenant, vers le nord-ouest, à la chaussée dite Entre-Deux-Ponts, toujours suivant M. Peigné, avant qui personne n'en avait soupçonné l'existence. Morille est-il un souvenir des Normands, est-il dû à l'abondance sur ce point du cryptogame connu sous ce nom? Je n'ose me prononcer, mais je suis persuadé qu'un chercheur infatigable comme l'est M. Peigné-Delacourt doit trouver mieux en fait de preuves. J'ajoute que les notes archéologiques sur les Normands, qui occupent la seconde partie de son volume, renferment des données très-complètes sur les usages de ce peuple aventurier.

Le *Lay des XII estats du monde*, poème inédit d'Eustache Deschamps, que vous devez à M. Tarbé, est presque de l'histoire, puisque le poète y dépeint la société française sous le règne de Charles VI. Les temps étaient durs et le poète était sur le déclin de l'âge : double raison pour assombrir les couleurs du tableau. Deschamps y gémit sur la chûte des vieilles mœurs nationales et semble pressentir que, soixante-dix ans après, la découverte de l'imprimerie fermera définitivement le Moyen-Age et ouvrira une ère nouvelle au monde.

Les muses sont sœurs et elles ont toujours passé pour vivre en bon accord, je puis donc, sans exciter de jalousies, rappeler tout de suite en passant la traduction en vers faciles de deux odes d'Horace, que vous a récitée M. Clicquot, et les improvisations heureuses que vous a données M. de Larbre, sur des

Digitized by Google

rimes indiquées au hasard, qu'il prenait à peine le temps d'écrire et de relire.

L'examen du cartulaire de Brioude, publié par l'Académie de Clermont-Ferrand, m'a conduit à porter devant vous une question historique d'un certain intérêt. Il s'agit de la supposition de titres imputée au cardinal de Bouillon, de complicité avec Baluze, Thierry Ruinart et Mabillon, pour donner plus de relief à sa maison. La cour avait ri de la rapide faveur du cardinal de Bouillon, qu'elle appelait *l'enfant rouge*, à cause de sa grande jeunesse ; elle saisit avidemment l'occasion de tourner en risée ses prétentions Parmi les noëls et couplets qui furent un moment dans toutes les bouches, et dont quelques-uns rimes indiquées au hasard, qu'il prenait à peine le temps d'écrire et de relire.

L'examen du Cartulaire de Brioude, publié par sont trop irrévérencieux pour trouver place ici, je n'en citerai qu'un seul.

Entasser les ducs d'Aquitaine
Sur ceux de Milan et de Guienne,
Usurper la race et le nom
D'Acfred, d'Astorg, de Bouillon,
Et remonter de règne en règne
Jusqu'au temps de Charles Martel,
N'est-ce pas, de la Tour d'Auvergne,
En faire la tour de Babel ?

Vous pensez bien que Saint-Simon raconte la chose tout au long : il y ajoutera plutôt du sien, pour mieux draper ces odieux princes de Bouillon qui prétendent avoir le pas sur lui et les autres ducs et pairs. Et dans quelles circonstances se produit cette malheu-

Digitized by Google

reuse affaire? Au milieu des négociations du quiétisme, alors que le cardinal, qui avait été chargé de les conduire à Rome, et qui ne l'avait pas fait au gré du roi, attirait sur lui l'animosité des Noailles, du tout puissant parti janséniste et de Bossuet lui-même. Le pauvre Baluze, entraîné dans la disgrâce du cardinal, répondra à toutes les objections, protestera de toutes ses forces avec les deux savants bénédictins contre l'accusation de faux qui leur est imputée, ou dont on les dit complices : elle n'en subsistera pas moins. J'ai donc pensé qu'il y aurait intérêt à produire des lettres parvenues en ma possession, et dans lesquelles nos savants compatriotes dom Ruinart et dom Mabillon exposent leur conduite, les précautions prises par eux pour arriver à la vérité, enfin le silence gardé sur leur prétendu tort par le tribunal chargé d'examiner ces sortes d'affaires.

Il nous faut franchir bien des ruines pour passer des salons du roi-soleil à ceux d'une douairière du faubourg Saint Germain, sous le dernier règne. C'est pour faire en quelque sorte l'inventaire et le bilan de ces ruines que M. Robillard nous y a conduits. Là sont habituellement réunis, sinon mêlés à des personnages plus aristocratiques, quelques hommes de lettres et quelques hommes politiques, parmi lesquels un surtout, M. de Keratry, est en possession de se faire écouter, tant à cause de son talent de causeur, qu'en faveur de ses opinions modérées. On lui demandait un jour de résumer les évènements accomplis depuis la chute de l'empire jusqu'à l'avènement de la royauté de juillet. Voici en raccourci le jugement qu'il portait sur les quinze années de la Restauration.

« Quelque jour, disait-il, on doutera s'il y en

Digitized by Google

eût de plus grandes dans le cours des siècles. Dans la période qui précède que voyez-vous? De 1789 à 1800, les historiens n'ont à enregistrer que les convulsions, les destructions, les conquêtes, les expériences de la révolution. De ses flancs sort, à l'insu de tous, un ordre social et un ordre politique nouveau. Un seul homme occupe alors la scène du monde, ses œuvres et sa gloire remplissent ou effacent tout. Tant qu'il est debout, sa fortune semble le seul intérêt du genre humain. Lui tombé, c'est le genre humain lui-même qui revendique la succession de cet autre Alexandre. La terre qui s'était arrêtée sous son bras puissant, se remet en marche. Les souverains coalisés avaient voulu renverser dans Napoléon le génie des conquêtes : c'est la royauté absolue qu'ils détruisent, et le génie de 1789 prenant un libre essor aide le genre humain à se constituer. Plus que jamais, continue l'orateur, la France est l'institutrice des nations. Souhaitons qu'après leur avoir montré avec quelle énergie, par quels efforts on peut conquérir la liberté, elle leur enseigne par quelles vertus on la conserve. C'est la seule gloire qui lui manque. »

D'où vient-on? Où en est-on? Où va-t-on? Sous ce titre vous pensez trouver quelque élucubration de politique contemporaine ; elle serait assurément à sa place après l'étude rétrospective que nous venons de faire en quelques mots. Rassurez-vous, l'auteur n'aura rien à démêler avec l'article de nos statuts qui ferme la porte à la politique. Son ouvrage est une suite de chapitres ou lettres d'inégale étendue traitant des matières suivantes: Quatre-vingt-neuf ; la noblesse d'hier et celle d'aujourd'hui; le peuple et les bourgeois; l'école polytechnique ; la médecine et les mé-

Digitized by Google

decins; le positivisme dans la médecine ; diverses questions d'organisation médicale en litige ; le droit, le barreau et les survivants de la basoche et des parlements ; la justice et la peine de mort; enfin le *Diocèse* de M. Sainte-Beuve. Vous devinez peut-être, malgré quelques incursions sur des terres étrangères à la médecine, que l'auteur est un médecin. Si je ne devais me hâter, je citerais bien, pour achever de le faire connaître, certaine tirade sur le mérite des femmes sur Jeanne d'Arc qui révèle un des plus chauds admirateurs de l'héroïne de Domremy. Rappeler les écrits finalement restés sans réplique qui ont rattaché à la Champagne et par suite à la France la naissance de Jeanne d'Arc, c'est nommer M. Athanase Renard, votre correspondant à Bourbonne. Et pour que vous n'ignoriez aucun de ses mérites, j'ajouterai que s'il est humoriste toujours, il est aussi poète à ses heures; car c'est de lui que M. Piéton parlait à son insu dans un récent rapport, dont la verve enjouée et pleine de finesse n'est pas sortie de vos souvenirs. L'auteur des *Francs-Gauloises*, vous a dit M. Piéton, est original, ce qui est toujours un mérite, et le paradoxe ne lui répugne pas, ce qui n'est pas toujours un tort. Qu'il me permette d'ajouter avec notre confrère, M. de Sauville (1), que la foi, le bon sens, l'esprit se donnent fraternellement la main dans les pages des *Francs-Gauloises* et dans celles de *D'où vient-on ?* Et comment ne pas applaudir, quand on voit employer la force résultant de leur union à combattre les théories malsaines, trop puissantes, hélas!

(1) *Revue des Ardennes*, bibliographie champenoise.

Digitized by Google

à l'heure qu'il est dans certaines régions de la littérature et de l'art.

Après avoir glorifié chaleureusement le progrès en général, M. Em. Lefèvre a recherché en quoi il consistait dans la ville de Sedan qu'il habite. Suivant une des plus justes préoccupations du moment, il a recherché ce qu'on y avait fait et ce qu'on y pouvait faire encore pour améliorer la condition morale et matérielle de l'ouvrier, instruction gratuite, cours d'adultes, conférences, bibliothèques populaires, sociétés de secours mutuels, caisses de retraite, d'épargne, etc.

M. Dauphinot, rendant compte à l'Académie des publications de la Société industrielle, avait combattu quelques opinions du professeur d'économie politique, M. Cadet. Sa confiance dans l'efficacité de l'enseignement économique pour prévenir chez l'ouvrier des erreurs de conduite, lui paraissait excessive ; il craignait que la liberté des associations, en ce qui concerne les sociétés de production, ne fût pour beaucoup une source de déceptions ; la réduction des heures de travail lui semblait devoir être l'objet d'un concert ou d'une mesure gouvernementale ; enfin, sur la liberté des échanges, quoique d'accord en principe avec son adversaire, il faisait remarquer que de bons esprits étaient encore sympathiques au système opposé, et que des intérêts légitimes commandaient quelques ménagements.

M. Cadet a répondu. Après avoir constaté que l'honorable rapporteur s'était rapproché de lui sur beaucoup de points, il en déduisait des conséquences qui lui paraissaient naturelles, et sur ce terrain, l'accord entrevu disparaissait.

Digitized by Google

Il m'est impossible d'entrer ici dans le détail de la discussion. Il me suffira de remarquer sur l'ensemble que le désaccord, s'il existe, ne tient qu'à une chose, la différence des points de vue. Il est assurément méritoire aux économistes, ainsi qu'aux philosophes, de poser, dans le silence du cabinet, des principes, des règles de conduite, aux sociétés comme aux individus. La situation de ceux qui ont à lutter directement avec les difficultés l'est-elle moins? Je ne le crois pas. Il me paraît difficile, en outre, que ceux qui n'ont avec le commerce et l'atelier que des relations fugitives ou même de spéculation, jugent aussi sainement des choses que ceux qui y vivent. Je m'explique donc chez les uns l'impatience de voir triompher leurs doctrines, mais je comprends aussi la sage lenteur qu'on leur oppose. Elle résulte ici surtout, M. Dauphinot souffrira que je le dise, de l'expérience, de l'habitude des hommes et des choses, de ce sens pratique enfin sans lequel on ne saurait être apte à conduire les affaires de ce monde.

L'étude du passé doit toujours servir au présent ; elle m'avait conduit par un rapprochement naturel à jeter un coup-d'œil sur ce dernier: je reviens aux travaux historiques dont je n'ai pas terminé l'exposé.

Je citerai d'abord un savant mémoire de M. Anat. de Barthélemy sur la *qualification de chevalier ;* le second volume que M. Martin vient d'ajouter à son *Histoire de Rozoy* et dont M. Paris doit vous rendre compte; untravail consciencieux de M. Maxe sur quelques parties nouvelles de la *Numismatique rémoise;* un mot de M. de Mellet sur *la peinture chrétienne;* un sérieux ouvrage de M. Corrard de Bréban sur *les graveurs troyens, leur vie et leurs œuvres ;* les frag-

Digitized by Google

ments que j'ai lus sur la famille de Jean Hellart, sur les travaux de Jacques Hellart son fils, à Versailles, et sur leurs élèves Jean et Edouard Mouron ; enfin, sur un portrait du musée de Reims, dont M. le duc de Montmorency et la galerie de Versailles possèdent des reproductions et qui offre cette particularité curieuse, qu'admis par M. Cousin en tête de son livre sur Mme de Longueville, comme portrait authentique de cette princesse, il y a été remplacé depuis par un autre, qui ne l'est pas davantage.

M. l'abbé Cerf a étudié en détail et avec plus de soin qu'on ne l'avait jamais fait l'évangéliaire slave conservé à la bibliothèque de Reims et connu sous le nom de *texte du sacre*. Outre une description exacte et complète de ce manuscrit, vous trouverez rapportées et discutées dans ce travail toutes les opinions émises à son sujet, et toutes les questions qui s'y rattachent: langue et caractères dans lesquels il est écrit, origine et chemin qu'il a dû suivre pour arriver au trésor de la cathédrale de Reims, étendue qu'il devait avoir, usages auxquels il a servi ; enfin, d'où lui vient la dénomination de *texte du sacre*, et s'il est vrai, comme on l'a dit, que le cardinal de Lorraine le portait habituellement dans les processions.

Vous aviez chargé M. Lasserre de vous rendre compte du livre de M. E. Jullien, intitulé : *La Chasse, son histoire et sa législation*. Assurément le livre n'avait pas besoin, pour faire son chemin, du passeport que lui a délivré notre spirituel confrère ; car il a sa valeur propre, et nous sommes heureux toutes les fois que la province nous donne des œuvres préparées avec un tel soin et écrites avec ce talent.

Digitized by Google

Mais l'auteur ne trouvera pas mauvais que je lui fasse aussi mon compliment sur le rapporteur que vous lui avez choisi. Il était difficile de donner mieux que ne l'a fait M. Lasserre une idée de l'ouvrage de M. Jullien à ceux que son titre seul invitait à le lire. Tant qu'il est question de l'histoire de la chasse, M. Lasserre laisse généralement parler son auteur; arrivé sur un terrain qu'il a plus souvent exploré, celui de la législation cynégétique, notre confrère peut donner cours à ses réflexions. Il s'agit, par exemple, des mesures à prendre pour rendre effective enfin la surveillance des divers agents chargés de la police de la chasse.

« Il y a longtemps, dit-il, que les braconniers font le désespoir des chasseurs... C'est l'éternelle histoire de la douane et de la contrebande, et les plaintes sont grandes dans le camp des chasseurs patentés. Vous souvient-il des doléances de ce fin penseur qui se nomme Toussenel? Il pleure le gibier qui s'en va et craint de voir bientôt disparaître la perdrix grise.

» Bons chasseurs, qui vous plaignez à si bon droit, avez-vous au moins fait votre examen de conscience, avant de faire celui des braconniers? Vous est-il jamais arrivé, après avoir massacré une centaine de perdrix dans une journée de chasse, sans compter celles que vous avez blessées et qui mourront sans profiter à personne, de trouver que c'était trop? Du Fouilloux avait tué tant de cerfs qu'il craignait qu'il n'en restât plus pour ses successeurs. Avouerez-vous, comme le veneur Poitevin, qu'il y a aussi de votre faute? »

Je ne sais trop ce que répondront les chasseurs à cette remontrance. Seront-ils encore de l'avis de notre

Digitized by Google

confrère, lorsqu'il demande la liberté de la chasse comme remède aux torts dont ils se plaignent, et l'exemple d'un coin de la France, ancien pays d'Etat, dont il a oublié de nous dire le nom et où l'on continue à chasser sans permis, en dépit des lois et des agents de la force publique, sans que le gibier y ait disparu plus qu'ailleurs, les convaincra-t-il ? J'en doute, rien que par ce motif que tout privilégié tient à son privilége, fût-il pour le reste ami déclaré de l'égalité. Mais déjà :

Le moissonneur coupe, en chantant, les herbes
Qu'un char rustique à la ferme conduit ;
Et les oiseaux qui, dans les blés en gerbes,
De leurs amours avaient caché le fruit,
Seront bientôt chassés par la faucille
Du champ paisible où vivait la famille.
. . . . . .
Septembre arrive et la chasse est ouverte (1).

Puissiez-vous donc, dirons-nous à nos confrères chasseurs, faire la meilleure chasse que vous ayez rêvée, et nous assurer au retour que la Champagne, revenant à l'âge d'or, n'a rien à envier au coin de terre dont nous parlions tout-à-l'heure !

(1) De Chevigné, *la Chasse*, poème.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les concours d'Histoire et d'Industrie

PAR M. HENRI PARIS,

MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

Vous m'avez prié de réunir en un seul compte-rendu, pour cette séance, les rapports de vos commissions sur les concours de science, d'industrie, d'histoire et d'archéologie. Vous me saurez gré, assurément, d'entrer en matière de suite et sans autre préambule.

La question de science et d'industrie, déjà mise au concours en 1866, était ainsi conçue :

« Indiquer la composition chimique des briques réfractaires généralement employées à Reims ; exposer les raisons qui peuvent déterminer à employer de préférence celles de telle ou telle provenance. »

M. Baudesson vous a présenté les conclusions de la commission (1) chargée de l'examen du seul mémoire que vous avez reçu sur cette question. Tout en reconnaissant le soin avec lequel l'auteur avait analysé la fabrication et la composition en général des briques

(1) Elle était composée de MM. Gosset père, Baudesson, Villeminot, Coze et Mallez.

Digitized by Google

réfractaires, votre rapporteur a regretté qu'il n'eût presque pas touché, à cause sans doute du petit nombre d'échantillons mis à sa disposition, au côté spécial qui vous intéressait le plus, à savoir l'étude des briques employées à Reims dans la construction des foyers des machines à vapeur. — Il n'est pas possible de tirer de son travail des renseignements précis sur la composition de celles qui conviendraient le mieux à notre industrie.

Cette question, proposée il y a quelques années par la Société industrielle de Mulhouse, a valu au même auteur une médaille d'argent. Le mémoire qu'il vous a envoyé n'est que la reproduction de celui qui a été encouragé par cette Société, sauf quelques nouvelles recherches faites depuis, et que l'auteur annonce lui-même devoir compléter avant de livrer son ouvrage à la publicité.

Votre commission avait pensé à décerner à l'auteur une médaille d'encouragement, mais, après discussion, vous avez décidé qu'il était préférable d'ajourner la question, en réservant à l'auteur ses droits pour un concours ultérieur.

La question a donc été remise à l'étude et le concours est reporté à l'année 1870.

Le concours d'histoire et d'archéologie comprenait deux questions : la première avait pour objet :

« L'histoire des archers et arquebusiers de Reims. »

Vous demandiez aux concurrents d'étudier l'origine de ces institutions, leur but, leurs statuts, les lieux où les compagnies se réunissaient, les fêtes qui leur furent propres, etc.

Deux mémoires vous ont été adressés. M. Fanart

Digitized by Google

vous en a rendu compte dans un mémoire que je ne puis mieux faire que d'analyser (1).

L'un des concurrents a fait observer que, malgré le silence du programme sur les arbalétriers, il n'avait pas cru devoir laisser dans l'ombre une société dont l'histoire est intimement liée à celle des archers et des arquebusiers. Il a très-sagement pensé, et vous avez vu avec plaisir que les deux mémoires avaient complété à cet égard la lacune de votre programme en passant successivement en revue et dans l'ordre chronologique les archers, les arbalétriers et les arquebusiers.

Il est vrai qu'en parlant des arbalétriers on s'exposait à répéter ce qu'avait déjà dit notre savant et laborieux collègue, *M. Prosper Tarbé.* C'est parce que vous considériez que l'histoire « *du noble et gentil jeu de l'arbalestre à Reims*, » n'était plus à faire, que vous aviez cru ne pas devoir la comprendre dans la question. Néanmoins, il était sinon impossible, du moins bien difficile de n'en pas parler.

Le mémoire no 1 débute donc par l'histoire des arbalétriers. Il raconte leur utilité en cas de guerre, la jalousie qu'ils inspirèrent à la noblesse, l'organisation de leurs compagnies, leur fidélité à la monarchie, et les priviléges accordés aux services qu'ils rendirent pour la défense du pays. Passant ensuite aux arquebusiers, il s'étend plus particulièrement sur leurs démêlés avec les archers et les arbalétriers pour des questions de prérogative et de préséance, questions que l'intervention royale dut apaiser par une

(1) Commission pour la question des Arquebusiers, etc. : MM. Fanart, Duquenelle, Givelet, Cerf et Maldan.

Digitized by Google

ordonnance qui porte la date de 1715. Il rappelle les statuts de ces compagnies, leurs priviléges, ainsi que les cérémonies du mois de mai, sans oublier les détails du costume, de la musique, du pavillon, du jardin et du *papegault* ou perroquet qui servait de point de mire à l'adresse des tireurs. Le tout est complété par le récit des fêtes provinciales où toutes les compagnies des villes voisines étaient convoquées et reçues avec un cérémonial des plus compliqués.

Revenant sur ses pas, l'auteur va chercher au milieu du XIVe siècle l'origine des archers, qu'il fixe par analogie à la même époque que ceux de Châlons (1357) et de Laon (1367). Il cite une lettre du 30 Décembre 1350 par laquelle le Dauphin alors régent nomme *Gaucher de Châtillon*, capitaine de la ville, « *au commandement des gens d'armes et de pied, d'archiers et arbalestriers pour la tuition, garde et défense de ladite ville et du pays d'envyron.* »

Cette rapide analyse suffit à vous donner une idée de la manière de l'auteur et des qualités comme des défauts de son mémoire : d'un côté, des recherches curieuses, des documents intéressants, des citations nombreuses, des emprunts dont peut-être les sources eussent dû être mieux et plus indiquées ; et de l'autre, d'ordre et défaut de méthode dans la production de toutes les richesses accumulées mais non classées. Le pièces justificatives interposées dans le texte amènent des longueurs et rendent la lecture fatigante. Il semble au surplus que l'auteur ait été lui-même frappé de ces défauts, car, à la fin de son travail il revient une quatrième fois sur l'histoire des arquebusiers, et alors dans un résumé clair et concis qui fait regretter que tout l'ouvrage n'ait pas la même allure.

Digitized by Google

Si donc ce mémoire contient tout ce qui est nécessaire à une excellente histoire de nos compagnies militaires, ce tout est confusément agencé et présenté sous une forme la plupart du temps incorrecte. C'est évidemment l'œuvre d'un homme qui sait beaucoup, qui a beaucoup étudié, mais qui n'a pu, faute de temps sans doute, que jeter précipitamment et au courant de la plume ses notes sur le papier. C'est une bonne ébauche, mais ce n'est qu'une ébauche.

Le mémoire n° 2 brille précisément par les qualités qui manquent au premier. Il y a de l'ordre dans le travail, de la sobriété et de l'à-propos dans les citations. Le lecteur y trouve la besogne toute faite, et saisit sans effort la question dont l'auteur lui offre le résumé dans un travail consciencieux, réfléchi et bien dirigé.

Sans crainte de piller un peu M. Tarbé, assez riche pour prêter à tout le monde, il aurait pu insister davantage sur le fameux défi des arbalestriers de Sézanne à leurs confrères de Reims. Il aurait pu aussi parler de cette singulière coutume de faire chanter une messe de *requiem*, non-seulement pour les confrères morts, ce qui est un pieux devoir, mais pour les confrères vivants qui quittaient la compagnie, comme cela arriva à messire *Porion*, chanoine de Saint-Symphorien. Il n'aurait pas été hors de propos non plus d'insister un peu plus sur la procédure relative à la fameuse querelle touchant la préséance entre les arquebusiers et la milice bourgeoise, sujet que l'auteur a condensé en trois pages, ce qui est bref, tandis que le même démêlé n'en remplit pas moins de trente-neuf chez son concurrent, ce qui est long.

L'auteur a renvoyé les pièces et les notes particu-

Digitized by Google

lières à la fin de l'ouvrage, c'est-à-dire à leur place naturelle; pour un grand nombre de celles-ci il s'est borné à indiquer les sources dans un appendice bibliographique qui, avec le supplément qu'il y a joint, ne contient pas moins de cinquante-et-un ouvrages, documents, pièces de vers, relatifs à la question. Beaucoup de ces pièces sont rares et inédites; votre commission a émis le vœu que l'auteur les joignît à son mémoire, s'il le fait imprimer.

Un autre appendice contient les noms des rois de l'oiseau, c'est-à-dire la liste de ceux qui avaient abattu l'oiseau et étaient en conséquence exempts pendant un an de faire le guet. On y trouve aussi la liste des noms des arquebusiers de chaque brigade en 1687, 1700 et 1754. Ces documents, empruntés au chanoine Lacourt, se trouvent également dans le mémoire nº 1, mais au milieu du texte. Ces listes sont pleines d'intérêt pour notre ville, car on y trouve des noms qui sont restés célèbres, tels que Colbert, Pussot, De La Salle, et celui de notre révérend père en Dieu Jehan Juvénal des Ursins, archevêque et duc de Reims, premier pair de France; puis d'autres dont nous avons connu ou dont nous connaissons encore les descendants, comme Frizon, Roger, Briquet, Thierion, Dessain, Moët, Derodé, Cloquet, Maillefer, Lacourt, Guimbert, Barbereux, Lefranc, Bourguet, Egée, Faciot, Polonceaux, Auger, Dorigny, Savoye, Bailla, Oudart, Lapoulle, Gadiot, Pierret, Demolin, Bailly, Duchesne, Miroy, Houzeau, Legoix, Carbon, conseiller du roi, grenetier et député, et enfin, je le gardais pour le dernier, l'arrière-grand-père maternel de votre rapporteur M. Fanart, Simon Dumont, roi de l'oiseau en 1724.

Digitized by Google

Il convient d'ajouter que l'auteur du mémoire n° 2 a joint à son travail des dessins qui, sans être d'un style très-distingué, donnent une idée exacte des choses qu'ils représentent, par exemple ceux de trois jardins des archers et des arquebusiers. Ces figures contribueront assurément au succès de l'ouvrage, si le manuscrit devient livre.

En résumé, et sauf les quelques imperfections signalées plus haut, le mémoire n° 2 a paru à votre commission remplir parfaitement les conditions du programme et mériter, tant par les recherches sur le fonds de la question que par la correction et parfois l'élégance du style, le prix proposé par l'Académie.

Vous avez, Messieurs, adopté ces conclusions.

Vous avez en même temps, sur la proposition de la commission, décerné à l'auteur du mémoire n° 1 une médaille d'argent de 1re classe.

La seconde question d'histoire était :

« La monographie historique et archéologique d'une commune importante du diocèse de Reims. »

Chaque concurrent demeurait libre du choix de son sujet.

Ce n'est pas la première fois que cette question figure dans vos programmes. Où en trouver en effet de plus fructueuse et de mieux appropriée au vœu de votre institution? La recherche des origines et des vicissitudes du pays que l'on habite, soit que les yeux s'y soient ouverts pour la première fois, soit que la destinée y ait porté votre tente, offre aux esprits curieux et capables d'étude un attrait réel et un charme inexprimable. Aussi est-il sans exemple que votre appel en pareille occurence ait été méconnu, et

Digitized by Google

vous pouvez nourrir l'espoir d'arriver avec le temps à doter cette province d'un ensemble d'histoires locales dont l'inspiration fera le plus grand honneur à votre compagnie, et qui faciliteront les études de nos successeurs en même temps qu'ils seront pour eux un précieux enseignement.

Parmi les concurrents les plus empressés à répondre à votre appel, nous remarquons en première ligne les vénérables ecclésiastiques de ce diocèse. Vous êtes heureux et peu étonnés d'avoir à les en féliciter. Ils montrent en cela qu'ils sont bien de ce clergé de France, que son goût pour les fortes études, comme ses vertus, font nommer partout le premier clergé du monde. Ils montrent aussi qu'ils sont les dignes successeurs de ces *moines d'Occident* à qui nous sommes redevables de tant de progrès et qui défrichèrent l'esprit inculte et le caractère barbare de nos ancêtres en même temps que les aspérités de notre sol. Il leur était bien dû ce monument impérissable que vient d'élever à leur gloire l'un des plus éloquents écrivains de notre siècle, dont la santé ébranlée par les veilles jetait encore, il y a quelques jours, l'anxiété chez tous les amis des saines lettres en France.

Vous avez, Messieurs, reçu quatre mémoires sur cette question.

L'examen qu'en a fait votre commission lui a suggéré une remarque générale dont vous avez reconnu la justesse et que vous m'avez chargé d'exprimer en votre nom.

Dans presque tous les mémoires que vous avez déjà reçus sur ce sujet, tant cette année que les années précédentes, on rencontre comme un parti

Digitized by Google

pris d'apologie exclusive des temps passés, et sinon la critique formelle, tout au moins une omission presque systématique des temps présents. Un des membres de votre commission, remarquant de qui émanaient ces mémoires, a cru pouvoir en attribuer la cause à un sentiment de regret pour les choses et les mœurs d'autrefois et comme à un désir de retour vers un état social à jamais disparu.

Il nous semble que ce n'est pas tenir suffisamment compte de l'entraînement inévitable que subit tout écrivain vers le sujet qu'il traite, surtout lorsqu'il s'agit de ce qui tient aux siècles passés. La distance grandit les proportions de toutes choses, et l'imagination n'a pas là près d'elle la réalité pour la maîtriser. D'ailleurs, le culte du passé n'est-il pas la passion naturelle et nécessaire de tous les érudits, de tous les chercheurs d'antiquités et d'histoires? Le *Laudator temporis acti* se retrouve à tous les âges du monde.

Il ne faut pas méconnaître non plus quelle différence le passé et le présent offrent à l'étude et à l'inspiration des curieux, des historiens, des poètes et des peintres; chaque province, chaque bourgade, autrefois, avait une existence particulière, souvent originale, presque toujours pittoresque; non-seulement les mœurs, les coutumes, les lois, les croyances, jusqu'aux superstitions, variaient d'un pays à l'autre, mais encore, dans le même endroit, les diverses classes de la société, les nobles, les prêtres, les bourgeois, les artisans, les soldats, chaque corporation, avaient un genre de vie et des habitudes à part. Jusqu'aux costumes, tout était dissemblable.

De nos jours, au contraire, l'uniformité est le ca-

Digitized by Google

ractère distinctif de nos mœurs. L'égalité, cette grande et salutaire loi, cette passion qu'un légitime orgueil a profondément enracinée dans le cœur de chacun de nous et dont le triomphe a coûté à la patrie de si cruels déchirements, a tout nivelé, tout centralisé, tout réglementé, tout fondu dans le même moule, et fait de toutes les anciennes municipalités de la France une seule et même commune. Au nord, au centre, au midi, l'histoire de toutes est la même; les registres de chaque municipalité, les cahiers du greffe et les liasses de la cour des comptes ne donneront aux paléographes de l'avenir qu'un seul grimoire à déchiffrer. L'un de nos spirituels collègues que l'on reconnaîtra à ce seul mot, a pu dire en répondant à M. Mennesson : « Tout se résume aujourd'hui dans la même écharpe municipale et le même casque de pompier. »

Est-ce à dire que notre temps ne vaille pas celui qui l'a précédé? Si l'historien, le curieux, le chercheur, le délaissent, n'ayant rien à y découvrir, rien à y inventer, la civilisation, le bien-être général, la satisfaction des sentiments les plus vifs de la nature humaine, n'y trouvent pas moins une large compensation! Volontiers je rappellerais à M. Mennesson la sûreté de nos routes, nos écoles, nos maisons communes, nos fontaines, la libre et paisible jouissance des biens acquis, la protection efficace contre les fraudes et les agressions de toutes sortes, et j'additionnerais facilement au bilan social des progrès incontestables, bien suffisants pour rassurer et satisfaire l'amour-propre contemporain. Mais il me faut revenir à nos mémoires, tout en recommandant dans l'avenir à nos concurrents de ne pas laisser aussi

Digitized by Google

complétement de côté les temps présents, et au risque de tomber dans une froide statistique, de mentionner les changements apportés dans les mœurs et dans l'organisation des communes par les révolutions et la législation moderne.

Le n° 4 traite du duché de *Louvois*. La beauté de son château, l'étendue de ses terres, le nombre de ses fiefs, l'illustration de ses divers possesseurs, les grandes figures de *Gaucher de Chatillon*, du secrétaire d'état *Claude Pinart*, seigneur de Cramail et vicomte de Comblizy, de *Michel Letellier*, et celles plus douces de mesdames *Adélaïde et Sophie de France*, donnaient à cette étude un attrait tout particulier. Il est vrai qu'il avait déjà fait l'objet d'une notice intéressante il y a plusieurs années dans *la Chronique de Champagne*. C'est sans dout pour cela que l'un de nos correspondants les plus féconds s'est borné à nous fournir des notes généalogiques sur les seigneurs de cette baronnie devenue marquisat, puis duché-pairie, et un simple extrait du papier terrier rédigé à la fin du dernier siècle, alors que Louis XVI eut acheté ce domaine pour ses tantes.

Ce mémoire, fait d'une main habituée à ces sortes de travaux, sera consulté avec profit, mais il ne peut certainement, pas même dans la pensée de l'auteur, avoir été sérieusement destiné à prendre place dans le concours.

Le n° 1 nous transporte à quelques lieues seulement de Louvois, dans un des pays les plus connus du monde entier, le chef-lieu d'un des cantons de cet arrondissement, et qui mieux est, la capitale du vin de Champagne. Est-il besoin, après cela, de nommer *Ay?* Le mémoire se distingue par de très-cons-

Digitized by Google

ciencieuses recherches. La distribution est bien ordonnée, le style convenable. Nous reprocherons à l'auteur d'avoir donné trop de place à des détails sans doute utiles, mais secondaires, et d'avoir laissé dans l'ombre des points plus essentiels. Aussi l'histoire de la seigneurie, de la justice, de l'ancien régime communal manque complètement. Il n'est rien dit non plus du commerce, ni de la topographie, que l'auteur a traités déjà dans un volume offert il y a deux ou trois ans à l'Académie, et dont plusieurs chapitres auraient trouvé naturellement leur place dans son œuvre nouvelle. La description et l'histoire de l'église sont faiblement traitées; au lieu de l'opinion de diverses personnes fort honorables, mais qui ne font pas autorité en pareille matière, l'auteur eût dû rechercher et consulter les chartes de fondation et s'apercevoir que de l'ancienne église il ne reste absolument rien. Les dessins qu'il a produits ne confirment pas la date du XIIIe siècle qu'il leur attribue. Dans la partie biographique, qui est très-soigneusement traitée, on pourrait signaler aussi quelques omissions, celle, par exemple, de M. Dherbès, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de son pays, et dont le nom n'est cité au début du mémoire que pour lui emprunter une de ces étymologies plus que risquées, qui étaient le jeu habituel de son esprit. Il tirait le nom d'Ay d'*aggeium*, d'*agger*, lieu élevé, monticule, avec autant de raison que nous lui entendions tirer *Mutigny*, petit village situé au-dessus d'Ay, de *mutus ignis*, feu éteint; *Saron*, à quelque distance de là, d'un collége de Saronites ou prêtres gaulois; *Boursault*, de *burgi saltus*, forêt du bourg ou bourg de la forêt.

Digitized by Google

Nonobstant ces critiques que l'auteur du mémoire n° 1 nous pardonnera, vous n'avez pas hésité à lui décerner une mention honorable pour son intéressant travail.

Le n° 2 est intitulé : *Aussonce*, la *Neuville-lès-Aussonce*, ou *en-Tourne-à-Fuy*, *Germigny*, *Merlon*.

Malgré la réunion de ces quatre petites communes, le sujet prêtait peu, et l'auteur s'est trouvé forcé d'y appliquer des considérations étrangères, et de se jeter dans le récit de faits généraux de notre histoire, sans relations suffisamment intimes avec les communes dont il traitait. Il lui était difficile d'échapper à cet écueil.

Son chapitre VI sur les malheurs éprouvés par ces communes aurait mieux trouvé sa place dans l'histoire générale et serait fondu avec avantage dans le chapitre Ier. C'est à ce mémoire que peut s'adresser plus directement le reproche d'enthousiasme exclusif pour les siècles passés, et nous y avons noté comme bons à retrancher certains passages sur les instituteurs en désaccord avec leur curé, et quelques hors-d'œuvre sur l'enseignement des filles. Nous pourrions reprendre aussi quelque chose à l'étymologie assez embrouillée qu'il donne du surnom de Tourne-à-Fuy, qu'il attribue à une victoire que remporta Xaintrailles en 1434 sur les Anglais dont l'armée aurait tourné en fuite. Mais ces critiques faites, nous devons louer sans réserve, au point de vue de l'ensemble, la bonne distribution des matières, et dans les détails, tout ce qui concerne les églises. Cette partie est parfaitement traitée. C'est sobre, précis et exact. Il est encore un point essentiel sur lequel nous croyons devoir insister. D'habitude, et ici nous avions à le craindre plus

Digitized by Google

qu'ailleurs, les auteurs ont une tendance à se placer à un point de vue trop spécial.

Ce n'est pas tant l'histoire d'une commune qu'ils écrivent que celle de son église, de sa cure, de ses religieux, leurs propriétés, leurs droits, leurs redevances, leurs chartres et leurs démêlés avec leurs voisins. Nous retrouverons cela très-accusé dans le dernier mémoire dont nous aurons à vous parler. Cette préférence s'explique d'ailleurs, car dans les siècles antérieurs au nôtre, les cures, les abbayes, les chapitres concentraient en eux la presque totalité de la vie locale, et il est bien rare de trouver pour ces époques d'autres documents que ceux qui les concernent. Ici, au contraire, l'auteur a fait de réels efforts pour sortir de cette impasse.

Il a voulu traiter, à l'instar de l'un des historiens les plus ingénieux et les plus savants de notre époque, je veux parler d'Alexis Monteil, de l'histoire de tous, c'est-à-dire des divers états des communes dont il traçait la monographie. Il a passé en revue l'administration municipale, les écoles, la justice, les impôts, dîme, banalités, taxes générales. Sous ce rapport son travail se distingue de ceux qui vous sont habituellement adressés. Vous ne sauriez trop encourager une pareille manière, et à toutes les qualités réunies de ce mémoire, un instant tenu en balance avec le n° 3, vous avez accordé une médaille d'or de cent francs.

J'arrive enfin, Messieurs, au dernier dont j'ai à vous entretenir, au n° 3, celui qui a remporté le prix.

Ce mémoire traite de l'histoire de la commune de *Trigny*.

Le travail est considérable. Tout y est, et en di-

Digitized by Google

sant tout, peut-être est-ce dire trop. Il y a en effet quelques détails inutiles. C'est le dépouillement de toutes les pièces qu'on a pu rassembler sur le sujet. Dans ces pièces, toutes n'avaient pas absolument besoin d'être analysées. Il eût fallu choisir; le mémoire y eût gagné en netteté et en intérêt; l'auteur, il nous semble, s'est trouvé entraîné par l'ordre chronologique qu'il a cru devoir adopter.

S'il eût classé ses documents suivant leur objet et sous des chapitres différents, il eût mieux vu quel parti il pouvait en tirer pour la démonstration de chaque chef de chapitre, et quels étaient ceux qu'il pouvait mettre de côté sans inconvénient.

Trigny ayant été une dépendance de l'abbaye de Saint-Thierry, l'auteur s'est trouvé aussi conduit à nous donner souvent l'histoire de cette célèbre et puissante abbaye pour celle de Trigny.

Enfin, nous critiquerons là aussi l'étymologie du nom de Trigny, car il est dit qu'on ne sera jamais d'accord en pareille matière. L'auteur fait dériver, et cela va sans le dire, Trigny du celtique. Or, il annonce lui-même que l'origine de Trigny doit être fixée à la première moitié du Xe siècle. Il y avait longtemps alors qu'il n'était plus question des Celtes, ni de leur idiôme restésl inconnu, et qui doit à celle sans doute de fournir tant de ressources à l'imagination des étymologistes. D'un autre côté, il s'appuie sur Bullet pour avancer que *Tre* ou *Tri* signifie habitation, *i* près et *ni* cours d'eau, d'où : habitation près d'un cours d'eau. Nous ne nous sommes pas reporté à Bullet que nous savons avoir été un homme d'esprit dans un siècle qui en a tant produit, mais un assez médiocre philologue, et dont l'autorité, de nos jours, est absolument nulle.

Digitized by Google

Si nous osions avancer une conjecture, nous dirions que la découverte des monnaies romaines des IIIe et IVe siècles, citées par l'auteur lui-même, fait supposer en faveur de Trigny une existence anté-romaine, et puisqu'il faut, pour rester à la hauteur de la science, recourir absolument aū celtique, nous dirons que *y* venant de *ai*, *ei*, en latin *iacum*, veut dire maison, habitation, domaine, et *trin* pouvant être tiré de *ternius*, *ternii*, nous appellerions volontiers dans les temps gallo-romains *Trigny* habitation de Ternius. Nos auditeurs, à leur tour, peuvent faire de notre étymologie ce que nous avons fait de celle de notre auteur.

Cette lance rompue pour ou contre la science étymologique, nous terminerons en rendant hommage à l'auteur du dernier mémoire et en justifiant le vote de la Compagnie. Son livre est savamment écrit, la formation du pays, la marche et les progrès de la population à travers le temps, l'établissement des diverses seigneuries, leurs rapports avec la population, tout cela est parfaitement exposé, et on peut dire que sous ce rapport son travail a une valeur vraiment supérieure.

Vous lui avez, Messieurs, décerné le prix.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

par M. PIÉTON, Membre titulaire.

Messieurs,

Les vers ne sont pas cotés à la Bourse,
Et seul aujourd'hui l'or a du succès !

Ainsi s'exprime un poète troyen, M. Arsène Thévenot, en un recueil qu'il adresse à l'Académie, sous ce titre : *Les Villageoises*.

Nous ne voulons pas prendre à la lettre ce douloureux distique : la poésie ne saurait périr ; elle est immortelle, comme l'âme humaine ; mais il n'est que trop vrai qu'elle a, suivant les temps, et suivant le courant des idées qui les dominent, ses heures de défaillance ou de demi-sommeil ; et nous pourrions croire qu'elle traverse quelque phase critique, si nous devions en juger par les résultats du concours de cette année.

Digitized by Google

Cependant nous avions proposé un prix à la meilleure pièce sur ce sujet.

Le cardinal Gousset, archevêque de Reims, fondateur de l'Académie.

Nous avions pensé que le souvenir d'un prélat vénéré de tous, d'un homme de bien dont la vie s'était partagée entre la charité et la science, inspirerait plus d'une œuvre digne de lui.

Notre espérance a été déçue : certes, s'il suffisait, pour être poète, d'un bon sentiment et d'un honnête effort, chacun des concurrents aurait des titres à nos récompenses, car tous sont pénétrés, pour la mémoire de Monseigneur, du plus pieux respect et de la plus sincère gratitude : ils ont pensé qu'écrire son éloge était pour eux un devoir, qu'ils acquittaient une dette, et quelques-uns s'excusent de leur inexpérience :

Moi, pareil à l'enfant dont la voix balbutie,
Je laisse en vain parler mon cœur.

Ou :

C'est pour vous célébrer, ô prélat généreux,
Qu'enfin je m'aventure en un chemin scabreux ;
C'est pour vous qu'en ce jour, risquant une tempête,
J'abandonne ma sphère, afin d'être poète !
O douce lyre, ô toi, bonheur de mon enfance,
Sors d'un trop long sommeil : résonne, inspire-moi !
Car, depuis un long temps, hélas ! pèsent sur toi
Les frimas glacés du silence !

Mais, en revanche, l'enthousiasme les entraîne ; et là où tant de simplicité devait rehausser la louange, sans exclure l'élévation et l'éclat, nous trouvons, à chaque pas, le luxe des ambitieuses images, les sé-

Digitized by Google

raphiques extases, les plaines éthérées, les divines fêtes de l'infini, l'ange de Reims près du roi du ciel, le nouveau Moïse!

Et, comme en cette voie on s'arrête difficilement, tout grandit, tout s'éclaire d'un jour inconnu, tout se transfigure autour du cardinal, et l'un des candidats va jusqu'à chanter notre pauvre rivière :

On voit naître, et couler parmi de verts roseaux,
La Vesle, aux flots brillants, naïade Rémoise !

Et l'Académie, à son tour, sous cette plume exaltée, devient une assemblée surhumaine :

. . . Sur les pas des preux de la science,
Vers leurs trônes tout prêts, glissons-nous en silence.
Des nouveaux demi-dieux vénérons les autels !

Les demi-dieux ne peuvent que sourire très-humainement à ces élans pindariques, et, d'ailleurs, après avoir vainement cherché à suivre les pièces qui s'élèvent si haut, ils tombent tristement avec d'autres, jusqu'aux plus décourageantes misères, jusqu'à l'oubli de la prosodie même, et qui le croirait, de l'orthographe!

Pourtant, il faut respecter tout consciencieux labeur et tout bon vouloir ; en poésie comme à la guerre : honneur au courage malheureux!

Il serait injuste de ne pas mentionner une pièce portant comme épigraphe : « Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau, » et qui contient sur la visite de Monseigneur Gousset aux cholériques du village de Voncq, tout un passage où l'admiration communique aux vers une énergie réelle, et une sympathique chaleur.

Digitized by Google

Nous devons aussi insister sur une œuvre originale, qui s'annonce par ces mots :

Moi, je suis son ami, mais son ami d'en bas !

Elle est empreinte d'une mâle vigueur, et la langue y est hardiment maniée ; mais l'auteur semble avoir pris à tâche, moins de traiter son sujet, que d'y trouver l'occasion d'épancher, en ironies vengeresses, ses amertumes personnelles.

Aussi est-ce de lui-même qu'il parle le plus, et si le *moi* est haïssable en prose, qu'est-il en vers ?

Sans doute il se plaît à rendre hommage à la bienfaisance, au noble cœur du cardinal,

..... dont la main chrétienne,
A, comme un vieil ami, vingt fois pressé la sienne,
Et qui savait bénir, comme il savait aimer !

Il le compare au bon Samaritain, il dit que sa grande âme aussitôt oubliait le bien qu'il faisait faire, et le bien qu'il faisait.

Mais, en même temps, s'attaquant à l'ultramontanisme, il s'abandonne avec trop de complaisance à l'expression de sa foi démocratique.

Il écrase, de son mépris, toute notre époque ; il n'y voit que le règne de l'argent, de la truelle et de la bourse.

Il s'écrie, dans sa rudesse quelque peu superbe :

Que mon vers plaise ou non, que m'importe ! Il me faut
Dire la vérité, non tout bas, mais tout haut,
Et, puisqu'à son horloge aujourd'hui l'heure sonne,
N'ayant jamais été l'esclave de personne,
A ceux dont la poussière a sali les genoux,
Je dis avec dédain : Je n'écris pas pour vous !

Digitized by Google

Si j'ai brandi parfois le vieux fouet d'Archiloque,
Sur le veau d'Israël qu'encense notre époque,
Et si j'ai préféré le dur pain du travail
Au foin métallisé d'un vaniteux bétail,
C'est que, pour être libre, et penseur, et poète,
Il faut avoir le cœur aussi haut que la tête !

Ce n'est pas lui qui flatte l'Académie ! Quel plaisir il prend à faire rimer ce mot avec endormie, et même avec momie !

Et tandis qu'il lance ainsi de toutes parts ces aimables traits, dont nous ne voulons même pas relever la justesse et la convenance, il n'oublie pas, s'exaltant lui-même, de répéter :

Si des esprits boîteux, francs comme Belzébuth,
Blâment les vérités que ma plume ose écrire,
Qu'importe, fils du peuple, il faut ici leur dire :
Tandis qu'au poids de l'or la lâcheté se vend,
J'écris pour mon pays, et non pour de l'argent !

Combien nous eussions mieux aimé que cette verve fût plus à propos dépensée, et que l'éloge de Monseigneur eût pris la place de tant de développements parasites !

Que l'auteur, un jour, laissant toute colère, s'attache à une œuvre de pure poésie, et quoi qu'il dise, l'Académie, qui ne cherche que le mérite et oublie volontiers les railleries attardées qu'on lui peut adresser, ouvrira, si peu vigilante qu'on la suppose, les yeux pour lire ses vers et la main pour les couronner.

En dehors du concours, nous avons reçu quelques faibles et timides essais que nous devons encourager comme toute tentative de bonne foi, mais qui ne sont

Digitized by Google

encore pour nous que des espérances ; puis deux volumes de vers :

L'un est de M. Arsène Thévenot, que nous nommions en commençant.

Certes, ce n'est ni la facilité, ni la souplesse, ni par instant la grâce, qui manquent à M. Thévenot : mais nous avons regret de le voir ne tenir ses *Villageoises*, et la poésie même, qu'en assez médiocre estime.

« La poésie, dit-il dans sa préface, est essentiellement une œuvre de jeunesse, que les travaux soi-disant plus sérieux et les préoccupations de la vie matérielle ne tardent pas à nous forcer, sinon d'abandonner entièrement, du moins de négliger beaucoup.

» Me trouvant dans cette époque de transition, j'ai voulu liquider mon fonds poétique : mais je me hâte de le dire : ce n'est qu'une liquidation et non pas une faillite, car j'espère bien reprendre encore de temps en temps le commerce..... des Muses, comme disent les classiques. »

L'auteur nous embarrasse aussi en proscrivant durement toute critique ; quiconque prétend juger les jeunes poètes, n'est à ses yeux qu'une araignée :

Que, signé d'un nom pur, et se donnant carrière,
Un nouveau chant d'amour voltige à la lumière ;
Dans le filet bientôt il tombe emprisonné,
Et l'insecte en fureur n'en fait qu'un déjeûné !
Dans le plus beau vélin, dans la chanson joyeuse,
Il enfonce sa griffe et sa dent venimeuse ;
Puis il court se blottir en son obscur séjour,
Attendant le premier qui cherchera le jour !

Ayons pourtant le courage de dire à M. Thévenot, que si, aux qualités qui le distinguent, il prenait

Digitized by Google

soin de joindre une étude plus mûre de chacun des sujets trop variés qu'il aborde et qu'il écourte, et si le souffle de son vers s'élargissait en s'animant, il n'aurait pas à redouter les censeurs.

L'Académie ne peut que le remercier de son envoi : elle ne décerne de récompenses qu'aux œuvres qui lui sont particulièrement destinées, mais elle recueille toutes celles qui lui parviennent, et elle compte bien que, dans un temps prochain, M. Thévenot, fidèle à la poésie, lui réserve de nouveaux plaisirs.

Le second volume : *Chants de l'âme*, couronné déjà cette année même par l'Académie française, a pour auteur Mlle Adolphine Bonnet, de Toulouse, qui ajoute pour nous à son recueil diverses pièces inédites. Mlle Bonnet a conquis plus d'une violette, plus d'un souci dans les concours des Jeux-Floraux ; son talent est incontestable ; elle a l'abondance et l'éclat ; peut-être s'inspire-t-elle trop des sombres sujets et des mélancolies, si fort en faveur à l'époque du romantisme. L'*Infini*, l'*Ange des tombeaux*, les *Souffrances du cœur*, les *Cimetières*, la *Liberté dans un cachot*, ont le reflet attiédi des ardeurs de 1830. Nous préférons de beaucoup les pièces où domine la grâce, comme celle intitulée : *Symbole;* ou l'enjouement, comme dans la fine satire sur l'*Etiquette*, à laquelle on ne peut reprocher qu'une certaine négligence dans la rime.

Je hais l'épineuse étiquette
Qui gêne l'esprit et le cœur,
Elle a beau s'orner, la coquette,
Moi, j'aurai d'elle toujours peur.
Je ne sais vraiment qui l'inspire,
Dans ses lois, que j'ose railler :
Car ses sermons me feraient rire
S'ils ne me faisaient pas bâiller.

Digitized by Google

De cette Majesté frivole
Je ne sais pas le Code entier,
Mais je ne suis pas assez folle
Pour pâlir à l'étudier.
Demain, monsieur, demain, madame,
La reine-étiquette offre un bal :
Et voici l'attractif programme
De ce nocturne festival.

On ne prendra part à la danse
Qu'avec des gants cinq et demi,
Des compliments, des flots d'essence,
Et des escarpins de péri.
On se donnera mille peines
Pour garder un sourire au front,
Et ces dames auront des traînes
Où ces messieurs trébucheront :

Sur les pas de chaque valseuse,
Un murmure s'élèvera,
Disant : Qu'elle est délicieuse !
On pensera ce qu'on voudra.
Un artiste, à la pose auguste,
Dira de grands airs d'opéra ;
On ne manquera pas, c'est juste,
D'applaudir lorsqu'il se taira.

Chacun se croira magnifique,
L'un de l'autre on se moquera.
On méditera sa réplique,
Si l'on peut, on s'amusera.
Voilà, messieurs, voilà, mesdames,
L'à peu près du bal annoncé.
S'il peut tenter hommes ou femmes,
C'est demain au soleil baissé.

Quant à moi, le plus loin possible,
Je fuirai, pour ne pas le voir,
Car je trouve cela terrible
De se mesurer tout un soir !

Digitized by Google

J'aime si peu les révérences
Longues d'ici jusqu'à demain,
Et les futiles bienséances
A propos de tout et de rien,
Que si j'allais à cette fête,
Sans doute on m'emprisonnerait,
Car bien sûr, il m'échapperait
Des crimes de lèse-étiquette.

L'Académie offre à Mlle Bonnet une médaille d'argent de 1re classe.

Enfin, nous vous prions d'entendre un nouveau petit poème d'un lauréat assidu de nos concours, M. Achille Millien ; son éloge n'est plus à faire, ses œuvres parlent assez haut pour lui. Vous trouverez dans ses vers ce sentiment doux et profond de la nature, cette harmonie et cette saveur, qui nous ont valu de lui déjà plusieurs pièces, la plupart exquises.

—

LE POÈME DE L'EAU.

I.

Cherchant en vain le frais au pied d'un grand mélèze,
Les faucheurs assoupis par le ciel embrasé
Faisaient la méridienne, étendus à leur aise
Sur un lit de gazon nouvellement rasé.

Nul chant d'oiseau dans l'air, nul souffle dans la branche,
Nul gai refrain de pâtre au versant du coteau,
Nul rire épanoui de fillette à voix franche
Qui tient en main la fourche ou guide le râteau.

Digitized by Google

La cigale pourtant jasait dans les champs d'orge,
Sous un soleil de plomb se calcinait le foin,
Et des faucheurs lassés la soif brûlait la gorge ;
Leur bidon était vide et la source était loin.

Par le sentier pierreux qui longe la prairie,
Passait lors une fille — et tous la regardaient —
Portant aux ouvriers de quelque métairie
Un vase de grès, plein de l'eau, qu'ils attendaient

« Belle fille aux bras nus qui passez par la route
Cria l'un des faucheurs qu'on appelait José,
De l'eau que vous portez dans ce vase, une goutte
Me rendrait la vigueur, car je suis épuisé !

Faites-moi donc largesse ! » — « Eh bien ! lui dit la belle,
Venez, mais soyez prompt !... » Et lui point n'y manqua ;
Il franchit la distance et s'arrêta près d'elle ;
Etait-ce Eliézer auprès de Rébecca ?

Le Rébecca rustique était, ma foi, très-gente,
Et son Eliézer avait bonne façon :
Front mâle, teint bronzé, figure intelligente,
Regard vif et joyeux, en somme un beau garçon !

A la cruche de grès il but une gorgée,
Et sans qu'il eût le temps de murmurer merci,
La belle lestement repartit, ombragée
Par les arbres touffus du sentier rétréci.

II.

Amis, dit le faucheur en reprenant sa place
Dans le cercle formé par les bruns travailleurs,
La fraîcheur de cette eau m'éveille et me délasse,
Elle vaut, j'en suis sûr, tous les vins les meilleurs.

L'eau, quel bien ! J'ai vu, moi dont la peau s'est durcie
Sous vingt climats divers, au froid, à la chaleur,
J'ai vu dans le Mexique, en Afrique, en Asie,
L'eau sous tous ses aspects et j'en sais la valeur.

Digitized by Google

— « Et pourquoi, dit un autre en haussant les épaules,
Aller si loin chercher ce qui vous saute aux yeux ?
Entends-tu le tic-tac du moulin sous les saules ?
Que l'eau manque, il sera bientôt silencieux !

L'eau, jour et nuit, arrive, et la roue animée,
Sur son axe tournant sans cesse avec fracas,
Donne le mouvement à la meule enfermée
Et va broyer le grain dont se font nos repas.

Par-dessus les taillis, vois-tu fumer l'usine ?...
Vois-tu ce blé si jaune ? Il n'aurait pas mûri,
Il ne pourrait pas rendre à la ferme voisine
Vingt épis pour un seul, si l'eau ne l'eût nourri ! »

— Sans doute, dit José. Mais l'eau dans son empire
Immense, qu'on croirait sans limite et sans frein,
Et que tant de périls semblent nous interdire,
Soldat, je l'ai franchie, et j'ai le pied marin.

Nous filions sur les rails parmi les brumes bleues,
Grâces encore à l'eau, car l'eau c'est la vapeur !
Nous allions, disait-on, à quatre mille lieues ;
Combien y resteraient ?... Pourtant nul n'avait peur.

Peut-être, pour jamais, quittions-nous nos demeures !
Mais un attrait se mêle à ce regret amer :
L'inconnu nous attire ! — Au bout de quarante heures,
Un vaisseau nous prenait et nous étions en mer.

Ah ! qu'elle est belle, amis, la mer vaste aux flots calmes !
Le vaisseau secondé par un souffle clément,
Comme un cygne dans l'onde ouvrant ses larges palmes,
Fend la vague écumeuse et vogue doucement.

De l'eau partout !... Ainsi des mois entiers s'écoulent ;
Toujours, à l'horizon, toujours le bleu des flots
Se mêle au bleu lointain des cieux qui se déroulent,
Avec le même aspect, aux yeux des matelots.

Digitized by Google

Les énormes poissons nous suivaient à la file,
Les grands oiseaux battaient l'air au-dessus de nous;
Bien souvent sur le pont je restais immobile,
A les voir s'éloigner, et je pensais à vous!

Mais ce calme est trompeur et la mer est traîtresse.
Tandis que souriante elle semble dormir,
Elle couve en son sein, que le vaisseau caresse,
Les désastres cachés qu'elle est prête à vomir.

La tempête! Le ciel est chargé de ténèbres,
La lame mugissante a des reflets de feu,
Et dans le vent, les cris, les grincements funèbres,
Emporte le navire à la grâce de Dieu!

Les mâts craquent, le flot bondit jusqu'à leur cime...
Combien dans l'ombre alors se disent, effrayés,
Qu'ils sont seuls loin du port, séparés de l'abîme
Par un ais sans appui qui tremble sous les pieds.

Qu'il se rompe, et demain quelque tribu sauvage
Recueillera peut-être, encore palpitants,
Des cadavres sans nom échoués au rivage,
Et qu'au-delà des mers on attendra longtemps!

III.

Rien n'arrête l'audace humaine,
Dit alors un des auditeurs;
Mais parfois hors de son domaine,
Attaquant ses profanateurs,

L'eau fait tomber en quelques heures
L'obstacle vainement dressé,
Et poursuit l'homme en ses demeures,
Comme je le vis l'an passé.

J'étais alors près de la Loire;
Depuis quatre jours montait l'eau
Qui déborda! Vous pouvez croire
Que rien n'égale un tel tableau.

Digitized by Google

Les bateaux prompts comme une flèche
Dérivaient au gré du courant,
Et, dans les digues faisant brèche,
Partout pénétrait le torrent.

Les ponts, sous des assauts sans nombre,
Tremblaient; le peuple épouvanté
Entendait, s'approchant dans l'ombre,
Hurler le fleuve en liberté!

Combien surpris dans leur asile
Par le grand fleuve inattendu,
S'éveillaient, reclus dans une île
Où tout espoir semblait perdu!

Le fleuve emportait dans son onde
Arbres, moissons, bestiaux mêlés,
Fruits de la campagne féconde,
Ruines des toits écroulés.

On vit dans l'écume blanchâtre
— Je m'en souviens avec horreur! —
Tout un troupeau suivi du pâtre
Roulés par la vague en fureur.

Pendant six jours nos regards mornes
Cherchèrent en vain les halliers...
Du val, tel qu'une mer sans bornes,
Seuls, émergeaient les peupliers.

IV.

C'est l'eau, reprit José, terrible et bienfaisante!
Qu'un tel débordement au fond du Sahara
Etende dès demain sa nappe mugissante,
Quelle acclamation au ciel s'élèvera!

— Nous venions de quitter un bourg des Pyrénées.
Pendant six mois entiers pas le moindre soleil!
Le ciel noir, l'ouragan!... De semblables journées
Ne sont en vérité que des nuits sans sommeil.

Digitized by Google

Dans la neige entassée on peut tailler des voûtes ;
La neige couvre tout, excepté le clocher ;
Il neige, il neige encore, et l'on trace des routes
Entre deux murs de neige aussi durs qu'un rocher.

Mais au bord du désert, brûlés des feux d'Afrique
Qui dessèchent sitôt les poumons épuisés,
Las de sentir sans fin le sol, couleur de brique,
Effondrer sous nos pieds ses sables embrasés,

Comme nous enviions l'air âpre des montagnes
Et la source glacée à l'ombre des sapins,
Les fleuves écumeux qui baignent les campagnes,
Les torrents déchaînés sur les sommets alpins !

Heureux quand nous trouvions au beau milieu du sable
Un palmier, quelques brins de verdure alentour,
Un mince filet d'eau qu'on croit intarissable
Et qui suffit à peine à la soif d'un seul jour !

Parfois désespérés, éventrant cette terre,
Nous creusions, nous cherchions jusqu'en ses profondeurs,
Nous voulions découvrir la source salutaire
Que ne pouvaient du ciel dessécher les ardeurs.

Nous tracions des canaux ! Hélas ! pour tant de peines,
Tant de rudes efforts chaque jour répétés,
Qu'obtenions-nous souvent ? Rien, rien, fatigues vaines !
A l'œuvre, à l'œuvre encor !... Mes amis, écoutez !

V.

Comme le bruit d'une fontaine
Qui murmure dans son bassin,
Le son d'une cloche lointaine,
Nous arrive : c'est le tocsin !

Quelle sinistre sonnerie !
On écoute ; un gars effaré
Qui gesticule et qui s'écrie,
Passe au galop le long du pré.

Digitized by Google

Au feu, là-bas, dans le village !...
Déjà franchissant le fossé,
Les faucheurs courent tout en nage,
Et devant eux bondit José.

Il va sans connaître d'entraves
A travers champs, à travers bois,
Comme, dans les rangs des zouaves,
Il allait se battre autrefois.

Devant une maison en flammes
Nous arrivons : De l'eau, de l'eau !
Chacun à l'œuvre ! Enfants et femmes
S'échelonnent jusqu'au ruisseau.

Plus la flamme, à l'air attisée,
Veut sur les toits se déployer,
Plus l'eau, sans relâche puisée,
Coule à torrents sur le foyer.

Des faucheurs la troupe hardie
Dompte le feu dans son essor :
Rien ne reste de l'incendie
Qu'un soliveau qui fume encor.

VI.

Là-bas, cependant, au fond de la plaine,
Tranchant sur l'azur, un nuage blanc
Apparaissait tel qu'un flocon de laine
Et voilait bientôt le soleil brûlant.

En tourbillons gris dansait la poussière,
Les blés se courbaient au souffle du vent,
Et, lançant ses traits de rouge lumière,
L'orage lointain grondait au levant.

Rapide il fuyait, couvrant la colline,
Prêt à s'arrêter sur d'autres moissons ;
Mais il arrosait d'une averse fine
Et rafraîchissait nos pâles gazons.

Digitized by Google

O pluie invoquée ! Onde salutaire !
On dirait qu'on voit le pré reverdir,
Et sous l'arc-en-ciel qui rit à la terre
Le chêne géant semble encor grandir.

Le coucou s'égaie et répond au merle,
De chaque arbre il sort des oiseaux chanteurs ;
Chaque fleur éclose enferme une perle,
L'air est embaumé de pures senteurs.

— J'allais à pas lents sous la branche torse,
Le bétail beuglait devant l'abreuvoir,
Et tous, unissant leurs trompes d'écorce,
Les pâtres rentraient aux clartés du soir.

Au bord du taillis commençant leur ronde,
Les filles chantaient la chanson de mai,
Et tout respirait une paix profonde,
Le ciel plus serein et le cœur plus gai !

Toi, l'un des agents dont Dieu fait la vie,
Pensais-je en suivant des prés les détours,
Eau, si tu pouvais nous être ravie,
S'anéantirait l'œuvre des six jours !

Reste parmi nous ! Mais depuis la cause
Qui, jetant au monde un trouble fatal,
A fermé l'Eden et, dans toute chose,
A côté du bien a placé le mal,

L'homme doit lutter contre la matière,
Il lui faut dompter la rebelle ; et l'eau,
Sans qui périrait la nature entière,
L'eau même parfois devient un fléau !...

Splendeurs d'ici-bas ! la lumière, l'ombre,
La terre avec l'eau, l'air avec le feu,
Ah ! toujours en vous, merveilles sans nombre,
L'esprit clairement lit le nom de Dieu !

Digitized by Google

VII.

EPILOGUE.

Or la cloche qui, ce jour même,
Sonnait le tocsin alarmant,
Un an plus tard, pour un baptême
Carillonnait joyeusement.

J'entendais dire dans la rue :
Ils vont passer tous par ici !
Le cortége !... — La foule accrue
Soudain s'écria : le voici !

C'était jour de réjouissances
Et le bonheur était dans l'air;
— Je revis mes deux connaissances,
La Rébecca, l'Eliézer...

Epoux, ils allaient à l'église
Où l'on portait leur premier-né !
— Moi, j'éprouvais quelque surprise
Et je demeurais étonné.

(Tandis que passaient la marraine
Et le parrain aux airs vainqueurs),
De l'influence souveraine
D'un peu d'eau sur deux jeunes cœurs.

Gardant le souvenir fidèle
De ce jour où, le long du pré,
Au vase que portait la belle
José s'était désaltéré,

Le faucheur avait au village
Revu la fille aux yeux charmants...
Et l'on fêta le mariage
Après la coupe des froments.

Digitized by Google

— Mais on emportait l'enfant frêle,
Chacun voulait le contempler,
Et, sur son front, l'eau (toujours elle !)
L'eau du baptême allait couler !

L'Académie offre à M. Ach. Millien une médaille d'or de cent francs.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1868

Prix et Médailles.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1re QUESTION.

Histoire des Archers et Arquebusiers de Reims. Origine de ces institutions, leur but, leurs statuts, lieux où les compagnies se réunissaient, fêtes qui leur furent propres, etc.

Le prix, consistant en une médaille d'or de 200 fr., est décerné à M. Henri Menu, de Reims, auteur du mémoire n° 2.

Une médaille d'argent de 1re classe est accordée à M. Ed. de Barthélemy, auditeur au conseil d'Etat, auteur du mémoire n° 1.

2me QUESTION.

Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

Le prix, consistant en une médaille d'or de 200 fr., est décerné à M. l'abbé Genet, ancien curé de Trigny, auteur du mémoire n° 4.

Digitized by Google

Une médaille d'or est accordée à M. l'abbé Marcq, curé d'Aussonce, auteur du mémoire n° 3.

Une mention honorable est accordée à M. Plonquet, docteur-médecin à Ay, auteur du mémoire n° 2.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Indiquer la composition chimique des briques réfractaires généralement employées à Reims; exposer les raisons qui peuvent déterminer à employer de préférence celles de telle ou telle provenance.

Le prix n'est pas décerné et la question est laissée au concours pour 1870.

—

POÉSIE.

Le Cardinal Gousset, Archevêque de Reims, fondateur de l'Académie.

Le prix n'est pas décerné.

—

MÉDAILLES ET ENCOURAGEMENTS

accordés en dehors des concours.

L'Académie décerne :

Une médaille d'or à M. Ach. Millien, lauréat et correspondant de l'Académie, à Beaumont-la-Ferrière

Digitized by Google

(Nièvre), pour une pièce de vers intitulée : « Poème de l'eau. »

Une médaille d'argent de 1re classe à Mlle Adolphine Bonnet, de Muret (Haute-Garonne), pour un volume de poésies intitulé : « Les Chants de l'âme. »

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS POUR LES ANNÉES

1869-1870.

PRIX A DÉCERNER EN 1869.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1re QUESTION.

Etude sur Clicquot-Blervache, économiste, moraliste et littérateur, né à Reims, le 7 Mai 1723.

La Bibliothèque de la Ville possède ses ouvrages imprimés ou manuscrits.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 400 francs.

2e QUESTION.

Notice historique et descriptive des monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arron-

Digitized by Google

dissement de Reims (excepté celui de Fismes, pour lequel le prix a été décerné en 1864).

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux, qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités, aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront négliger les objets sans valeur, et se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, pour la description des monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail.

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

Indiquer le moyen d'épurer les eaux des égouts de Reims avant leur entrée dans la Vesle, et d'utiliser dans l'intérêt de l'agriculture les produits de l'épuration. Justifier par des expériences, que le mode proposé réunit les conditions désirables d'économie et de facile exécution.

Digitized by Google

L'Académie, en appelant de nouveau l'attention des hommes d'étude sur cette question, croit répondre à l'une des plus justes préoccupations de la population.

Le prix, dû en partie à la générosité d'un anonyme, consiste en une médaille d'or de 500 francs.

—

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.

—

Ces médailles seront décernées en séance publique.

D'autres distinctions pourront être accordées aux auteurs dont les mémoires, sans atteindre la première place, répondront le mieux aux désirs de l'Académie.

Les mémoires devront être adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 15 Mars 1869, terme de rigueur.*

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; conséquemment, les auteurs ne pourront en disposer sans son autorisation.

—

Indépendamment des concours indiqués ci-dessus, l'Académie accordera des médailles et encouragements aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense. Les personnes qui croiraient avoir droit à

Digitized by Google

cette distinction devront faire parvenir leurs titres au Secrétariat avant le 15 Mars 1869, et plus tôt, s'il s'agit d'une invention dont l'essai doive se faire de préférence en hiver.

PRIX A DÉCERNER EN 1870.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1re QUESTION.

Histoire de la Faculté des Arts dans l'Université de Reims, et particulièrement du collége des Bons-Enfants; — ses luttes, ses succès, hommes remarquables qui y ont professé ou en sont sortis, œuvres principales qu'ils ont produites.

Le prix consiste en une médaille d'or de 400 fr.

2e QUESTION.

Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.

A l'histoire des principaux évènements dont la commune fut le théâtre, depuis son origine jusqu'à nos jours, et à la description des monuments et des débris de l'antiquité qu'on y rencontre, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc.,

Digitized by Google

sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, et celles du département, à Châlons, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE.

QUESTION

déjà mise au concours en 1868.

Indiquer la composition chimique des briques réfractaires généralement employées à Reims ; exposer les raisons qui peuvent déterminer à employer de préférence celles de telle ou telle provenance.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

—

Les mémoires devront être envoyés, en observant les formalités indiquées ci-dessus, avant le 15 Mars.

Le Secrétaire général, Ch. LORIQUET.

Le Président, H. ROBILLARD.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS

Au 1er Juillet 1868.

Bureau pour l'année 1867-1868.

Président, S. Exc. Mgr LANDRIOT (O. ✻).
Vice-Président, MM. ROBILLARD (O. ✻).
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire-archiviste, S. DAUPHINOT.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration, JULLIEN. DUCHATAUX. PIÉTON.

Bureau pour l'année 1868-1869.

Président d'honneur, S. Exc. Mgr LANDRIOT (O. ✻).
Président annuel, MM. ROBILLARD (O. ✻).
Vice-Président, S. DAUPHINOT (✻).
Secrétaire général, CH. LORIQUET.
Secrétaire-archiviste, DEGLAIRE.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration, DUCHATAUX. PIÉTON. PARIS.

Digitized by Google

Membre d'honneur.

M. Villemain (G. O. ✻), secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien ministre de l'instruction publique.

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

Mgr Landriot (O. ✻), archevêque de Reims.

MM. Robillard (O. ✻), vice-président honoraire du Tribunal civil.

Fanart (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.

Tarbé (P.), ancien magistrat, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Duquénelle, ancien pharmacien, associé de la Société impériale des antiquaires de France.

Clicquot (F.-L.), propriétaire.

Gosset père, architecte, membre du Conseil municipal.

Paris (H.), avocat, membre du Conseil général et du Conseil municipal.

Midoc (L.-H.), greffier du Tribunal de commerce, Adjoint au Maire de Reims.

Loriquet (Ch.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société impériale des Antiquaires de France.

Goda, notaire, secrétaire du Comice agricole.

Baudesson, fabricant de produits chimiques.

Digitized by Google

MM. Lefebvre (✻), officier supérieur du génie, en retraite.

Mennesson (A.), ancien notaire.

Galliet, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Leseur, avoué, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Villeminot (✻), ingénieur-mécanicien, membre du Conseil municipal.

Piéton, avocat, membre du Conseil municipal.

Martin (Ch.), rédacteur en chef du *Courrier de la Champagne.*

Givelet (Ch.), propriétaire, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Varennes, président du Tribunal civil.

Thomas, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Jullien (Th.), ancien magistrat, membre de la Société d'agriculture de Joigny, et de la Société impériale d'acclimatation

Luton, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.

Doyen, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine.

Jacquenet (l'abbé), protonotaire apostolique, curé de Saint-Jacques.

Coze, directeur de l'usine à gaz.

Deglaire (l'abbé), aumônier du Lycée.

Lantiome, avocat.

De Brimont (A.), propriétaire.

Mennesson (F.), ancien pharmacien.

D. Maldan, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, membre du Conseil municipal.

Digitized by Google

MM. Cerf (l'abbé), chanoine honoraire, trésorier de la cathédrale.

Duchataux, avocat, président du Comice agricole, membre du Conseil général.

Fialon, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au Lycée.

Gillet, proviseur du Lycée.

Mallez, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Elambert ,avocat, suppléant du juge-de-paix du deuxième arrondissement.

Gosset (Alf.), architecte.

Dauphinot (S. ✻), manufacturier, Maire de Reims.

Sebastiani (✻), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.

Lasserre, avocat.

Lemoine, docteur en médecine et ès-sciences.

Chartier (l'abbé ✻), vicaire-général du diocèse.

Membres honoraires et correspondants élus dans l'année 1867-1868.

MM. Maridort, professeur de physique au Lycée, membre honoraire.

Loupot, chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Charleville, membre correspondant.

Lefèvre (Emile), négociant à Sedan, membre correspondant.

Membres décédés.

MM. Boulloche (✻), conseiller honoraire à la Cour Impériale, membre correspondant, à Paris.

Digitized by Google

MM. Coulvier-Gravier, membre correspondant, à Paris.

Didron (Aîné), directeur des *Annales archéologiques*, membre correspondant, à Paris.

Postansque, professeur d'histoire au Lycée de Reims, ancien membre titulaire.

Vionnois, juge au tribunal civil de Montpellier, membre correspondant.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

ALEXANDRE POSTANQUE

Par M. Fialon, membre titulaire.

MESSIEURS,

Quand, à nos dernières séances, nous parlions des hommages que l'Académie doit à ceux de ses membres que lui ravit la mort, j'étais loin de penser qu'il m'était réservé de rendre, aujourd'hui même, ce pieux devoir à Alexandre Postansque, longtemps l'un des membres les plus actifs de la compagnie et resté l'un de ses correspondants les plus aimés. Hier, sur sa tombe encore ouverte, notre cher confrère, M. Gillet, adressait, avec l'éloquence du cœur, l'adieu de la famille universitaire au professeur distingué qui vient de lui être enlevé; aujourd'hui, un collègue, un ami, vous supplie de lui permettre d'adresser à notre regretté confrère l'adieu suprême de l'Académie.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, quelle vive intelligence, quel noble caractère, quelle âme élevée nous venons de perdre. Je ne vois ici que des amis d'Alexandre Postansque, qui, presque tous, ont pu le connaître et l'apprécier avant moi; un camarade d'en-

Digitized by Google

fance, comme lui noble cœur et esprit distingué, qui vous apprendrait ce que fut, au début de la vie, cette vive et délicate nature, si riche et si pleine de promesses; des confrères, qui se plaisaient, ici ou dans nos solennités, à jouir de la maturité de son talent. Nous aimions la sincérité, la droiture et l'inaltérable honnêteté de ses sentiments et de ses actes; nous aimions jusqu'aux inquiétudes, aux chagrins et aux saillies de son âme franche et probe. Il avait l'art difficile de faire respecter celles de ses opinions qu'on ne partageait pas, et de rendre aimable jusqu'à sa vigoureuse contradiction. Quelle finesse d'observation! quel sentiment délicat des œuvres de l'esprit! et, dans l'histoire, qu'il avait choisie pour domaine, quelle sagacité, quelle étendue de vues, quelle conscience! Profondément pénétré des principes spiritualistes, avec quelle ampleur de pensée et d'expression ne leur faisait-il pas dominer ce tableau mouvant de l'humanité, qui s'abaisse ou s'élève, selon qu'ils s'obscurcissent ou brillent d'une lumière manifeste! Dernièrement encore, quand sa parole nous entraînait sur les routes du commerce primitif, ici, à la suite des lentes caravanes, là, au souffle des vents périodiques qui poussaient les flottes grecques vers les ports de l'Inde, comme nous aimions à le voir nous reporter de cette antiquité reculée vers notre temps, admirer avec un légitime orgueil les transformations qu'accomplissent, dans ce même Orient, le commerce, l'industrie et la civilisation européenne, et nous montrer, au-dessus de tout, le christianisme faisant insensiblement pénétrer dans ces contrées, qui semblaient vouées à une éternelle servitude, la conscience et le respect de la dignité humaine!

Digitized by Google

Alexandre Postansque accomplissait sa 46e année le jour même de sa mort : cruel rapprochement pour ce père infortuné, qui l'accompagnait, hier, abîmé de douleur ; pour sa mère, condamnée désormais à pleurer le jour où elle s'était réjouie d'avoir un fils ! Il débutait, il y a vingt-deux ans, au collége de Blois, et, après s'être successivement distingué dans les lycées de Caen, de Montpellier, de Limoges et de Besançon, il vint mériter ici la réputation de talent, de science et d'honneur qu'il a partout laissée sur son passage. Sur le chemin, et sans jamais se reposer du rude labeur de l'enseignement, il avait conquis, hélas ! au prix de sa santé, nos deux plus beaux titres universitaires, celui d'agrégé et celui de docteur.

Vous retrouviez ici, Messieurs, cette parole pleine et convaincue, cette grandeur de sentiments, cette passion du beau et du vrai, dont vous parlaient vos fils. Vous les avez applaudies, lorsque, dans les conférences de l'Hôtel-de-Ville, il déroulait devant vous, avec tant de justesse et d'ampleur, l'intelligente et patriotique administration de votre grand compatriote Colbert, une des gloires les plus pures d'un de nos plus beaux règnes ; vous les avez encore applaudies tout récemment, lorsque, dans une autre enceinte, il nous retraçait, au prix de quelles laborieuses recherches ! les débuts de l'industrie et du commerce dans le monde. Hélas ! nous espérions que ces leçons sur une matière encore inexplorée, recueillies en volume, lui vaudraient une de ces couronnes avec lesquelles l'Académie française encourage les efforts désintéressés des enfants des Muses ! Mais qui pourrait, qui oserait tenter de retrouver le plan, les idées particulières et même l'idée inspira-

Digitized by Google

trice du savant professeur, dans cet amas de notes confuses et de fragments épars, qu'anime cependant le souffle de sa pensée :

Disjecti membra poetæ?

Si la parole, quelque éloquente qu'elle soit, est fugitive et s'envole, s'il n'en reste, avec le temps, qu'un pieux souvenir, nous avons, du moins, la consolation de conserver une partie, bien faible, des travaux silencieux qui ont consumé la vie de notre infatigable confrère. Il nous reste de lui une excellente thèse, en latin, sur le vénitien Marino Sanuto, un banquier écrivain, qui, dès la fin des croisades, montrait au commerce vénitien le vrai chemin de l'Orient, lui disait que le maître de l'Egypte serait le maître du monde, et trouvait les premières idées d'une science née d'hier, et qui n'en fait pas moins de bruit, l'économie politique. Il nous reste sa thèse française, une belle et vigoureuse étude sur la vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné, « esprit et cœur de fer, comme il s'appelle lui-même, homme digne des guerres civiles. » « Sa conduite, dit la dernière page de l'ou» vrage, ne fut jamais dictée par des raisons person» nelles ; il conserva toujours la loyauté un peu rude » qui était le fond de son caractère ; il sacrifia tout, » dignités, faveurs, pour garder la liberté d'opinions » et de langage dont il était jaloux à l'excès ; enfin, » pendant sa longue carrière, si dramatiquement » mêlée de travaux et de dangers, il resta jusqu'au » dernier instant fidèle aux convictions désintéres» sées de sa jeunesse. » En traçant ce portrait, Alexandre Postansque n'avait-il en vue que l'illustre et opiniâtre partisan ? Ne peignait-il pas, à son insu, le libre et généreux ami que nous pleurons aujourd'hui?

Digitized by Google

Qu'il jouisse pleinement des hommages incomplètement mérités par son héros! Vous les lui décerniez, hier, dans un pieux recueillement; vous les lui décernez encore aujourd'hui par l'attention sympathique que vous accordez à ma parole, faible interprète de vos sentiments. Oui, Alexandre Postansque est du nombre de ceux qui ne meurent pas tout entiers. Il revivra pour nous dans ses livres, dans notre souvenir; et, si vous me permettez de mêler aux adieux de l'Académie des sentiments plus personnels, il revivra dans la pieuse affection dont ses collègues entoureront ses jeunes et chers enfants, sa sainte et admirable femme.

Digitized by Google

SCIENCES.

RECHERCHES SUR LES BRANCHIOBDELLES,

Par le Dr LEMOINE, membre titulaire.

Les recherches relatives à l'anatomie comparée, outre le charme inhérent à tout travail intellectuel, offrent un intérêt immédiat au point de vue de l'étude des animaux supérieurs et notamment de l'homme : aussi nous paraissent-elles devoir intéresser à la fois le naturaliste et le médecin.

Il y a peu de temps que les auteurs se sont occupés des animaux inférieurs et peut-être doit-on attribuer en grande partie à ces recherches jusqu'alors si négligées les découvertes si remarquables faites dans ces dernières années au point de vue de l'histologie et de la physiologie humaine.

Tout récemment encore M. Milne-Edwards, dans le rapport sur les progrès récents des sciences zoologiques en France, insistait sur cette grande vérité et faisait remarquer comment un certain nombre de questions fondamentales avaient été élucidées grâce aux données acquises sur les animaux inférieurs.

Nous ne citerons à ce sujet que deux ordres de faits, les uns relatifs au mode de production des ovules, les autres aux diverses phases de développement des parasites.

L'ovule, premier germe de toute organisation ani-

Digitized by Google

male, se compose essentiellement d'une sphère de matière plastique et nutritive, en général colorée, et désignée sous le nom de vitellus, parce que, chez les oiseaux, elle constitue le jaune de l'œuf et dans l'intérieur de ce corps une cellule centrale appelée vésicule germinative ou vésicule de Purkinge, en l'honneur du naturaliste de Breslau à qui la découverte en est due.

M. Coste fut le premier à en constater l'existence dans l'œuf des mammifères et à établir ainsi la concordance entre les parties constitutives de ce produit de l'ovaire chez les oiseaux et les vertébrés supérieurs.

On trouva aussi une vésicule analogue chez tous les animaux invertébrés, mais on ne savait pas si cette cellule intérieure était un produit du travail génésique dont le globe vitellin est le siége, ou si elle était la partie fondamentale et primitive de l'œuf.

La première de ces opinions a longtemps prévalu jusqu'au jour où l'étude des animaux inférieurs a montré d'une manière incontestable que la vésicule germinative est la première partie de l'œuf qui se forme.

Cette remarque, nous avons pu également la faire chez la branchiobdelle, sorte de petite sangsue qui vit en parasite sur l'écrevisse.

Quant au vitellus, les observations relatives à l'homme et aux animaux supérieurs tendaient à faire admettre que, formant une masse unique jusqu'au moment de la fécondation, il se divisait ensuite en un grand nombre de fragments constituant en dernière analyse la couche où se développe l'embryon.

Or, chez les animaux inférieurs, la division ou segmentation du vitellus se produit avant la féconda-

Digitized by Google

tion, elle n'en est donc pas la conséquence. C'est une remarque qu'il nous a également été donné de faire chez la branchiobdelle.

Quant à la question du parasitisme, M. Davesne, un des premiers, a montré combien de formes différentes peut présenter un même parasite, suivant l'animal sur lequel il se trouve.

C'est ainsi que des observations moins approfondies avaient fait considérer comme autant d'animaux distincts les diverses métamorphoses subies par un seul et même être dans ses migrations successives.

L'étude des parasites chez les différents animaux a donc singulièrement élucidé la question du parasitisme chez l'homme : c'est ainsi qu'on a pu reconnaître le point de départ de certains vers intestinaux, étudier la série de migrations à la suite desquelles ils pénètrent dans l'organisme humain, et, par suite, se prémunir contre cette cause de maladie.

La plupart des parasites vivant dans des liquides, soit extérieurs, comme l'eau proprement dite, soit intérieurs, comme les substances qui remplissent le tube digestif, appartiennent aux vers ou annélides.

C'est ainsi qu'on trouve une grande similitude de constitution entre les parasites du tube digestif de l'homme et les parasites extérieurs des poissons, des crustacés et notamment de l'écrevisse.

Les observations faites sur les uns peuvent donc servir à élucider certains points encore douteux de l'organisation des autres.

Dans des recherches assez prolongées faites sur l'écrevisse, pour notre thèse de doctorat ès-sciences, nous avons été à même d'étudier les mœurs et la constitution de petites sangsues qui vivent en para-

Digitized by Google

sites, soit à l'extérieur du corps de cet animal, soit dans sa cavité viscérale.

Nous vous demandons la permission de vous présenter ici un résumé succinct du travail que nous avons lu dernièrement sur ce sujet à la réunion des Sociétés savantes.

Beaucoup d'auteurs ont étudié l'organisation des branchiobdelles ; nous ne ferons que citer Rœsel, M. Odier de Genève, dont les recherches se trouvent insérées dans les *Mémoires de la société d'Histoire naturelle de Paris*, t. I, M. Vallot (*Actes de l'Académie de Bordeaux* 1840, et de l'Académie de Dijon 1843-1844), M. Gervais (*Dictionnaire* de Guérin et *Patria*, *zoologie française*).

Moquin-Tandon a également traité cette question dans sa *Monographie des hirudinées* ; mais les travaux les plus importants sont ceux de MM. Henle (archives de Muller 1835), Wilhelm Keferstein (archives de Reichert et du Bois-Reymond 1863) et Hermann Dorner (Journal de Siebold et Kolliker 1865). La conséquence de ce grand nombre de travaux a été de multiplier les noms attribués à la branchiobdelle, aussi la trouve-t-on également appelée Microbdelle, Astacobdelle.

La branchiobdelle est facile à reconnaître même à simple vue, et dans nos pays il est peu d'écrevisses qui, quand on les retire de l'eau, n'en portent un certain nombre attachées soit sous la région caudale, soit dans la cavité où se trouvent les yeux, soit enfin dans les chambres respiratoires situées de chaque côté de la carapace, d'où le nom de branchiobdelle donné au parasite en question.

La forme générale de cet animal se rapproche de

Digitized by Google

celle de la sangsue. Il est composé d'un certain nombre d'anneaux contractiles, plusieurs de ces anneaux se réunissant pour constituer une véritable région céphalique. Chaque extrémité du corps est terminée par une ventouse.

L'animal marche comme les chenilles arpenteuses, c'est-à-dire qu'il forme une anse, ses deux ventouses se trouvant contiguës, puis la ventouse buccale se détache, s'éloigne de la précédente, se fixe de nouveau tandis que la ventouse anale vient se mettre en contact avec elle.

Quand l'animal est détaché de l'écrevisse et mis dans un vase de verre, il se fixe après les parois par sa ventouse anale et oscille autour de ce point d'appui à la recherche d'une proie nouvelle.

Ce fait se produit du reste naturellement après la mort de l'écrevisse, car, d'après les recherches de M. Vallot, la branchiobdelle la quitterait alors pour s'attacher après une autre vivante.

Le nombre des anneaux constituant le corps paraît un peu varier, car tandis que M. Odier en indique 18 et M. Henle jusqu'à 30, nous en avons généralement trouvé 22.

Nous croyons que le nombre des anneaux augmente avec le développement de l'animal.

Ces anneaux sont successivement grands et petits.

A chaque grand anneau correspond un ganglion nerveux ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les ganglions tendent à se fusionner aux deux extrémités du corps, qui présentent ainsi une grande analogie de constitution.

Ces détails sont applicables à la fois à la branchiobdelle depuis longtemps décrite à l'extérieur du corps

Digitized by Google

de l'écrevisse, et à une autre espèce non décrite jusqu'ici à notre connaissance et habitant l'intérieur du corps de l'animal.

Cette seconde espèce est remarquable à la fois par sa décoloration complète, tenant sans doute à son mode d'habitation, et par la diversité de forme de ses machoires et de ses organes génitaux.

La peau des branchiobdelles est transparente, ce qui permet une étude minutieuse de ses organes internes malgré les dimensions restreintes de l'animal qui dépasse rarement comme longueur cinq millimètres.

La peau des branchiobdelles se compose de deux couches : l'une extérieure, mince, sans structure appréciable, présente parfois à sa surface des stries très-fines se croisant en divers sens : c'est la cuticule ou épiderme, destinée sans doute à protéger la seconde couche.

Cette dernière, que nous pourrons appeler derme ou couche cellulaire, est formée d'éléments en culs-de-sac dont l'orifice adhère à la cuticule et dont l'intérieur est plein de granulations pigmentaires.

Nous avons souvent noté dans ces culs-de-sac glandulaires de petits filaments plus ou moins contournés sur eux-mêmes et jouant sans doute ici le rôle de parasites par rapport à la branchiobdelle.

Un parasite peut donc avoir lui-même ses parasites.

La peau dont la souplesse et l'élasticité sont très-grandes se trouve tapissée par une double couche de fibres musculaires, les unes longitudinales destinées à opérer le raccourcissement en longueur de l'animal, les autres transversales produisant un effet inverse en en diminuant la largeur.

Digitized by Google

En outre, au point de jonction de deux anneaux voisins, on trouve des sortes de petits diaphragmes ou dissépiments également contractiles.

Les fibres musculaires sont énormes si on les compare aux fibres de l'homme ; elles sont en même temps fort courtes, aussi s'unissent-elles les unes aux autres par leurs extrémités effilées de façon à présenter une certaine longueur, absolument comme on voit les fibres musculaires lisses de l'homme se faire suite les unes aux autres.

Les fibres de la branchiobdelle ont une paroi très-épaisse munie de stries transversales et un contenu granuleux présentant de distance en distance des noyaux.

Le système nerveux, situé à la face ventrale du corps, consiste en une double chaîne présentant des ganglions successifs, d'où s'échappent les nerfs.

Chaque ganglion est formé de deux moitiés se divisant elles-mêmes en deux masses isolées.

Il en résulte quatre masses de cellules nerveuses renfermées dans une enveloppe commune.

En dehors de cette enveloppe, se rencontrent quelques cellules isolées contribuant peut-être à former le système nerveux de la vie organique.

La portion de la chaîne ganglionnaire animant la région céphalique se compose de plusieurs parties.

C'est d'abord une masse nerveuse inférieure au tube digestif et appelée sous-œsophagienne.

Cette masse présente la forme d'une sorte d'Y dont les deux branches antérieures contournent le tube digestif de façon à constituer les pédoncules cérébraux qui aboutissent au cerveau.

De chaque côté du ganglion sous-œsophagien se trouvent des masses nerveuses ganglionnaires.

Digitized by Google

Les pédoncules cérébraux se renflent et envoient des branches nerveuses aux deux lèvres qui limitent la ventouse antérieure.

Quant au cerveau, réduit ici à son minimum de développement, il consiste en une simple bande nerveuse légèrement dilatée de chaque côté de la ligne médiane et au niveau de son point de jonction avec les pédoncules cérébraux.

Ces dernières dilatations sont intéressantes à étudier, car elles correspondent à une portion du tégument remarquable par sa transparence, ce qui permet d'admettre que les points en question servent à la vision, vision bien imparfaite, il est vrai, puisque cet œil rudimentaire, uniquement composé de parties sensitives, manque de toute espèce d'appareil de réfraction.

C'est là, du reste, le plan suivant lequel sont constitués les organes de la vision les plus élémentaires, chez les animaux inférieurs, qui ne peuvent guère avoir qu'une sensation confuse de la lumière.

En avant et en arrière du cerveau, s'échappent des branches nerveuses auxquelles font suite des masses ganglionnaires destinées sans doute à animer les différents viscères.

Outre les organes élémentaires de vision, jusqu'ici non signalés chez la branchiobdelle, que l'on considérait comme aveugle, nous signalerons une sensibilité cutanée des plus manifestes, et peut-être même une sensibilité gustative qui aurait pour siége un cercle de mamelons entourant l'orifice buccal.

Le tube digestif du parasite de l'écrevisse est extrêmement développé dans le premier âge où les fonctions de nutrition paraissent seules nécessaires.

Digitized by Google

Il consiste alors en une série de dilatations séparées par des points plus rétrécis.

Plusieurs de ces dilatations jouent sans doute le rôle d'estomac et les autres le rôle d'intestin.

Puis, bientôt se développent de nouveaux organes, ceux de la génération qui refoulent les dilatations correspondantes de l'intestin et prennent un accroissement de plus en plus marqué.

Ce développement des organes génitaux est extrêmement remarquable chez d'autres parasites, où à une certaine époque on trouve à peine des vestiges de l'appareil digestif, tout d'abord prédominant.

L'orifice buccal de la branchiobdelle est limité par deux lèvres inégales formant en se réunissant une ventouse, destinée soit à fixer l'animal, soit à opérer la succion du sang de l'écrevisse.

Plus profondément on aperçoit un cercle de mamelons jouant peut-être le rôle d'organe du goût et enfin deux mâchoires de forme triangulaire garnies de sept dents qui, dirigées en arrière dans l'état de repos, peuvent, sous l'action de certaines fibres musculaires, se renverser en avant pour venir ponctionner le tégument de l'écrevisse.

Les mâchoires de l'espèce nouvelle, au lieu d'être triangulaires, ont la forme de croissants.

La paroi du tube digestif est composée d'une couche interne identique à l'épiderme cutané avec lequel il se continue, d'une couche musculaire formée de deux ordres de fibres et d'une couche externe représentant sans doute le foie des animaux supérieurs, et consistant en un très-grand nombre de petits culs de sac agglomérés les uns contre les autres.

L'orifice anal s'ouvre sur la région dorsale du

Digitized by Google

corps à peu de distance de la ventouse postérieure.

Outre les glandes annexées à la peau et au tube digestif, on trouve encore chez la branchiobdelle, dans les premiers et derniers segments du corps, des glandes grisâtres paraissant verser leur produit de sécrétion au niveau des ventouses buccale et anale, le liquide en question contribuant sans doute à fixer l'animal. Les reins sont très-probablement représentés par quatre glandes rougeâtres, deux se trouvant situées en avant des organes génitaux et deux en arrière.

Ces glandes reçoivent à une de leurs extrémités quatre canaux en anses, dont l'intérieur est tapissé par une multitude de petits cils décrivant des tours de spire du plus joli effet.

De l'autre extrémité de la glande rouge s'échappe un canal excréteur se terminant par une petite dilatation en forme d'ampoule qui s'ouvre elle-même à l'extérieur.

Cette dilatation, que l'on voit successivement se remplir et se vider, joue très-probablement le même rôle que la vessie urinaire de l'homme.

Grâce à la direction des mouvements des cils vibratiles, on peut se rendre un compte exact des courants qui se passent dans les canaux ciliés et dans le canal excréteur qui amène bien manifestement son contenu au dehors.

Peut-être les canaux ciliés qui aboutissent aux glandes rouges ont-ils une certaine importance au point de vue des fonctions respiratoires, toujours est-il qu'on ne connaît pas chez la branchiobdelle d'organes spéciaux servant à la respiration.

Le système circulatoire est double, car toute la

Digitized by Google

cavité du corps est remplie par un liquide transparent, muni de globules sanguins, et l'on trouve en outre une série de vaisseaux fermés de toutes parts, colorés en rouge et consistant en un canal ventral, en un canal dorsal qui est agité de pulsations et joue le rôle de cœur, et en une série d'anses latérales qui unissent ces deux canaux.

La branchiobdelle est hermaphrodite, c'est-à-dire qu'elle a à la fois des organes genitaux mâles et femelles; mais cet hermaphrodisme est incomplet, chacun de ces animaux ayant besoin du concours d'un autre pour être fécondé.

Les organes génitaux consistent en une masse antérieure d'abord transparente, puis jaunâtre, représentant le testicule, une masse postérieure blanchâtre où se forment les œufs.

Entre ces deux masses glandulaires existe un long canal contourné sur lui-même, fermé à une de ses extrémités, ouvert à l'autre, qui est susceptible de s'invaginer au dehors de façon à constituer un organe copulateur.

Cet organe est muni de papilles très-développées dans l'espèce de branchiobdelle anciennement décrite; il est beaucoup plus long, beaucoup plus étroit et dépourvu de papilles, dans l'espèce nouvelle.

L'ovaire s'ouvre manifestement au dehors, de façon à permettre l'issue des œufs arrivés à maturité; mais au premier abord on ne se rend pas compte de la manière dont la liqueur séminale pénètre dans l'organe copulateur pour être projetée au dehors.

Des recherches minutieuses nous ont fait reconnaître une disposition très-curieuse et rappelant celle des organes qui permettent chez la femme l'expulsion des ovules.

Digitized by Google

Chez cette dernière, en effet, un pavillon auquel fait suite un canal qui aboutit dans l'utérus vient s'appliquer sur l'ovaire pour recevoir l'ovule qui se détache.

Or, chez la branchiobdelle, on voit également au niveau du testicule deux sortes de coupes ciliées auxquelles font suite des canaux qui viennent se greffer d'autre part sur l'organe copulateur.

Sous l'action des cils vibratiles qui garnissent les coupes en question, la liqueur séminale et notamment ses éléments les plus importants, consistant en longs filaments crénelés sur leurs bords, s'engage dans l'orifice des trompes et parvient de cette façon jusque dans l'organe copulateur.

Les filaments spermatiques se mélangent dans l'organe copulateur à des cellules remarquables à la fois par leur forme et leur contenu, et dont le rôle, au point de vue de la fécondation, nous est totalement inconnu.

Nous avons pu suivre, pour ainsi dire, pas à pas la série de développement des filaments spermatiques et étudier les mouvements assez complexes dont ils sont le siége.

Dans l'espèce nouvelle ils constituent des sortes de longues gerbes, dont une des extrémités vient s'engager dans les entonnoirs ciliés.

M. Odier, de Genève, a pu étudier le mode de copulation des branchiobdelles. Elles se fixent sur leur ventouse anale et s'enlacent en se courbant chacune en sens inverse, de telle sorte que les organes copulateurs viennent se mettre réciproquement en contact avec un orifice situé un peu en avant et aboutissant à une poche dite copulatrice, placée au milieu de la masse testiculaire.

Digitized by Google

Cette poche allongée dans l'espèce nouvelle de branchiobdelle, ovalaire dans l'espèce ancienne, atteint des dimensions telles qu'elle est visible à l'œil nu.

C'est un véritable réservoir où s'accumule la liqueur séminale qui est ensuite déversée sur les œufs après leur sortie de l'ovaire.

Ici, comme chez les poissons, la fécondation aurait donc lieu après la ponte.

On peut suivre toutes les phases de développement des ovules et on les voit se rapprocher de l'orifice de l'ovaire à mesure qu'ils arrivent à maturité.

Nous n'avons pas pu assister à la ponte, peut-être se produit-elle comme chez un annélide de constitution analogue, qui saisit ses œufs à mesure qu'ils sortent, avec sa ventouse antérieure, et les maintient fixés pendant quelques instants sur le point où elle veut les attacher.

Il se produit pendant ce temps au niveau de la ventouse orale la sortie d'un liquide plus ou moins visqueux qui constitue la coque de l'œuf et le pédicule qui sert à le maintenir.

Toujours est-il que chez la branchiobdelle on est frappé de la résistance des parois de l'œuf et de la manière solide dont elle le fixe après l'écrevisse. Elle choisit pour cela de préférence les filaments flexibles comme ceux que l'on trouve chez l'écrevisse au niveau des appendices abdominaux, des antennes internes ou des branchies, et elle y attache ses œufs à l'aide de deux petits pédicules partant de chacune de leurs extrémités.

A défaut de ces filaments, elle s'arrête sur les points où la peau de l'écrevisse présente une minceur et une

Digitized by Google

souplesse toute spéciale, dans ce cas, l'œuf ne peut plus être fixé que par un seul pédicule, mais alors celui-ci est plus résistant et il se termine par un large plateau d'insertion.

Nous avons pu suivre dans l'œuf les diverses périodes de la formation de l'embryon qui s'y trouve recourbé en anse.

Au moment de l'éclosion, on voit se soulever un petit couvercle qui ferme l'extrémité supérieure de l'œuf et la branchiobdelle sort, sa ventouse anale en avant. Elle prend un point d'appui au moyen de cette ventouse pour dégager le reste du corps.

La branchiobdelle est alors identique comme forme générale à ce qu'elle sera plus tard, mais on n'y trouve développé que le système tégumentaire, le tube digestif et la chaîne ganglionnaire qui acquerrera dans la suite une ou deux paires nouvelles de ganglions.

Digitized by Google

SECOND RAPPORT

A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

SUR LE

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE;

Par M. S. Dauphinot, membre titulaire.

FÉVRIER 1868.

Me voici de nouveau devant vous, Messieurs, avec les Bulletins de la Société Industrielle. Vous m'avez continué le soin de les étudier, et je viens vous rendre compte de mes impressions. La tâche aujourd'hui est plus rude que jamais, car les Bulletins se sont amoncelés, et formeraient, s'ils étaient réunis, un énorme volume ; elle est aussi plus délicate, car je sais maintenant à quoi m'en tenir sur les susceptibilités économiques de la Société.

Mon premier rapport m'a valu, en effet, une réponse de notre honorable confrère, M. Cadet, réponse que je n'ai point entendue, et que je n'ai pu lire que très-rapidement. Je ne reviendrai pas sur ce qui m'était personnel dans le petit débat engagé.

Pour ne parler qu'économie politique, et avant d'entreprendre l'examen que vous m'aviez confié, je vous demanderai la permission de constater l'accord

Digitized by Google

inespéré qui s'est établi entre mon confrère et moi dans la réponse que je viens de rappeler.

J'avais dit que je trouvais la doctrine *Laissez faire, laissez passer*, trop absolue ; qu'elle avait besoin de certains tempéraments que repoussent, en général, messieurs les économistes. Si ma mémoire me sert bien, M. Cadet m'a répondu : « qu'après avoir cherché le vrai absolu, il fallait songer à l'application, et compter avec le vrai possible ; qu'il fallait étudier les obstacles, agir avec tact, et n'arriver que par degrés au régime du libre-échange. »

C'est à peu près ce que j'avais dit, en moins bons termes, il est vrai, et surtout avec moins d'autorité.

Je m'étais arrêté, Messieurs, au quinzième Bulletin de la Société et à la cinquième leçon de M. Cadet. Le professeur expose, dans cette leçon, les nombreux avantages de la division du travail. A l'appui de ce grand principe, il cite les trois exemples si connus de la fabrication des épingles, des cartes à jouer et de l'horlogerie.

Il fait ressortir l'économie de temps, et par suite l'augmentation énorme de production qui résultent de la division introduite dans ces différentes fabrications, division qui permet à chaque ouvrier d'acquérir, pour le genre de travail qui lui est confié, une dextérité toute exceptionnelle. Il réfute les rares objections qu'on a faites à la division du travail.

L'Académicien Lemontey, qui est mort en 1826, s'était élevé, dans un opuscule, contre les théories économiques de son contemporain Adam Smith. La division du travail devait tendre, selon lui, à réduire l'intelligence de l'ouvrier, à abaisser les salaires, à

Digitized by Google

introduire la concurrence des femmes jusqu'alors fort peu employées dans les ateliers, à courber plus que jamais l'ouvrier sous la dépendance du patron, à constituer enfin la féodalité de l'industrie par les grands capitaux.

M. Cadet prend chacune de ces objections corps à corps, et pas une ne reste debout.

Quoique partageant entièrement l'opinion de mon confrère, je serai moins sévère que lui. L'œuvre de Lemontey qu'il appelle une boutade, est pleine de verve et d'originalité, et elle mérite au moins, en faveur de l'époque à laquelle elle a été écrite, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Elargissant son sujet, M. Cadet assimile à la division du travail la diversité des professions. Il ne voit là qu'une division d'un autre genre; et, par analogie, il arrive à considérer la division du travail comme la loi de la société, de l'humanité tout entière. Les différentes races, dit-il, n'ont pas les mêmes aptitudes, elles ne jouissent pas des mêmes climats. De là tant de produits variés propres à chaque contrée, à chaque nation, et dont tous les peuples jouissent indirectement.

La division du travail, conclut le professeur, est la plus belle harmonie sociale, c'est la merveille de l'économie politique!

Permettez-moi d'ajouter, en me tenant dans des sphères moins élevées : *La merveille du génie industriel!* Oui, la division du travail est une chose admirable! Ouvriers, patrons, consommateurs, tout le monde a gagné aux miracles de confort, de bon marché, de bien-être matériel qu'elle a opérés. On paie, à Reims, 2 fr. le mètre le mérinos qui, du temps de

Digitized by Google

Lemontey, valait 20 fr. l'aune. Mais à qui doit-on ces transformations si rapides qu'elles semblent l'effet d'un rêve?

Au génie industriel, à l'invention, à la concurrence qui s'est emparée de toutes ces magnifiques découvertes qui seront la gloire de notre siècle, et qui en a fait mille applications ingénieuses. La division du travail est bien, comme vous le déclarez, un fait fatalement amené par la force des choses; mais c'est l'invention, c'est l'industrie qui l'ont développée, et en ont fait cette loi merveilleuse que vous signalez à l'admiration de votre auditoire.

La sixième leçon a pour objet le capital. La première préoccupation de M. Cadet est de défendre le capital, vis-à-vis des masses, contre les attaques inintelligentes et brutales qui ne manquent jamais de l'assaillir dans toutes les crises ou les tourmentes révolutionnaires. Il cite quelques lignes du journal *Le Peuple*, rédigé par Proudhon, qui rappellent les aménités socialistes de 1848 :

« Va donc capital! va, continue d'exploiter ce misérable peuple! consume cette bourgeoisie hébétée, pressure l'ouvrier, rançonne le paysan, dévore l'enfance, prostitue la femme, et garde tes faveurs pour le lâche qui dénonce, pour le juge qui condamne, pour le soldat qui fusille, pour l'esclave qui applaudit... Malédictions sur nos contemporains! (31 Décembre 1849). »

C'est pendant la paix et la tranquillité, dit M. Cadet, qu'il faut se pourvoir contre les causes de désordre et de trouble, et il entre alors dans les détails de cette nouvelle et intéressante étude.

Il commence par essayer de définir le capital, et il

Digitized by Google

le fait beaucoup plus heureusement que les maîtres en économie politique qui, tous, ont leur définition, je dirai, presque de fantaisie.

« Le capital, qu'il ne faut pas confondre avec la monnaie proprement dite, est, d'une manière générale, l'ensemble de toutes les choses destinées à aider l'homme dans la production de tout ce qui sert à la satisfaction de ses besoins. » — J'aime mieux cette définition avec sa simplicité un peu vague que les divisions et les subdivisions tant vantées d'Adam Smith. Cet économiste a beau reléguer l'argent dans les dernières de ses subdivisions, le capital-argent sera toujours, quoi qu'il dise, le nerf de tout progrès industriel. Qu'est-ce donc qui permet d'acquérir les aliments, les vêtements, les meubles, les outils, les machines, le talent même, sinon ce premier argent, fruit d'un travail quelconque, d'un premier effort des bras ou de l'intelligence?

A l'appui de cette assertion : « On peut avoir des capitaux sans argent, » vous rappelez l'histoire de Robinson dans son île. Les outils de Robinson étaient un capital, assurément, mais quel capital !

A moins de ne vivre que de la vie matérielle et sauvage que vous connaissez, Robinson devra, tôt ou tard, échanger son fameux outillage contre cet argent que vous rejetez au dernier plan, et sans lequel en dépit de toutes vos définitions, il n'y a pas de progrès possible. On disait autrefois : *Nummus nummum non parit*, « l'argent n'engendre pas l'argent. » — La puissance de génération de la richesse a fait mentir le vieil adage, et on ne songe plus à nier son influence civilisatrice.

Toute cette leçon sur le capital abonde en bons

Digitized by Google

conseils aux ouvriers, dont M. Cadet voudrait faire des économistes : « Faisons en sorte, s'écrie-t-il, que l'on puisse dire des ouvriers français ce qu'un homme d'Etat anglais disait des ouvriers de son pays : « Ils savent trop bien l'économie politique pour se livrer à de tels excès ! »

Les illusions de M. Cadet ont dû quelque peu souffrir si, depuis que ces lignes sont écrites, il a lu les horribles détails publiés par les journaux sur les coalitions anglaises. Ces associations puissantes qui tiennent sous le joug le plus humiliant, le plus étroit, le plus cruel, des masses de malheureux désormais sans indépendance, et réduits, la plupart du temps, à émigrer quand les grèves se prolongent, se sont révélées sous leur vrai jour, à l'occasion d'un procès qui a eu un grand retentissement.

Le chef lui-même de l'une de ces associations a reconnu, et sans trop se faire prier, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde, que la destruction des propriétés, la mutilation, la mort, étaient en effet réservées à ceux qui osaient enfreindre les lois de cet affreux esclavage. Un ouvrier qui avait essayé de s'affranchir des dures obligations qui le réduisaient à la misère, avait eu un œil ou les yeux crevés, un autre la jambe cassée, un troisième sa maison minée...

S'il est des libertés que nous envions à l'Angleterre, vous recodnaîtrez peut-être avec moi, Messieurs, que nous aurions dû lui laisser la liberté des coalitions.

Tel n'est pas cependant l'avis de M. Cadet. Pour lui, la nouvelle loi sur les coalitions est un droit restitué aux ouvriers, et il prétend que ce droit ne peut que favoriser leur instruction économique.

Digitized by Google

Hélas! depuis que les ouvriers sont rentrés dans l'exercice de ce prétendu droit, ils en ont fait un triste usage! Je ne vous entretiendrai pas des grèves de l'année 1867; vous les connaissez toutes, Messieurs; vous savez que ces grèves, fomentées par les ouvriers les mieux rétribués, les tisseurs, les ouvriers en bronze, les tailleurs, les chapeliers, etc., ont eu presque toutes leur dénouement à la police correctionnelle. Les Associations anglaises ne se sont pas contentées, vis-à-vis de ces nouveaux coalisés, d'encouragements et d'enseignements économiques. Elles ont, on l'assure du moins, aidé de leurs capitaux, de leurs réserves, ces premières tentatives dont la violence ne nous présage rien de bon pour l'avenir.

Dans cette question des coalitions, je me sépare nettement, franchement, de mon confrère. Je crois qu'on regrettera la loi récemment promulguée. Nos législateurs ont été mus par les meilleurs, par les plus nobles sentiments. Ils ont voulu relever l'ouvrier à ses propres yeux; ils ont voulu l'affranchir d'une contrainte, selon nous, imaginaire; ils ont espéré voir s'établir entre les maîtres et les ouvriers des rapports plus fréquents, et empreints par cela même de bienveillance et d'estime. Les faits sont là, et ils sont inexorables. La liberté rêvée n'a abouti qu'à un esclavage trop réel, imposé par des meneurs aux gens tranquilles et honnêtes. Ceux qui ont voulu résister ont été menacés ou battus, et les réclamations présentées sous cette nouvelle forme ont créé entre les intéressés de ces divisions profondes dont le souvenir est souvent bien lent à s'effacer.

Je trouve, en ouvrant le Bulletin n° 16, la traduction

Digitized by Google

d'une note émanée du gouvernement britannique, et destinée à prouver aux commerçants français qu'ils n'ont qu'à se féliciter des traités de commerce que certains d'entre eux ont accepté de si mauvaise grâce.

Les chiffres établissent, de 1859 à 1864, des augmentations progressives importantes dans les exportations françaises, lesquelles dépassent de beaucoup les importations anglaises. *Timeo Danaos*. . . . .

Si la Société Industrielle empruntait à la statistique les mêmes renseignements pour l'année 1867, on pourrait lire dans son nouveau bulletin que, dans l'année qui vient de s'écouler, le progrès n'est plus de notre côté; nous exportons moins, et nous importons plus.

La septième leçon traite des machines, des préjugés qui les ont fait si longtemps redouter, des services immenses qu'elles ont rendus. Dans une ville manufacturière comme la nôtre, la vérité, sur un pareil sujet, éclate à tous les yeux, et je vous demanderai la permission de me borner à transcrire ici les quelques lignes qui terminent cette étude si pleine de faits et d'arguments irréfutables, à la portée de toutes les intelligences.

Après avoir démontré que les machines ont eu pour résultat d'élever, de doubler les salaires, et en même temps d'accroître dans une proportion considérable le bon marché de toutes choses, M. Cadet s'exprime en ces termes : « Ainsi, Messieurs, les machines se défendent au nom des droits d'invention, au nom du respect de la liberté et de la propriété, au nom de l'intérêt général de l'humanité, au nom, tout particulièrement, de l'intérêt des classes ou-

Digitized by Google

vrières. — Elles sont l'un des plus beaux, des plus glorieux fleurons de la couronne de la civilisation moderne. Pour trancher d'un seul mot toute hésitation sur la justesse de cette appréciation, pour éloigner tout soupçon d'admiration exagérée, pensez à l'esclavage antique.

« Si cet infâme abus de la force, cette forme brutale de la spoliation, ne souille plus notre époque, à qui devons-nous cet incomparable bienfait? A ce qui a pris la place de l'esclavage. Aristote sentait vaguement le rapport intime qui unit ces deux choses si étrangères au premier abord, les machines et la liberté, quand il émettait cette pensée remarquable : « Si le ciseau et la navette pouvaient marcher seuls, » l'esclave ne serait plus nécessaire. » Eh bien, la mécanique a réalisé les principes et la déclaration du philosophe. »

Cette conclusion du professeur l'amène naturellement à étudier tout ce qui a trait à l'instruction et à la moralisation des ouvriers. Si la machine a pris la place de l'esclave, l'affranchi, pour devenir vraiment libre, doit rompre avec l'ignorance. Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas écrit, depuis quelques années, sur l'instruction primaire, sur les cours d'adultes, sur l'enseignement spécial, sur les écoles professionnelles? Rassurez-vous, Messieurs, je ne vous exposerai pas à une dissertation nouvelle sur un sujet qu'ont abordé tant d'opinions et de talents divers. Je tiens seulement à proclamer ici que ces appels chaleureux où M. le Ministre de l'Instruction publique met tout son cœur, toute son âme, tout son amour du bien public, ont été entendus dans notre ville. Nos écoles primaires ont été agrandies; des cours d'adultes des deux sexes ont été organisés; un essai de bibliothèque populaire a été tenté dans un des quartiers habité par les ouvriers; enfin, un projet grandiose s'élabore qui donnera satisfaction aux intérêts moraux et matériels d'un grand nombre

Digitized by Google

de nos concitoyens. Une école professionnelle, pouvant recevoir quatre cents élèves, va se construire dans la rue Libergier par les soins de l'Administration municipale.

L'élan imprimé par le chef de l'Université ne s'est point arrêté aux régions officielles. Les cours de la Société Industrielle, des conférences privées qui pourraient à bon droit légitimer certaines jalousies de l'Académie, une ligue de l'enseignement qui se propose de fonder plusieurs bibliothèques populaires et qui compte un grand nombre de souscripteurs, les efforts de certains manufacturiers, voilà, il me semble, de quoi rassurer M. Cadet sur la nécessité de pourvoir à l'instruction primaire et professionnelle de nos ouvriers. — Si je suis en parfaite communauté d'idées avec lui, en ce qui concerne les questions d'entretien et de moralité, je ne puis m'empêcher de le trouver bien... absolu (j'emploie ce mot parce que je n'en trouve pas d'autre pour exprimer ma pensée, ou plutôt parce que je craindrais de la dépasser), lorsqu'il recommande aux manufacturiers la réduction des heures de travail; lorsqu'à propos du travail des enfants dans les manufactures, il nous conseille le système des relais employés, dit-il, en Angleterre et que la rareté des enfants-ouvriers rend à Reims tout-à-fait impossible; lorsqu'il touche, en un mot, aux relations entre patrons et ouvriers. Il est des théories qu'il est très-délicat, et quelquefois bien dangereux d'agiter, lorsqu'on est si près de la pratique et qu'on s'expose à froisser de graves intérêts. — La Société Industrielle a refusé de s'occuper officiellement de la question de réduction momentanée des heures de travail qui avait été récemment soulevée, et elle a agi sagement.

Depuis que ce rapport est terminé, M. le Président de la Société Industrielle a cru devoir, dans un discours destiné à la publicité, renchérir sur ces conseils et en presser l'exécution, comme si rien

Digitized by Google

n'était plus simple et plus facile. « Que l'un de vous, Messieurs, écrit mon ami M. Warnier, donne hardiment l'exemple, et il sera bientôt suivi. » Le problème paraissait plus ardu à un économiste distingué, M. Léon Faucher. On lit en effet dans l'un de ses ouvrages : « La réduction des heures de travail n'est point un problème simple, ni que la volonté d'un peuple suffise à résoudre. C'est une question européenne, une question de concurrence entre les nations. » Et M. Léon Faucher avait raison.

Parmi les expériences d'Alsace, dont parle M. Warnier, je n'ai jamais entendu citer que celles de M. Dollfus. On pourra en tenter d'autres ; mais l'accord se fera-t-il jamais ? Dans ce temps de fièvre industrielle, où la quantité produite fait le prix de revient, comment comprendre l'inégalité des heures de travail ? Que la loi, comme en Angleterre, réduise le travail à 10 heures, je n'y verrai aucun inconvénient, et au lieu d'une question européenne, je me contenterai parfaitement d'une mesure appliquée à toute l'industrie française. En attendant, je persiste à considérer, avec M. Léon Faucher, le problème comme très-grave, et à penser qu'il n'est pas prudent, sous l'empire surtout de la législation récente dont je parlais tout-à-l'heure, de se livrer, dans le journal d'une ville habitée par trente ou trente-cinq mille ouvriers, à l'étude de ces délicates questions.

« Le travail réclame l'instruction et la moralité : il réclame non moins impérieusement la liberté. Sur ce terrain, les économistes se donnent tous la main ; c'est leur sujet de prédilection, c'est leur principal titre de gloire, c'est leur droit le plus incontestable à la reconnaissance de l'humanité tout entière. »

Ainsi s'exprime M. Cadet au début de sa neuvième leçon sur la liberté du travail. J'applaudis bien volontiers à ces déclarations. C'est en effet sous les efforts des économistes que se sont écroulés et que

Digitized by Google

s'écroulent encore, chaque jour, les monopoles et les privilèges. Sur ce terrain tous se donnent la main, dit notre confrère, et cet accord *exceptionnel* a triomphé des dernières résistances d'un régime auquel nos enfants ne croiront qu'avec peine.

Le ridicule, en effet, autant que l'iniquité, a tué toutes ces corporations qu'un état de guerre perpétuel animait les unes contre les autres. Le procès ou plutôt les procès des oyers-rôtisseurs contre les poulaillers, et des merciers contre les chapeliers, dont M. Cadet emprunte le récit au livre de M. Levasseur : *Histoire des Classes ouvrières*, sont des peintures de mœurs commerciales qui n'ont pas besoin de commentaires. Si je ne craignais de fatiguer votre attention, je vous lirais cette grande querelle commencée en 1509 entre les oyers-rôtisseurs et les poulaillers, terminée, une première fois, en 1578 seulement, par le triomphe des premiers et la ruine des seconds; puis reprise entre les rôtisseurs et les cuisiniers, et aboutissant, en 1628, à une sentence qui ne permet plus à ces infortunés rôtisseurs que de vendre trois plats de viande et trois plats de fricassée, sans pouvoir, dans aucun cas, porter en ville. — Je vous dirais cette autre contestation entre les merciers et les chapeliers que le prévôt termine en décidant qu'à l'avenir les merciers ne pourront mettre en montre plus de six chapeaux de feutre, un chapeau de velours, un de satin et un de taffetas, et que ces chapeaux seront empilés et non étalés.

L'histoire de la liberté du travail se résume dans les trois édits suivants, rendus de siècle en siècle.

En 1581, Louis Henry III déclare que permettre de travailler est un droit domanial et royal. — Le serf qui tenait ses droits de son seigneur, ne les tient plus que de la royauté.

En 1691, Louis XIV ne reconnaît qu'aux rois le droit de faire des maîtres des arts et métiers. — L'humble travailleur s'est affranchi au moins vis-à-

Digitized by Google

vis de l'autorité royale, et les maîtres des arts et métiers seuls sont choisis par le roi.

Enfin, en 1776, Turgot fait prononcer à Louis XVI ces admirables paroles : « Dieu en donnant à l'homme » des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource » du travail, a fait du droit de travailler la propriété » de tout homme, et cette propriété est la première, » la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

» Nous regardons comme un des premiers devoirs » de notre justice et comme un des actes les plus » dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos su- » jets de toutes les atteintes portées à ce droit inalié- » nable de l'humanité. »

Malheureusement, dès le mois d'Août de la même année, un nouvel édit restaurait le passé, à quelques améliorations près, et ce ne fut que le 2 Mars 1791 que la liberté du travail fut enfin proclamée.

« Il sera libre à toute personne de faire tel négoce » ou d'exercer telle profession ou métier qu'elle » trouvera bon. »

Cette magnifique conquête de la liberté du travail est bien due aux économistes. Il est vrai qu'elle n'a pu prendre racine qu'à l'ombre de nos libertés politiques ; mais grâce à Boisguilbert, à Quesnay, à Smith, à Turgot surtout, elle avait depuis longtemps frappé tous les esprits et le principe, au moins, ne se discutait plus. — Il n'en a pas été de même de l'application ; elle s'est faite lentement, et l'année dernière encore, j'assistais, comme président du tribunal de commerce, aux derniers moments de cette vieille institution du courtage qui ne voulait pas mourir, et qui, aujourd'hui, débarrassée de ses entraves, vivifiée par la liberté, plus jeune et plus forte que jamais, ne veut plus se souvenir du passé.

La liberté du travail a eu, au début, sa réaction. « L'esprit humain, dit Luther, est comme un paysan » ivre à cheval ; quand on le redresse d'un côté, il » tombe de l'autre. » — La crainte des corporations

Digitized by Google

a fait proscrire l'association. Mais l'exil n'a point été de longue durée. L'association aussi est un droit sans lequel tout progrès économique est impossible. Malheureusement on s'associe pour le mal comme pour le bien, et le droit a dû être réglementé.

Resserré d'abord dans d'étroites limites, le droit d'association s'est développé bien vite dans de larges proportions, et les lois qui le régissent aujourd'hui sauvegardent les plus modestes comme les plus graves intérêts.

Cette opinion n'est pas partagée par M. Cadet qui, en fait de réglementation, trouve que nous sommes assez grands pour marcher tout seuls, et qui, à propos des sociétés commerciales, voudrait remplacer le titre tout entier des sociétés par un article unique ainsi conçu : « Toute forme d'association est libre » entre les parties contractantes, à la seule charge » de respecter le droit commun, la morale, et dans » l'intérêt des tiers d'avoir une sérieuse publicité. »

Que notre honorable confrère se renseigne près des magistrats, des notaires, des avocats qui siégent dans cette enceinte, et il apprendra combien il est difficile, même avec le luxe d'articles que nous possédons, de faire respecter le droit commun, la morale et les droits des tiers. M. Cadet est droit, généreux, loyal; il s'abandonne facilement aux inspirations de son bon cœur. Plus tard interviendront sans doute l'expérience, la froide raison, et il reconnaîtra, comme nous, indispensable le frein qu'en ce monde on est obligé de mettre à bien des choses.

N'est-ce pas un service à rendre aux ouvriers que de tempérer cette fièvre d'association qui s'est emparée d'eux, ou plutôt de ceux qui les dirigent, depuis quelques années ?

Chacun approuve et encourage les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites, les sociétés coopératives. Mais que dire des associations ouvrières proprement dites, sinon qu'elles sont un rêve regret-

Digitized by Google

table qui, à de très-rares exceptions près, plongera dans la misère les malheureux qui auront cru à sa réalisation.

La plupart des sociétés ordinaires n'arrivent pas au terme fixé par le pacte social. Que deviendront ces associations composées d'un grand nombre d'ouvriers concourant au même but, faisant le même travail, mais n'ayant ni les mêmes aptitudes, ni la même intelligence, ni la même énergie, manquant d'un capital qui leur permette, soit de faire ces approvisionnements sans lesquels la concurrence ne peut être soutenue, soit d'attendre l'écoulement de leurs produits?

Heureuses celles qui auront eu le moins de durée!

La Société Industrielle a inséré dans son Bulletin nº 18 une conférence de M. F. Passy sur la guerre et la paix. Voici la note qui précède cette conférence, à tous égard très-remarquable:

« M. Frédéric Passy, membre correspondant de la » Société Industrielle de Reims, a bien voulu nous » donner la primeur de l'excellent travail qui suit. La » paix et l'industrie sont trop sœurs pour qu'il y ait » besoin d'insister sur le lien étroit qui rattache cette » conférence à nos études habituelles.

» La production peut-elle avoir un ennemi plus » terrible que la guerre, c'est-à-dire la destruction » des produits, des moyens de production, et des » producteurs eux-mêmes. M. Passy a donc réelle- » ment fait œuvre d'économiste en prononçant cet » excellent plaidoyer, et la Société Industrielle en le » publiant, a conscience, non pas seulement de cé- » der à un généreux sentiment d'humanité, mais de » servir les intérêts les plus évidents de l'agriculture, » de l'industrie et du commerce. Nous prions l'au- » teur de recevoir ici publiquement, avec nos félici- » tations et nos remercîments, l'adhésion la plus » complète aux idées et aux principes dont il s'est » spontanément constitué l'heureux interprète. »

Que pensez-vous, Messieurs, de cette petite note si

Digitized by Google

courte et si simple? Je crois qu'on ne saurait dire mieux et en moins de mots.

J'ai lu avec le plus grand plaisir la Conférence de M. Passy et je suis heureux de m'associer aux félicitations et aux remercîments de la Société Industrielle. S'il est trop vrai que la paix universelle soit, de nos jours, chose irréalisable; s'il est trop vrai que l'état politique du monde, et toutes les passions qui l'agitent, nous condamnent longtemps encore, à défaut de la guerre et de ses horreurs, à ce qu'on appelle la paix armée, faisons au moins cortége aux hommes de bonne volonté qui, avec le talent et l'accent convaincu de M. Passy, poussent le cri de paix et de concorde universelles! Utopie dira-t-on! Noble et belle utopie, en tous cas, à laquelle toutes les sympathies sont acquises, et à laquelle se rallient non seulement les hommes les plus sérieux, les penseurs et les philanthropes, mais les peuples eux-mêmes. Le temps n'est plus où l'abbé de Saint-Pierre était brutalement exclu de l'Académie française pour avoir osé blâmer les guerres du grand roi.

Aussi est-ce sans crainte et persuadé que mon indication sera bien accueillie, que je recommande à l'Académie de Reims la lecture de l'œuvre de M. Passy.

Les 11e, 12e et 13e leçons du cours d'économie politique traitent de l'échange. Les principes exposés dans mon premier rapport et la réponse de M. Cadet dont j'ai dit quelques mots en commençant cette étude, pouvaient me faire espérer que nous serions en parfait accord sur cette grande question de l'échange qui résume à elle seule toute l'économie politique.

Je ne sais cependant comment allier les concessions si courtoises qui m'ont été faites avec la façon dont sont présentées ces nouvelles déclarations économiques. Je connais les habitudes de certains économistes; je sais qu'ils prennent plaisir à rehausser leurs arguments d'expressions ironiques et dédai-

Digitized by Google

gneuses, qu'ils vont même plus loin encore. Mais je ne m'attendais pas à voir M. Cadet suivre l'exemple de ces défenseurs par trop zélés d'une science qui a besoin de ménager tant de susceptibilités.

A peine a-t-il mis le pied sur le terrain brûlant du libre-échange, que toutes les ardeurs de la lutte s'emparent de lui. Il s'anime, il s'exalte, lui si calme, si plein de ménagements, et le voilà au milieu de la mêlée frappant sans pitié tous ces pauvres diables d'industriels qui ont été assez sots ou assez malhonnêtes pour conserver leurs sympathies au système protecteur. Et ne croyez pas, Messieurs, que j'exagère.

La Balance du commerce, dit-on, restera comme un monument de la *bêtise humaine*.

Ce n'est rien toutefois que de manquer d'intelligence; il n'est pas donné à tout le monde d'en avoir. Voici d'autres appréciations du système protecteur : *aberrations déplorables de l'égoïsme, sophisme révoltant de la spoliation qu'on ne saurait trop flétrir, vol à la prime, argent pris dans la poche du voisin, effronterie, impudence, bouffonnerie, etc.*

— Que nous voilà loin, bon Dieu ! de ces sages conseils de M. Cadet : « Il faut étudier les obstacles, » agir avec tact, et n'arriver que par degrés au ré- » gime du libre-échange. » Il s'agit bien de tempéraments ! « Les traités de commerce, dit-on aujour- » d'hui, n'ont aucune importance, aucune significa- » tion. Ouvrez vos portes, et tant pis pour qui s'obs- » tinera dans la vieille politique d'isolement. »

Tout cela n'est pas généreux, d'autant moins généreux qu'à Reims, on peut être libre-échangiste à bon marché. La crise terrible que nous subissons n'a pas pour cause les réformes économiques. Nos industries du mérinos et de la flanelle n'ont pas de rivales dans le monde, et nos souffrances, en dehors des préoccupations politiques et de l'insuffisance des récoltes, ne sont dues qu'à un arrêt dans le commerce

Digitized by Google

d'exportation, et par-dessus tout à un excès de production qui n'est que trop certain.

Vous croyez peut-être, parce que vous avez cité le texte d'une adresse à l'Empereur rédigée en 1860 à l'occasion de la réforme commerciale, et signée par quatre-vingts industriels, vous croyez peut-être, dis-je, que notre ville est essentiellement libre échangiste ? Sur ces quatre-vingts personnes, il n'y en a pas vingt-cinq qui aient ouvert un livre d'économie politique ou suivi vos cours. L'intérêt, avez-vous dit quelque part, est le guide de nos actions. Eh bien, dans cette adresse où il ne s'agissait, du reste, que d'une législation douanière moins restrictive et d'adoucissements à apporter au régime des douanes, l'intérêt industriel Rémois n'était point en cause ; de là vos quatre-vingts signatures.

Je pourrais dérouler ici une longue liste d'excellents esprits, d'hommes célèbres, qui ont défendu ou qui défendent encore le système protecteur, et qui assurément ne trouveraient pas de leur goût les épithètes et les appréciations que je vous reprochais tout-à l'heure. Je me bornerai à une citation à laquelle me fait songer l'adresse de nos quatre-vingts compatriotes.

L'Empereur Napoléon III que nous félicitions en 1860 de son initiative, n'a-t-il pas ardemment et éloquemment combattu dans ses ouvrages ces mêmes réformes que l'histoire attachera à son nom, à son règne, à sa gloire?

Ecoutez un seul passage d'un des trois volumes publiés en 1848 : « — Le premier intérêt d'un pays » ne consiste pas dans le bon marché des objets » manufacturés, mais dans l'alimentation du travail. » Créer le plus d'activité possible, employer tous les » bras oisifs, tel doit être le premier soin d'un gou- » vernement.

» Protéger le consommateur aux dépens du travail » intérieur, c'est en général favoriser les classes

Digitized by Google

» aisées au détriment de la classe indigente, car la
» production c'est la vie des pauvres, le pain de
» l'ouvrier, la richesse du pays. Pour dominer la
» concurrence et livrer ses produits au plus bas prix
» possible, il faut qu'il maintienne des millions d'in-
» dividus dans la misère ; qu'il réduise journelle-
» ment les salaires, qu'il emploie de préférence les
» femmes et les enfants et laisse sans occupation
» l'homme valide qui ne sait que faire de sa force et
» de sa jeunesse.

» L'Angleterre a réalisé le rêve de certains écono-
» mistes modernes ; elle surpasse toutes les autres
» nations dans le bon marché de ses produits manu-
» facturés. Mais cet avantage, si c'en est un, n'a été
» obtenu qu'au préjudice de la classe ouvrière. Le
» vil prix de la marchandise dépend du vil prix du
» travail, et le vil prix du travail, c'est la misère du
» peuple.

» Si en France les partisans de la liberté du com-
» merce osaient mettre en pratique leurs funestes
» théories, la France perdrait en richesse une valeur
» d'au moins deux milliards ; deux millions d'ou-
» vriers resteraient sans travail, etc. . . . . »

Des deux grands principes de l'économie politique, la liberté du travail et la liberté commerciale, l'un reconnu, accepté par tous, règne sans conteste (un des derniers monopoles, le privilège de l'imprimerie, va disparaître, dit-on, dans quelques jours) ; l'autre a engagé avec les nombreux intérêts qu'il ne pouvait manquer de froisser une lutte dont tôt ou tard il sortira triomphant. Pourquoi donc, à l'avance, humilier les vaincus ?

On parle depuis quelque temps d'industries qui attribuent leurs souffrances aux traités de commerce, et qui doivent exposer leurs plaintes devant les grands corps de l'Etat. Peut-être ces plaintes sont-elles exagérées, peut-être même ne sont-elles pas fondées. Attendons pour nous prononcer, et ne le faisons, plus

Digitized by Google

tard, qu'avec le respect qu'on doit à tout ce qui souffre ici-bas.

Je m'arrête ici, Messieurs, car la 14me leçon, à part la réfutation des idées socialistes sur l'égalité des salaires, n'offre pas l'intérêt des précédentes. J'ai dit que je tenais à ne pas passer pour un adversaire de l'économie politique et encore moins de M. Cadet. Je le répète en finissant, parce que c'est la vérité. Mes doutes ou mes répugnances en économie politique ne portent que sur quelques point ; et quant à M. Cadet, j'entends rester un admirateur sincère de son talent, tout en espérant qu'il voudra bien me pardonner la franchise de mes critiques.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

De M. CADET, membre correspondant,

SUR LE COMPTE-RENDU
FAIT A L'ACADÉMIE PAR M. SIMON DAUPHINOT

Du Bulletin de la Société industrielle.

MESSIEURS,

Notre honorable confrère, M. Simon Dauphinot, vous a longuement entretenus, il y a quelques semaines, pour la deuxième fois, des bulletins de la Société industrielle, et spécialement du cours d'économie politique. Je veux tout d'abord le remercier du soin qu'il a généralement apporté à cet examen, et de l'étendue qu'il lui a donnée. La Société industrielle fait trop appel à la publicité, elle a trop confiance dans la discussion des idées, dans la force de la vérité, pour redouter l'examen, la critique, la contradiction; ce qu'elle craint, c'est le silence, c'est l'indifférence; ce qu'elle appelle de tous ses vœux, c'est la lutte, non pas la lutte mesquine et stérile des personnalités, mais la lutte noble et féconde des idées; la victoire, en définitive, restera toujours à la vérité et à la justice; ce n'est qu'une affaire de temps : la discussion l'abrège, et nous y sommes tous intéressés.

J'ai bien d'autres remerciements et bien d'autres félicitations à offrir à M. Dauphinot. Il m'est vraiment bien doux de constater sur combien de points nous

Digitized by Google

avons les mêmes pensées et nous parlons le même langage.

Ainsi, nous sommes « en parfaite communauté d'idées sur l'instruction et la moralité. » Nous proclamons ensemble que « si la machine a pris la place de l'esclave, l'affranchi, pour devenir vraiment libre, doit rompre avec l'ignorance. »

Ensemble nous saluons l'admirable déclaration de Turgot sur le droit de travailler, dont Dieu a fait la propriété de tout homme, propriété la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes, sur la justice d'affranchir les peuples de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité.

Ensemble nous proclamons que « le travail réclame impérieusement la liberté; que c'est là le sujet de prédilection des économistes, que cette magnifique conquête de la liberté du travail est bien due à Boisjuilbert, à Quesnay, à Turgot, à Smith; que c'est leur principal titre de gloire, leur droit le plus incontestable à la reconnaissance de l'humanité tout entière, car c'est sous leurs efforts que se sont écroulés et que s'écroulent encore chaque jour les monopoles et les privilèges; c'est leur accord qui a triomphé des dernières résistances d'un régime auquel nos enfants ne croiront qu'avec peine. »

Ensemble nous proclamons que « le ridicule autant que l'iniquité a tué toutes ces corporations, qu'un état de guerre perpétuelle animait les unes contre les autres. » Ensemble nous condamnons « cette vieille institution du courtage qui ne voulait pas mourir, et qui aujourd'hui, débarrassée de ses entraves, vivifiée par la liberté, plus jeune et plus forte que jamais, ne veut plus se souvenir du passé. »

Ensemble nous proclamons que « l'association est est un droit, sans lequel tout progrès économique est impossible. »

Ensemble nous maudissons la guerre qui détruit les produits, les moyens de production et les pro-

Digitized by Google

ducteurs; nous appelons de nos vœux la paix et la concorde universelles, sans craindre de nous faire railler par les gens pratiques pour cette « noble et belle utopie. »

Ensemble nous déclarons que « la crise terrible que nous subissons n'a pas pour cause les réformes économiques, que nos industries du mérinos et de la flanelle n'ont pas de rivales dans le monde, et que nos souffrances, en dehors des préoccupations politiques et de l'insuffisance des récoltes, ne sont dues qu'à un arrêt dans le commerce d'exportation, et par-dessus tout à un excès de production (1). »

On est économiste, Messieurs, le jour où l'on comprend, où l'on parle ce langage, — à une seule condition toutefois, mais rigoureusement indispensable, — à la condition d'être conséquent avec soi-même. Je me bornerai à faire subir cette épreuve au travail dont vous avez entendu lecture, et je demanderai à mon honorable confrère de lui soumettre très-librement et très-franchement quelques doutes.

Est-il bien conséquent de reconnaître la nécessité impérieuse de l'instruction pour la dignité de l'ouvrier, et de combattre le seul moyen direct de rendre cette instruction possible, c'est-à-dire la diminution des heures du travail? A quel autre moyen, en effet, peut-on recourir ponr permettre à l'ouvrier de compléter l'instruction qu'il a reçue, ou simplement de l'entretenir, afin de ne pas la perdre, ou enfin de l'acquérir lorsqu'il en aura été privé? Si, dès l'âge de douze ans, l'atelier me saisit et m'impose douze heures effectives de travail manuel, quand pourrai-je m'instruire? Si, douze heures par jour, l'atelier m'emprisonne, moi et ma femme, quand pourrons-nous veiller à l'éducation de nos enfants? Quand ma femme pourra-t-elle soigner le foyer domestique, en

(1) Il vaudrait cependant mieux dire : *un défaut de consommation.*

Digitized by Google

assurer la propreté et l'agrément? Vous aurez beau ouvrir des cours d'adultes, bâtir des écoles professionnelles : je ne suis pas le moins du monde rassuré, malgré vos exhortations trop confiantes. Les ouvriers ne peuvent y aller, à moins d'une énergie de volonté qu'il ne faut exiger d'eux, avant de nous être demandé à nous-mêmes, si nous en serions capables.

Vous voyez-là « une théorie très délicate, qu'il est dangereux d'agiter, qui risque de froisser de graves intérêts ; un problème très-grave, qu'il n'est pas prudent de discuter dans une ville habitée par 30 ou 35,000 ouvriers. » Ce sont là des fins de non-recevoir qu'il était bon de justifier autrement que par de simples affirmations sans preuves. Je ne citerai pas l'exemple de l'Angleterre, où les heures de travail ont été réduites à 11 heures, à 10 heures et même à 9 heures par jour. Restons en France, notre bulletin a publié une intéressante lettre de M. Jean Dollfus, qui déclare avoir obtenu, dans ses ateliers de tissage, en ne travaillant que onze heures, autant de produits que précédemment en 12 heures : et de cette expérience qui a été faite avec l'intelligence et le désir du bien, qui a duré 18 mois, dans un vaste établissement, il conclut à la réduction de la journée de travail à onze heures, réduction, dit-il, aussi profitable aux fabricants qu'aux ouvriers. M. Herzog, dans un essai semblable, mais encore inachevé, laisse entrevoir qu'il n'est pas loin d'arriver aux mêmes résultats. Plus près de nous, un industriel d'Amiens s'est applaudi d'avoir d'avoir fait cette réforme.

C'est là, dites-vous, une question Européenne une question de concurrence entre les nations. Vous invoquez, il est vrai, l'autorité de M. Léon Faucher. Si l'autorité était une raison, je vous opposerais celle de M. Michel Chevalier, qui peserait bien autant. M. Léon Faucher avait si peu raison, quoique vous en disiez, que vous-même, mon cher confrère, après avoir déclaré que c'était une question

Digitized by Google

économique, vous ajoutez aussitôt que vous vous contenteriez parfaitement d'une mesure appliquée à toute l'industrie française ; en d'autres termes, que ce n'est pas une question européenne. Avec un degré de plus dans l'inconséquence, vous en ferez bientôt simplement une question rémoise, et vous ne serez pas encore dans la vérité. C'est une question purement individuelle, dans les limites où nous la posons ; et je vous rappelle l'exhortation adressée par le président de la Société industrielle : « Que l'un de vous donne hardiment l'exemple, et il sera bientôt suivi. » Je me demande même si le mot *hardiment* n'est pas superflu. Quelle hardiesse peut-il y avoir à prendre une mesure qui satisfait à la fois les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier? Si, en onze heures, on arrive à produire autant qu'en douze, et le fait, facile à concevoir pour le tissage mécanique, par exemple, est prouvé par des expériences concluantes, qui profite de cette douzième heure, gratuitement imposée à l'ouvrier, à la machine, au moteur? de qui lèse-t-on les intérêts en la supprimant? la production diminue-t-elle? le salaire baisse-t-il? où est la délicatesse du problème? où est le danger de la question? et qu'est-il besoin d'un congrès européen pour la résoudre?

Est-il conséquent de proclamer l'association en droit, et de ne plus se rappeler cette solennelle parole quand les ouvriers en réclament l'exercice? Entendiez-vous faire de ce droit le privilége des patrons, à l'exclusion de leurs coopérateurs? Si l'association est un droit, elle est un droit pour tous. C'est en vain que vous vous autorisez des regrettables violences qui ont eu lieu, soit en Angleterre, soit en France. Ces faits me semblent fort peu démonstratifs et n'ont aucunement fait souffrir ce que vous appelez mes illusions. Rien ne prescrit contre le droit; si vous arguez des crimes de Sheffield contre les coalitions d'ouvriers, vous arguerez, avec autant de

Digitized by Google

raison, des massacres de Saint-Domingue contre l'abolition de l'esclavage, du massacre de la Saint-Barthélemy contre la liberté de conscience, ou des massacres de septembre contre la liberté politique. Citez-moi un seul droit, le plus ancien, le plus clair, le plus incontestable, le plus éprouvé, qui ne donne lieu parfois à des abus criants, et je conviendrai que votre argumentation historique a quelque valeur contre un droit nouveau, d'une pratique encore incertaine, qui, longtemps comprimé, fait nécessairement explosion; mais à qui la faute ? quand la chaudière éclate, vous en prenez-vous à la vapeur, ou au mécanicien?

Les faits que vous citez me suggèrent des réflexions qui diffèrent sensiblement de vos conclusions. Vous vous armez des désordres des ouvriers égarés par la misère ou par l'ignorance, pour leur refuser le droit de défendre en commun leurs intérêts. Si quelqu'un s'en autorisait pour demander compte aux patrons de l'ignorance de leurs ouvriers sur ces questions, pour les rendre, en une certaine mesure, responsables des désordres qu'ils n'ont pas su prévenir par l'instruction ou par les bons procédés, je vous l'avoue, je cherche encore ce que je pourrai bien lui répondre. Vous reconnaissez vous-même, tout en blâmant la loi sur les coalitions, que « les législateurs ont été mus par les meilleurs, par les plus nobles sentiments; qu'ils ont voulu relever l'ouvrier à ses propres yeux, qu'ils ont espéré voir s'établir entre les maîtres et les ouvriers des rapports plus fréquents, et empreints par cela même de bienveillance et d'estime. » Prenez-y garde, l'aveu pourrait être des plus graves : les ouvriers avaient-ils donc besoin d'être relevés à leurs propres yeux ? Leurs rapports avec leurs maîtres ne sont-ils donc ni fréquents, ni empreints de bienveillance et d'estime? Les législateurs ont échoué, selon vous : je ne veux pas examiner ce point : mais je constate avec vous qu'ils ont du moins

Digitized by Google

entrepris une œuvre utile, nécessaire, dont ne s'étaient pas assez préoccupés les industriels. Les faits sont là, dites-vous, et ils sont inexorables. Contre qui, s'il vous plaît? contre les législateurs ou contre les industriels? C'est là vraiment la question, et je vous sais gré de l'avoir indirectement soulevée. Nous sommes ici entre nous : il ne peut y avoir de danger à provoquer le débat : vous ne direz pas que je cherche à ameuter les ouvriers contre les patrons. Je pose la question en général, avec toutes les brillantes et nombreuses exceptions qu'elle comporte, je le reconnais avec joie. Que les industriels, qui se plaignent de leurs ouvriers, déclarent en toute sincérité, qu'ils ont usé de l'influence acquise par leur instruction, leur éducation, leur position sociale, leur fortune, pour remplir complètement la mission que leur a créée la grande industrie, pour éclairer les ouvriers, pour améliorer leur condition matérielle et morale, ou mieux encore pour les mettre en état de travailler eux-mêmes à leur propre amélioration, pour protéger l'enfant et la femme contre la grossièreté et la débauche, par une active et affectueuse surveillance; et, sans être plus amplement informé, tout le monde leur donnera gain de cause dans leurs plaintes Sinon, peuvent-ils bien légitivement se plaindre de ne pas récolter ce qu'ils n'ont pas semé, et s'en prendre aux législateurs, au lieu de faire un retour sur eux-mêmes?

Est-il conséquent d'applaudir à la « magnifique conquête de la liberté du travail » et de n'y pas comprendre la liberté de l'association? Les contractants sont seuls juges de leurs intérêts : et vous ne pouvez leur demander qu'une chose, de respecter le droit commun, la morale, et d'avoir une sérieuse publicité pour garantir les intérêts des tiers. Vous trouvez ridicule et inique le régime des corporations qui réglait les procédés de fabrication, la largeur, la longueur, le teint des étoffes, le nombre des maîtres,

Digitized by Google

des apprentis, etc. Pourquoi êtes-vous plus indulgent pour cette manie de réglementation, quand elle prétend enfermer dans certains moules toutes les combinaisons que les progrès du commerce peuvent amener? Ces lois, à peine faites, ne sont-elles pas insuffisantes? n'appellent-elles pas aussitôt des remaniements, des complications, des distinctions? ne créent-elles pas des obstacles qu'il faut s'ingénier à tourner? ne finissent-elles pas par former, pour le juge lui-même, un dédale inextricable? et cela, sans aucun profit. « Même avec le luxe d'articles que nous possédons, dites-vous, il est difficile de faire respecter le droit commun, la morale et les droits des tiers. » Colbert, lui aussi, ne trouvait jamais que les règlements des corporations fussent assez précis, assez détaillés, assez nombreux. Cependant vous savez ce qu'il a fallu définitivement en faire, et vous-même vous êtes chargé de l'oraison funèbre : « *ridicule, inique.* » Il en sera de même de toutes ces lois et règlements sur les formes de société, le nombre et la valeur des actions, le nombre des associés, etc. Si c'était là purement une théorie personnelle, je pourrais m'en défier, malgré mon attachement inébranlable au droit et à la vertu de la liberté, sans toutefois accepter les compliments piquants que vous me décochez : « M. Cadet est droit, généreux, loyal; il s'abandonne facilement aux inspirations de son bon cœur; plus tard interviendront sans doute l'expérience, la froide raison, et il reconnaîtra, comme nous, indispensable le frein qu'en ce monde on est obligé de mettre à bien des choses. » Je crois, au contraire, et j'ai pour moi l'histoire, que le progrès consiste précisément à enlever de plus en plus les freins artificiels imaginés par les hommes, et à laisser agir dans leur action simple et efficace la liberté, la responsabilité et la solidarité. Je puis d'ailleurs vous montrer en acte ce que vous traitez comme un rêve. L'Angleterre nous a encore précédés dans cette

Digitized by Google

voie: et fidèle aux principes, logique avec elle-même, éclairée par l'expérience, elle a proclamé par un acte de 1863, si je ne me trompe sur l'année, cette liberté naturelle de s'associer, qui fait partie intégrante de la liberté de travailler.

Est-il conséquent de se dire fermement attaché à la « magnifique conquête de la liberté du travail, » et de n'y pas comprendre une de ses dépendances les plus incontestables, la liberté de l'échange, la liberté du commerce? Faites-y bien attention, la liberté du travail est à peu près un vain mot, si vous ne me laissez pas libre d'acheter où bon me semble, à qui bon me semble, à un prix librement débattu, les matières premières de mon travail; libre d'acheter où bon me semble, les machines, instruments de mon travail; libre enfin de vendre, d'échanger, où bon me semble, les produits de mon travail. Voilà la logique, voilà le droit, voilà la vérité, voilà aussi l'intérêt de chacun et de tous. Vous avez tort de faire de la liberté du travail et de la liberté du commerce deux grands principes de l'économie politique. Ce sont tout au plus deux faces de la même question. Le premier, dites-vous, reconnu, accepté par tous, règne sans conteste: avouez que ce n'a pas été sans peine, qu'il a fallu démolir l'ouvrage « d'excellents esprits, d'hommes célèbres, » de Colbert, par exemple, et que toutes les citations possibles prises dans ses œuvres ne pourraient pas justifier ceux qui voudraient maintenant défendre les corporations. Vous raillez aujourd'hui ces corporations « que le ridicule autant que l'iniquité a tuées. » Vous ne songez pas à invoquer des circonstances atténuantes, à réclamer la pitié pour des vaincus, le respect pour ce qui a souffert ici-bas. Vous ne leur ménagez pas les deux épithètes les plus poignantes pour l'amour-propre et pour la conscience: « ridicule, inique. » C'est fort bien, et j'applaudis sans réserve. Mais devant le système protecteur, votre libéralisme faiblit singulière-

Digitized by Google

ment, bien que cette prétendue protection ne soit pas moins que les maîtrises et les jurandes, une violation de la liberté, tout aussi ridicule, tout aussi inique. Vous n'allez pas jusqu'à vous déclarer protectionniste : mais vous prenez la peine, fort inutile, je vous assure, de me certifier que la ville de Reims n'est pas essentiellement libre-échangiste ; vous dites que vous pourriez « dérouler une longue liste d'excellents esprits, d'hommes célèbres qui ont défendu ou qui défendent encore le système protecteur. » Sauf erreur, mon cher confrère, il m'a semblé que votre opinion était ici assez flottante. Vous parlez de la « magnifique conquête de la liberté, » comme un économiste ; vous déclarez que « le principe de la liberté de l'échange triomphera tôt ou tard ; vous vous comprenez dans le nombre de ceux qui « félicitaient en 1860 l'Emperenr Napoléon III de son initiative, de ces réformes que l'histoire attachera à son nom, à son règne, à sa gloire. » Mais vous vous arrêtez avec une complaisance, que je ne m'explique pas, à infirmer l'autorité des 83 industriels ou négociants rémois qui ont applaudi aux réformes économiques ; à citer un long passage protectionniste écrit par le prince Louis Napoléon en 1848. Vous auriez pu également invoquer Robert Peel avant sa conversion par Cobden. Pour moi, je préfère ces paroles que prononçait, le 12 juin 1816, l'exilé de Sainte-Hélène : « Nous devons nous rabattre sur la libre navigation des mers et l'entière liberté des échanges. » Il avait fait la coûteuse expérience du blocus continental ! — Vous dites que « la crise industrielle que nous subissons n'a pas pour cause les réformes économiques ». Mais vous attaquez ailleurs une note statistique émanée du gouvernement britannique, et « destinée à prouver aux commerçants français qu'ils n'ont qu'à se féliciter des traités de commerce que certains d'entre-eux ont acceptés de si mauvaise grâce. » A propos des importations anglaises, votre

Digitized by Google

Timeo Danaos... rappelle, comme un écho affaibli, la *perfide Albion*, l'*invasion*, l'*inondation*, le *tribut à l'étranger* ; et vous parlez enfin du capital-argent, de sa supériorité sur les autres capitaux, avec une chaleur très-significative : évidemment vous n'avez pas complètement abjuré le culte des métaux précieux et de la balance du commerce.

Et vous vous étonnez que nous ne soyons pas d'accord sur « cette grande question de l'échange qui résume à elle seule toute l'économie politique ! » Vous vous étonnez que « MM. les économistes » poursuivent à outrance ce désastreux système de la protection, qui essaie de relever la tête aujourd'hui ! Vous vous étonnez qu'on frappe sans pitié de funestes erreurs, de ridicules théories, d'iniques abus, de criantes oppressions ! Vous faites l'appel le plus étrange, en vérité, à ma générosité. Vous me reprochez de frapper fort, sans examiner si du moins je frappe juste ; vous extrayez les appréciations, sans dire un mot de ce qui les motive et les justifie.

Croyez-vous, par exemple, que lorsque un protectionniste, pour qui les principes sont un vain mot, vient vous dire : C'est une injustice, soit : mais de quelle utilité elle est la source ! Croyez-vous que les mots *impudence*, *effronterie*, ne soient pas à leur place !

Croyez-vous que, lorsque les industriels, ne voulant pas se donner la peine de lutter contre l'intelligence et l'activité de leurs confrères à l'étranger, décidaient ou faisaient décider, sous prétexte de protéger l'industrie nationale, de sauvegarder l'indépendance nationale, qu'on leur paierait une prime pour leur nonchalance ou leur incapacité, croyez-vous qu'il n'y avait pas là une *spoliation?* Je puis avoir telle quantité de fer à 8 ou 10 fr. en la demandant à un anglais : vous, maître de forges français, vous me forcez, par une loi que vous faites vous même en votre faveur, à prendre la même quantité de votre

Digitized by Google

fer, au prix de 20 fr. et vous ne me permettrez pas de dire que vous m'enlevez de force 10 ou 12 francs !

Croyez-vous que l'idée de vendre le plus possible aux étrangers en leur achetant le moins possible, afin de conserver notre numéraire, d'exporter sans importer, de mesurer la situation du commerce par la simple balance des importations et des exportations, ne mérite pas d'être qualifiée très-sévèrement? Je rappelle votre attention sur un calcul très-démonstratif, dont je vous serai très-reconnaissant de vouloir bien me montrer la fausseté : car il arrête court mon intelligence, quand j'essaie de comprendre la balance du commerce. Comment ! vous allez exporter pour 100,000 fr. de tissus ou de vins en Amérique : vous retirez de la vente, je suppose, 120.000 francs, qui vous font retour sous n'importe quelle forme, vous inscrivez dans vos comptes que vous avez gagné 20,000 fr., et vous avez raison. Consultez la balance du commerce : elle vous fait découvrir que la France a précisément perdu la somme que vous avez gagnée ! car l'importation dépasse de 20,000 fr. l'exportation. Voici qui est plus fort. Que le vaisseau qui emportait votre cargaison, fasse naufrage : vous perdez bien évidemment 120,000 fr., sans parler du bénéfice manqué. Eh bien ! consultez encore la balance du commerce : elle vous apprend, malgré votre étonnement, que la France a fait une excellente affaire : elle a gagné 100,000 fr., puisque l'exportation dépasse de 100,000 fr. l'importation ! Et vous ne croyez pas que ce soit là un chef-d'œuvre de *bouffonnerie ?*

Il y a une expression qui vous tient plus au cœur. J'ai parlé, après Bastiat, de *Vols à la prime*. Eh bien, je suis en mesure de vous fournir de nouveaux renseignements. Lisons et méditons ensemble cette page d'un excellent écrit qu'on ne saurait trop recommander aux esprits sérieux : l'*Examen du système com-*

Digitized by Google

mercial connu sous le nom de système protecteur, par M. Michel Chevalier :

« La prohibition paraît aussi avoir donné naissance à certaines fraudes, dignes de la plus sévère réprobation. On assure que des manufacturiers auxquels on avait accordé le bénéfice de cette protection exorbitante, s'en sont servis pour organiser eux-mêmes la contrebande des articles qu'ils étaient supposés produire, et dont ils produisaient en effet une certaine quantité. Ils étaient les seules personnes chez lesquelles des visites domiciliaires pouvaient faire découvrir les articles prohibés, sans que la découverte fût la preuve de la contrebande, puisqu'ils en fabriquaient, et ils en tiraient avantage pour récéler la contrebande chez eux. L'accusation dont je me fais l'écho en ce moment a, je le sais, beaucoup de gravité : mais je l'ai entendu affirmer de la bouche des commerçants les plus recommandables. De hauts fonctionnaires de l'administration des douanes l'ont formellement énoncée dans les enquêtes officielles, et un homme à la modération et la compétence duquel tous ceux qui l'ont vu rendent hommage, M. Lavollée, ancien directeur du commerce extérieur au ministère du commerce, l'a rapportée dans des publications relatives à la législation douairière (1). Plus récemment encore, dans un écrit plein de renseignements curieux et recueillis avec soin, les *Douanes et la Contrebande*, M. Villermé fils dit à cette occasion : « Les comptes-rendus de nos anciennes chambres renferment, à ce sujet, de curieux documents ; et l'enquête de 1834, relative à diverses prohibitions, contient de très édifiantes observations de M. Letourneur, receveur principal des douanes à Lille, sur la bonne foi de certains protégés. Quant à moi, j'ai trouvé unanimes, sur ce point, les employés supérieurs auxquels j'en ai parlé. Tous se plaignaient

(1) *Journal des Economistes*, Février 1851.

Digitized by Google

des réclamations inintelligentes et quelquefois même peu franches de nos producteurs... et l'un d'eux n'a pas craint de me répéter, en d'autres termes, une partie de la déposition de M. Letourneur (1). »

A part ce nouveau détail, qui a son mérite, voilà ce que j'ai dit, ce que je répète, ce que je maintiens sans y changer un seul mot, ce sur quoi je n'ai jamais pu, je ne pourrai jamais vous faire de concession, parce que je n'en vois aucune de possible. Cette partie de votre compte rendu laisse beaucoup à désirer. Il s'agissait de qualifier des faits ; vous ne m'avez nullement montré qu'ils méritaient une autre qualification. Je suis bien forcé de vous accorder que ces épithètes et ces appréciations sont peu du goût des défenseurs de la protection. Mais ce n'est pas une affaire de goût, et les intéressés ne peuvent être à la fois juges et parties. Ces épithètes sont-elles méritées ? ces appréciations sont elles exactes ? Voilà le seul point à examiner. Au lieu de vous livrer à cet examen, vous avez confondu deux questions bien distinctes. Dans notre première discussion, nous sommes facilement tombés d'accord relativement à l'application prudente des principes. La protection nous ayant créé une situation anormale, artificielle, il faut évidemment préparer par une transition le retour à l'ordre naturel des choses, à la condition toutefois

(1) Nous reproduisons un passage de la déposition de M. Letourneur devant la commission d'enquête de 1834.

« Le négociant étranger à l'industrie ne peut que rarement s'exposer dans ce commerce illicite, parce qu'il est trop à découvert. Supposez que ce négociant offre à la Bourse des tulles et des cotons filés ; bientôt les filateurs et les tullistes s'inquiéteront, et les avis se multiplieront à la douane contre lui.

» Le monopole de la fraude est donc forcément au profit des industriels qui se procurent par elle les matières premières, les échantillons, les assortiments dont ils ont besoin, et qui confondent ces suppléments avec leurs propres produits, de manière à dépister la douane et à obtenir ces grands bénéfices qui expliquent les fortunes rapides dans certaines industries. »

(Enquête de 1854, tom. I, p. 194).

Digitized by Google

que vous ne demanderez pas aux protégés s'ils peuvent se passer de la protection ; à la condition que vous n'imiterez pas ce brave homme qui, réduit à couper la queue de son chien, se décida, pour ménager la transition, à en couper chaque jour un morceau. Mais tout cela n'était pas en question, puisqu'il s'agissait de juger en lui-même le système dit protecteur ; et c'est là cependant que vous avez porté tout l'effort de votre argumentation, comme si je m'étais contredit.

Enfin, est-il conséquent de déplorer que les ouvriers, égarés, suivant vous, par ceux qui les dirigent, se lancent dans de ruineux essais d'association, « rêve regrettable qui plongera dans la misère les malheureux qui auront cru à sa réalisation, » et d'accueillir par un sourire la proposition de les instruire suffisamment sur les matières où l'erreur se paye si cruellement ? On ne veut pas en faire des économistes, comme vous le dites, non sans quelque malice, pas plus qu'on ne vise à en faire des mathématiciens, quand on leur apprend un peu d'arithmétique, ou des médecins, quand on leur donne quelques notions d'hygiène, etc. Il s'agit de connaissances très-simples, très-élémentaires, à la portée de tous, sur ce qui intéresse tout le monde, à savoir les meilleurs moyens de donner satisfaction à nos besoins par la production ou par l'échange. Cet enseignement, on commence à comprendre qu'il est éminemment populaire, et nous avons bien regretté, dans une récente circonstance, qu'on ne lui ait pas fait une place dans l'école professionnelle de Reims. Nous avons exprimé ce regret, on nous a aussi très-gaiement répondu qu'on avait vu des ouvriers ne pas trouver d'ouvrage, ou perdre leur travail pour ne pas savoir leur métier, mais jamais pour ignorer l'économie politique ; mais notre ami, M. Warnier a très-positivement répondu, et je vous réponds avec lui : « Sans doute on n'a jamais vu cela ; mais

Digitized by Google

on a vu plus d'nn ouvrier, d'nn contre-maître ou d'un employé, jeté en prison pour des questions de socialisme, de droit au travail, de répartition de salaires, de prix des vivres, etc., questions que la connaissance des principes les plus élémentaires de l'économie politique aurait résolues pacifiquement dans tous les esprits ; on a vu des établissements incendiés, des métiers brisés, des inventeurs de génie menacés de mort, parce qu'aucune notion économique sur le rôle des machines n'était venu retenir les ouvriers égarés. » Vous parlez souvent du danger, de l'imprudence qu'il y a d'agiter ces questions dans une grande ville manufacturière. Nous sommes au contraire profondément convaincu que l'imprudence, le danger, c'est de fermer les yeux sur la nécessité de notre époque, c'est de faire le silence sur les questions qui s'agitent de plus en plus dans les masses, c'est de ne pas éclairer cette multitude qui est devenue une force, et de l'abandonner sans lumière et sans guide aux funestes influences de toutes les mauvaises passions. Ce qui est dangereux, ce n'est pas la lumière, ce sont les ténèbres ; ce n'est pas la raison avec laquelle on peut discuter, c'est la force brutale qui n'entend rien, et qu'il faut écraser, quand elle se déchaîne, si on ne veut périr soi-même. Nous n'avons donc pas conscience d'être des imprudents ou des hommes dangereux.

Vous le voyez, mon cher confrère, les susceptibilités économiques de la Société industrielle, comme vous dites, sont plus que jamais éveillées. Je ne vous le cacherai pas, nous sommes résolus à ne pas laisser énoncer autour de nous, dans le domaine des faits économiques, ce que nous considérons, après un examen sérieux et prolongé, comme un préjugé, une erreur, une injustice, un dommage social, ou un ferment de haine entre les peuples, sans le dis-

Digitized by Google

cuter, sans le combattre, avec tous les ménagements que réclament les personnes, mais avec toute la fermeté que donnent les principes.

Digitized by Google

LE PROGRÈS

A REIMS ET A SEDAN,

Par E. LEFÈVRE, membre correspondant.

MESSIEURS,

Lorsque m'arriva la nouvelle de l'honneur que me faisait votre Société, nouvelle aussi inattendue qu'inexplicable pour moi, je songeai tout d'abord à décliner une distinction dont je ne me reconnaissais digne à aucun titre ; mais, bientôt, la pensée me vint que quelques personnes bienveillantes, sinon amies, m'avaient sans doute fait un mérite de leur bonne volonté et de leur indulgence...

La fable du géant Anthée, qui reprenait des forces nouvelles au contact de la terre, ne sera-t-elle pas toujours un enseignement ? Ne gagnerai-je pas beaucoup, Messieurs, à me trouver dans le cercle de vos travaux ? Il ne m'est pas permis d'en douter, et c'est pourquoi je remercie l'Académie de m'avoir ramené, de l'ombre, vers le centre où brillent certains d'entre vous... Ce m'est une douce satisfaction de songer que j'augmente aujourd'hui le nombre de ceux qui font cercle autour du vénérable

Digitized by Google

président (1) auquel les lettres doivent tant de belles pages, l'histoire des institutions tant d'idées généreuses et le cœur des catholiques tant de sublimes encouragements et de vraies consolations....

Quoi que je fasse, je resterai toujours bien au-dessous de votre attente, Messieurs; mais n'ai-je pas, au-dessus de moi, pour me diriger, une lumière que, depuis longues années déjà, il ne m'est plus permis de prendre pour une erreur de mes sens? N'ai-je pas vu resplendir, dans mes rêves de l'avenir comme vous dans les vôtres, le mot magique de *progrès?*

Mot magique, quelle expression! Est-elle fausse ou seulement exagérée? Vos travaux seuls, Messieurs, m'affirmeraient le contraire. N'est-ce pas la baguette enchantée du progrès qui se hâte d'entasser merveilles sur merveilles, et qui, nous faisant marcher d'étonnements en étonnements, nous ouvre des voies aussi grandioses que nouvelles vers les horizons immenses de l'avenir? Marche! marche! crie la voix impérieuse mais encourageante, la voix inflexible mais victorieuse du progrès... Et l'homme intelligent et sage redit à l'homme de bonne volonté, ignorant mais laborieux : Marche!.. Les années succèdent aux années (2), en nous apportant de

(1) Mgr Landriot, archevêque de Reims.

(2) C'est ainsi que, pressés de jouir de ces richesses acquises, nous perdons, malheureusement, même le souvenir des longues et cruelles épreuves des grands artisans du progrès. Ils ont doté notre siècle des bienfaits dont nous jouissons en prodigues aujourd'hui, et il nous faut apprendre, comme autre chose, ces noms glorieux : Franklin, Jacquart, Watt, Stephenson, F. Arago, Rumkorff et Cobden! Ingratitude dangereuse! Ne perdons-nous

Digitized by Google

nouvelles connaissances, de nouvelles institutions, c'est-à-dire de nouveaux bienfaits.

I.

Qu'était la société française, il y a cent ans, et que sera-t-elle devenue lorsque la révolution des temps aura fait vivre un siècle nouveau sur le jour qui luit aujourd'hui ?

Ce souvenir du passé me préoccupe bien souvent, et c'est de ce voile épais, qui nous dérobe l'avenir, que je veux, Messieurs, essayer de soulever un coin devant vous. Quel spectacle plus digne de notre attention ?... la question de la vie !

Que ne pouvons-nous espérer pour notre postérité, lorsque nous tenons de nos pères, avec des institutions vraiment philanthropiques, la vapeur qui a relié les continents, l'électricité qui porte, en un instant, la pensée d'un hémisphère à l'autre, les canaux et les chemins de fer qui créent des débouchés faciles aux produits plus parfaits, que les arts aidés des sciences ont forcé l'industrie à multiplier dans des conditions d'économie incroyable ? — Aujourd'hui, nos relations commerciales ne tendent-elles pas à nous faire citoyens des cinq parties du monde ? — Voilà ce qu'il faut voir, pour être fier de notre

pas, avec le souvenir de ces luttes acharnées contre les plus hautes difficultés de la vie et contre l'impossible, comme nous disons, tous les avantages que nous trouverions à encourager les grands travailleurs, ces bienfaiteurs de l'humanité pour lesquels nous montrons une si grande indifférence, tant qu'ils n'ont pas réussi.... Elle est navrante, mais vraie, cette définition, donnée, il y a quelques jours, par un homme d'esprit : « CHEF D'ŒUVRE, une fleur qu'on ne cueille que sur les tombes. »

Digitized by Google

temps, de ce XIXe siècle si décrié ! Voilà de quelles pensées il faut nourrir notre esprit pour espérer en l'avenir, et ne pas toujours crier à la dégénérescence des choses et des hommes ! C'est dans ces encouragements que nous trouverons des armes pour combattre les idées rétrogrades et pour faire la guerre au pire des fléaux, à la guerre elle-même (1), c'est-à-dire à l'ignorance et aux mauvais sentiments qui déshonorent l'humanité.

Permettez-moi, Messieurs, dans les considérations qui vont suivre, de ne pas séparer notre Sedan de tout l'intérêt que je porte à la grande cité champenoise. L'examen d'une ville complètera celui de l'autre. Sedan m'est cher, mais Reims ne me l'est guère moins, car c'est dans ses murs que se sont écoulées les meilleures heures de ma vie, celles de mes dernières années d'étude, c'est-à-dire celles de mes premières luttes sérieuses avec la vie.

Mais auparavant, qu'il me soit donné, Messieurs, de payer un juste tribut de reconnaissance à un homme dont l'Académie se montra toujours fière, à un homme dont la belle âme et l'affection qu'il m'avait vouée, m'ouvrirent les voies de l'intelligence ; son souvenir sera toujours présent à mon esprit, comme il l'est encore au vôtre, car vous vous rappelez sa douce et brillante éloquence, ses convictions aussi saines que profondes et sincères, son esprit si juste, ses vues si libérales... N'ai-je pas nommé

(1) Il y a des guerres nécessaires, entends-je dire quelquefois !. . Je n'en connais qu'une, mais elle est sainte, car c'est la guerre du bon vouloir contre la mauvaise volonté, de la science contre l'ignorance, de la vérité contre l'erreur ; en un mot, c'est la guerre du progrès contre tout ce qui s'oppose à sa marche.

Digitized by Google

M. De Maiche, mon excellent professeur de philosophie ? Je me trouve fier de relever d'un tel maître, et cet aveu pourrait, au besoin, me servir de profession de foi. C'est à cet homme de bien qui n'est plus, que je reporte tout entier, Messieurs, l'honneur que vous avez bien voulu m'accorder.

II.

Quel objectif, Messieurs, allons-nous tourner vers cette société corrompue et gangrenée, comme disent les mécontents de tous les âges, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir ? L'histoire est-elle donc lettre close pour ces esprits chagrins qui dénigrent tout, et sommes-nous, par nos institutions et même par nos mœurs, au-dessous des Grecs si vantés, des Romains du temps des Césars, et des Français du grand siècle ? Pour démontrer le contraire, il suffirait d'ouvrir Aristophane, Horace, Juvénal et Boileau. Ces poètes n'ont-ils pas courageusement flagellé, du fouet de leur satire, les travers et les vices de leurs contemporains ? M. Perdonnet a dit : « Je crois que » le temps actuel vaut mieux que le temps passé, et » que le temps futur vaudra mieux que le temps ac- » tuel. Je crois que nous valons mieux que nos » pères et que nos enfants vaudront mieux que nous. » Autrement, que signifierait ce mot de progrès » que l'on répète si souvent ? »

Ne nous faisons pas meilleurs que nous sommes, mais, en observant notre avancement réel sur le passé, soutenons nos efforts et ayons confiance en nos petits-neveux.

Avant d'examiner les images qui vont se refléter

Digitized by Google

au fond de ce que j'appellerais volontiers la chambre obscure du présent, voyons, Messieurs, de quelle lentille elle est armée. Pour mon compte, je la trouve excellente, et Bossuet et Mme Swetchine, deux esprits supérieurs en compagnie desquels il serait toujours honorable d'errer, s'en sont servis avec un rare bonheur.

« Je ne sais, s'écrie quelque part l'évêque de » Meaux, je ne sais, Seigneur, si vous êtes content » de moi, et je reconnais même que vous avez bien » des raisons de ne pas l'être. Mais, pour moi, je » confesse, à votre gloire, que je suis content de » vous et que je le suis parfaitement. »

M. de la Ferronnais écrivait de Mme Swetchine :

« Cette délicieuse, cette excellente femme m'a dit » qu'il ne fallait pas dire du mal de la vie, qu'elle » était bien belle, de plus en plus belle, et heureuse » et intéressante ; et cependant cette femme si ten- » dre, si pieuse, est accablée de douleurs morales et » physiques : maladies au cœur et au foie, insom- » nies cruelles suivies d'une fatigue qu'on ne peut » se représenter. Elle m'a dit aussi : *J'aime ce qui* » *est*. Je suis née contente. »

Le célèbre Américain Canning a écrit : « La vie est un bienfait « dont la valeur croît chaque jour. »

J'ose le dire, Messieurs, je suis né content, et je remercie Dieu de m'avoir fait naître en votre temps (1),

(1) Quels sont ceux qui nous peignent notre temps sous des couleurs si sombres ? Je pense que les bons et les mauvais sentiments se partagent le monde, mais je crois fermement à l'inégalité des parts.

Irons-nous chercher la vérité au théâtre ? Tout y est exagération, et les soi-disant moralistes tiennent à gloire de faire

Digitized by Google

car nous vivons dans un siècle où l'avenir cesse chaque jour d'être à la naissance et à la force, pour naître des travers plus grands que ceux qu'ils veulent corriger. Ne me suffit-il pas de citer cette ridicule famille Benoiton qui a enfanté des modes plus absurdes que celles qu'elle caricaturait ?

Parlerai-je de la sincérité et de l'action bienfaisante de la presse? Son mécontentement de convention, sa satisfaction de parti-pris, ne nuisent-ils pas à son indépendance ou au moins à son impartialité? Sous quelles lois voudrait-elle nous faire vivre, elle qui ne veut pas même voir la loi au-dessus d'elle? L'indifférence, le caprice, la passion et l'intérêt personnel nous font perdre peu à peu les bienfaits dont nous serions redevables à une presse laborieuse, modérée, convaincue et éclairée. Quel journal, quelle publication périodique pouvons-nous lire sans défiance? Quelle feuille s'occupe, comme nous le ferions nous-mêmes, de nos intérêts les plus chers? De quel journal pouvons-nous dire: Voici mon journal?

Et le livre? Certains écrivains, capables de grandes choses, trouvent leur profit à cultiver exclusivement le paradoxe; d'autres exploitent le scandale ou les scandales, parce qu'ils pensent tout simple de faire leur chemin sans s'inquiéter de ce que deviennent les goûts, les convictions et les tendances du lecteur.

Loin de moi la pensée de noircir les intentions de nos écrivains; mais ne faut-il pas souvent la meilleure volonté pour ne pas gémir de ce qu'on voit au théâtre, de ce qu'on lit dans les journaux, de ce qui s'imprime dans les livres? Je ne m'attaque qu'à la *littérature malsaine*, qu'un chroniqueur courageux appelait dernièrement la *littérature Putride*. Quelle triste image elle fait des mœurs et des aspirations de notre siècle! Pourquoi faut-il reconnaître que la jeunesse se lance à corps perdu dans cette fange, au lieu de lutter, avec ce qui est honnête et courageux, contre tout ce qui est capable d'énerver notre temps?

C'est en cela qu'il y a de grandes réformes à opérer; c'est en cela que l'action de l'Académie me semble appelée à jouer un grand rôle. J'espère le démontrer. Les sociétés ne sont-elles pas, pour tous, des sentinelles avancées, sur le chemin du progrès?

Digitized by Google

appartenir au travail. Combien d'hommes dont on peut dire aujourd'hui : il est le fils de ses œuvres ! Tout est accessible à tous, et bientôt, comme les Américains, nous penserons qu'*un homme est un homme, s'il travaille*, car c'est par le travail seul que l'humanité s'émancipera. « Vous voyez partout » des parvenus, à la tête des affaires (c'est ainsi que » s'exprime M. Perdonnet). Ce qui est l'exception en » pays étranger est la règle chez nous. Anciennement, on humiliait ou on ridiculisait un homme » en l'appelant parvenu. Aujourd'hui c'est un titre » de gloire, du moins toutes les fois qu'on est parvenu par le mérite et par le travail. »

Quel immense avantage pour tous !

Voyons donc, Messieurs, comment tous les progrès se font et, pour cela, concentrons nos regards sur un point. Que cette ville s'appelle Reims ou Sedan, la question demeure la même.

Un homme cher à la ville de Metz, et dont je m'honore d'être le neveu, M. Benoît Faivre, disait, il y a quelques jours, dans une des remarquables conférences dues à l'initiative de l'Académie :

« Une ville, à mon sens, est une sorte d'individu » moral qui a son caractère propre, sa physionomie » particulière, ses traits personnels, d'où l'on peut » tirer, jusqu'à un certain point, son horoscope, et » dont on peut dire, comme on le fait journellement pour un jeune garçon ou une jeune fille, ce » qu'il sera un jour, très-vraisemblablement, s'il ne » survient rien dans sa vie de tout-à-fait impossible à prévoir. Eh bien, si cela est vrai, j'en conclus qu'on peut, dans de certaines limites et sans » trop de présomption, envisager l'avenir probable

Digitized by Google

» de son pays, et se réjouir par avance des progrès
» qui l'attendent s'il demeure fidèle aux saintes lois
» de la vie. »

Ai-je besoin, Messieurs, d'une autre transition pour arriver au cœur de mon sujet. Si j'ai dit comment j'envisage Sedan au point de vue de l'avenir, me faut-il de grands efforts pour prédire en quelque sorte les destinées de Reims ! Cette ville devient le centre d'un important réseau de chemins de fer ; sa population croît sans cesse et son industrie est aujourd'hui sans rivale. Nous pouvons bien lui donner le titre de métropole, au milieu de ces vastes plaines de la Champagne dont elle est devenue la véritable capitale.

III.

J'ai montré, pour Sedan, à quels magnifiques résultats on peut arriver avec une ferme bonne volonté, et j'ai dit quelles espérances s'offraient à nous dans l'avenir. Résumer mon travail est facile, car il n'est que le tableau de nos besoins et de nos ressources.

J'ai groupé en trois catégories les besoins les plus impérieux, parce que des pauvres qui réclament aide ou assistance, les uns manquent de pain, les autres d'instruction ; les derniers n'ont ni l'ordre, ni la direction, ni la vraie émulation qui font l'homme de cœur et le père de famille.

1° Dans le premier groupe, je place les *sociétés de charité*, et, suivant que la charité s'adresse aux enfants, aux malades, aux vieillards, aux mendiants, aux paresseux, aux pauvres honteux et aux grosses familles sans ressources, ces sociétés prennent le nom

Digitized by Google

de Crèche, de Société maternelle, d'Œuvre de la Miséricorde, de Bureau de Bienfaisance, d'Hospice, d'Orphelinat, d'Asile protestant, de Société de Saint-Vincent-de-Paul, de Société de patronage des Orphelines, etc.

A Sedan, la ville trouve annuellement, avec les cotisations charitables des habitants, 160,000 fr. et plus, pour faire face à ces besoins les plus pressants (1).

Je dois constater ici que nous n'avons pas encore de Crèches (2), et pourtant Dieu seul sait combien la privation de nourriture fortifiante et de soins attentifs tue d'enfants ! Que d'accidents déplorables frappent ces pauvres petits êtres abandonnés pendant les longues heures du travail ! C'est une bien dure nécessité pour les parents ; mais un retard de quelques jours, dans un mois, met souvent la famille dans un cruel embarras.

Reims est privilégié sous ce rapport, car plus d'une fois j'ai visité cet asile où tant de choses parlent au cœur, en disant que la mère de famille peut recouvrer facilement sa liberté et ne pas priver son ménage du produit de son travail.

Notre société maternelle ne peut faire autant sous ce rapport ; donc elle n'est pas une institution complète.

2° Dans le second groupe, je range les *institutions*

(1) Notre hospice passe pour le plus pauvre de toute la France ; de là de gros sacrifices de la part de la cité.

(2) Nos Salles d'asile laissent aussi infiniment à désirer. Nous n'avons guère que des gardeuses d'enfants... L'édilité s'occupe de cette grosse question. A quand ce nouveau progrès ? Pourquoi attendre si longtemps ?

Digitized by Google

administratives : les Salles d'asile et les Ecoles, qu'elles soient primaires, secondaires, cours industriels, cours d'adultes ou conférences.

Ces institutions ne peuvent vivre que sous une surveillance éclairée et amie du progrès. Je n'insiste pas sur ce point, qui tout-à-l'heure, va devenir l'objet principal de mon examen.

3° Enfin, j'arrive aux sociétés que j'appelle *sociétés du self-help*, parce qu'elles imposent, à ceux qu'elles protégent, l'obligation de les protéger à leur tour, en se protégeant eux-mêmes. Telles sont les Sociétés de secours mutuels, les Caisses d'épargne, les Caisses de retraite. Ainsi le veut l'esprit de nos institutions nouvelles.

Jusqu'à nous (1), on ne connaissait que deux moyens de soulager le malheur : l'hospice et l'aumône. Aujourd'hui, on comprend mieux la vraie charité, celle qui relève au lieu d'avilir. C'est dans le *travail*, dans l'*ordre*, dans l'*économie*, que l'ouvrier trouve la meilleure protection contre ses maladies et les infirmités de l'âge.

Jamais, en aucun temps, on n'a donné plus qu'aujourd'hui pour faire vivre les œuvres de bienfaisance et pour répandre l'instruction ; sous les 160,000 fr. dont j'ai parlé tout-à-l'heure, je puis écrire les 50,000 fr. qui figurent au budget de l'instruction publique, car à Sedan, ville de 14,000 habitants, toutes les écoles sont gratuites.

*
* *

Malgré les efforts de la société, je trouve que nous

(1) *Sedan en 1865.*

Digitized by Google

faisons incomplètement ce qui est désirable pour apaiser les besoins dont je viens de parler.

Il me faut bien, Messieurs, généraliser la question, car je me sens devenir triste en l'exposant.

Le remède, je me hâte de le dire, le remède à la plaie que je découvre est connu. Nous pouvons tous l'appliquer, car tous nous travaillons, et Montesquieu a dit : « Le père est obligé de nourrir et d'élever son » enfant ; il n'est pas obligé de le faire héritier. » Rien n'est plus juste, et la société, je viens de le montrer, se charge de compléter les efforts des impuissants. A nous, Messieurs, de couper le mal dans la racine, car il faut que tous se pénètrent de cette vérité, qu'à côté de l'éducation physique et industrielle, un père doit à son enfant l'éducation morale. Qui voyons-nous toujours chômer, même au moment de la prospérité ? le mauvais ouvrier, l'ignorant, l'ivrogne. Que le travail reprenne ses droits, que l'intelligence s'éclaire, que les gros défauts disparaissent !

Le remède dont je parle n'est autre que l'instruction.

Je réclame une instruction large, éclairée et soutenue par les principes d'ordre et de charité d'une religion solide et d'une morale sûre. La religion renferme tout ce que nous pouvons désirer. L'instruction seule est une arme à deux tranchants mise dans une main inhabile qui blesse et se blesse. Celui-là nous donne des garanties solides, qui s'instruit en se souvenant de ses devoirs de créature reconnaissante, d'homme honnête et de bon citoyen. La religion (1)

(1) Le corps et l'esprit sont maintenant satisfaits. Et l'âme ?

Digitized by Google

conserve tous les droits et impose tous les devoirs ; c'est pourquoi je tiens à cequ'elle entre en première ligne dans l'éducation (1).

Voici, Messieurs, ce que dit à ce propos M. Ch. Robert, conseiller d'Etat et secrétaire général du ministère de l'instruction publique :

« Lorsqu'un enfant a reçu l'instruction primaire » à l'école, il y a reçu l'éducation morale ; en effet » il a appris à obéir, il a appris l'assiduité ; il s'est » soumis à la discipline, et c'est bien cet ensemble » de bonnes habitudes qui constitue l'éducation, » qui contribue puissamment à rendre la conscience » droite, la volonté bonne : le ministre du culte qui » reçoit à l'église, le dimanche, des enfants habitués » à fréquenter régulièrement l'école, leur donnera » l'enseignement religieux avec plus de satisfaction » et d'efficacité. »

me direz-vous. On y a songé aussi, Messieurs, et partout ont été édifiées des églises, des chapelles. L'attention des exploitants a été tenue en éveil sur tous les points. De bons prêtres ont donné aux ouvriers l'instruction religieuse. De quelque croyance que vous soyiez, Messieurs, à quelque Église que vous appartenez, ayez foi en cet Esprit supérieur qui règle les choses de ce monde; inclinez-vous devant cette Toute-Puissance qui nous mène pendant que nous nous agitons ici-bas. Là est le seul Grand et Fort dont parlent les Livres Saints.

L. Simonin. (*Les Cités ouvrières.*)

(1) La religion, par là même qu'elle est divine, est l'amie naturelle de tout ce qui éclaire l'intelligence et perfectionne la raison.

Mgr Landriot.

Le chancelier Bacon a dit que la religion était l'arôme qui empêchait la science de se corrompre ; j'ajouterai, et la conséquence est nécessaire, qu'elle est aussi un arôme qui empêche la science de corrompre.

(*Le même.*)

Digitized by Google

Le véritable ennemi de la société, la plaie qui nous ronge, n'est donc autre chose que l'ignorance.

Dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire. Ces mots sont de Napoléon III. Qu'il est triste, après les avoir cités, de constater que, sur la carte de l'instruction dressée par M. Manier, notre généreuse France figure au deuxième rang, avec l'Angleterre et la Belgique, au-dessous de la Prusse, de la Suisse, de Bade, de la Bavière, du Wurtemberg, de la Suède et de la Hollande ! Ce travail sérieux nous montre, de plus, l'Italie et la Grèce, ces pays glorieux hantés par nos meilleurs souvenirs classiques, presque au niveau de l'Espagne, du Portugal, de la Turquie, de la Roumanie et de la Russie, peints en noir, et plongés, dit M. Ch. Robert, *dans l'ignorance et dans la nuit !*

Il serait bon, Messieurs, que tous nos compatriotes connussent aussi la carte de l'instruction dans les départements français. Elle existe. Travaillons tous à faire pâlir la teinte qui dit notre infériorité.

Des renseignements que j'écris ici en note (1), il

(1) La statistique a établi qu'en 1867 :

1° Sur 100 conscrits, 23 ne savaient pas lire ;

2° Sur 100 hommes et femmes, 34 n'ont pu signer leur acte de mariage ;

3° Sur 100 personnes de tout âge, 35 ne savent pas lire.

Sur 321,981 conscrits :

220,522 seulement s'expriment habituellement en français ;

32,658 ne parlent pas du tout le français et s'expriment toujours en patois ;

65,879 ne parlent que très-imparfaitement le français, parce qu'ils s'expriment le plus souvent en patois ;

Digitized by Google

résulte cette conclusion désolante, Messieurs : *Un Français sur trois ne sait pas lire !* Voilà des mots que l'on devrait écrire sur tous les murs des villes jusqu'à ce que la France se fût réhabilitée (1).

Rassurons-nous pourtant, et espérons toujours : en 1830, la proportion était de 1 ignorant sur 2 individus.

Quelles conséquences immédiates pouvons-nous tirer de cette ignorance, Messieurs ?

La carte de la mortalité, dans les pays d'Europe, carte établie par le docteur Mélier, ressemble à s'y méprendre à celle de l'ignorance. Cet homme de cœur le constatait dès 1828, alors que, dans un rapport adressé à l'Académie française, il disait : « L'instruction publique n'influe pas moins sur la santé » publique que sur l'industrie et la richesse des nations. »

Si, d'un autre côté, nous descendons dans les bas-

Pour 2,922 les renseignements ont manqué.

A Sedan, en 1865, le recensement a établi que sur 14,166 habitants :

3,626 ne savaient ni lire ni écrire ;

1,026 savaient lire seulement ;

9,514 savaient lire et écrire.

(1) Je voudrais que celui qui ne sait pas lire, écrire et compter, fût noté, pour ainsi dire, d'infamie. L'instruction, c'est un capital ! Quand vous possédez les premiers rudiments, vous vous élevez peu à peu de vous-même ; vous n'êtes déjà plus ouvrier. Un secours quelconque, un homme intelligent, bienfaisant qui passe, qui vous prête une faible somme, et vous voilà déjà patron, vous élevez une boutique, un petit magasin. Mais comment faire, si vous n'avez pas la moindre instruction élémentaire ? Vous êtes alors exploité par tout le monde.

L. Simonin, Ingénieur des mines.

Digitized by Google

fonds de la société, les statistiques judiciaires nous montrent, parmi les criminels, une grande majorité d'ignorants ? N'y avait-il pas, l'an dernier, au bagne de Toulon, 2,218 forçats, et, sur ce chiffre, 1,330 individus ne sachant ni lire ni écrire ? 1,330, c'est plus de la moitié...

L'ignorance est donc un mal. Tous paraissent le comprendre, et pourtant à Roubaix encore, sur 400 enfants faisant leur première communion, 200 ne savent pas lire. Quoi d'étonnant, après cela, de découvrir des mères de famille qui ne savent pas coudre, des pères qui refusent de faire vacciner leurs enfants, et de constater qu'en Vendée on compte un cabaret pour 45 hommes en état d'y aller boire ! Ne voyons-nous pas, dans toute notre belle France, la grossièreté et la superstition à la suite de l'ignorance ?

Les beaux citoyens, pour notre France intelligente ! Croyez-vous, Messieurs, à l'indépendance de tels hommes ? Non, non ! la plupart votent sans savoir quels noms ils déposent dans l'urne.

Demandons, Messieurs, demandons à tous les hommes de cœur et d'intelligence d'user des moyens connus et recommandés aujourd'hui pour diminuer le nombre des ignorants (1).

(1) L'ignorance a ses dangers encore plus grands que la science. Nous vous dirons, au contraire, soyez à la fois instruits et vertueux, et alors la lumière de votre intelligence sera comme une flamme divine qui s'élève avec d'autant plus de facilité et d'énergie qu'elle est plus pure. Alors la vertu et la science seront comme deux sœurs qui se donnent étroitement la main et qui préviennent les chutes, parce qu'elles se fortifient par un mutuel appui. Soyez vertueux, et travaillez ainsi au perfec-

Digitized by Google

« On a prétendu, dit M. Perdonnet, que l'instruc-
» tion excite l'amour propre, qu'elle fait naître des
» inégalités choquantes tant qu'elle n'est pas univer-
» selle ; eh bien ! rendez-la donc universelle, a ré-
» pondu Mgr Dupanloup au congrès de Malines.

» On a soutenu qu'elle est plus nuisible qu'utile,
» si elle est incomplète ; eh bien ! rendez-la donc
» complète, a ajouté le même orateur. »

Je dirai, moi, Messieurs, que l'instruction met au moins l'homme, dans la société, à une place digne de sa destinée, car il entre dans les desseins de Dieu de voir toujours l'humanité s'améliorer en s'approchant de ses perfections infinies Cet avancement moral est même la seule fin digne de nous. Maintenant, laissez l'intelligence aveugle ; le but dont je parle peut-il être atteint ?

« Vous direz, s'écrie M. J. Simon, vous direz tout
» ce que vous voudrez de notre siècle, qu'il est sans
» foi, sans mœurs ; qu'il n'a ni la dignité du XVIIe
» siècle, ni l'ardeur indomptable du XVIIIe : s'il est le
» siècle des écoles, il sera le plus grand de tous les
» siècles. »

Je crois fermement, Messieurs, que cette espérance deviendra une réalité. Partout il règne un désir

tionnement intellectuel de notre époque ; car un siècle ne peut être un vrai siècle de lumières, qu'autant qu'il est d'abord un vrai siècle de vertus. Lumière, vertu et liberté, ce sont trois choses qui doivent marcher parallèlement ; et quand on ne parle aux nations que de lumière et de liberté, sans leur prêcher la vertu par les paroles et par les exemples, on conduit les peuples à des abîmes, avec ce que Montaigne nommait si bien la piperie des mots.

Mgr Landriot (*Discours prononcé au collége de Saintes. Août* 1866).

Digitized by Google

véritable de s'instruire, et l'administration cherche toujours à l'étendre. L'impulsion est donnée, sachons persévérer.

C'est ainsi qu'arrivera l'heure désirée de l'émancipation de l'homme. C'est à nous, Messieurs, qu'échoit le soin d'accomplir cette troisième révolution, la plus glorieuse de toutes, celle des *mœurs* et de *la réforme des âmes*. « Prenons rang, dit M. Macé, dans » la grande armée du dévouement à laquelle sont ré- » servées des conquêtes plus glorieuses encore que » celles du premier Empire (1).»

Pour espérer, que faut-il ? comparer, rien de plus. Qu'étaient, Messieurs, les programmes d'études il y a un demi-siècle, près de ceux des études d'aujourd'hui ? « Rapprochez les temps (B. Faivre), » et demandez-vous ce qu'il en sera dans un autre » demi-siècle encore, si les choses vont du même » train. Vos colléges, vos écoles sont des modèles, » je le veux bien, et il règne entre ces beaux éta- » blissements une émulation heureuse qui tourne » au profit de tous; mais pensez-vous que cette

(1) Lorsqu'on parle d'instruction en faveur du peuple, certaines objections sont immédiatement faites, et les mots de science et de demi-savants arrivent de suite dans la conversation. C'est un abus de langage, rien de plus, car nous ne parlons de l'instruction que comme du flambeau qui doit éclairer l'homme ici-bas. « La science est un puits, ai-je dit (*Sedan en 1865*), où l'on ne peut prendre que suivant ses moyens... A moins de circonstances exceptionnelles, l'ouvrier ne s'élevera jamais bien haut au-dessus de sa première condition. » Cette élévation graduelle des générations vers la vérité, nous devons tous la désirer, c'est elle que nous cherchons. Le mot science, qu'on nous objecte en nous traitant de songe-creux, n'a rien à faire ici.

Digitized by Google

» émulation se ralentira ? que les institutions libres
» cesseront de lutter contre les institutions de l'Etat ?
» que les villes de votre voisinage renonceront à
» vous faire concurrence ? que les progrès de la stu-
» dieuse Allemagne laisseront dormir vos ministres
» de l'instruction publique ? Ne vous bercez pas de
» ce doux espoir qu'un jour on dira : *C'est assez,*
» *respirons.* Marche, marche, disait Bossuet. Et ce
» n'est pas seulement à l'homme sur le chemin de
» la vie que s'adresse cet inexorable apostrophe ;
» c'est à la société, c'est au genre humain tout en-
» tier, qui voudrait en vain s'arrêter. Il faut aller
» toujours, c'est la loi, et malheur à qui il prendrait
» envie de se reposer en chemin ! Comprenez donc
» ce qu'il en sera forcément des générations pro-
» chaines dans l'entraînement du nouveau siècle.
» Nous passerons alors pour de grands ignorants,
» nous du siècle passé ; à peine on comprendra que
» nous ayons pu nous contenter de si peu. »

N'en disons-nous pas autant des générations qui nous ont précédés ?

Platon a écrit : « Le sage est celui qui unit sa vie aux mouvements universels du monde. » Je n'essaierai pas de démontrer quelles sont les tendances du siècle ; toutes sont empreintes de cette générosité qui devient un besoin aujourd'hui pour tout le monde. Il ne faut donc que les diriger. C'est en cela que nous devons faire nos efforts pour ne pas nous laisser accuser par la postérité ; son jugement doit toujours nous préoccuper, car le temps seul juge d'une manière impartiale. Puissions-nous répéter tous, après Mgr Landriot ; « Nous avons foi en l'avenir, et nous
» dirions volontiers, comme le poète allemand

Digitized by Google

» (Schiller) : Je suis le citoyen des âges qui vien-
» diront. »

IV.

Forte d'avoir parfaitement compris cette question, notre administration sedanaise non-seulement créa, mais encouragea les cours d'adultes, suivis, aujourd'hui encore, par 505 élèves de dix-sept à cinquante-deux ans (1).

Ces classes n'étaient pas suffisantes, on l'a vite compris, parce que les hommes ne sont pas les seuls ignorants à instruire. En 1865, j'avais demandé que l'on s'occupât de l'instruction des femmes (2) ; je voyais en cela le seul remède à apporter à la dépravation toujours croissante.

Pourquoi exclure la femme des bienfaits réclamés et dispensés aux hommes seuls ?

« La femme, dit M. Franck, n'étant ni notre sem-
» blable ni notre inférieure, elle est notre égale.
» C'est précisément parce qu'elle doit remplir une
» tâche différente de la nôtre, qu'elle nous est né-
» cessaire, indispensable, que nous devons voir en
» elle la reine de notre foyer, et quand elle porte
» dignement le fardeau commun, il est juste qu'elle

(1) Une tentative restée infructueuse avait été tentée dès 1833 par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Au mois d'octobre 1864, on ouvrit de nouveaux cours. Les idées avaient fait un grand pas depuis le premier essai, car dans cet hiver les cours furent suivis par 376 élèves dont l'âge variait de dix-sept à quarante-neuf ans.

Dans l'hiver 1866-67, 555 élèves fréquentèrent les cours.

(2) *Sedan en 1865.*

Digitized by Google

» participe aux mêmes respects et aux mêmes hon-
» neurs.

» Le mari et la femme ne restent pas longtemps
» seuls... Entre eux vient se placer une autre exis-
» tence, qui, loin de les séparer, leur sert de trait-
» d'union. Aux titres de mari et de femme viennent
» se joindre les titres non moins doux mais plus
» graves de père et de mère. Il en résulte un ac-
» croissement de félicité, mais aussi un accroisse-
» ment d'obligations. »

M. Cousin a écrit :

« Ou la femme n'est pas faite pour être la compa-
» gne de l'homme, ou c'est une contradiction inique
» et absurde de lui interdire les connaissances qui lui
» permettent d'entrer en commerce spirituel avec
» celui dont elle doit partager la destinée, com-
» prendre au moins les travaux, ressentir les luttes
» et les souffrances pour les soulager. »

M. Philippoteaux, notre maire zélé et intelligent, a compris quel bien la ville pouvait réaliser en travaillant à l'amélioration du sort de la femme. Il a fait ouvrir, en prenant courageusement sur lui la responsabilité d'une pareille initiative, des cours d'adultes pour les filles et les mères de famille. Les institutrices et les Sœurs ne demandaient que cette occasion nouvelle de faire briller un dévouement que le corps enseignant, en France, prodigue si facilement, si généreusement.

Il ne suffisait que de vouloir, Messieurs, car ouverts le 5 novembre 1867 avec 230 femmes, ces cours sont encore suivis, au moment où j'écris ces lignes, par 266 élèves composées d'ouvrières de fabrique, de domestiques, de femmes de journée, de

Digitized by Google

demoiselles de magasin et de marchandes au petit détail.

Un grand bien sortira, je l'espère, de cette seconde éducation, car la mère de famille, d'après l'expression d'un écrivain, est comme la mère-abeille ; là où elle vit est toute la ruche, c'est-à-dire le travail, l'ordre et l'amour fraternel. Si l'exemple du père est indispensable dans l'éducation des enfants, l'exemple de la mère l'est-il moins ? La femme, dans la société, la mère, dans la famille, ont une influence à laquelle rien ne résiste.

La femme est la première, la meilleure institutrice des enfants. Elle aura sur l'avenir de la société une action très-salutaire, si elle devient elle-même ce qu'elle doit être. Le poète anglais Woodworth l'a dit : « *L'enfant est le père de l'homme.* » Et c'est surtout au point de vue des classes ignorantes et sans éducation que ce mot est vrai. Tous les écrivains qui s'occupent d'économie sociale le reconnaissent et c'est pourquoi tous demandent à tous de protéger et d'instruire la femme et l'enfant.

V.

La ville de Sedan a été encouragée à poursuivre son action protectrice envers toutes les classes de la société, par les progrès qu'une institution éminemment philanthropique et libérale avait faits en peu de temps (1). Vous devinez, Messieurs, que je parle de la Bibliothèque populaire.

Les rayons de cette bonne œuvre n'ont pas encore

(1) Sedan en 1866.

Digitized by Google

lui sur Reims ; puisse l'exemple de notre petite ville être bon à quelque chose !

Ouverte, en décembre 1867, avec les livres dus à quelques concitoyens de bonne volonté, notre bibliothèque put faire :

Le premier mois.	195	prêts.
Le second.	266	—
Le troisième.	274	—
La première année.	2,707	—

Aujourd'hui, le nombre des livres qui sortent mensuellement de la bibliothèque est de 400 environ.

La petite salle s'est remplie, et après quatorze mois nous possédons à peu près 1,300 volumes, dont les deux tiers ont été offerts par nos concitoyens désireux d'encourager une institution qui prospère si bien.

Inspirer le goût de la lecture est un grand pas fait vers la véritable instruction, car apprendre à lire, c'est s'instruire.

Un ouvrier me demanda un jour un roman. Il venait de dévorer *Héva* et *la Floride*, ouvrages fort beaux mais peu capables assurément d'inspirer aux ouvriers les sentiments que nous désirons leur voir. Mon lecteur voulait absolument la *Guerre du Nizam*... il me fallut le raisonner pour lui faire accepter l'*Ami Fritz*, d'Erckmann-Chatrian. Ce livre n'était qu'un roman, mais j'avais un espoir... Cet homme me donna raison, car, un à un, il lut tous les *romans populaires*, et aujourd'hui le *Consulat et l'Empire*, fait ses délices.

Cet ouvrier a-t-il perdu son temps ? J'affirme le

Digitized by Google

contraire, car il nage maintenant dans d'autres idées. Croyez bien, Messieurs, qu'il est de ceux qui reconnaissent que *la guerre n'est pas un mal nécessaire, car il n'y a pas de guerre dont on ne puisse dire, avec raison, qu'il eût dépendu de quelqu'un qu'elle ne se fît pas* (1).

Tous peuvent puiser à la Bibliothèque populaire les lectures qui les instruisent ou les intéressent. L'essentiel, Messieurs, je ne pourrais trop le répéter, l'essentiel est de diriger habilement, honnêtement, loyalement ces lectures.

M. Perdonnet, que je me plais à citer, l'honnête cœur ! a dit à un auditoire d'ouvriers : « L'étude » est éminemment moralisatrice, en ce qu'elle éloi- » gne l'homme des dissipations mondaines et le re- » tient au foyer domestique. Elle modifie toutes ses » habitudes. » J'irai plus loin, Messieurs ; la lecture étant l'étude aux heures des repas et des loisirs, la Bibliothèque seule tuera le cabaret (2).

VI.

J'en suis intimement convaincu, Messieurs, car depuis longtemps je me livre à des observations com-

(1) *Ligue de la Paix.* (Bulletin de Metz.)

(2) La lecture est le véhicule du progrès. C'est par elle que tous nous avançons vers la perfection, parce que la lecture nous met en communication avec toutes les idées généreuses, toutes les découvertes qui se font, tous les progrès de la science, tout ce qui nous porte vers le bien.

Que l'Académie le veuille, et demain la bibliothèque vivra. Si l'instruction doit faire des hommes meilleurs, qu'elle se répande sur tous !

Digitized by Google

paratives, il faut instruire la masse (1) ; « elle res-
» semble au flot qui va toujours plus loin jusqu'à ce
» qu'il arrive à là, il passe ! il passe ou renverse ce
» qui s'oppose à sa marche. » Dans le siècle du suffrage universel, il faut que le flot soit une force intelligente et non une menace continuelle ; il faut que le flot nous porte et non pas qu'il nous tue.

J'insiste sur ce point, Messieurs, parce que j'entends toujours vanter les droits de l'homme ! Sans l'instruction, ces droits ne sont-ils pas une illusion ? Quand il est démontré qu'en quelques mois un ouvrier arrive à lire et à écrire, les ignorants ne devraient-ils pas être éloignés de l'urne électorale ? Qu'y vont-ils faire ?

« Nous ne perdrons pas notre temps, écrit M. J.
» Simon, à démontrer que l'ouvrier instruit est plus
» heureux, plus moral, plus habile, même comme
» ouvrier, que l'ouvrier illettré. A qui le démontre-
» rions-nous ? Aux ouvriers, qui d'un bout de l'Eu-
» rope à l'autre demandent l'instruction et s'associent
» pour étudier ? Aux patrons ? ce serait leur faire
» injure ; ce serait méconnaître les sacrifices et
» l'exemple donné par nos chambres de commerce
» et nos sociétés industrielles, qui conspirent à l'envi
» contre l'ignorance. »

Oui, il faut instruire l'ignorant, Messieurs, parce que notre classe ouvrière a des qualités qu'aucun autre peuple ne possède : une activité dévorante, une intelligence d'élite, un courage que rien n'abat. Si, malgré leur ignorance, nos ouvriers arrivent à faire de la France la nation industrielle que tous connais-

(1) *Sedan en 1865.*

Digitized by Google

sent, que ne pouvons-nous en attendre, si nous leur donnons enfin l'instruction, c'est-à-dire une intelligence plus grande ? Bacon l'a dit : « *Science, c'est* » *puissance !* »

« Il est presque impossible, continue M. J. Simon, à » un pauvre de devenir riche s'il est ignorant. Suppo- » sons que ce miracle (car c'en est un) arrive; cet igno- » rant devenu riche se croit émancipé et il n'est qu'é- » vadé. Il dépend de tout le monde, même de celui qu'il » achète. Il n'est pas, en réalité, l'égal de ceux qui » le flattent ou le servent. Il ne comprend ni leurs » idées, ni leurs habitudes. Il reste dans leur com- » pagnie par vanité, et n'est pour eux qu'un jouet et » une proie. »

Il me serait facile, Messieurs, de citer des exemples des prodiges accomplis par l'instruction. Je me borne à une histoire ; elle est d'hier.

Un bon ouvrier gagnait 75 fr. par mois ; dès que son patron le sut élève des cours d'adultes, il mit ses appointements à 1,100 fr. Cet encouragement porta ses fruits : le patron eut un meilleur collaborateur, et depuis quelques jours le père de famille gagne 2,000 fr. l'an.

Que faut-il, Messieurs, à cet honnête et laborieux ouvrier, pour le faire sortir de sa position et devenir lui-même patron ?... un heureux hasard. Certains ont aujourd'hui des millions qui ont commencé comme l'homme dont je parle.

Dans une récente conférence faite à l'asile impérial de Vincennes, un docteur en médecine de Paris, M. A. Riant, a dit ceci :

« Je ne trouve que des raisons de bénir Dieu et la » science, quand l'homme cesse d'être un outil,

Digitized by Google

» comme autrefois, pour devenir une personne ;
» quand il cesse d'être un instrument qui obéit, pour
» devenir une intelligence qui dirige. »

M. J. Simon a été plus explicite :

« *Il faut s'instruire ou se résigner à n'être jamais*
» *qu'un bras ou un écu.* »

VII.

Avec l'instruction, l'éducation morale, ai-je dit, Messieurs.

Si le mot du siècle est émancipation, le secret de l'émancipation est l'école. Mais l'école ne peut durer toute la vie, et pourtant, dans toutes les heures de notre existence, nous devons travailler à nous élever dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral.

«Pour le riche comme pour le pauvre, dit M. Benoit Faivre, l'éducation n'a point de terme : on peut même dire qu'elle ne commence réellement que du jour où l'homme devient son maître à lui-même. »

Trois institutions sont éminemment propres à porter l'ouvrier vers ce but ; je parle des Sociétés de secours mutuels, des Caisses d'épargne et des Caisses de retraite.

Est-ce parce que je suis né content, Messieurs, que je me réjouis à l'avance des progrès de ces belles institutions ? Permettez-moi de vous dire sur quoi ma satisfaction repose. Je vous épargne les arguments et j'arrive de suite au résultat :

Nous sommes en l'an dix-neuf cent... et tant.

L'ouvrier ne relève que de son travail, de son ordre, de sa prévoyance ; il s'est associé la bonne

Digitized by Google

volonté de ses frères, qu'il protége et qui le protégent ; tous voient l'avenir sans inquiétude ; de plus, ils ont grandi dans l'estime de ces associés libres qui leur sont demeurés fidèles parce que ces derniers ont eux-mêmes beaucoup gagné à faire vivre ces belles institutions ; les distances sociales se sont rapprochées ; tous estiment le travailleur, et celui-ci reconnaît, sans s'attrister, l'inégalité nécessaire des rangs dans la société. Il est admis, de par l'expérience, qu'il faut trois générations à une famille pour s'élever, et le travailleur honnête et laborieux espère que, grâce à ses efforts, ses petits-enfants occuperont dans le monde une position meilleure que la sienne.

Quand ce jour luira, Messieurs, l'ouvrier sera-t-il devenu un homme libre ? Sans doute il aura encore des supérieurs, mais qui n'en a pas ? La nation n'est-elle pas au-dessus de l'Empereur lui-même ?

C'est ainsi que toutes ces institutions du *self-help* prendront une vie nouvelle. Qui fait mieux nos affaires, qui prend plus d'intérêt à notre réussite que nous-mêmes ? Il faut donc que l'ouvrier fasse prospérer toutes ces sociétés ; là, pour lui, est l'avenir ; l'avenir, mais aussi la dignité.

Nous n'avons pas assez, en France, ce sentiment de la valeur personnelle que nos voisins les Anglais possèdent à un si haut degré. Un autre tort « c'est » de toujours chercher où est l'Etat, le gouverne- » ment. » « Laissez le gouvernement où il est, dit » M. Simonin ; il est déjà bien assez occupé ; faites » vous-mêmes vos affaires ; apprenez à compter sur » vous seuls ! »

Quand les sociétés du self-help fonctionneront,

Digitized by Google

comme je l'indique, le bien-être de l'ouvrier ne sera-t-il pas assuré ? Qu'est-ce donc que le bien-être ? Voici la définition qu'en donne M. A. Franck :

« C'est l'absence de la gêne et du souci ; c'est la » satisfaction du jour et la sécurité du lendemain, » satisfaction modeste, proportionnée à notre for- » tune, à notre condition et à nos habitudes. Le » bien-être enfin, c'est l'âme affranchie de la ser- » vitude du besoin. Cette précieuse conquête, à » quoi la devons-nous ? Au travail, à l'ordre, à la » prévoyance ? »

Voilà, Messieurs, cette simple et belle définition ; je suis heureux de l'avoir pressentie, car n'avais-je pas depuis longtemps souligné ces trois mots :

Société de secours mutuel : travail ;
Caisse d'épargne : ordre ;
Caisse de retraite : prévoyance ?

VIII.

Un savant professeur à l'Ecole centrale, M. Ch. de Comberousse, a dit, tout en entrant dans un autre ordre d'idées :

« Qu'on fasse partout ce qu'a fait la noble, l'in- » telligente cité de Mulhouse. Confiez le travailleur » à lui-même, sollicitez son initiative, il vaincra. La » cité ouvrière de Mulhouse est une ville à côté d'une » ville. Chaque maison s'élève au milieu d'un jar- » din : c'est la liberté sans l'isolement. »

D'autres, Messieurs, pensent donc comme je le fais ! Je crois fermement être dans le vrai, lorsque je me trouve, sous le rapport des idées, à l'unisson

Digitized by Google

avec ces illustres professeurs, ces philosophes, ces prélats éminents, ces hommes de cœur.

D'autres que nous, Messieurs, sont animés de ces sentiments généreux, et la preuve que je puis en donner, c'est qu'on remet de plus en plus à l'étude, à Reims, la question des cités ouvrières. La société industrielle et l'Académie s'en sont activement occupées ; c'est pourquoi je ne m'arrêterai pas à des considérations sur cette institution si importante et si désirable. De plus autorisés ont traité ce sujet ici même, et mon ami tant regretté, A. Reimbeau, avait imprimé à cette question toute l'énergie dont il était capable.

« J'ai lu dans un journal, dit M. Simonin, que » dans les longues soirées d'hiver, l'Empereur, l'Im- » pératrice et les familiers des Tuileries s'amusaient, » avec des morceaux de carton ou de bois, à dresser » sur une table des modèles de cités ouvrières, et » qu'à la fin de la soirée, à la majorité des voix, on » donnait une prime à celui qui avait trouvé le mo- » dèle le plus parfait. »

L'exposition universelle a bien prouvé que partout et dans toutes les sphères de la société, on s'occupe de ces constructions auxquelles vous avez bien voulu déjà songer vous-mêmes, Messieurs ; car elles auront sur l'avenir de la société une influence très-importante. « Il faut, dit encore M. Simonin, que » l'ouvrier travaille à son habitation, à l'accroître » s'il le peut ; que l'ouvrier travaille à l'orner, à » sanctifier pour ainsi dire le foyer domestique, ce » lieu sacré, la citadelle du citoyen, comme l'ap- » pellent les Anglais. »

Digitized by Google

IX.

Le nom de l'Académie me rapproche toujours de mes premières propositions ; je ne me suis donc pas égaré en parlant ici des questions sociales les plus importantes de notre temps, car vous êtes, Messieurs, à la tête des idées qui font marcher le progrès. Pour le démontrer, ne me suffirait-il pas d'ouvrir vos annales aux programmes des questions données dans vos concours ?...

Notre Sedan suivra-t-il l'exemple que nous donne Reims ? Notre école de tissage se transformera-t-elle ? et notre école insdustrielle ressemblera-t-elle jamais à vos cours rémois ?

Vous êtes nos maîtres dans cette voie, Messieurs ; c'est pourquoi je forme des vœux pour votre école industrielle, où nous pourrons peut-être compter un jour des élèves sedanais et même des boursiers, car l'étude de votre fabrication serait des plus utiles à celle des tissus de Sedan encore endormi dans les idées qui ont fait la fortune de la génération qui s'éteint...

En cela encore, Messieurs, le progrès opérera ses réformes : nous vivons dans le temps du libre-échange, et l'industrie doit se protéger elle-même sans compter sur les bénéfices illusoires des protections douanières. Ce qu'un peuple fait, un autre ne peut-il le faire ?

Aujourd'hui les protectionnistes cherchent à égarer l'opinion publique ; ils attribuent tout le mal de cette crise de trop longue durée, hélas ! au traité de

Digitized by Google

commerce. Sans doute la guerre des Amériques est terminée, et avec elle cette fièvre d'exportation encouragée, disons-le tout bas, par une contrebande comme on n'en connut jamais. Aujourd'hui les Etats-Unis, revenant pour un temps sur leurs premières mesures, sentent qu'ils doivent absolument développer l'industrie indigène. C'est pour cela qu'ils ont frappé, à l'entrée, de droits qui équivalent presque à des prohibitions (le mérinos paie 80 0|0) certains articles qui font vivre les populations ouvrières de Reims et de Roubaix. Que les établissements américains se fondent, et bientôt nous verrons ces nouveaux industriels entrer résolument en lice avec nous.

Mais la crise? Sans doute, elle est longue, mais nous avons été si entreprenants! Que d'établissements créés en quelques années? Quelle production toujours croissante! Avons-nous pu prévoir que l'écoulement des produits fabriqués s'arrêterait tout-à-coup? Etait-il possible de supposer que les maigres récoltes viendraient ajouter au malaise général? C'est encore là pourtant le pire de nos maux. Les Anglais, plus positifs que nous, savent le reconnaître, car ceux qui vivent des produits des champs se sont abstenus en nous privant de débouchés considérables.

N'accusons pas les réformes; elles sont l'œuvre du temps. Tous les industriels nous disent que le traité de commerce leur a fait faire d'immenses progrès. En quelle période de temps l'industrie a-t-elle plus prospéré que dans les dix dernières années? Certaines branches souffrent sur l'arbre qui se porte bien... examinez-les, un ver les a attaqués... Des yeux attentifs et intelligents se sont ouverts à temps; quelques branches ont été sauvées!... Que

Digitized by Google

d'établissements se sont transformés, Messieurs ! Dans les mêmes industries, ne trouvons-nous pas des patrons protectionnistes et des patrons libre-échangistes (1) ?

Eh quoi ! Messieurs, la France n'est-elle pas assez forte, assez courageuse, assez riche, assez intelligente pour entrer en lutte avec les nations ses voisines, quand il s'agit de commerce et d'industrie ? Les Américains et les Anglais n'ont-ils pas, à la dernière exposition, été extrêmement frappés des progrès faits par nous dans toutes les branches industrielles ? Ils n'y pouvaient croire !

Que la paix universelle se fasse, et désirons-la (2), *la lutte des intelligences se fera encore plus vive ; mais n'est-elle pas le progrès ?*

X.

Si je songe aux lectures publiques et aux conférences, je touche encore, et de plus près, à l'Aca-

(1) Ceux qui sont portés à se défier d'une science qui, par tous les moyens, veut encourager les échanges, seront bien étonnés d'apprendre que les barrières des douanes et les entraves des tarifs n'ont pas toujours existé, et que, sans remonter à l'histoire de l'antiquité, pendant toute la durée de l'empire romain, qui s'étendait de l'Ecosse à l'Egypte et de Cadix à Constantinople, les marchandises circulèrent librement sur toutes les routes de l'Europe et d'une partie de l'Afrique et de l'Asie. Ils seront plus étonnés encore quand ils apprendront que, lorsque les douanes furent créées chez nous, ce ne fut pas pour interdire l'importation de produits de l'étranger, mais, au contraire, pour empêcher la sortie des nôtres. Tant il est vrai que, suivant les temps, surgissent des idées bien différentes !

Paul Boiteau. (*Les traités de commerce. — 1864.*)

(2) *Sedan en 1865.*

Digitized by Google

démie de Reims et à son influence sur l'avenir de la cité.

Les conférences donnent certainement aux masses un enseignement agréable et très-prompt. L'orateur doit rendre son sujet attrayant et extraire, pour plaire à son auditoire, tout le suc de la question qu'il traite.

Il faut que les conférences soient accessibles à à tous. Pourquoi, dans certaines villes, s'est-on obstiné à distribuer des cartes ? A quoi servent-elles, si les invités sont indifférents et si les auditeurs de bonne volonté ne sont pas admis ? Pourquoi des distinctions ? Un homme en blouse ne dépare pas une réunion, et si j'étais conférencier, j'aimerais à être écouté par ces ouvriers désireux de s'instruire. Ils gagnent tant à se trouver dans un milieu choisi, dans ces réunions du beau-monde d'où leur état les exclut toujours. L'air qu'on y respire est bon ; il fortifie celui qui veut arriver. J'aime cette égalité devant l'enseignement.

Avons-nous donc le droit d'être si durs envers certains : « L'intelligence, dit M. Perdonnet, n'a-t-elle pas » été dévolue à tous par le Créateur, au pauvre comme » au riche, sans doute pour que chacun cherchât à » en tirer parti ? N'est-ce pas le fils d'un cardeur » de laines, Christophe Colomb, qui a découvert » l'Amérique ? Un ouvrier imprimeur, Franklin, qui » a posé les premiers paratonnerres et fait tant d'au- » tres belles et grandes choses ? Le métier à filer n'a- » t-il pas été inventé par un coiffeur, Arkwright ? Et » enfin n'avons-nous pas vu, de nos jours, un autre » ouvrier imprimeur, construire le premier bateau

Digitized by Google

» à vapeur, un grossier mineur enfanter la locomo-
» tive, et un ouvrier bûcheron, Lincoln, attacher
» son nom à une des œuvres les plus grandes des
» temps modernes, l'émancipation des esclaves ?
» Jésus-Christ, pour répandre sa sublime doctrine,
» ne s'est pas adjoint des lettrés ou des savants, mais
» de pauvres pêcheurs. »

Quoi de plus propre, Messieurs, que les cours publics et les conférences à développer ce fonds de richesses intellectuelles plus ou moins important que chacun possède ?

L'expérience tentée à Metz a parfaitement réussi, et, grâce à l'action de l'Académie, les cours sont nombreux, les conférences fréquentes, non-seulement dans la ville, mais dans sa banlieue, car les bonnes choses ne peuvent trop se répandre. Le peuple, que des délicats avaient voulu éloigner, est l'auditeur le plus exact et le plus empressé. Pourquoi tous ne comprendraient-ils pas ce que l'on dit dans ces cours ? « En France, a écrit M. Perdonnet, les sentiments nobles et généreux, exprimés en termes magnifiques par les génies de notre littérature, trouvent de l'écho même chez le plus modeste ouvrier. »

N'avons-nous pas entendu parler de l'enthousiasme de la foule qui envahit le Théâtre-Français et le Grand-Opéra les jours de représentation gratuite ? N'est-elle pas sensible aux plus hautes beautés de la musique et de la langue ?

Il est démontré, Messieurs, que les conférences inspirent et développent ces goûts. Grâce à cet enseignement, n'est-il pas facile aux hommes de progrès d'exposer leurs théories, de développer leurs thèses favorites et de travailler ainsi à l'avenir des

Digitized by Google

villes et au bien-être physique et moral de tous. C'est dans les conférences que l'on forge toutes les armes capables de détrôner l'erreur, le mensonge, la routine, et qu'on apprend aux hommes à s'en servir.

XI.

Par votre initiative, par vos travaux, Messieurs, par les encouragements que vous distribuez, vous êtes de ceux qui auront bien mérité de la postérité. Chaque question qui vous occupe n'est-elle pas une question nouvelle ou une question abandonnée par de moins courageux ? Par vos soins, les grandes choses sont appréciées, les inventions encouragées et les travailleurs applaudis.

C'est par vous, Messieurs, que nous obtiendrons une presse travailleuse et avide de mettre sa publicité et son bon vouloir au service de tout ce qui est utile. C'est en oubliant ses rancunes et en se souvenant de quel sacerdoce sacré elle est chargée, que la presse méritera de la patrie.

Peu à peu tout arrive ; c'est pourquoi il faut toujours espérer et travailler.

Qui empêchera la ville de saint Remi d'avoir un jour, près de sa Faculté de médecine, sa Faculté de sciences ou de lettres ? Savons-nous où s'arrêtera cette population toujours croissante ? Pourquoi resteriez-vous, pourquoi resterions-nous, nous qui nous trouverons dans la zone de vos grandes institutions, plus longtemps tributaires de Paris ? On finira par comprendre que l'homme gagne toujours à n'être pas si tôt, pas si longtemps éloigné de la famille.

Le temps est peu éloigné sans doute, Messieurs,

Digitized by Google

où la Bibliothèque de la ville pourra avoir des salles assez vastes pour la contenir, et le Musée des murs capables d'offrir aux visiteurs et aux travailleurs des toiles plus nombreuses et mieux éclairées.

Au Musée, ne verrons-nous pas s'ajouter une galerie de sculpture, un cabinet d'antiquités et un muséum d'histoire naturelle? Reims deviendra ainsi un centre d'études et de lumières. Des cours nombreux y seront donnés, et la population, avide d'émotions et d'étude, pourra parcourir les allées intéressantes d'un vaste jardin botanique.

Quelle place, Messieurs, votre ville aura parmi les grandes cités du monde! Par vos richesses, par vos études, tout vous est accessible.

Depuis longues années une succursale du Conservatoire de musique a été fondée à Metz : elle y prospère. Pourquoi une semblable institution n'existerait-elle pas à Reims? Pourquoi resterait-elle en projet? Je ne connais aucune ville où le goût de la musique soit plus développé qu'ici; vos murs le disent assez haut depuis quelque temps.

Je crois fermement, Messieurs, que dans l'avenir on accordera aux beaux-arts une plus large place dans l'éducation. C'est un besoin. Voyez quelle foule compacte parcourt à certains jours les musées de Paris! Les beaux-arts adoucissent les mœurs ; ils font vivre les meilleures relations et donnent à ceux qui les goûtent des jouissances d'un prix inestimable. Sous ce rapport plus que sous aucun autre, les discussions en général se modèrent, car, par un certain côté, on est toujours d'accord lorsqu'il s'agit du beau.

Un conservatoire de musique à Reims relèverait immédiatement le niveau de l'enseignement musical

Digitized by Google

et rendrait plus certain, sinon plus complet, le succès du beau théâtre que la ville édifie en ce moment.

Nous pouvons tout espérer des efforts de l'homme ; c'est pourquoi il faut encourager ces efforts. Le meilleur de notre cœur nous porte à la générosité et à la reconnaissance, quoiqu'on dise. Dans bien des villes, par exemple, on change le nom des rues... On s'inquiète peu, si ce n'est parmi les archéologues, du passé de la rue du Clos-d'Enfer ou du Clou-dans-le-Fer, mais des droits à la reconnaissance publique acquis par les concitoyens remarquables qui ne sont plus. « J'aime, dit M. B. Faivre, que les murs parlent » et qu'ils disent quelque chose au cœur et à l'âme. » Je voudrais qu'on pût leur faire dire à tous, dans » leur grave et brève éloquence . *Aux hommes qui* » *l'ont honorée et servie, la cité reconnaissante.* C'est » comme cela qu'on récompense, et qu'on encourage, » et qu'on pousse au désintéressement ; et le désin- » téressement, voilà ce qui fait la noblesse, la no- » blesse d'un homme et la noblesse d'un peuple. »

XII.

Je l'ai déjà dit, Messieurs, et je le répète en terminant, les sociétés savantes me semblent des sentinelles avancées et vigilantes sur le chemin du progrès. J'espère voir leur influence se répandre de plus en plus sur nos jeunes gens, dont les goûts tournent aujourd'hui si facilement vers les futilités de la vie. Je fais des vœux pour qu'on leur inspire des habi-

Digitized by Google

tudes plus studieuses et des aspirations d'un autre genre.

« Il semble à beaucoup, dit encore M. B. Faivre, que » le premier venu, pourvu qu'il ait de la fortune et du » loisir, convient pour faire un membre du Conseil » municipal ou du Conseil général ou du Corps lé- » gislatif, voire même un maire ou un adjoint. C'est » une grande erreur dont le temps fera justice. On » comprendra de plus en plus que pour remplir » dignement de tels mandats, indépendamment de la » loyauté et de la fermeté du caractère, il faut réunir » des connaissances spéciales pour l'acquisition des- » quelles ce n'est pas trop de plusieurs années d'étu- » des sérieusement employées. La politique, l'éco- » nomie sociale, le droit naturel et positif, l'histoire » des institutions, la situation vraie du commerce et » de l'industrie, les tendances légitimes de l'esprit » public, ce ne sont pas là des idées innées, ni des » jeux d'enfants. Il appartiendrait éminemment aux » jeunes gens qui n'ont point à se préoccuper d'une » carrière, de se préparer ainsi, par des études » consciencieuses, à la difficile gestion des intérêts » publics, pour le jour où la confiance de leurs con- » citoyens viendrait les y appeler. Après s'être » formés silencieusement, dans la méditation, ils » s'exerceraient peu à peu, *dans la presse*, à la dis- » cussion des questions débattues ; *dans des confé-* » *rences*, à l'exposé de leurs doctrines ; *dans des* » *réunions* populaires, à l'éloquence du bon sens et » du bon droit. On saurait alors sur qui l'on peut » compter ; et, le jour venu, les électeurs ne se ver- » raient pas dans l'embarras où ils se trouvent trop » souvent. »

Digitized by Google

Voilà, Messieurs, les mille questions qui se présentèrent à mon esprit lorsque j'appris que vous aviez fait de moi un membre correspondant de l'Académie. Vous comprenez maintenant pourquoi j'en éprouvai un certain chagrin... celui que m'inspirait mon insuffisance.

Je vous remercie pourtant, Messieurs, et du fond du cœur, car s'il est vrai, comme l'a dit M. Simonin, qu'*une des gloires de notre temps sera d'avoir courageusement sondé tous les grands problèmes de l'économie sociale*, c'est à vous, puisque vous avez bien voulu encourager mes premiers efforts, que je devrai d'avoir peut-être un peu aidé à se répandre les idées qui servent le mieux la grande cause du progrès.

Digitized by Google

LA CHASSE

SON HISTOIRE, SA LÉGISLATION

Par M. E. Jullien,

VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE REIMS;

Rapport de M. LASSERRE, membre titulaire.

Encore un livre de chasse. — A quoi bon ? vont s'écrier les chasseurs. Le sujet n'est-il pas épuisé ? Est-ce que Messieurs Blaze, d'Houdetot, Lavallée et tant d'autres, n'ont pas tout dit ? Quel procédé veut-on nous enseigner encore ? N'avons-nous pas notre expérience ? N'avons nous pas la pratique qui vaut mieux que toutes les théories ? — Et si ce sont des aventures cynégétiques qu'on vient nous raconter, qu'avons-nous besoin de ce volume ? Les histoires de chasse, mêmes les plus neuves, sont toujours de vieilles histoires : nous les savons toutes. Nous en avons su et nous en avons trouvé de meilleures. — Que nous veut ce livre ?

Chasseurs, mes amis, ce n'est point de cela qu'il s'agit. En fait d'inventions, il est bien convenu qu'on n'a rien à vous apprendre : vous êtres maîtres passés ; vous ne seriez pas trois ensemble une heure

Digitized by Google

durant sans qu'il vous arrivât de raconter plus de déduits qu'il n'en tiendrait en un volume. Vous avez cela de merveilleux que pas un de vous ne contestera jamais l'histoire qu'on lui raconte, et qu'il sera toujours prêt à donner plus de force au propos de son voisin, par la relation plus étonnante qu'il ne manquera pas de mettre à la suite. Que dis-je ? Le second ne laissera même pas au premier le temps d'avoir achevé , et il commencera le récit de son aventure.

Ecoutez ce qu'il me fut donné d'entendre pas plus tard qu'hier, ce que vous entendez chaque jour... quand vous même ne le racontez pas :

C'était entre deux disciples de Saint-Hubert ; on parlait de *Fox*, un admirable braque, et de *Diane*, la plus intelligente des épagneules. *Fox* tenait l'arrêt avec la raideur d'un soldat qui *présente armes*. *Diane* devant le gibier se campait plus immobile qu'un poteau de télégraphe.

Brave *Fox !* s'écriait M. X..., je l'ai perdu, et je ne m'en consolerai pas. Ce jour-là, la chaleur était accablante. Je m'étais assis et j'avais permis à mon chien de s'émanciper aux alentours. Je l'avais vu tout à l'heure menant des perdreaux avec un calme qui n'appartenait qu'à lui ; je n'eus pas la force de le rejoindre : la compagnie prit sa volée sous le nez de *Fox*, qui me consultait du regard et semblait me gourmander, tandis que les perdreaux filaient à tire-d'aile. Sur un signe il revenait vers moi, quand au coin d'un vert il tomba en arrêt. C'était loin de l'endroit où je me reposais ; j'hésitai longtemps, mais prenant mon courage à deux mains, je me décidai. J'arrive à lui : il était ferme devant une

Digitized by Google

caille que j'apercevais tapie sous une touffe de luzerne. Tout à coup, un lièvre se lève de son gîte, à côté de la caille. Je tire mes deux coups ; je devais l'avoir blessé, il pouvait se traîner à peine ; je me mis à le suivre, appelant à moi *Fox* de toutes mes forces ; *Fox* ne quitta point sa place, malgré mes cris. Quand j'eus cessé ma vaine poursuite, en m'en retournant, javais beau chercher mon chien, je ne le voyais même plus à la place où je l'avais laissé, la luzerne le cachait, et quand je fus là, je le trouvai...

Toujours à l'arrêt ! interrompit M. Y..., c'est superbe ; mais Diane a fait bien mieux. Figurez-vous qu'une après-midi de septembre elle a tenu sans bouger pendant deux heures au moins...

— Ah ! Fox bougeait bien moins encore, dit M. X..., avec un soupir. Il était mort, mon coup de fusil lui avait cassé la tête.

— Triste en vérité ! reprenait déjà M. Y..., et pourtant il m'est arrivé...

Avec des conteurs comme ceux dont je parle, le volume eût été vite rempli, et ils n'étaient que deux !

Je sais qu'on a beaucoup calomnié les chasseurs de tous les temps, et qu'on leur prête plus d'histoires invraisemblables que d'histoires possibles. On ne prête qu'aux riches. S'il fallait y aller voir, je comprends qu'on y dût regarder, mais on n'est pas tenu de croire ; on en prend ce qu'on veut, et on laisse *Carpalim* saisir un chevreuil à la course et de ses mains en l'air :

« Quatre grandes otardes,
Sept bitars,
Vingt-et-six perdrix grises,

Digitized by Google

Trente-et-deux rouges,
Seize faisans,
Neuf bécasses,
Dix-et-neuf hairons, etc., etc. (1) »

Que soient heureux ceux à qui de telles aventures adviennent ! Je le répète, il ne s'agit pas de cela dans le livre de M. Jullien.

Ce livre, fruit de patientes recherches, tient bien les promesses de son titre. L'auteur l'a conçu et mené avec un grand esprit de méthode ; il y a mêlé des citations qui témoignent de l'érudition de l'auteur : c'est une œuvre sérieuse et faite sérieusement.

Ecrire l'histoire de la chasse, c'était en effet écrire l'histoire des différents peuples qu'on étudiait. Rien ne devait être donné à l'invention, sans quoi ce volume eût été comme ceux qu'on a publiés jusqu'ici, et dont vous ne vouliez plus tout à l'heure ; ô bons chasseurs, vous ne l'avez pas sans doute oublié.

Donc, soyez satisfaits. On vous offre cette fois ce qui vous manquait, ce que vous saviez à peine, la vérité sur tous ce passé cynégétique dont vous n'avez appris que les légendes, à commencer par les tueurs de monstres des époques fabuleuses jusqu'au roi Arthus, le type le plus accentué des chasseurs légendaires.

Dans le livre de M. Jullien, vous ne trouverez ni sangliers blancs, ni cerfs mystérieux qui disparaissent au nez des chiens et des piqueurs au moment de l'hallali. Les faits qu'il raconte sont certains et tou-

(1) Rabelais. Pantagruel.

Digitized by Google

jours puisés à des sources qu'il indique. Et maintenant, suivez ces pages pleines de détails ; étudiez avec lui les mœurs, les caractères, la vie des individus et des peuples qu'il vous montre ; dites-moi si ce livre n'a pas son utilité et aussi son charme.

Saviez-vous seulement de quels engins de chasse on se servait chez les Grecs, chez les Romains, chez les Francs, même chez les Français ; combien d'armes différentes on a employées avant d'arriver au fusil Lefaucheux ? Saviez-vous par quels moyens on parvenait à trouver le gibier, le détourner, le suivre et le prendre ou l'abattre ? Vous avez de beaux chiens dont vous connaissez sans doute l'origine moderne ; mais aviez-vous entendu parler des chiens d'autrefois ? De tous les temps, on eut des meutes ; croyez-vous qu'elles fussent dressées par des procédés qu'on a maintenant ? des piqueurs et des valets, croyez-vous qu'ils fussent préposés aux mêmes fonctions ? Le cheval de chasse que vous montez n'aurait rien valu pour les laisser-courre des Romains qui ne s'y prenaient pas comme vous. Que savez-vous des anciennes chasses ? Ne trouvez-vous pas quelque intérêt à apprendre comment s'es formé le langage de la vénerie ?

Le livre de M. Jullien n'a rien laissé de ce qui devait vous intéresser ou vous instruire. Tous les chasseurs dont le nom a pu être retrouvé y sont passés en revue et ils sont nombreux à toutes les époques. Vous aviez entendu parler de Nemrod et vous vous imaginiez qu'il était le premier ? Détrompez-vous ; Lamech était venu avant lui et fut un chasseur aussi imprudent que bien d'autres. Voyez-vous ces jeunes hommes qui partent de la ville au

Digitized by Google

point du jour ? ils sont armés comme pour la guerre ; ce sont des Spartiates : ils vont chasser pour s'habituer au rude métier des armes, la loi leur en fait une obligation. Il leur suffira un jour d'être trois cents pour arrêter une armée innombrable au passage des Thermopyles. Entendez-vous les aboiements de ces grandes meutes dans les forêts de la Gaule ? Elles poursuivent le cerf ou le loup. Demain, elles combattront à côté de leurs maîtres contre les légions de César.

Voulez-vous d'un autre spectacle ? Voulez-vous voir la barbarie en pleine civilisation ? Arrêtez-vous un peu, nous sommes à Rome : Tout à l'heure on vous a donné une belle chasse au milieu de l'amphithéâtre, le Sénat et le peuple ont applaudi ; mais c'est une autre chose maintenant : les lions et les tigres vont chasser les hommes ; les victimes se débattent broyées et déchirées sous les dents des bêtes fauves, et l'applaudissement est devenu une frénésie ; les blanches vestales sourient sous leur voile, les esclaves répandent sur la foule une pluie de parfums.

La Rome des Empereurs voulait des plaisirs à sa taille, qu'on chasse pour elle dans toutes les parties du monde, que ses proconsuls lui fournissent assez de bêtes pour ses sanglantes fantaisies !

Nulle part peut-être et en aucun temps le goût de la chasse ne fut plus prononcé que chez les Romains ; — il ne suffisait pas d'avoir été chevalier ou sénateur, édile ou consul ; on voulait à sa mort laisser la réputation d'un chasseur. Aussi les tombeaux de cette époque sont-ils couverts d'attributs et de scènes cynégétiques. C'était devenu une manie à tel point qu'on pouvait d'avance aller choisir chez

Digitized by Google

les sculpteurs des monuments, tout prêts, ayant en relief d'émouvants épisodes de chasse; les têtes seules des personnages n'étaient qu'ébauchées : on les finissait sur commande (1).

En France nous n'en sommes pas encore là. Mais notre manie des grands hommes, dont on met partout les statues, pourrait bien amener un résultat semblable. — On lirait alors des enseignes comme celle-ci :

GRANDE BAISSE DE PRIX :
A VENDRE
grands hommes de tous les états
avec ou sans costume.
On fera les têtes sur mesure.
Ressemblance garantie.

Revenons vite à de moins désolants tableaux. L'empire romain est tombé; la France s'élève, les plus beaux jours de la vénerie commencent. Les grands équipages suivent le laisser-courre dans les bois, tandis que dans la plaine les belles dames passent le faucon au poing, au galop de leurs haquenées.

Assez dormir, ma belle.
Ta cavale Isabelle
Hennit sous les balcons,
Vois les piqueurs alertes,
Et sur leurs manches vertes,
Les pieds noirs des faucons.
Entends-tu dans les herbes,
Les levriers superbes,
Les chiens trapus crier ?
En chasse ! et chasse heureuse !
Allons, mon amoureuse,
Le pied dans l'étrier (2) !

(1) Voir à Reims le tombeau de Jovin.
(2) A. de Musset.

Digitized by Google

C'est la fauconnerie au moyen-âge. M. E. Jullien l'a traitée dans ses détails, il en remontrerait à ***, le fauconnier de M. Alfred Werlé.

Mais vous avez bon appétit ; regardez, chasseurs, les apprêts d'un dîner sur l'herbe. La chasse a dû être bonne, voici de quoi vous réconforter.

Le sommelier a apporté tout ce qu'il fallait pour « arrouser le gosier, » comme « coutrets, barraux, barils, flacons et bouteilles, lesquels sont pleins de vins d'Arbois, de Beaune, de Chaloce et de Grave. » Le cuisinier étale sur la nappe les « harnois de gueule comme jambons, langues de bœuf fumées, groins et oreilles de pourceau, cervelats, eschinées, pièces de bœuf de saison, carbonnades, jambons de Mayence, pastez, langues de veau froides couvertes de poudre blanche, et autre menus suffrages pour remplir le boudin. »

Qu'en dites-vous ? Celui qui décrit les apprêts de ce festin devait s'y connaître ; il s'appelle Du Fouilloux et fut un grand veneur. Son traité de la vénerie est demeuré célèbre : s'il faut l'en croire, il avait de qui tenir :

Volontiers nostre généalogie
Les filles aime, armes et vénerie.

Il fut aussi un excellent poète.

Ah ! nos dîners de chasse, nos froids pique-niques sont bien petits à côté des festins dont parle Du Fouilloux, franches réunions où les convives s'allongeaient par terre, « beuvans, mangeans, rians et faisans grande chère. » Que sont aussi les chasses de nos jours auprès de celles qui sont décrites dans la *chasse royale*, que Charles IX dicta à Villeroy, dans la *chasse des loups*, de Jean de Clamorgan ?

Digitized by Google

Mais déjà sous Louis XIII tout était changé, le temps n'était plus où le galant Henry IV invitait les dames à une chasse à l'ours. — Lisez dans le livre de M. Jullien un passage extrait du *Parfait chasseur*, du sieur Espée de Sélincourt. Ce n'est plus le laisser-courre livré comme autrefois à l'ardente habileté du veneur ; la bête n'est plus traitée noblement : elle n'a plus les taillis où déployer ses ruses, les plaines où faire ses pointes et exténuer les chiens. Plus d'imprévu, tout est disposé d'avance, on sait le point où le gibier sera abattu, on ferait au besoin, avant la chasse, la liste des bêtes qu'on tuera. — Sous Louis XIV la chasse fut pour une bonne part dans les fêtes de la cour ; on dut y dépenser beaucoup de majesté, on en mettait partout avec le grand roi, mais on y dépensait bien autre chose : dans cette cour ornée de tant de princes venus de droite ou de gauche, chacun avait ses équipages, ses grands veneurs, ses lieutenants, ses gentilshommes et ses valets : je note en passant que le premier veneur du duc de Berry, le troisième fils de monseigneur, recevait 20,000 écus pour sa charge : par celui-là, jugez des autres.

C'est de Louis XIV que date la chasse au chien couchant à l'aide du fusil. L'invention du petit plomb avait amené ce résultat qui acheva de porter coup à la grande vénerie ; celle-ci se soutint encore avec Louis XV et son successeur ; mais un jour tout partit pêle-mêle : le roi et les grands seigneurs, les grandes dames et les joyeux sons du cor. La Révolution avait tout emporté.

M. Jullien a parcouru jusqu'au bout le chemin qu'il s'était tracé ; son histoire finit seulement à nos jours : c'était nécessaire, puisqu'il a étudié la légis-

Digitized by Google

lation de la chasse en même temps que les déduits cynégétiques.

Il serait difficile de suivre l'auteur dans sa course à travers les lois de l'antiquité, les édits de nos rois, les ordonnances qui ont précédé la loi actuelle ; il les a examinées en passant et en a montré le bon et le mauvais côté ; puis il s'est arrêté spécialement à la législation qui nous régit, et il l'a approfondie, analysant les textes, discutant les faits, cherchant le moyen de rendre plus efficace la répression des délits. Il voudrait qu'il fût permis au juge « de punir d'une façon plus sérieuse, partant plus exemplaire, les délinquants d'habitude, ainsi que leurs nombreux complices, et que l'autorité administrative « rendît enfin effective la surveillance des divers agents chargés de la police de la chasse. »

Il y a longtemps que les braconniers font le désespoir des chasseurs, et ceux-ci ne cessent de lutter en vain. Les terribles édits de nos rois n'avaient pas réussi à tuer le braconnage ; nos tribunaux correctionnels n'y parviennent pas mieux. C'est l'éternelle histoire de la douane et de la contrebande, et les plaintes sont grandes dans le camp des chasseurs patentés. Vous souvient-il des doléances de ce fin penseur qui se nomme Toussenel ? Il pleure le gibier qui s'en va et craint de voir disparaître bientôt la perdrix grise ; lui aussi a chanté ses *tristes*, à l'exemple du poète latin.

Bons chasseurs, qui vous plaignez à si bon droit, avez-vous au moins fait votre examen de conscience, avant de faire celui des braconniers ? Vous est-il jamais arrivé, après avoir massacré une centaine de perdrix dans une journée de chasse, sans comp-

Digitized by Google

ter celles que vous avez blessées et qui mourront sans profiter à personne, de trouver que c'était trop ? Du Fouilloux avait tué tant de cerfs qu'il craignait qu'il n'en restât plus pour ses successeurs. Avouerez-vous, comme le veneur poitevin, qu'il y a aussi de votre faute ?

Quant aux remèdes proposés par M. Jullien, qu'il me permette de ne pas croire à l'efficacité du premier qu'il indique. Les peines de notre législation sont assez sévères, Dieu merci ! Le second me paraît meilleur : mais je crois aussi qu'il faudrait mieux choisir les gardes et beaucoup les surveiller ensuite. Peut-être me trompè-je ? J'ai toujours pensé que les gardes étaient les premiers braconniers.

Un mien ami serait d'avis qu'on appliquât à la chasse la panacée universelle de M. de Girardin. Ce mien ami pourrait bien avoir raison, et j'invoquerais à l'appui ce qui se passe dans certain coin de notre France qui fut pays d'état avant la révolution et jouissait de la liberté entière de chasser encore sans plus de permis qu'autrefois, en dépit des lois et des agents de la force publique. — Le gibier n'a pas disparu plus qu'ailleurs dans ce doux pays. Tout le monde y chasse et personne ne se plaint : — je demande la liberté de la chasse.

Plusieurs volumes auraient pu être remplis au moyen des matériaux si consciencieusement amassés par M. Jullien ; sachons-lui gré de les avoir condensés en un seul ; son récit y a gagné en vigueur, il ne perd son temps à aucune narration inutile et se suit serré jusqu'au bout, imagé souvent, toujours vrai et n'apportant au lecteur rien dont il ne fournisse la preuve.

Digitized by Google

C'est ainsi que de tels livres doivent être faits ; les longueurs n'y sont point de mise ; il faut qu'ils soient précis sans quoi ils s'exposent à un laisser-aller où la fantasie vient prendre place, satisfaite de la vraisemblance source d'erreur et lui donnant le même accès qu'à la vérité.

O vous tous que saint Hubert protége ! et vous aussi qui avez soif d'apprendre, vous lirez ce volume, fruit de savantes recherches, recueillies et mises en ordre pour votre plus grand profit. Pour vous, l'auteur y a mêlé l'utile à l'agréable, *Utile dulci,* comme dirait M. J. Janin.

Les indifférents s'écrieront, que nous importe ? Il n'y a d'indifférents que les sots. — Ce livre n'a pas été fait pour eux.

Digitized by Google

LA LÉGENDE

DU

VIN DE CHAMPAGNE

Par M. LASSERRE, membre titulaire (1).

MESSIEURS,

Notre monde est fait de querelles. De tous les temps on se disputa à propos de tout et à propos de rien ; en philosophie et en politique, en ménage et en littérature, — on raisonne, on explique, on démontre et on ne s'entend jamais. Aussi pourrait-on appliquer à notre société ce que Chrysale dit de sa famille et de ses gens :

> Raisonner est l'emploi de toute la maison,
> Et le raisonnement en bannit la raison.

Question de goûts et de couleurs, d'interprétations et de principes, de parti pris et de manies, que sais-je? c'est le défaut de l'espèce humaine et peut-

(1) Lecture faite à la séance publique du 23 Juillet 1868.

Digitized by Google

être la meilleure de ses qualités. Le beau mérite et le bon résultat, si l'on venait un jour à se rapprocher et à se convaincre! Ce jour-là on s'ennuierait tant que le monde serait bien près de finir ; mais je promets qu'il n'y a rien à craindre de ce côté, tous les progrès possibles ne sauraient amener une aussi triste fin.

Ces disputes d'ailleurs ne sont pas toujours bien sérieuses ; j'en sais où l'irritation ne vint jamais trop violemment se mêler : telle fut la querelle entre les vins de Bourgogne et de Champagne, dont M. Milsand, bibliothécaire de la ville de Dijon, a publié naguère quelques documents oubliés.

La Faculté de Paris a été le premier juge du débat : elle entendit des thèses soutenues sur la suavité et la salubrité des vins de l'un et de l'autre pays. La lutte, calme dans les commencements, s'envenima un peu dans la suite : on s'était contenté d'abord de faire ressortir l'excellence de celui qu'on vantait, on en vint bientôt à injurier son adversaire ; un candidat du nom de Mathieu Fournier osa prétendre en 1696 devant l'école de Paris, que le sang engendré par le vin de Reims *pince, picotte les parties nerveuses et rend sujets aux débordements, aux fluxions d'humeurs, à la goutte.*

La Champagne s'émut à cette audacieuse attaque de la Bourgogne, et le 5 Mai 1700, un Rémois, Culotteau, présenta et défendit la thèse contraire devant les écoles de Reims.

La guerre n'était pas près de finir. On répondit de Beaune à la thèse de Culotteau ; Reims se hâta de riposter, et puis les poètes entrèrent dans la lice.

Digitized by Google

Grenan, un Bourguignon, chanta la gloire des crûs de son pays et en tira prétexte pour maltraiter le vin de Champagne sous lequel il prétend que se cache un poison.

Mais, Charles Coffin, professeur de l'Université de Paris, une illustration rémoise, un poète, exalta à son tour le vin champenois. A celui-ci l'honneur qu'il mérite ! s'écriait-il dans son ode de *la Champagne vengée*. Lui seul, au lieu de la lourde ivresse des vins de Bourgogne, peut donner la facile gaieté sans troubler les cervelles.

Il n'a point, quoi qu'on insinue,
De poisons parmi ses douceurs,
Et de sa province ingénue
Le Champagne a gardé les mœurs.
Il n'excite point de tempête
Dans les estomacs languissants ;
Son feu léger monte à la tête,
Eveille et réjouit les sens.

. . . . . .

C'est la traduction bien connue de M. de Chevigné.

Quant à l'original, il est écrit en excellents vers latins et valut à l'auteur une rente annuelle en vins de Sillery que la cité de Reims lui servit régulièrement. Ainsi Reims s'était montrée reconnaissante envers celui qui l'avait défendue, et peut-être avait-elle pensé que ses présents exciteraient de nouveau la verve de Coffin : vous verrez tout à l'heure que cet espoir fut déçu. Les chanoines de Notre-Dame avaient été plus heureux avec Santeuil quand ils lui demandèrent une hymne pour la fête des saints Sixte et Sinice; ils lui avaient promis une pièce de vin par strophe qu'il composerait en l'honneur des deux

Digitized by Google

saints, et Santeuil, longuement inspiré cette fois, leur envoya neuf strophes au lieu de cinq ou six qu'une hymne en comporte d'ordinaire. C'était un bénéfice pour tout le monde : le poète en retira de quoi s'inspirer plus souvent, et la gloire des deux saints n'en fut que mieux célébrée.

Reims triomphait. Grenan ne put supporter cet affront fait à la Bourgogne et présenta à Fagon, le médecin du grand roi, une requête contre le vin de Champagne. Faut-il le dire? Coffin tourna contre sa patrie les armes qu'elle lui avaient fournies, j'entends la verve qu'il empruntait aux présents de la cité rémoise, et, par un décret daté de l'île de Co (1), l'an IV de la 91e olympiade, il ordonna que le vin de Champagne serait exclu de tous les repas.

Heureusement pour ce dernier, le ridicule avait d'une épigramme tué son adversaire; un plaisant avait dit en voyant la requête à Fagon :

Quand on s'adresse au médecin,
C'est qu'on éprouve une souffrance;
Bourgogne, vous n'êtes pas sain,
Puisqu'il vous faut une ordonnance.

Ces histoires de vin de Champagne m'ont rappelé une légende que nulle part je n'ai retrouvée, bien qu'elle doive exister depuis longtemps. On me l'a dite ou je l'ai lue en quelque livre, certainement je ne l'ai point rêvée; je viens vous la répéter, elle est bien courte, écoutez-la.

Bacchus avait fait la conquête de l'Inde; le premier d'entre les conquérants — et sans doute le dernier

(1) Co, patrie d'Hippocrate.

Digitized by Google

— il avait soumis les nations sans les combattre, donnant aux peuples la paix au lieu de la guerre, la paix avec ses bienfaits, l'agriculture, l'industrie, les arts. Voyez-vous s'avancer l'armée victorieuse? Beau de sa belle jeunesse, le dieu Liber, vêtu de pourpre et chaussé d'or, ayant pour sceptre une baguette ornée de pampres et pour couronne une couronne de raisins, est monté sur un char traîné par des tigres ; ses généraux Pan et Silène marchent à ses côtés, les bacchantes et les satyres les suivent. Voici l'ennemi, on se prépare à la bataille, les troupes de Bacchus ont jeté le cri de guerre : Evohé ! les cymbales et les tambourins retentissent, une satyre a sonné le *nôme orthien*, c'est le signal de la charge... mais l'ennemi a mis bas les armes et s'avoue vaincu ; il sait que la civilisation lui est apportée, il chante *évohé !* avec les vainqueurs ; demain il plantera la vigne, demain il ensemencera des moissons.

Ensemencez ce champ fertile, mais inculte,
Plantez ces jeunes ceps le long de ces coteaux,
Dans ces riants vallons rassemblez vos troupeaux ;
Voilà mes lois, voilà mon culte,
Je n'exerce point les horreurs
Du dieu de Thrace et de Bellone :
Soyez libres, je veux n'enchaîner que les cœurs,
A vos princes soumis je laisse la couronne,
Mais à condition que de votre bonheur
Ils me rendront un pur hommage.
Je ne veux de mes droits que votre amour pour gage,
Allez, soumettez-vous et buvez au vainqueur.

Ainsi parlait Bacchus, s'il faut en croire Demoustier et les vers que je lui emprunte. Mais j'ai bien peur que cet idéal de gouvernement n'ait été d'abord

Digitized by Google

édité par un historiographe de la cour et qu'on n'ait fait que l'embellir depuis sur la foi de l'édition première. Je reconnais pourtant qu'un demi-dieu est plus capable de gouverner qu'un simple mortel, et cela explique pourquoi de simples mortels, devenus rois, ont essayé de se faire passer pour des dieux.

Comme tous les guerriers, Bacchus eut le cœur tendre. Vous vous souvenez de l'Ariadne éplorée qui le séduisit au retour de l'Inde. Elle était belle celle que Thésée délaissa ; Bacchus lui promit une éternelle fidélité ; mais, un jour que chez le roi Icare il était venu en visite, Erigone, fille de ce prince, lui fit oublier Ariadne. Les dieux d'alors ne tenaient pas plus leurs serments que les hommes d'aujourd'hui.

Vous savez aussi les résistances de la princesse et comment elle se laissa tenter à la fin par une grappe dans laquelle s'était caché le dieu.

Erigone était jalouse, elle crut un jour avoir surpris des regards d'intelligence entre celui qu'elle aimait et une de ses suivantes du nom d'Aï, blonde aux yeux pétillants, dont la mort fut aussitôt décidée.

Bacchus, apprenant ce meurtre inutile, pleura, dit-on, la pauvre morte. A la prière de son fils, Jupiter la changea en une liqueur claire comme le teint de la jeune fille et l'enferma dans une urne qu'on boucha soigneusement avec de la cire. Et le souverain des dieux s'adressant à un faune de la suite de Bacchus :

« Prends cette urne, lui dit-il, et t'en vas bien loin ; elle contient une nymphe immortelle que tu adoreras et qui pour toi dévoilera tous ses charmes ; pars et ne t'arrête pour la rendre à la lumière que lorsque tu seras certain d'être à l'abri de toute poursuite.

Digitized by Google

Chargé du précieux fardeau, le faune se mit en route; il allait, se souvenant des paroles du dieu et confiant dans les promesses qu'elles contenaient.

Mais Erigone ayant appris la métamorphose de la nymphe, sa colère jalouse en fut augmentée : celle qu'elle avait fait périr allait donc renaître plus belle, sa vengeance lui échappait! elle ne songea plus qu'au moyen de s'emparer du fugitif et envoya sur ses traces des serviteurs dont elle avait su exciter la haine contre sa rivale. Celui-ci s'aperçut un jour qu'il était poursuivi par une troupe de ses pareils qu'accompagnaient des Ménades et des Bacchantes furieuses.

Les destins ne pardonnèrent pas son crime à la fille du roi. Icare fut mis en lambeaux par des porteurs du pays d'Athènes qu'il avait conviés à ses vendanges; l'ivresse du vin auquel ils n'étaient pas habitués les avait rendus fous. Erigone apprenant la mort de son père se pendit de désespoir. — Du reste Bacchus se consola vite, mais il fit bien les choses, et sur sa recommandation Erigone fut placée au nombre des constellations, sous un des signes du Zodiaque.

Cependant le faune messager fuyait pour échapper à ses ennemis; il marcha longtemps dans la direction que Jupiter lui avait indiquée et traversa ainsi toutes les contrées qui bordent la Méditerranée. Au point où les Alpes atteignent cette mer, la poursuite continuant toujours, il remonta vers le Nord jusqu'au jour où il put s'assurer qu'aucun danger n'était plus à craindre.

Ceux qui le poursuivaient, fatigués peut-être ou trouvant que l'endroit où ils étaient arrivés était bon pour la vigne, s'y arrêtèrent, et c'est d'eux que nous vient la grappe d'où sortent les vins Bourguignons.

Digitized by Google

L'autre avait accompli sa tâche; il allait maintenant voir se réaliser la promesse de Jupiter, la joie était dans son âme, il se trouvait en ce moment sur un coteau presque nu, au-dessus d'une grande rivière dont les flots coulaient vers l'Occident.

Il remercia les dieux et se mit à enlever la cire qui fermait l'urne sauvée par ses soins. Elle était là celle qui devait lui apparaître dans toutes les splendeurs de sa jeunesse immortelle; encore un instant et elle sortirait aussi belle que la déesse née des flots de la mer. — O désillusion! la cire n'était pas à moitié séparée des bords de l'urne qu'un flot d'écume s'en échappait, débordant de tous les côtés, parfumée et pétillante. L'urne tomba des mains du faune désespéré et se brisant à ses pieds inonda le sol de toute la liqueur qu'elle contenait.

Mais aussitôt s'élevèrent de la terre, aride tout à l'heure, des ceps chargés de raisins déjà mûrs; les grappes luisaient au soleil abondantes et vermeilles, et l'air s'imprégnait autour d'elles de la senteur qu'ont les pampres en Juin.

Le faune, il y a un instant prêt à maudire Jupiter, comprit alors le sens des paroles du souverain des dieux, et depuis ce temps la vigne revient chaque année parer de ses trésors les coteaux qui portent le nom de la nymphe blonde.

Telle est cette légende ou cette fable. Je l'ai reproduite comme elle m'avait été contée sans y changer ou ajouter un seul détail.

D'où vient-elle? Elle a un faux air d'une métamorphose d'Ovide; elle ne ressemble en rien aux lé-

Digitized by Google

gendes du Moyen-Age, aucune ballade ne l'a chantée. — Le Bacchus que je vous ai montré n'est pas celui que connurent les bardes ; il n'est pas davantage celui que les Celtes adoraient sous le nom de Kernucos et qui serait venu de la Phénicie porter la vigne dans les Gaules. Kernucos, en effet, avait des cornes, signe de la force et de l'abondance, comme le Bacchus phénicien. Mais le dieu Liber n'avait pas cet appendice au front, ou du moins le cachait-il sous sa couronne de raisins.

Si je ne me trompe, la fable de la nymphe Aï daterait du dix-huitième siècle, et je songeais, en l'écrivant, qu'elle avait dû être faite un soir que chez Mme de Tencin, ou chez Mlle de Launay, ou chez Mme Geoffrin, un de ceux que la première avait nommés ses bêtes et qui s'appelaient Fontenelle, Chaulieu, Crébillon, Marivaux, Montesquieu, Destouches, ou quelque autre l'avait inventée en souvenir de l'antiquité païenne, qu'en ce temps on ressuscitait de toutes parts.

Heureux temps où l'on croyait encore à quelque chose en ayant l'air de ne plus croire à rien ! On s'était épris des divinités d'autrefois : tout était nymphes ou naïades ; Diane chasseresse avait reparu, Euterpe chantait au fond des bois, les poètes prenaient les muses au sérieux ; les peintres couvraient les plafonds d'amours joufflus et d'attributs mythologiques. Il est vrai que les déesses avaient des vertugadins, ce qui n'ôtait rien à leur grâce, et qu'on n'imaginait pas le dieu Cupidon sans la perruque poudrée, le petit collet ou l'épée en verrouil.

A cette époque, rien ne restait à faire pour la réputation des vins champenois. Si l'on s'en rapporte

Digitized by Google

à Bertin du Rocheret, elle était depuis longtemps établie: Charles-Quint et Léon X auraient eu des pressoirs à Ay, et le Béarnais,

Notre bon roi le grand Henri
En régalait sa belle hôtesse,
Quand il couchait à Damery
Notre bon roi le grand Henri ;
C'était là son vin favori,
Et son pain celui de Gonesse.
Notre bon roi le grand Henri
En régalait sa belle hôtesse.

Et maintenant les vins mousseux étaient hautement appréciés, et loin de les croire malsains, on leur trouvait des vertus curatives : écoutez ce qu'en a dit Chaulieu dans une de ses meilleures compositions.

Naguère avois, dans un accès de goutte,
Juré de par le benoît Saint-Martin
Que ne boirois, quelque cher qu'il m'en coûte,
De meshui plus un pauvre coup de vin.
Bien me trouvois de ce sage régime :
De plus en plus ferme en cette maxime,
J'oubliois jà ce jus délicieux,
Quand un enfant vint s'offrir à mes yeux,
Qui dans Aï ne faisoit que de naître.
Qu'il étoit beau, vif, piquant, gracieux !
Dans cet état vint à peine à paroître,
Que de ma bouche il passa dans mon cœur :
Il y remit battement et chaleur ;
Puis tout-à-coup réchauffant ma pensée
Par l'eau déjà quasi toute glacée,
Il rappela par ses douces vapeurs,
Muses et vers, d'aimables rêveries,
Les fleurs, les bois, les ruisseaux, les prairies,

Digitized by Google

L'enchantement de cent autres erreurs;
Mieux fit encor, me rappela tes charmes,
De nos plaisirs le tendre souvenir :
Lors je laissai doucement revenir
Cet autre enfant, qu'autrefois tant de larmes
Entre nous deux n'avoient pu retenir ;
Et jurai bien, soit folie, soit sagesse,
Que passerois avec ces fripons-là
Quelques beaux jours, qu'encor me laissera
Ce triste Hyver qu'on appelle Vieillesse.

Que nous sommes loin de l'opinion émise par Mathieu Fournier et combien les vers de Chaulieu donnaient raison à la Champagne contre la Bourgogne ! Ce poison inoculait la goutte au dire de Fournier, et la goutte de Chaulieu en a été guérie : ah ! la querelle était bien finie cette fois, et je ne crois pas qu'on l'ait recommencée.

Servit-elle à quelqu'un ? je ne l'ai pu savoir. Mais, quoi qu'il en soit et de ma légende et de la fameuse dispute, rendons cette justice au vin de Champagne qu'il fut aimé de bien d'honnêtes gens dont la prose ou les vers font la gloire de nos lettres. Ne doutons pas qu'il ait servi à leur inspiration.

Quant au vin de Bourgogne, disons-lui qu'il n'a pas à se plaindre : c'est lui qui nous donna le plus homme d'esprit que nous ayons eu. Celui-ci pourtant assurait que c'est au Champagne qu'il devait ses plus jolies impertinences.

Digitized by Google

LE LAY DES DOUZE ESTATS DU MONDE

PAR

Eustache DESCHAMPS, poète de Champagne

XIVe ET XVe SIÈCLE

Ces vers d'Eustache Deschamps sont inédits ; leur publication nous a paru intéressante, aussi les mettons-nous sous presse. Si nous ne donnons pas ici de détails sur leur auteur, c'est que déjà deux fois nous avons raconté sa vie, et nous renvoyons le lecteur à la préface du 2e volume que nous lui avons consacré et à celle de son poëme du *Miroir de mariage* que nous avons édité en 1865.

Le *lay des XII estats du monde* est un tableau de la société sous le règne de Charles VI. Il est sombre, parce qu'il fut écrit dans la vieillesse de Deschamps, mais convenons que les temps étaient durs. Le poète, le dernier chantre de la chevalerie française, gémit surtout sur la chûte des vieilles mœurs nationales, modèles d'honneur, de générosité : ses regrets ne sont que trop bien fondés. Le moyen-âge finissait et soixante-dix ans après l'imprimerie renouvelait la face du monde. Tout allait changer, tout excepté le caractère français, si pur, si loyal, si brillant, quand les mauvaises passions ne l'égarent pas.

Prosper TARBÉ,
Correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

CI COMMENCE LE LAY DES DOUZE ESTATS DU MONDE.

Depuis que j'ay entendement,
Et que j'apprins premièrement
Lettres pour science savoir (1),
Je pensoy très porfondément
Au monde et au gouvernement,
Qu'il puet de jour en jour avoir.
Et lors me fist raison mouvoir (2)
XII estats, qui communément
Gouvernent ; et sans leur sçavoir
Ne puet ils monde recevoir (3),
Ne nuls homs, estat plainement (4).
Clergie est le commencement (5)
De ces douze, qui proprement

(1) Dans ses ballades Deschamps parle souvent du goût qu'il eut pour l'étude dès sa jeunesse. — V. notre édition, T. I.

(2) Probablement — mouvoir devant les yeux, passer mentalement en revue.

(3) Dans cette pièce de vers la double rime ne varie que lorsque l'auteur s'en fatigue : ses changements ne suivent pas toujours les divisions indiquées par le sujet.

(4) L'orthographe de ce mot est celle du manuscrit, elle peut être la bonne : plainement signifierait facilement, avec suite, complètement.

(5) On remarquera que Deschamps donne le premier rang à la science ; sous le nom de clergie il désigne les clercs, les professeurs, l'université : — il désigne dans les deux vers suivants l'histoire, la politique, la morale, en un mot le haut enseignement. — Le clergé possédait alors la clergie.

Digitized by Google

Nous fait les choses concevoir
Du temps passé et du présent.
Chevalerie après se prent (1).
Le laboureur fait son devoir (2)
De labourer. — Juge a pouvoir (3)
De garder loy et jugement
Au peuple. — Feuvre fault pour voir (4)
Forgier, pour les ars esmourir
Au commun édifiement.
Marchant pour aller et venir (5)
Fault, denrées aler quérir,
Et pour plusieur finances faire
En divers lieus, pour secourir (6)
Aux chevaliers, et maintenir
Le peuple en plus joieux affaire. (7)
Hoste fault, qui soit débonnaire
Pour recevoir et pour tenir

(1) Deschamps, tout homme d'arme qu'il est, met l'épée au-dessous du savoir.

(2) L'ordre dans lequel l'auteur place les trois premiers états, rappelle cette vieille image représentant un prêtre, un chevalier, un laboureur avec ces trois légendes : je prie pour trois, — je combats pour trois, — je travaille pour trois. — C'était le tableau de la société au moyen-âge.

(3) En France sy veult la loy, sy veult le Roy.

(4) Il faut lire febvre, c'est-à-dire le forgeron : mais sous ce titre l'auteur comprend, comme on va le voir, l'artisan et l'artiste.

(5) Comme on le voit l'auteur est partisan de la liberté commerciale.

(6) Il s'agit ici des banquiers, des marchands d'argent. Depuis longtemps cette notable profession n'était plus le monopole des israëlites ; les marchands, les changeurs faisaient la banque.

(7) Deschamps fait allusion à l'art d'amener les capitaux là où ils font défaut.

Digitized by Google

Les passans, et pour eulx offrir (1)
Ce qui leur sera nécessaire.
Or fault pour la guerre civile
Advocat, clerc qui soit habile
Pour le droit des gens démonstrer
Aux juges. — En chascune ville
Notaire fault, qui entre mille
Soit saige (2) et loyal pour garder
Tous instrumens et les former (3)
Des contraulx par voie soutille (4) ;
— Medecin pour les maulx curer (5) ;
— Prestre pour lire et pour chanter (6) ;
— Et Roy, qui ait noble concile (7).
De tous cel XII estats mondains

(1) A une époque où tous les voyages se faisaient à pied ou à cheval, les hôtelleries étaient nombreuses. Elle étaient devenues des établissements nécessaires à la société, de là l'honneur fait par Deschamps aux aubergistes.

(2) Saige doit avoir ici le sens de sagace, savant. — les notaires de Champagne ne durent pas réclamer contre cette appréciation.

(3) Il s'agit des contrats notariés et de leurs formules ; — on dit encore instrumenter pour rédiger des actes au nom de la loi. — Les former : ces deux mots signifient : les formes. — N'est-ce pas pour le besoin de la rîme que le poète a mis un R a la place d'une S ?

(4) Subtile.

(5) A cette époque la médecine n'était plus exercée seulement par les enfants d'Israël et les ecclésiastiques cloîtrés ou séculiers : il y avait déjà des mires laïcl.

(6) Chanter, c'est-à-dire chanter la messe ; — lire: c'est-à-dire faire une lecture, professer. Alors le clergé était encore à peu près seul en état d'enseigner lettres et sciences.

(7) Notons que Deschamps en nommant l'état de roy le dernier nous montre le monarque entouré de ses conseillers; ce vers désignerait donc, le prince et tous ses officiers civils t militaires.

Digitized by Google

Ay-je voulu estre certains,
Et sçavoir par expérience
De chascuns, de l'un plus ou moins :
Mais peu en y voy qui soit sains.
Il y a grant labour en science
Avant qu'on l'ait ; et conscience
Fault bonne à ceulx, qui en sont pleins (1).
Chevalerie a grant souffrance,
Qui du peuple a cure, et deffense (2)
De la loy Dieu et de ses sains (3).
Les laboureurs ouvrent des mains
Pour les Roys et leurs Souverains (4)
Et leur paient leur redevance,
Tous les jours sont aux champs conpains (5)

(1) On comprend aisément l'intention maligne de ce vers : lorsque la science appartient à un petit nombre d'élus, il est bien facile d'égarer la jennesse et de tromper le multitude : L'auteur fait allusion aux hérésies religieuses, politiques, au charlatanisme, en un mot aux erreurs des XIVe et XVe siècles. Nous ne pouvons dans une note en faire même, l'énumération.

(2) Le régime féodal, qui faisait peser sur la noblesse l'obliga-de faire face à la défense du royaume, tirait à sa fin : Charles V avait eu des troupes à sa solde. Sous le roi Jean et sous Charles VI, on vit maintes fois la guerre éclater entre les gentilshommes, la bourgeoisie et les paysans. Les chevaliers s'opprimèrent parfois leurs vasiaux : le luxe de la cour ruinait les villes ; de là troubles, émeutes et luttes sanglantes. Charles VII et Louis XI reconstituèrent les armées royales; la noblesse n'en dut pas moins l'impôt du sang, et l'histoire sait qu'elle le paya largement : les journées de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt sont là pour en répondre.

(3) *Pro aris et focis* : c'est là ce qui devait être rare par malheur pendant la guerre de cent ans, où plus d'un noble guerrier s'arma contre la France.

(4) — Leurs supérieurs, leurs seigneurs.

(5) Ils passent leur vie aux champs comme le bétail.

Digitized by Google

Comme bestes, clamez villains. (1)
Et tels gens ont moult de meschance (2).
— Et les juges pour leur puissance
Doivent garder (et sont abstrains) (3)
Le peuple et la loy sans offence,
Pugnir les mauvais sans doubtance (4 ;
Ce doivent ils faire du moins (5).
Fevre convient, je n'en doubt mie (6),
Pour tous ars, pour charpenterie,
Pour faire tout mondain ouvrage.
C'est le premier, selon clergie,
Sans lequel maison, ne navie (7)

(1) Allusion aux insultes prodiguées par des gentilhommes sans cervelle aux gens de campagne : folie brutale qui provoqua dans le XIVe siècle l'insurrection des Jacques, et plus tard celle des Maillotins mauvaise chance.

(2) Misère, malheur.

(3) Ne faut-il pas lire : adstrains ? — le juge doit, et il y est obligé, défendre le peuple et appliquer la loi.

(4) Sans crainte.

(5) Encore un trait satyrique. Le magistrat punit toujours sans crainte un pauvre diable : mais a-t-il toujours le même courage, quand le coupable est haut placé ? Allusion aux violences, aux illégalités que se permettaient alors impunément Princes, nobles, officiers du Roi : dans plus d'une ballade notre poète attaque la faiblesse des gens de robe ;— proclamons cependant nettement que, dans ces temps malheureux, le parlement de Paris donna plus d'un exemple d'indépendance et d'énergie.

(6) Ce passage nous donne le sens du mot fevre : il désigne l'artiste, l'artisan, le fabricant.

(7) Navire, construction navale.

Digitized by Google

Ne peut estre, ne maçonnaige (1)
Drap de soie, ne labouraige (2)
Robe, jouel, chose jolie (3),
Guerre, défence (4), ne usaige (5)
Poisson, oisel, beste sauvaige (6)
Ne nulle haulte œuvre entaillée (7).
— Du marchant est ja esclarcie
La paine, et de l'oste en partie,
Leur estat, leur paine et usaige (8).
— De l'advocat et de sa vie
Qu'il se doit garder qu'il ne die
Mençonge ; soit loial et saige.
— Du notaire ay dit mon langaige,
Que doit estre sans villenie (9).
— Médecin fault, que assouaige (10)
Les maulx des gens sans nul oultraige (1),
Que soit expers, de bonne vie.

(1) — Mas, mais, mès signifiaient maison — nous avons trouvé dans une charte du XIIe siècle, conservée dans les archives de Reims le mot *mazzo*, ajouté à un nom d'homme, sa traduction littérale serait masson, et suivant l'orthographe moderne maçon : on nommait ainsi le constructeur, le maître des œuvres, l'architecte.

(2) Labouraige ici veut dire travail, œuvre travaillée avec art.

(3) Il s'agit ici des joyaux.

(4) L'auteur entend l'araît de forger et de ciseler les armes.

(5) Usaige paraît l'équivalent d'outil, de meuble usuel.

(6) La sculpture, la ciselure et la figure qu'elles produisent.

(7) Tous les arts plastiques.

(8) Travail habituel.

(9) Bassesse, conduite de villain.

(10) Soulager.

(11) Blessure, tort, aggravation du mal.

Digitized by Google

Or convient-il estat de prestre :
Saige et discret le convient estre
Pour la loy garder à chascun,
Qui doit tout le peuple repestre
Des commandements Dieu, et pestre
Du Saint Sacrement le commun,
Et les doit oïr un à un
Leur confession et leur estre
Tant qu'il les puisse mettre à la destre (1)
Du fils Dieu, qui n'est pas enfrun (2).
Roy terrien (3) fault, qui soit maistre,
Et n'ait condicion senestre (4).
Aux desloyaulx doit le chevestre (5)
Sans espargnier l'autre, ne l'un (6).
En guerre doit, à l'acier brun (7),
Son peuple garder com bon pestre (8),
Faire bien comme si (9) ancestre,
Et n'ait condicion de prun (10).

(1) La droite.

(2) Maussade : nous disons encore renfrogné, qui vient d'enfrein.

(3) Roy terrien, c'est-à-dire terrestre par opposition au roi du ciel. Deschamps, homme de cour, se prononce ici contre les efforts tentés par les bourgeois pour limiter l'existence de la puissance royale, génée par les communes.

(4) Senestre : gauche, maladroit, secondaire.

(5) Chevestre : corde de la potence, châtiment.

(6) Allusion à la partialité de la justice royale : qu'on n'oublie pas que Deschamps écrit en présence des attentats impunis commis par tous les partis sous le règne de Charles VI.

(7) Brun pour bruni.

(8) Encore un sacrifice à la rime, pestre est là pour pastre.

(9) Si — Siens (Sui).

(10) — Prun — prune, pruneau ? — nous ne donnons pas cette interprétation pour certaine.

Digitized by Google

Peine et labour, en tous cas
De cel XII mondains estas,
A très grant, très male, très dure (1).
Mais j'apperçoy que li plus bas (2)
Est aujourduy li plus las :
De la guerre a cil, qui l'endure,
Plain de péchiez, de toute ordure (3),
De larrecins et de débas,
De nuire autrui contre droiture,
De faire contre l'escripture
Plus de maulx que ne fist Judas.
L'en destruit tous les pays plas ;
L'en fait le subjez estre mas (4) ;
On prend toute leur nourriture,
Poz, paelles (5), chevaulx et draps,
Bestiaulx, poulaille, leur harnalx (6).
On gist aux champs, à la froidure ;
Pour mal faire, on destruit, hélas !
Son corps, s'ame que toujours dure.
Fouls est, qui de tele vie dure
Entreprent, dont li corps est cas (7).
Vaillant se dient chevalier
Aujourd'huy pour tout exillier (8),

(1) C'est-à-dire : dans chacun des XII estats il y a peine très grande, etc.

(2) Le pauvre peuple.

(3) Celui qui souffre de la guerre, a trop à souffrir des péchés, des outrages, etc.

(4) Mas, c'est-à-dire, mat, vaincu, écrasé.

(5) Pots, poèles.

(6) Harnais.

(7) Cas : cassé, anéanti.

(8) Ici commence le tableau des malheurs de la France pendant

Digitized by Google

Et courre sur Dieu et l'église (1) :
Estables font de son moustier (2)
Les pluseurs, et s'i vont logier.
Toute chose est céans déprise (3) :
De Dieu gardent mal la franchise.
On en a veu maint trébuchier
C'est une dolereuse entreprise.
L'oneur Pompée en fut jus mise (4)
Nul ne doit tel guerre avoir chier.
Encor quand ils vont chevauchier (5),

la guerre de cent ans, pendant la guerre des anglais. Dans les deux camps étaient des chevaliers français, des hommes d'armes, les uns sans solde, les autres payés irrégulièrement, ne vivaient que de rapine. — Exillier signifie abattre, ruiner.

(1) On pillait abbayes et églises.— V. dans Froissart ou dans le 5e volume de l'Histoire de France de M. H. Martin le récit des excès commis par les routiers, les tardvenus et surtout les grandes compagnies d'aventuriers, dont Du Guesclin débarassa le royaume en partie.

(2) Les mêmes impiétés se reproduisent toutes les fois que la noblesse prend la place du droit.

(3) Lisez peut-être : de prise, bonne à prendre.— Les chevaliers deviennent pillards comme les soldats : ils ne respectent pas les autels et leurs privilèges.

(4) Deschamps, royaliste et bon français, est toujours l'ami du pouvoir légitime, l'ennemi de l'usurpation : il est fidèle à sa foi politique en prenant parti pour Pompée contre César. De son temps plus d'un prince oublia ses devoirs féodaux et le cri du sang pour n'obéir qu'à son ambition, à sa cupidité, à sa haine : nous ne pouvons noter ici l'histoire d'un siècle tout entier.

(5) Allusion à l'indiscipline de la noblesse dans les armées françaises pendant les XIVe et XVe siècles : on lui doit la perte des batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt. Chacun était prêt à se faire tuer, et personne n'en voulait recevoir l'ordre : les soldats titrés, les dignitaires abondaient, de capitaines pas un.

Digitized by Google

L'un court devant, l'autre derrier ;
En péril sont li fourragier ;
Avant garde n'y a mestrier (1) ;
Guet de nuit n'escoute, n'avise
Pour garder l'ost, Chascun se prise (2)
Ses ennemis veult desprisier 3).
Le charroy, la vitaille est prinse (4)
Et ainsi par fole entreprinse
Fait moult tels osts à desprisier (5).
Chascuns s'esmeut à la volée,
En mandement (6) et en armée
Pour dire que j'y ay esté (7).

(1) La police des camps, celle des armées en marche ont besoin de l'obéissance militaire : or chacun voulait commander.

(2) Les gentilshommes ne consentaient parfois à obéir que s'il se trouvait à leur tête un prince du sang, un connétable, un membre de la haute noblesse féodale : les Anglais au contraire étaient des modèles de sang-froid et de discipline : de là leurs succès dans la guerre de cent ans.

(3) Les hommes d'armes, tous à cheval, méprisaient les archers et les gens de pied, qui étaient des mercenaires étrangers ou des miliciens sans expérience : tandis que c'était justement avec ces troupes de roturiers que l'Angleterre battit pendant un siècle la chevalerie française.

(4) Allusion au droit de Prise. L'art de fournir tout ce qui était nécessaire aux armées était encore dans l'enfance: les ordonnances royales permettait de prendre dans les campagnes tout ce dont on avait besoin, en donnant soit de l'argent, soit un reçu et un bon sur le trésor. Seulement cela ne s'exécutait pas toujours bien régulièrement : les états-généraux y mirent ordre.

(5) Nous ne pensons pas que Desprisier veuille dire ici mépriser, mais déprécier, ne pas faire cas.

(6) Deschamps peint l'empressement que mettent les vassaux à répondre au mandement, c'est-à-dire à la réquisition du suzerain.

(7) Le caractère français n'a jamais changé.

Digitized by Google

Mais nonobstant leur souldée (1)
Y a mainte chose robée (2).
Et maint homme en poste bouté (3),
Qui petit voult. — Trop a cousté,
Tele muete desordonnée (4)
A maint, qui en fut rebouté,
Et qui puis en fut déserté (5),
Et moult destruite sa contrée.
Tant qu'on a viande aprestée,
Sans la conquérir à l'espée,
On fait trop bien le bel aimé (6):
Mais quant pain fault une journée (7),

(1) Souldée. — Solde : il y eut des troupes soldées régulièrement sous Charles V. Mais sous son fils on les payait peu, ou on ne les payait pas.

(2) Robée : — Dérobée, volée. — Rappelons que le titre de brigands fut d'abord porté par des troupes régulières au service de la couronne : à qui la faute si ce nom a changé de sens.

(3) C'est un trait de satyre : Deschamps dénonce encore ici les chances du favoritisme et l'arrivée des bourgeois à des postes importants : on désigna les parvenus sous le sobriquet de Marmousets.

(4) Muete. — C'est ce que nous nommons maintenant meute. — Le château de la Muete près Passy doit son nom à ce que les chenils du roi s'y trouvaient dès le XIIIe siècle. Le château royal était dans la rue de la Tour : elle doit son nom à une des vieilles tours féodales encore debout.

(5) Déserté : — Ruiné; allusion aux pillages, aux dilapidations, aux violences que se permirent tour à tour nobles et vilains, Armagnacs et Bourguignons.

(6) Le galant, le brave, le serviteur dévoué.

(7) Un bourgeois de Paris, nommé Boulard, est le premier munitionnaire dont M. Henry Martin (Hist. de France, t. V) ait trouvé le nom : il fit des fournitures sous Charles VI de 1383-1385. — Jusque là on soutenait les armées à l'aide de réquisitions : aussi manquait-on souvent de tout. Ce tableau peint assez

Digitized by Google

Et il pluet une matinée,
On dit : — « L'ost sera affamé ! »
On gist à plain : — c'est tout gasté :
Faire veulent la retournée.
C'est la manière de l'alée,
Qu'on fait en yver, sans esté.
L'on ne pense à provision
De son ost, n'à l'élection
Des anciens saichans la guerre (1).
On demande l'opinion
Aux clercs, aux jeunes : — Puis crion (2),
Quant on n'y scet remède guerre.
Le premier conseil tout enserre (3).
Pourquoy donc ne les appellons
Au premier, pour leur sens acquerie,
Quant au dessain (4) le faust requerie
Par necessité, veuille ou non ?
Assaillir veulent sans raison
Ville, fort, chastel ou maison,
Sans trait, sans habillement quierre (5)
Et guerrier sans la saison :

bien ce qui arrivait aux armées françaises de cette époque : elles fondaient devant la famine et le froid.

(1) Charles VI, dans les premières années de son règne, s'entoura de jeunes favoris. Les barbes grises étaient en défaveur. Pendant sa maladie, le pouvoir et les fonctions publiques changèrent de mains sans cesse.

(2) C'est-à-dire nous crions, nous nous plaignons de nos malheurs.

(3) C'est-à-dire : les plans adoptés au début de la campagne renferment tout son avenir ; c'est donc au début qu'il faut consulter les gens d'expérience.

(4) Au dernier moment, à la fin.

(5) Sans chercher à réunir engins et munitions de guerre.

Digitized by Google

Et ainsis donnent ochoison
Aux ennemis d'eulx mettre à terre.
Tels gens n'ont qu'un coup ne qu'un voirre
Tost commence l'en et tost laisson
De trop pou nous esjouisson
De petit pou li cuers nous serre (1).
Et quand un fors est assaillis,
D'escu et de lance faillis
Et légièrement blecis
Sont ceulx ; dont il est envahis,
S'en sont ceulx de l'ost esbahis;
Et pour bataille refouler
Là puet tels estre affolez,
Dont pluseurs fussent desconfiz,
Et dedans la bataille oultrez,
Et maintes gens reconfortez,
Qui sont par tels assauls honnis (2).
Ceuls, qui ont les regnes conquits
Le temps passé,ont honneur quis,
Autrement se sont gouvernés
Empereurs, roys, comtes, marquis.
En temps d'esté tenu logeis (3),
Et en yver sont retournez,
Et leur establis ordonnez (4)

(1) Ce passage décrit fidèlement les armées françaises du Moyen-Age,célèbres par la furie momentanée de leur bravoure, et par la promptitude avec laquelle elles perdaient courage, quand au premier choc elles n'étaient pas victorieuses. — Voyez dans Froissart le récit des batailles de Crécy et de Poitiers.

(2) C'est encore un portrait du français qui se décourage, s'il ne prend pas du premier assaut la ville qn'il assiége.

(3) Les logets, les tentes de campagne.

(4) Il s'agit des quartiers d'hiver. Deschamps fait allusion aux

Digitized by Google

Jusqu'au temps chaut, qui est garniz
D'arbe, d'avoine et de blez.
Lors furent leurs sièges gectez,
Et assiégés leurs ennemis.
Et puisque je vois à rebours
Aler sans armes et amours (1)
En grant péril d'ame et de corps
Et que de tout est le piours
Le mestiers d'armes, et li plus lours
Des estats du monde, j'acors
Que je m'en mette du tout hors:
Car je n'i voy bien ne secours,
Fors desloiauté et faulx tours,
Et trop pis que je ne recors.
Il fault estre muiaulx et sours (2):
A Clergie auray mon recours.
Qui suit ceste guerre, il est mors ;
Il n'y a que tristesse et plours,
Faim, froit, soif, toute deshonours,
Péril d'ame, tout desconfors
Destruie le corps qui est fors,
Et soy affoler tous les jours,

campagnes entamées mal à propos, et trop tard pendant la mauvaise saison. Les rois de France, n'ayant pas de troupes régulières et soldées, étaient toujours pris au dépourvu. Il leur fallait plusieurs mois pour réunir leurs vassaux, leurs alliés et les contingents des communes. — Voyez l'histoire de nos guerres de 1326-1350.

(1) Deschamps veut-il dire que les chevaliers ne combattent plus pour l'honneur des dames ? — La chevalerie s'en allait pour faire place aux hommes d'armes et à leurs capitaines : elle n'avait réellement jamais existée que dans les romans. Elle vécut ce que vivent les modes, quelquefois trop longtemps.

(2) Il faut être muet et sourd.

Digitized by Google

Rien ne vault d'armes li effors.
Aujourd'hui ce n'est qu'un ressors (1)
De larrecins et de doulours.
Pour ce à Dieu guerre command (2)
Où il n'a fors que tourment,
Sans nul honour percevoir
Fors trouble et ronflement,
Ardoir, gaster son parent (3),
A son prouchain décepvoir,
Et en convoiteux vouloir (4)
Persévérer longuement,
Pour cuider grand apparoir
Et sur les autres paroir
Pour péchiez si mortelment (5).
Les preux firent autrement (6);

(1) Un jeu, une suite.

(2) Je recommande, je confie à Dieu.

(3) Allusion aux divisions de la famille royale de France, et aux dévastations faites par les anglais, les gascons, les bretons et bien d'autres dans toute la France.

(4) Allusion aux prétentions ambitieuses des ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne, à la régence.

(5) Pendant ces temps malheureux, il n'est pas de crimes odieux que la politique et les mauvaises passions n'aient fait commettre aux divers partis, qui déchiraient la patrie.

(6) Deschamps, nous l'avons dit, est le dernier poète de la chevalerie française : c'est le dernier ménestrel du nord, il regrette les preux des anciens jours, comme si de leur vivant il il y avait eu des mœurs sans tache, comme si, de leur temps, il n'y avait eu ni vices, ni crimes : telle était la poésie du passé ! Le roman de chevalerie avait créé des héros et des vertus comme la terre n'en voit pas. Leur culte, au moins pour la forme, était en honneur. Quand le duc Louis d'Orléans fit restaurer à Coucy le château du célèbre Enguerrand, mort à bataille de Nicopolis, il y fit encore faire une galerie où étaient représentés les preux de

Digitized by Google

S'en ont pardurablement
Le renom, qu'onc peut veoir.
Car tout leur entendement
Fut aux vertus proprement:
Des vices ne furent hoir:
Des maulx se vouldrent doloir
Et les pugnirent griefment ;
Pour ce orent-ils grant povoir.
Moult doit li monde doloir
D'iceuls le trespassement.

Explicit le lay des XII estats du monde.

l'histoire. La Bibliothèque impériale possède une planche de bois, gravée dans le XVe siècle, qui les représente : c'est un des plus anciens monuments français de la xylographie. Les cartes à jouer empruntent encore à la listé des preux quelques-unes de leurs figures. On n'avait donc pas oublié dans les XIVe et XVe siècles les noms des preux. Seulement Charles V, Charles VII et Louis XI, furent instruits par l'expérience que le sang chevaleresque et la bravoure indisciplinés étaient, à la guerre chose plus dangereuse qu'utile.

Digitized by Google

LE LAY DE VAILLANCE

Par Eustache DESCHAMPS

1392-1412.

TEXTE INÉDIT.

Nous plaçons 1392 et 1412 entre la date de cette composition de Deschamps. Il est probable qu'elle fut rimée plutôt dans le XVe que dans le XIVe siècle. Ce qui nous permet de faire cette supposition c'est que d'abord elle est l'œuvre d'un vieillard qui regrette le passé, c'est-à-dire les beaux jours de sa jeunesse, et dans le XIVe siècle Deschamps n'avait pas encore quitté la cour ; ensuite, ce fut plus encore au début du XVe siècle qu'à la fin du XIVe que la France fut malheureuse. La guerre contre l'anglais, la discorde civile la conduisirent à la misère la plus complète. De tant de malheurs quelle fut la cause ? L'auteur avec une discrétion digne de remarque, se borne à faire quelques allusions délicates et timides à la maladie de l'infortuné Charles VI : Du moins, nous avons cru le deviner. Ce prince perdit la raison en 1392 ; on attribue, non sans motif, sa cruelle maladie aux excès de sa jeunesse. Les princes, les courtisans les avaient partagés : de là les imprécations, cette fois nettement articulées, du poète contre la jeune noblesse.

Digitized by Google

Il lui reproche amèrement de préférer le plaisir aux rudes exercices de la guerre, le luxe et les habitudes efféminées à la noble et sévère vie que menait avant cette fatale époque la chevalerie française. L'intérêt de cette œuvre historique est donc dans un tableau de mœurs, telles que les acceptait la cour de France depuis la mort du bon roi Charles V jusqu'à celle de son malheureux fils (1380-1422). Le poète entre à cet égard dans de curieux détails, et on verra sa plume attaquer sans ménagement les habitudes dépravées de la jeunesse qui l'entoure, pendant que sa main respectueuse soulève à peine le voile sous lequel il cache les fautes et les infortunes de son protecteur, de son malheureux roi.

La poésie du Lay de vaillance n'est pas du bon temps de l'auteur. On n'y retrouve plus son esprit joyeux et caustique. Il est vieux et grondeur, il est triste, ce n'est plus le brillant trouvère de 1380; c'est Jérémie pleurant sur Jérusalem. Mais ses vers si tristes qu'ils soient, n'en sont pas moins l'œuvre d'un bon français. Et c'est à ce titre que nous croyons devoir les recommander au lecteur.

P. Tarbé,
Correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

LE LAY DE VAILLANCE.

Venez, chascun à son tour
A mon tour (1),
Humilité et honnour,
Vérité, pité, largesse,
Diligence et vraie amour,
Et crémour (2).
Cognoissance (3), noble flour,
Loyauté, douce maistresse,
Prudence, prenez l'adresse
Qui me lesse
De sobriété ce jour (4).
Convoitise à moy radresse (5)
Bon renom, qui me delesse ;
Vertu cesse !
Lasse (6) ! cest pourquoy je ploure (7).

(1) Peut-être : autour de moi, à mon ordre. C'est Vaillance qui parle. Elle représente la vieille chevalerie française : dans quelques passages elle représente la France, la patrie. C'est ce qui donne à ce chant plaintif une importance historique.

(2) Respectueuse crainte, estime profonde.

(3) Science, intelligence, expérience, bon sens. — Nous reviendrons sur cette locution.

(4) Je comprends peu ce passage.

(5) Radresser : — redresser, rectifier, remettre en voie, renvoyer à quelqu'un.

(6) Lasse ! — C'est une femme qui parle. Le mot Las ! avait alors les deux genres : il est devenu invariable.

(7) Ce début indique le thème du lay : c'est une complainte satyrique sur la décadence de la chevalerie et le triomphe des mœurs relâchées.

Digitized by Google

Quant je voy en grant atour (1)
Deshonour,
Orgueil, feintise et faulx tour (2),
Lascheté, toute paresse,
Villenie aler en tour
Sans retour (3),
Et flaterie en destour (4),
Convoitise laronnesse ;
Fausseté de li s'appresse (5),
Qui ne cesse
Fors d'acroittre ma dolour.
Vanterie me courresse (6) ;
Glotonnie et son yvresse
Trop d'oppresse (7)
M'ont fait : j'en sui en tristour.
Aussi fait descongnoissance (8),
Dissimuler, qui s'avance
Qui fut filz de traïson.
Après vient fole plaisance (9),

(1) Honneur, pompe, luxe.
(2) Dissimulation et fausse conduite.
(3) Sans revenir au bien, sans esprit de retour.
(4) Mauvais tour, mauvaise ligne de conduite.
(5) Fausseté, qui s'approche de convoitise.
(6) Mot forgé pour la rime, il faut lire : me courouce. Cette liberté n'est pas digne de Deschamps ; c'est une réminiscence des poèmes monorimes des deux siècles précédents, condamnés par la civilisation, rudes enfants d'une littérature au berceau.
(7) Oppression.
(8) Ignorance, défaut de reconnaissance. — Nous verrons plus loin si ce mot ne veut pas dire ici aberration de l'esprit, folie.
(9) Le plaisir sans frein, allusion aux excès que se permirent dans leur jeune temps le roi, son frère le duc d'Orléans et les courtisans qui perdent les princes en encourageant leurs faiblesses.

Digitized by Google

Qui fait tout ce qu'elle pense
Et mise point de raison (1).
Ceuls, qui gouvernent la maison,
Ceuls ont toute leur saison (2)
Par le povoir d'ignorance.
Ceuls ont à destruction
Mis et à perdicion
Maint hault Prince et sa puissance (3).
Hélas ! je suy Vaillance (4),
Que l'on hait et desavance (5),
De moy n'est plus mencion.

Toute cette pièce de vers est une allusion aux désordres de la cour de France depuis 1380 aux quatre premières années du XVe siècle ; pour la bien comprendre il faudrait lire l'histoire de Charles VI. M. Henry Martin (t. V de son Histoire de France) en a fait un tableau sévère : on verra que le poète, tout partial qu'il pouvait être, est d'accord avec lui sur bien des points. On comprend que les malheurs et les fautes d'un règne qui dura plus de 40 ans, ne peuvent trouver place dans les notes d'un lay.

(1) Il faut lire et ne fait mise point de raison, c'est-à-dire de dépense, d'avance de raison — peut-être faut-il lire et n'use point de raison.

(2) Bon temps, liberté d'agir, durée de la vie, durée des fonctions publiques.

(3) Le lecteur doit commencer à comprendre que ces vers sont une longue allusion à la maladie de Charles VI et aux maux dont elle fut cause.

(4) Ce vers enfin justifie le titre du lay. Nous y voyons dans quelle bouche il se trouve. Vaillance n'est autre que la vieille chevalerie française, qui déplore sa chute et les misères de la patrie. — On a vu et on verra avec quelle délicatesse respectueuse elle fait allusion à la maladie du pauvre roi Charles VI, véritable cause de la décadence nationale.

(5) Desavancer — repousser, faire reculer.

Digitized by Google

Chascuns souloit, dés s'enfance (1),
Moy quérir, et s'ordonnance (2)
Mettre en ma sugection (3),
Et en mainte région (4),
Soufrir tribulacion,
Poursuir jusqu'à oultrance (5) :
De là venoit congnoissance (6),
Estat, honeur, révérance (7).
Et rémunéracion.
Les jeunes gens poursuivoient (8) ;
Lances, bacinetz portoient
Des anciens chevaliers (9),
Et la coustume aprenoient
De chevauchier (10) ; et veoient

(1) Chacun avait l'habitude dès son enfance.

(2) Sa conduite.

(3) Il faudrait : subjection, c'est-à-dire que chacun avait l'habitude de se faire sujet de la Vaillance.

(4) Allusion aux voyages encore entrepris par les chevaliers français dans le XIVe siècle pour aller combattre les infidèles en Orient, et les païens de la Prusse au nord. La guerre à l'Anglais mit fin à ces expéditions de fantaisie. — Le vers suivant peut rappeler la désastreuse bataille de Nicopolis, où périt la fleur de la noblesse française (1396) : elle fut le dénouement de la dernière croisade.

(5) Poursuivre, c'est-à-dire chercher la gloire, les tournois, les combats ; de là le nom de poursuivant d'armes donné à ceux qui se présentaient dans la lice.

(6) Expérience, sagesse.

(7) C'est-à-dire : position brillante, honneur, considération.

(8) C'est-à-dire : suivaient la carrière des armes.

(9) Ils portaient les armes des vieux chevaliers.

(10) Aller à cheval par le monde. — Deschamps a traité des mœurs de la vieille chevalerie dans un grand nombre de ballades : les tournois et les guerres de son temps lui ont inspiré de nobles et patriotiques poésies.

Digitized by Google

Des armes les trois mestiers (1);
Puis devenoient archiers (2)
A table et partout servoient (3) ;
Et les malettes troussoient (4)
Derrière eulx moult volontiers.
Ainsis adonc le faisoient ;
Et en cuisine s'offroient (5)
A ce temps les escuiers.
Puis gens d'armes devenoient (6
Et leurs vertus esprouvoient :
Huit ou dix ans tous entiers
Es grands voyage aloient (7) :
Puis chevaliers devenoient (8)
Humbles, forts, appers, légiers (9).

(1) C'est-à-dire qu'ils étudiaient les trois positions que les aspirants au titre de chevalier devaient successivement remplir.

(2) C'est-à-dire : simples soldats, archers.

(3) Ils faisaient le métier de varlet, de page.

(4) Ils attachaient volontiers sur la croupe de leur cheval les valises des chevaliers, comme auraient fait des varlets.

(5) Lorsqu'ils étaient reçus escuyers, ils ne dédaignaient pas d'offrir leurs services quand il s'agissait de faire la cuisine des chevaliers. — Ce passage fait connaître l'éducation militaire de la jeune noblesse au XIVe siècle. On voit qu'on la dressait à l'obéissance et à l'humilité.

(6) Ainsi, avant d'être chevaliers, les poursuivants d'armes devaient gagner successivement les titres d'archers, de pages, d'escuyers et enfin de gens d'armes.

(7) Allusion qui revient sans cesse aux guerres du Nord et d'Orient ; mais nous le répétons, les temps étaient changés; la guerre était en France.

(8) Le titre de chevalier ne se donnait donc qu'après 8 ou 10 ans d'épreuves sérieuses.

(9) Appers, c'est-à-dire frans, hommes d'honneur. — Légiers : lestes, souples aux exercices militaires.

Digitized by Google

En hounorant estrangiers,
Par honour se contenoient (1) ;
Aux joustes puis tournoient (2) ;
Pour ce furent tenus chiers (3) ;
Et les dames honouroient,
Qui pour leur bien les amoient (4).
S'en furent hardis et fiers
Encontre leurs ennemis,
Et courtois à leurs amis,
Et furent sobres de bouche (5).
Dieu fut devant leurs yeulx mis ;
Amés fut d'eulx et crémis (6) ;
En leur fait n'ot nul reprouche.
Par douls lit ne mole couche
Ne furent leurs cuers ravis.
Avec eulx ne fut délis (7)
De la char, que je reprouche.
L'or n'amassèrent de touche (8),

(1) Sur la terre étrangère les poursuivants d'armes se faisaient respecter en respectant autrui.

(2) Tournoier. — Faire manœuvrer un cheval dans la lice, de là le mot tournois.

(3) Chier : — Aimé, apprécié.

(4) Leur bien signifie ici leur vertu, leurs bonnes qualités. Ce vers, de nos jours, aurait un tout autre sens.

(5) L'affection de Deschamps pour la chevalerie est vive. On voit qu'elle fut la passion de sa jeunesse. Réduisant cette institution à sa juste valeur, elle ne faisait que précéder la gendarmerie française.

(6) Crémis est encore un mot dont la dernière syllabe est modifiée pour le besoin de la rime; ne faudrait-il pas crémus?

(7) Délis est-il ici pour délices, ou pour délits, fautes, péchés?

(8) *Or de touche*.—Or, dont la pureté est vérifiée par la pierre de touche. — Touche peut vouloir dire aussi la main,

Digitized by Google

Dont mains cuers sont affadis,
Lasches et acouardis,
Que toute raison reprouche
En eulx n'ot oultrageus dis (1).
Venterie, ne mesdis (2),
Non par pensée rebouche (3) :
Mais courtois furent toudis,
Honnestes, d'umbles habis (4),
Piteux, de manière douche (5),
Loyaulx, fermes comme souche,
De convoitise amortis (6),
Véritables et hardis (7),
Larges, qui les hauls cuers touche (8),

l'action de toucher, de prendre. — Il peut y avoir ici un jeu de mots. — On peut y voir une allusion à la cupidité des ducs d'Anjou, de Berry, et de Bourgogne. Le duc d'Anjou employa les trésors dans la malheureuse expédition de Naples. Le duc de Berry les prodiguait aux artistes. Le duc de Bourgogne thésaurisait et se fortifiait. Le duc d'Orléans, qui n'était pas même ami des métaux précieux, les employait à satisfaire son goût pour les plaisirs.

(1) Paroles oultrées, insolences, extravagances.

(2) Gasconades, ni médisances.

(3) Pensée méchante, de mauvais ton.

(4) Au XIVe siècle on vit régner un luxe effréné, peu conforme aux misères du temps. Il amena la révolte de la Jacquerie.

(5) Compatissants. — La jeune noblesse, sous Philippe VI et le roi Jean, put se reprocher d'avoir amené l'insurrection de la Jacquerie par ses insolences vis-à-vis de ses vassaux ruinés par la guerre contre l'anglais.

(6) Sans convoitise.

(7) Francs et hardis.

(8) Il me semble que l'auteur a dû écrire : — Larges, ce qui les haults cuers touche.

Digitized by Google

Amoureux, qui les approuche (1)
Du monde et du Paradis.
Lors les princes et les roys,
Qui furent larges et adrois,
Saichans leur grant renommée,
Les Roumains par plusieurs fois (2),
Qui ès armes et ès drois (3)
Eurent plus qu'autre nommée (4),
Leur ont la gloire donnée :
Et firent des maisons trois,
L'une de vertu clamée,
L'autre ont d'onneur appelée ;
Et la tierce ot à leur etrois,
Nom de temple de paix fermée (5).
Là leur fut rémunérée (6
Leur paine : et croire le dois,
Les vertueus cuers courtois

(1) Ne faudrait il pas lire aussi. — Amoureux, ce qui etc. — Amoureux, nécessairement désigne ici les cœurs épris d'une passion pure.

(2) Il s'agit ici des historiens Romains, qui illustrèrent les héros des anciens temps.

(3) Droits, Lois, Codes.

(4) Gloire, — diminutif de renommée.

(5) Fermée: — établi, ferme; — ou bien allusion au temple de la guerre qu'on fermait à Rome en temps de paix.— Nous n'avons pas besoin de dire que ce passage et ce qui suit est une pure invention du poète. Il y avait à Rome des chevaliers mais ils n'avaient par les mœurs chevaleresques. telles que nous les comprenons. Deschamps n'a d'autre intention que d'exalter le passé pour se donner le malin plaisir de déprécier le présent.—Il est le *laudator temporis acti* du poète-latin.

(6) Tout ce passage est aussi faible qu'obscur : il sent la vieillesse de l'auteur.

Digitized by Google

Furent lors ès grans arrois (1)
En la maison honourée
De vertu mis à leur chois (2).
Là leur fallait estre au coys (3),
Qu'onneur leur fust aprestée (4)
Par travail : ce fut l'entrée
De leur gloire et de leur crois (5).
De là leur fust ordonnée
La maison d'onneur louée
Le temple pour estre coys (6)
Au dessain de leur souldée (7)
Ainsi fut rémunérée
Aux bons des Romains la loys.
Nuls ne venoit ès estas (8)
Des princes par advocas 9,

(1) Equipage, ordre, cortège, cérémonie.
(2) A leur disposition.
(3) Coys : — *quies*, repos.
(4) Jusqu'à ce que.
(5) Croist, accroissement, fortune.
(6) *Quietus* : tranquille, en repos.
(7) A la fin de leur campagne.—Souldée : paye du soldat.
(8) Estas : cour, prison des princes.
(9) C'est-à-dire par recommandation, par paroles trompeuses : Il faut voir ici un trait satyrique contre les parvenus de la cour de Charles VI. Chaque prince, quand il remplaçait le pauvre monarque, amenait avec lui ses partisans. Quand le roi mieux portant reprenait les rênes du gouvernement, les magistrats, les hauts dignitaires lui faisaient prendre pour ministres des hommes d'affaires intelligents, terreur des courtisans. Au surplus les bourgeois, depuis le règne de Philippe-le-Bel, surtout ceux qui se livraient à l'étude des lois et des questions de finance, arrivaient aux plus hautes fonctions : la monarchie et la France ne s'en trouvaient pas mal.

Digitized by Google

Si son fait n'y est congneu (1),
Pour demourer ès soulas (2),
Sans poursuir. Vertu, las (3) !
Avoit lors à tous pleu :
Adonc fut le bien sceu :
Lascheté fut mise au bas ;
Bon renom fut esleu,
Car ainsi l'ay je leu,
Par congnoissance en tout cas (4).
Prudence tenoit les las (5) ;
Que nuls ne fust déceus :
S'en fut le monde acreus (6),
Où trop a lieu de débas.
Ceuls ne s'enfuirent pas (7 ;

(1) Son mérite réel, son passé.

(2) Soulas : solations, plaisir, repos. C'est une allusion au succès des hommes de cabinet qui indigne les gens d'armes : la cour des comptes était peu populaire à la cour.

(3) — Poursuir : — courir les aventures guerrières comme les chevaliers.

(4) Expérience des hommes et des choses, allusion à quelques bons choix que faisait Charles VI, quand la maladie lui laissait du répit.

(5) C'est-à-dire que la prudence tenait ses lacets, prenait ses mesures de manière que nul ne fut déçu.

(6) Aussi le monde en fut plus riche de gloire, de bonheur, de force. On peut voir ici un souvenir de l'état de prospérité dans lequel Charles V laissa le royaume, et une allusion aux misères du règne de son successeur. Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Anjou, firent des choix déplorables. Leur ambition, leur avidité voulaient des valets plutôt que des ministres. Voir le récit du règne de Charles VI, par M. Henry Martin, tome V de son Histoire de France : — ses appréciations sont parfois rudes; mais elles sont l'œuvre d'une conscience honnête.

(7) Allusion aux déroutes diverses essuyées par les armées

Digitized by Google

Ains ne reculèrent pas ;
Es armes firent leur deu (1)
Pour ce nom orent ils nom Agas (2),
Bon renom, sans estre mas (3).
Des Roys furent pourveu (4) ;
Leur bien fut aperceu (5),
Et ne furent mie cas (6) ;
D'onneur furent receu ;
Des travaulx furent repeu
Jusques à leur droit trespas ;
Et orent par mon pourchas (7)
Des grans provinces treu (8),

françaises, aux batailles livrées contre les anglais dans les XIVe et XVe siècles. Ce reproche est injuste, car le nombre des morts aux journées de Courtray, de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt fut énorme : nos hommes d'armes incapables de discipline surent au moins mourir *pro patria*. Notons que Deschamps ne put assister à aucune de ces fatales rencontres.

(1) Leur devoir.

(2) Agas—ne faut il pas lire Agaths — αγατος : bon, brave à la guerre ? Froissart et ses contemporains disent souvent : des bons hommes, pour des hommes solides devant l'ennemi : — convenons que nous n'avons jamais ailleurs vu le terme d'Agath. Nous donnons notre supposition pour ce qu'elle vaut.

(3) Mat : battu, écrasé.

(4) Pourvus d'offices, de commandements, de gages.

(5) Leur mérite fut reconnu.

(6) Cas : c'est-à-dire, dépourvu de ressources, cassé, déchu.

(7) Pourchas : zèle, soin, recommandation.

(8) Treu: tribut, revenus. — Y a-t-il là une allusion à la vaillance de Philippe-le-Hardi, qui combattit bravement à côté de son père, le roi Jean, à la bataille de Poitiers? Il reçut, pour récompenser sa bravoure filiale, le riche duché de Bourgogne.— Son fils, Jean-sans Peur, au contraire, fit assassiner le duc d'Orléans et troubla le royaume par son ambition, ses trahisons et ses alliances avec l'Anglais.

Digitized by Google

Tant que leur bien est sieu ;
Dont pluseurs sont tristes et mas,
Qui les deussent ressembler,
Et par exemples exempler (1)
A leur grand resnom et gloire.
Mais je les voy dissembler
Et le bon renom embler (2)
De bataille et de victoire ;
Car ils veulent faire accroire
Que blanche brebis est noire (3).
Par bien boire et par jangler (4),
Par mentir et par flatter,
Cuident qu'om les doie croire.
Ja ne diront chose voire
Chascuns d'eulx cuide et espoire
Que plusieurs doient trembler
De leur mos ; pour leur vanter (5 ,

(1) Exempler veut dire, soit citer quelqu'un, soit le suivre comme exemple.

(2) Embler : voler.

(3) Si les vers annotés ci-dessus concernent Philippe-le-Hardi, nécessairement ceux-ci regardent le duc Jean-sans-Peur, qui trahissait la France et son roi en protestant de son patriotisme : mais les lignes suivantes paraissent faire rentrer cette sortie dans une vague généralité.

(4) Bavarder, tenir des propos, conter des histoires. — Deschamps fait ici le portrait de la jeune cour : il ne la flatte pas, il faut en convenir. Tant qu'il fut jeune et en faveur, il voyait les choses d'un œil moins sévère. Il n'en fut plus ainsi quand la disgrâce et la vieillesse l'eurent relégué pour toujours dans la chatellenie de Fismes. Au surplus, Froissard, le religieux de Saint-Denis, et Monstrelet sont d'accord avec lui pour blâmer les folies de ce temps.

(5) Mos, c'est-à-dire mots, gasconnades, bravades. Les fanfa-

Digitized by Google

Tels gens ne valent pas poire.
Dignes ne sont de mémoire,
Fors pour leur estat blamer.
Or les vueille ordonner
Raison et endoctriner ;
D'eulx vous compteray l'histoire.
Leur jeunesse démener
Veulent, et leur temps user,
Es délis, manger et boire,
Maupaier, assez acroire (1),
Eux polir com blanc yvoire (2) ;
Bien dormir et reposer,
Péchié de char aloser (3),
Faits de prudommes mescroire (4)
Dieu ne doubtent, ne prouvoire (5) :

rons de guerre, les matamores, les tranchemontagnes, ne sont-ils pas un peu de tous les pays et de tous les temps? Mais le poète n'aime pas le temps présent, qui ne l'apprécie plus.

(1) Maupaier : mal payer. — Assez acroire : prendre beaucoup à crédit, à promesse ? — On dit maintenant faire accroire, pour payer en paroles, faire de belles promesses. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne étaient connus pour ou ne pas payer leurs dettes, ou les payer le plus tard et le plus mal possible.

(2) Ces vers désignent les jeunes courtisans de Charles VI et des princes, parvenus aux plus grandes faveurs sans avoir fait la guerre : par exemple le sire de Montaigu, un des ennemis de Deschamps. V. notre édition de ses Œuvres inédites.

(3) Louer, apprécier, estimer. — *Los*, *laus*, *ad laudes*.

(4) Ne pas estimer, déprécier les exploits des prudhommes, c'est-à-dire des hommes d'expérience, des vieux capitaines, des anciens fonctionnaires. — La rancune de Deschamps est sans pitié : les infortunes du temps lui donnent beau jeu.

(5) Prouvoire : prêtre, presbytère. — Doubter : redouter.

Digitized by Google

Cuidier est en leur aumoire (1).
Maugréer et parjurer (2),
A tous villains gieux jouer,
A laidir, si comme j'espoire (3),
A bruire comme un tonnoire,
A batre et à menacier.
Ils se dorment grant matin ; (4)
Puis enquièrent du bon vin
Qu'ils se pourront avoir :
Ne leur eschappe lopin (5)
De perdriaulx, de connin (6),
Ne autre qu'on puist sçavoir,
Gras chapon, ne gras poucin.
Aux cours vont pour estre à fin (7)
De gras morsiaulx; c'est tout voir.
De là ne puelent mouvoir (8) ;

(1) Aumoire : armoire, magasin, ressource, habitudes. — Cuidier veut dire ici penser avec présomption, avec prétention; de là notre mot moderne : outrecuidance.

(2) Tempêter, renier Dieu.

(3) Laidir : injurier, outrager. On rencontre aussi dans les textes des XIIIe et XIVe siècles cette locution : dire laid à quelqu'un, pour lui adresser des insultes, des choses désagréables.

(4) C'est ce que nous appelons : dormir la grasse matinée. — Il y a dans ce portrait de la jeunesse efféminée de la cour de Charles VI des coups de pinceau assez curieux. On retrouve ces jeunes gentilshommes dans les raffinés de la cour des Valois, dans les marquis de Molière. Convenons-en, les XVIIIe et XIXe siècles ne les ont-ils jamais vus renaître.

5) Lopin : bon morceau, plat fin.

(6) Connin, connil : lapin.

(7) Aux cours : à la cour de princes. — Afin de : au but, à portée de.

(8) Puelent : peuvent.

Digitized by Google

Là se font ilz apparoir,
Là, où ils pignent le crin (2),
De draps de soie et d'or fin (2)
Sont vestus, de blanc, de noir,
Perles, fourrez à paroir (3).
Chascun semble un palazin (4);
Haquenée ont et roncin (5),
Blancs draps, mol lit, doulz coycin (6),
Où ils vont dormir le soir.
Plus s'aisent à leur povoir,
Que ne fist le roy Hutin (7).
Paresse est en leur chemin,
Et guères ne sont enclin

(1) Le texte porte : il pigne le crin. Crin : cheveux.

(2) Comme on le voit, ce sont déjà les costumes extravagants, qu'on verra reparaître sous Henri III et ses successeurs. L'histoire des modes est celle d'une roue qui tourne.

(3) Il faudrait : de perles.— Fourrez à povoir, c'est-à-dire : leurs vêtements sont garnis de fourrures autant qu'on en peut mettre.

(4) Paladin, comte palatin, officier des palais impériaux de l'Orient au début du xve siècle. Les hommes portaient de longs vêtements, des robes à queue. Voir les ouvrages d'Eustache Deschamps.

(5) Chevaux de parade, de tournois.

(6) Coussin, oreiller, traversin.

(7) Ce souvenir donné à Louis-le-Hutin n'est pas sans intérêt. Les poètes du moyen-âge s'occupent peu d'histoire, mais Deschamps fait exception ; comme nous l'avons déjà dit, c'est l'homme de la tradition. — Louis X, fils aîné de Philippe-le-Bel, surnommé le Hutin, né en 1289, roi de France en 1314, mourut en 1316. Son règne, bien court, fut une époque d'agitation et de troubles civils et extérieurs qu'il ne put conjurer : de là l'allusion ironique du poète.

Digitized by Google

A estrangiers recevoir (1).
Cure n'ont d'avoir voisin (2) ;
Mais trop convoitent l'or fin.
Bien d'autrui veulent douloir (3).
Tost ont donné un tatin (4)
A Gautier, ou à Martin (5),
Qui ne s'ose rémouvoir (6).
Lascheté me fait douloir,
Qui est aujourd'hui leur hoir.
Orgueil meult en leur moulin :
Douce chemise de lin (7)
Leur fait folour recevoir.
Folie fait son devoir,
De les mener jusqu'à la fin ;

(1) La noblesse de France était généralement généreuse; Des champs veut-il dire que la cupidité a perdu les mœurs hospitalières ?

(2) L'amour de l'or rend méfiant ; du moins n'est-ce pas là le sens de ce vers. — La cupidité joua un vilain rôle pendant la minorité de Charles VI.

(3) Envier, — se plaindre du bonheur d'autrui, — attrister le bonheur des autres.

(4) Tatin : coup.

(5) Ces deux noms désignent les gens de campagne, les vilains.— Allusion aux violences qui provoquèrent celles de la Jacquerie.

(6) Les paysans du Beauvoisis et de la Brie s'osèrent bien rémouvoir, mais ils furent écrasés à Meaux

(7) Ce passage confirme la tradition, qui fait remonter à la reine Isabeau de Bavière l'usage des chemises de lin. Il paraît que les jeunes élégants s'étaient empressés de suivre son exemple. Deschamps, homme de la vieille roche, devait porter la chemise de chanvre ou de laine.

Digitized by Google

Là leur broye tel commin (1),
Que, puis le temps de Merlin (2),
Ne pot nul tel temps veoir (3).
Je ne scay mais où seoir,
Fors au bas, sur le bacin (4).
Et encor plus me confont
Ce que chevaliers se font (5)
Pluseurs trop petitement,
Qui dix ou douze ans n'ont :
Et li autre à peine vont (6 ,

(1) Commin ? — Il est évident qu'il s'agit du châtiment des folies que se permet la jeune noblesse.

(2) Merlin. — Il s'agit du célèbre devin breton : Deschamps, dans ses ballades patriotiques, revient plusieurs fois sur ses prédictions annonçant la ruine de l'Angleterre ; — en fait, ce fut à celle de la France que le pauvre poète assistait dans ses vieux jours.

(3) Temps veut dire ici saison, circonstances, état de choses.

(4) Le bacin est le vase de nuit, placé au bas du lit, ou par terre. — Locution de dégoût.

(5) Les romans de chevalerie des XIIe et XIIIe siècles avaient, au début du XIVe, porté les modes chevaleresques au plus haut degré de faveur. Philippe-de-Valois et son fils Jean avaient la prétention d'être des chevaliers accomplis ; tout le monde voulait être chevalier, et le roi Jean conféra ce titre, à son avènement, à ses quatre jeunes fils et à quelques autres enfants de la haute noblesse ; néanmoins tout cela ne fut que mode, et la chevalerie était plus dans les romans que dans le monde réel. — C'est à cette époque que furent créés les premiers ordres de chevalerie ; en France, Jean II institua celui de l'Étoile qui vécut peu. Et Deschamps perd son temps à vouloir ressusciter des mœurs qui ne régnèrent pleinement que dans les poèmes chevaleresques.

(6) C'est-à-dire savent à peine marcher. — Dans notre siècle, après tant de révolutions, les choses n'ont pas changé ; les fai-

Digitized by Google

Cuy en est l'ordre donnent (1).
Et ne savent pas comment
Leur estat ordonneront (2),
Ne se telle ordre (3) pourront
Mener à fin honourablement,
N'à quel chief ils en vendront (4) :
Riens n'ont veu, ne ne verront.
Ainsi l'ordre se courront (5)
De donner si faitement (6).
Lors ès cours leurs demours ont,
Où gourmander les desront (7),
Pour y croupir longuement (8).
Car ceulx qui ne savent rien,
Revelent petit de bien (9)

blesses humaines datent de la création de l'homme et ne finiront qu'avec lui; jeune ou vieux, il n'est qu'un enfant, il lui faut des hochets.

(1) Cuy : à qui.— Cette relique de la langue latine, debout au XVe siècle, est digne de remarque. — L'ordre : l'ordre de chevalerie. — Donnent : ce mot est altéré pour la rime; il faut lire donné ; ou bien il faut lire : Cui, on est l'ordre donnant.

(2) Leur conduite.

(3) L'ordre de chevalerie et ses lois. — Le roi Jean créa un ordre de chevalerie, celui de l'Étoile. Ses lois n'avaient qu'un défaut, c'était de pousser la vaillance jusqu'à la folie.

(4) Chief : but.

(5) Se courront : se corrompt.

(6) Faitement : de cette belle manière, facilement.

(7) Gourmander : se livrer à la gourmandise. — Les desrompt les brise, les détruit.

(8) C'est le reproche que dans les XIIIe et XIVe siècles on adressait aux chevaliers qui restaient dans leurs châteaux au lieu d'aller combattre les Sarrazins, ou les païens du Nord : on leur envoyait des quenouilles.

(9) Ce passage n'a pas toute la clarté désirable : ne veut-il

Digitized by Google

Peulent pour peine et perir haire (1) :
Et pour ce li ancien,
Sarrazin, juifs, chrétien
Vouloient les cuers atraire
Du vaillant et les retraire (2)
Devers eulx par bon moien
De donner de plaisir faire
Et d'oneur, qui moult doit plaire
A tout prince terrien (3) :
Par ce peult garder le sien (4)
Et monstrer bon exemplaire
Aux jeunes, qui doivent traire
A proesce. Or, le retien (5).
Hector, le fort Troyen,
Judas, le Machabéen,
Charlemagne ne doy taire (6),

pas dire : Les gens qui ne savent rien ne peuvent guère montrer de bonnes qualités, quelque peine qu'ils se donnent? — Reveler signifie quelquefois : se révolter, répondre avec insolence. Dans ce cas cela voudrait dire : Les hommes sans éducation sont indisciplinés et ne peuvent presque rien faire de bon.

(1) Peulent : peuvent. — Haire : vêtement rude : au figuré, fatigue, gêne, torture.

(2) Retraire : retirer, attirer. — Il est curieux de voir Deschamps citer comme modèles les Sarrazins et les Juifs.

(3) Terrien : terrestre, de ce monde.

(4) C'est-à-dire que le prince, par de nobles procédés, des largesses, des marques d'honneur, peut attirer à lui de vaillants hommes qui sauvegarderont son honneur.

(5) Le lay de vaillance s'adresse-t-il à Charles VI? La fin de ce vers peut le faire supposer. — La maladie du roi date de 1392, mais elle ne finit qu'avec sa vie en 1422 : il eut de temps à autre des moments de lucidité, quelquefois assez longs.

(6) Ces noms figurent parmi ceux des preux qui commençaient

Digitized by Google

Salhadin, roy paien (1),
Qui furent de fort merrien (2)
Et de très puissant affaire (3),
A vaillance vouldrent traire (4) :
Encore y pert il bien (5).
Aux lasches furent contraire ;
Aux bons ne vouldrent desplaire ;
Ains furent en hault lien (6).
Les lasches fuient com chien
Reboutez en leur affaire.
Exemple en povons refaire
D'Auguste Cézarien (7) :

à remplacer dans le monde littéraire les héros des romans de chevalerie. Les neuf preux étaient Josué, David, Judas Machabeus, Hector, Alexandre, César, Arthur, Charlemagne et Godefroy-de-Bouillon.

(1) Les Croisés, en revenant en Europe, avaient fait la réputation de ce vaillant guerrier, et, comme toujours le peuple garde la mémoire des hommes d'épée, son nom était célèbre en France, comme celui du roi Richard en Palestine. Des hommes utiles, qui dit un mot ?

(2) De fort bois, de forte nature.

(3) C'est-à-dire très-puissants.

(4) L'auteur oublie que c'est Vaillance qui parle. — **Traire** : aller, diriger ses pas.

(5) Encore y paraît-il bien.

(6) C'est-à-dire en haute position : les grands fiefs, les hautes dignités furent donnés aux bons chevaliers attachés aux grands princes par le lien du serment. — Deschamps n'estimait que les bonnes lames : c'est par ce qu'il vécut dans un temps de guerres malheureuses pour la France.

(7) Les traditions impériales de l'ancienne Rome n'ont jamais péri dans le pays de Reims. D'ailleurs les beaux jours du règne d'Auguste firent oublier les tristes circonstances qui l'amenèrent et l'établirent.

Digitized by Google

Mais descongnoissance fault (1),
Qui fait celui, qui ne vault,
Approuchier de seignourie (2) ;
Le chetif esliève en hault
Et au vaillant cuer défault (3) ;
Dont mainte terre est périe,
Or s'avance flaterie,
Villenie, menterie,
Traïson vient en sursault (4),
Par derrier honeur assault,
Et nuist par sa jonglerie (5).
Je suis déserte et honnie.
Lasse ! vérité deffault :
Prudence n'est pas en sault (6) :
Toute noblesse m'oublie (7) :
Loyauté est endormie.
Et ne revendras tu mie,

(1) Descongnoissance : c'est-à-dire ignorance, démence, inexpérience, inintelligence. — Fault : se trompe.

(2) Allusion aux places, aux fiefs, donnés à des favoris sans mérite, aux parvenus, qu'on désignait alors sous le surnom injurieux de marmousets.

(3) Manquer, refuser son appui.

(4) Peut être un souvenir de l'assassinat du duc d'Orléans (1407), plus tard vengé par celui de Jean-sans-Peur.

(5) Jonglerie : bavardage, mensonge.

(6) Sault : ce mot est ici pour saillie, c'est-à-dire relief, premier plan, faveur.

(7) L'accusation est directe : dans ces temps malheureux, la noblesse française eut le tort de se partager entre les factions qui déchiraient la France. Les factions des Armagnacs et des Bourguignons amenèrent la guerre civile et ensanglantèrent Paris et les provinces

Digitized by Google

Congnoissance, en droit bersault (1)?
Certes c'est grant défaut
De ce que tout se varie (2).
Dieux désormais me consault (3),
Puisque les bons ont l'assault (4).
(Je ne vueil plus estre en vie) (5)
C'est ce qui les cuers leur fault (6).
Et que feront li vassault
A la chière acouardie (7)?
Ils feront peu, quoy qu'on die (8).

(1) Ce n'est pas par hasard que Deschamps reproduit sans cesse les mots Congnoissance et Descognoissance, c'est-à-dire bon sens et folie, intelligence et inintelligence, expérience et inexpérience. Nous persistons à voir dans ces locutions une allusion à la maladie de Charles VI : mais depuis son premier accès (1392), il passa ses jours dans une alternative de crises violentes et de moments de calme. Quand il était mieux, on le faisait assister au conseil pour autoriser de sa présence les décisions qu'on y prenait sur les affaires de l'État.

(2) Bersault : berceau, point de départ, source.

(3) Dieu me conseille!

(4) Deschamps est du parti de ceux qui ne sont pas en faveur ; du reste les misères de la France prouvent qu'elle était mal gouvernée.

(5) Heureusement que Vaillance a eu le courage de laisser passer les mauvais jours. Après Azincourt, vinrent les victoires de Jeanne d'Arc, l'expulsion définitive des Anglais sous Charles VII, et sous Louis XI, la fin de cette puissante maison de Bourgogne qui pouvait nous faire tant de bien et qui nous fit tant de mal.

(6) Fault : c'est-à-dire leur fait défaillir.

(7) Deschamps, menu gentillâtre, a peu de foi dans la bravoure et le patriotisme des vilains.—Voyez cependant la vaillance des Gantois (1380-1385).

(8) Ce furent cependant les gens des communes qui vainquirent à Bouvines. — Charles V leur emprunta ses soldats

Digitized by Google

Par ce sera en partie
La terre, dont il ne chaut
En la queste Galhaut (1),
En peu d'eure anéantie (2) :
Pouvoy, qui a droit guerrie (3).

réguliers, et ces braves gens firent bien. Sous Charles VI, la lutte commencée sous le roi Jean se renouvela : chacun connaît l'insurrection des Gantois; si elle eût triomphé, elle gagnait toute la France et la bourgeoisie arrivait au pouvoir.

(1) Que veut dire ce vers? Le mot Galhaut est-il modifié dans sa désinence pour le besoin de la rime? Le poète accuse les vassaux, c'est-à-dire les seigneurs qui relèvent du suzerain, ou les vilains et bourgeois qui relèvent des seigneurs, de manquer de courage et de patriotisme. Aussi la France, dont ils ne se soucient, sera-t-elle en peu d'heures anéantie : voilà pour le sens général. Mais que veulent dire les mots : la queste Galhaut. — On distinguait alors la Bretagne en deux parties : la Bretagne Bretonnante et la Bretagne Gallot. Cette dernière était la Bretagne française. — V. Hist. de France, H. Martin, t. V, p. 63. V. aussi le Barzaz Breiz, de M. de la Villemarqué, membre de l'Institut. — Le nom de Gallaoned paraît désigner les hommes qui ne savaient pas le Breton, les étrangers à la Bretagne, les Français. Gallo, Gallot, Galhaut serait le singulier de Gallaoned. — Pendant tout le XIVe siècle, la guerre civile étrangère divisa la Bretagne : à diverses reprises, des bandes de Bretons vinrent dévaster tout notre territoire. Quelques termes bretons purent devenir populaires sur notre sol. — La queste Galhaut peut signifier les campagnes entreprises pour secourir ou pour ravager la France. — Dans les Œuvres de Deschamps, nous avons donné quelques ballades relatives aux dévastations commises par les compagnies bretonnes jusqu'en Champagne et en Lorraine. — Que le lecteur lise et juge.

(2) Cette prédiction faillit s'accomplir : Jeanne d'Arc et Dunois la firent échouer.

(3) Toutes les mauvaises passions étaient sous les armes dans la guerre de Cent-Ans.

Digitized by Google

Délit prouesce retault (1);
Déduit en son hostel ault (2);
Trop a honeur dépérie (3)
Et brassié povre boulie (4),
Tant que tout homme détrie (5).
Je n'ay mais bon séneschaut (6),
Ne pour moy louer hérault (7);
Si lo bien que je desvie (8).
Ci finirai ma clamour (9
En langour,
En misère, et en fréour (10),
En angoisse et en tristesce,
Puisque je pers la savour (11)
De valour,

(1) Retault pour retolt, de retolter, enlever. — Délit veut dire ici plaisir.

(2) Déduit, c'est-à-dire plaisir. — Ne faut-il pas lire : l'ault, c'est-à-dire l'a, la possède, la renferme.

(3) Il faut lire : dépéri.

(4) Et prépare pauvre bouillie, potage des enfants, c'est-à-dire éducation.

(5) Le texte porte décrie ou détrie. — Décrier voudrait dire déprécier. — Détrier aurait ici le sens de détruire, déprimer.

(6) Sénéchal, gouverneur de province.

(7) Hérault d'armes, trompette de tournois.

(8) Si lo bien. — Il faut lire : Si je loe bien, c'est-à-dire: aussi suis-je d'avis.— Desvier : mourir, sortir de la route, s'exiler.

(9) Ce lai est le cri de douleur de la patrie lasse de ses misères. Si Charles VI et son frère n'eussent pas eu une jeunesse irrégulière, ils n'auraient pas été l'un malade, l'autre assassiné, et la France n'aurait pas eu à subir des jours de honte et de malheur.

(10) Fréour : frayeur.

(11) Savour ; saveur, goût.

Digitized by Google

De puissance et de vigour,
Dont je fu jadis Dieuesse (1)
Et droicte gouverneresse.
Pour quoy est ce (2) ?
Avisez y, grant seigneur (3) !
Faictes travailler jeunesce
A poursuir en aspresse (4) :
Trop se blesse (5)
De demourer à séjour (6).
Vueillez par vostre douçour
Et tenrrour (7),
Moy remettre en votre tour
D'onneur et de gentillesce (8),
Et bouter hors la puour
Et l'orrour (9)
Plaine de mauvais odour.
C'est la pareceuse asnesse (10),

(1) Dieuesse : déesse. Il est curieux de voir comment les mots se forment.

(2) Deschamps était homme à faire la question en pleine cour. — Voir les 2 volumes que nous avons consacrés à ses Œuvres.

(3) De qui s'agit-il ? Un grand seigneur pour Deschamps doit être Charles VI, ou au moins son frère le duc d'Orléans, ou bien encore un de ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, tour à tour régents de France.

(4) C'est-à-dire : à être poursuivant d'armes et à chercher les rudes aventures : les occasions ne manquaient pas.

(5) Se fait tort.

(6) Rester dans les châteaux dans la molle oisiveté.

(7) Tenrrour : tendresse, affection.

(8) Gentillesce veut dire ici noblesse.

(9) Horreur.

(10) Asnesse doit signifier ici ignorance.

Digitized by Google

Lascheté : couppez la presse (1),
Hardiesse (2)
Des vices, qui font rumour (3).
Ainsi ramenrrez prouesse,
Qui vous sera vraie hostesse (4),
Et noblesse ;
Feront à vous leur emour (5)
Cy fine le Lay de Vaillance.

—

(1) Couppez : C'est-à-dire tranchez, met en pièces. — La presse : la foule.

(2) Il faudrait : la hardiesse, c'est-à-dire l'audace, l'impudence.

(3) Rumour, veut sans doute dire ici grand : bruit dans le monde. — Sous Louis XI on disait : avoir le bruit, pour être à la mode. V. Œuvr. Coquillart.

(4) Hostesse veut dire ici la personne que l'on reçoit.

(5) A vous : c'est-à-dire avec vous.

Digitized by Google

MAISON OU DUT NAITRE

LE BIENHEUREUX JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes.

LECTURE

De M. l'Abbé CERF, membre titulaire

De toutes parts, vous le savez, Messieurs, on élève des statues aux grands hommes que la France a produits ; les maisons où ils reçurent le jour partagent l'honneur qui s'attache à leur nom, les villes les montrent avec orgueil et les conservent avec le plus grand soin. Vous connaissez tous celles où naquirent Pluche et Colbert. Comment se fait-il que le berceau d'un des citoyens les plus célèbres de la ville de Reims, celui du bienheureux J.-B. de la Salle, fondateur des frères des Ecoles chrétiennes, soit demeuré jusqu'ici inconnu et par conséquent sans honneur ?

Ce bienfaiteur des classes pauvres appartenait cependant à l'une des familles les plus respectées de cette ville. L'histoire aurait dû conserver le souve-

Digitized by Google

nir de tout ce qui se rattachait à sa naissance et à sa vie. Il n'en a pas été ainsi.

Messieurs, les peuples se révoltent souvent contre leurs bienfaiteurs, même lorsqu'ils font l'œuvre de Dieu ; et ici pour être vrai, il faut avouer que, dans l'origine, la ville de Reims a été pour J.-B. de la Salle une mère injuste et cruelle. Ce n'est que loin d'elle qu'il a pu développer l'œuvre qui a pris naissance dans nos murs.

Mais l'Eglise a su apprécier les vertus de J.-B. de la Salle. Depuis longtemps elle cherche à lui rendre les honneurs dus à la sainteté de sa vie. Les enfants de ce vertueux fondateur recueillent de tous côtés les témoignages nécessaires pour obtenir sa canonisation. Ils connaissent toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie : une seule chose jusqu'ici leur a échappé, ils ignorent la maison où il reçut le jour.

Je crois, Messieurs, avoir découvert cette maison, je n'ose pas cependant l'affirmer d'une manière positive ; voilà pourquoi je vous soumets le fruit de mes recherches, afin que vous puissiez apporter votre concours à la découverte d'un point qui intéresse l'histoire de Reims. Je vous demande pardon par avance de l'aridité du travail que je vous apporte. J.-B. de la Salle a dû naître dans la maison de la Cloche, rue de la Chanvrerie, aujourd'hui rue de l'Arbalète, n° 4. Ce serait un fait absolument certain, s'il existait un titre attestant qu'en 1651, année de la naissance du bienheureux, Louis de la Salle son père habitait cette maison. Or ce titre n'a pas encore été découvert, j'en ai trouvé un cependant qui n'est postérieur que de quelques mois. C'est un

Digitized by Google

codicille de 1652, de Barbe Coquebert mère de Louis de la Salle dans lequel on voit qu'alors celui-ci habitait la maison de la Cloche rue de la Chanvrerie.

« Aujourd'huy, septiesme jour de décembre mil » six cens cinquante-deux, environ une heure de » relevée, les notaires royaux héréditaires à Reims » soubsignez, ayans esté mandez de la part de da- » moiselle Barbe Coquebert vefve de feu honorable » homme Lancelot de la Salle vivant bourgeois dudit » Reims, se seroient transportés au logis de la dite » damoiselle, où estans, auroient trouvé ladite da- » moiselle couchée malade, dans un lict, dans une » chambre basse de la maison en laquelle elle de- » meure saine d'esprit, et d'entendement comme par » l'inspection de sa personne et ses paroles il est » apparu auxditz notaires ; laquelle nous auroit dit » qu'elle a faict testament soubz seing privé, le neu- » viesme mars mil six cens quarante-huit, lequel elle » veut avoir lieu et sortir effect en la forme qu'il » est fait, et en adjoutant par forme de codicil elle » veult et entend que la maison en laquelle elle » demeure, size audit Reims rue de la Chanverie, » apellée la maison de la Cloche, tenure, pourpris » et dépendance, avec les pressoirs et ustancilz en » dependans, placques de fer pierre à eau et ta- » bleaux qui sont es cheminées de la maison, soit » et appartienne a honnorable homme Simon de la » Salle son fils, bourgeois dudit Reims, pour le pris » et somme de quinze mil livres tournois qu'il sera » tenu de représenter après le décez de la dite damoi- » selle pour estre partagé à condition que la dite » maison tiendra lieu de propre et *naissanc* audit

Digitized by Google

» sieur de la Salle son fils entièrement, priant ladite
» damoiselle Messieurs ses autres enfants avoir
» pour agréable son intention, désirant ladite da-
» moiselle que noble homme Me Louis de la Salle
» son fils conseiller du Roy nostre sire au siége
» présidial dudit Reims, ait la jouissance pendant
» neuf ans continuelz à compter du jour du décez
» de ladite damoiselle de la portion de ladite mai-
» son occuppée tant par ladite damoiselle *que ledit*
» *sieur Me Louis de la Salle*, à charge d'en payer
» loyer audit sieur Simon de la Salle sur le taux
» et comme il sera arbitré par honnorable homme,
» Jean de la Salle bourgeois dudit Reims oncle
» commun.

» A donné et laissé à André Maubailly son servi-
» teur la somme de deux cents livres tournois, outre
» les autres deux cens livres tournois légués verbal-
» lement audit Maubailly par ledit feu sieur de la
» Salle, qui fera en tout quatre cens livres tournois,
» à luy bailler lorsqu'il prendra estat de mariage
» ou autre estat, à la condition qu'il ne pourra pré-
» tendre ny espérer aucun gaiges ; laquelle damoi-
» selle Cocquebert a dit et déclaré que ledit feu sieur
» de la Salle son marit a pour esgaller ledit sieur
» Simon de la Salle et monsieur Fremin son gendre
» au mariage donné audit sieur Me Louis de la Salle,
» délivré deux contracts de constitution de rente
» ausditz sieurs Simon de la Salle et Fremin portant
» chacun cent cinquante livres tournois en principal,
» l'une deue par Anthoine Morté et sa femme de-
» meurant à Reims, et l'autre deue par Me Charles
» Guiotin, de laquelle rente deue par ledit Guiotin
» il y a moitié de remboursé que lesditz sieurs Fre-

Digitized by Google

» min et Simon de la Salle ont touché et d'aultant
» qu'ils n'ont aucun transport desdites rentes ladite
» damoiselle a creu estre obligée d'en faire cette
» déclaration et veult qu'elles appartiennent aus-
» ditz sieurs Fremin et Simon de la Salle pour ce
» que elles leur ont esté baillé au lieu de deniers
» ensemble les arrérages qui en sont deulz.

» Tout ce que dessus ayant été lu et relu, ladite
» Coquebert a dit telle estre sa volonté etc... (1)»

Signé VISCOT ET ROGIER.

(1) « Le 12 février 1653 les sieurs Louis de la Salle et An-
» thoine Fremin ont approuvé et accepté le codicille ci-dessus.

» Le 22 janvier 1654 le sieur Louis de la Salle confesse avoir
» été payé des cinq mille livres que lui devait son frère Simon
» sur le prix de ladite maison.

» Le 26 juin 1653 les époux Fremin confessent avoir reçu
» leurs 5000 livres.

» 2 juillet 1660 :

» Echange par lequel Simon de la Salle abandonne à M. Louis
» de la Salle conseiller du roy... une maison sise au marché
» aux draps ayant issue à la ruelle aux Craux... tenante à la
» vefve Michel Lallemant et les sieurs du chapitre de Saint-
» Symphorien et la moitié d'une maison qu'il partagera avec
» ledit sieur Simon de la Salle rue de la Chanverie on pend pour
» enseigne la Cloche ainsi qu'elle se comporte.

» En contre échange le sieur Louis de la Salle a rendu et
» délaissé audit Simon une cense consistant en une maison sise
» à Tainqueux, vivier, bois... tenant aux vefve et héritiers de feu
» Gérard Colbert sieur du Mont Saint-Pierre et les terres et
» prés dépendant de la dite cense.

» 31 may 1664 :

» Acte par lequel M. Louis de la Salle conseiller du roy... vend
» cedde pour toujours à honorable homme Simon de la Salle
» son frère le 1|2 par indivis d'une maison sise rue de la Chan-
» verie ou pend pour enseigne la Cloche auquel acheteur ap-
» partient déjà l'autre moitié de ladite maison. La vente faite
» moyennant 7500 livres tournois. » Titres de propriété de la
maison.

Digitized by Google

D'après cette pièce authentique il est certain qu'en 1652, 18 mois après la naissance de J.-B. de la Salle, son père Louis de la Salle et sa mère Nicolle Moët, habitaient la maison qui nous occupe. N'est-il pas plus que probable qu'ils l'habitaient déjà en 1651 ?

Louis de la Salle s'était marié en 1650, sa mère Barbe Coquebert était veuve alors ; tout porte à croire qu'il était resté avec elle. Alors s'explique la clause du codicille portant que la maison appartiendra à Simon de la Salle l'aîné, mais que Louis en conservera la jouissance pendant neuf ans à partir du décès de la testatrice.

Pourquoi cette faculté donnée au second fils de Barbe Coquebert, sinon en reconnaissance de ce qu'il est resté avec sa mère, et peut-être aussi parce que, dans l'espérance de demeurer encore longtemps avec elle, il aurait fait des dépenses dans la maison lors de son mariage avec Nicolle Moët. Ce ne sont là, je le sais, que des suppositions ; mais il me semble plus facile de les admettre, que de prétendre que Louis de la Salle lors de son mariage aurait quitté sa mère, se serait établi dans un hôtel en rapport avec sa position de fortune et sa dignité de conseiller au siége présidial et royal, puis, que quelques mois après, il aurait quitté cette maison pour venir habiter avec sa mère. Cet hôtel, alors comme maintenant, était très vaste, il était placé près du Palais-Royal ; Louis de la Salle devait y trouver plus convenablement qu'ailleurs un logement digne de lui.

Mais alors, disent ceux qui ont intérêt à connaître ce qu'il y a de fondé dans cette opinion, pourquoi J.-B. de la Salle a-t-il été baptisé à l'église Saint-

Digitized by Google

Hilaire ? La maison de la Cloche étant plus rapprochée de Saint-Pierre-le-Vieil devrait être de cette paroisse. Elle ne l'était pas cependant ; j'aurais bien voulu prouver cette nouvelle assertion par des documents positifs ; mais ni les archives, ni les plans, ni les auteurs ne donnent rien de concluant à ce sujet. J'ai donc compulsé les registres de la paroisse Saint-Hilaire, et je trouve à la date du 30 avril 1651 l'acte de baptême de « Jehan-Baptiste, fils de monsieur Louys de la Salle, conseiller du roy au siége présidial et damoiselle Nicolle Moët, nommé par Jehan Moët, écuyer seigneur de Brouillet et conseiller audit siége, et damoiselle Perette Lespaignol sa femme. » A la date du 2 février 1658, je trouve également celui d'une de ses sœurs : « Marie-Anne, fille de monsieur Louys de la Salle, conseiller du roy au siége présidial et damoiselle Nicolle Moët : nommée par Nicolas Moët et damoiselle Lespaignol sa femme. » Il est permis, je crois, d'en conclure que cette maison dépendait de la paroisse Saint-Hilaire, puisque, en 1658, les titres de la maison en main, je puis prouver qu'alors Louis de la Salle et Nicolle Moët sa femme, demeuraient rue de la Chanverie, à la maison de la Cloche. En effet, aussitôt la mort de Barbe Coquebert, le 12 février 1653, ses enfants Simon de la Salle, Louis de la Salle, Anthoine Fremin, époux de Marie de la Salle, se réunirent et acceptèrent le codicille de leur mère. En 1660, le 2 juillet, Simon de la Salle cède à son frère Louis la moitié de la maisonde la Cloche, contre une cense sise à Tainqueux, et il y demeure jusqu'en 1664. Ce n'est que le 31 mai de cette année qu'il vend, cède pour toujours

Digitized by Google

à honorable homme Simon de la Salle son frère, la moitié par indivis de la maison de la Cloche qu'il avait acquise en 1660.

C'est donc dans cette maison, très-probablement, que le Bienheureux de la Salle a passé ses premières années.

Si mon assertion est vraie, Messieurs, la maison de la Cloche devient à jamais célèbre. Il est bon alors d'en connaître l'historique et la description.

Cette maison porte elle-même la date précise de sa construction : le millésime de 1545 se lit au-dessus de la porte d'entrée. Elle fut construite par Henri Choilly, marchand à Reims (1), sur l'emplacement de celle qu'il avait achetée en 1544 (2) à Hubert

(1) Henri Choilly fut député des Etats de Reims en 1556.
(Varin, Archiv. législ. 1 part. 897.)

Henri Choilly rend compte des deniers communs (compte partiel de réquisition de vin), pour vin conduit au camp devant Beaulieu, 1528-29. (Archiv. législ. statuts, 1er vol., 686.)

« Ce même Henri Choilly, et 12 bourgeois praticiens et mar-
» chands d'icelle ville, demandent et obtiennent de jouer ou faire
» jouer le saint mystère de la Passion à leurs frais et despens,
» périls et fortunes, pourvu toutes fois que les suppléants feront
» jouer ledit mystere bien et honnestement tant à l'honneur de
» Dieu, de la ville, que à l'exemple du peuple, de manière que
» scandalle n'en puisse venir ni deshonneur à la ville. »

(2) « Supplie humblement H. J. Choilly, marchand, demeu-
» rant à Reims,... comme à luy compétent et appartenant deux
» maisons contigües et joignans l'une de l'autre, assises en la rue
» de la Chanvrerie près le marché aux blés tenant à M. Simon
» Hennequin et à Jehan Cacoiget, lesquelles il veult et espère
» reediffier et construire du neuf en une seule maison, pourquoy
» faire lui est expédient et de grande nécessité conduire la
» laresse de devant d'icelle respondant sur la rue à droite ligne
» du pont et devant l'une d'icelle maison appelée la *Cloche*,

Digitized by Google

Féret de Montlaurent (1). Le terrain était autrefois occupé par de vastes magasins où l'on remisait le lin et le chanvre. Cette rue (étant le centre de ce commerce) portait primitivement le nom de *Sacqs* de la Hérisanderie.

» jusques à la porte de l'autre maison. En quoi faisant il ne fera
» aucune nuysance aux voisins ni au public. Mais sera totalement
» pour la décoracion de la dite ville et rue. Ce considéré,
» Messieurs, il vous plaise permettre au suppliant de pouvoir
» faire conduire l'ouvraige et larresse qu'il entend faire prendre
» à droite ligne du devant de ladite maison de la *Cloche*, et
» et icelle faire conduire jusques à la grand porte de l'aultre
» maison qui porte en longueur depuis l'arreste de ladite *Cloche*
» jusques à ladite porte 32 pieds 3|4 et de largeur 10 pieds avec
» une petite vers les Vertz Mallets qui a de longueur 7
» pieds et 1|2 et de largeur à l'un des 2 bouts 3 pieds 3|4, à
» l'autre boult 3 pieds 1|4. »

Buffet, 1, p. 268.

La permission est accordée audit Choilly. p. 271.

(1) « Le 2 Mai 1544, Hubert Féret, escuyer, sieur de Mont-
» lorent, vend à Henry Choilly, marchand à Reims, une maison
» sise au marché la chanvre tenant à la maison des Vertz Mal-
» lets appartenant... et à une ruelle conduisant au marché aux
» chevaux, d'aultre part. Ce présent vendaige fait moyennant la
» somme de 2,250 fr. tournois pour le marché principal payable
» en 3 paiements.» *Archives administ.*, t. I. p. 104.

A l'occasion de ce marché, deux suppliques sont adressées à Messieurs les échevins de la ville :

« Supplie Henry Choilly, marchand, demeurant à Reims, il
» soit en voye et délibère de bastir et esdifier en une maison à
» lui appartenant assise audit Reims, en rue de la Chanvrerie,
» tenant à une maison appartenant à MM. Symon Hennequin,
» appelée les Vertz Mallets d'une part, et aux hoirs (héritiers)
» Claude Chatault d'autre part, et icelle reediffier de neuf ; mes-
» mement devant icelle respondant sur ladite rue de la Chan-
» vrerie auquel il y a ung partaige qui se retyre de dans ladite

Digitized by Google

Au XIVe siècle, ce commerce prit un grand accroissement; les toiles rémoises rivalisèrent avec celles de Flandre; alors elle prit le nom de la *Chanvrerie.* Plus tard, des ménestriers s'y établirent et lui donnèrent leur nom vers 1636. A côté de cette maison se trouvait l'hôtel de la Cloche.

« En 1608, le 26 Septembre, la moitié de cette » maison de la *Cloche*, sise audit Reims, rue de la » Chanvrevrie, habitée par Gérard Legros, marchand » à Reims, fut adjugée à Jehanne Cachette, femme » de maistre Nas Boulet, receveur en l'élection de » Reims, moyennant la somme de 4008 tournois en » principal et 22 fr. 10 sols en frais de ladite adju- » dication, plus 300 fr. pour les espeingles. »

Cette moitié consistant en « ouvroir, cuisine, » chambre basse, chambres hautes, greniers, court, » celier, cave, lieu et pourpris.... était assise en la » Seigneurie foncière Mgr l'Archevêque, et chargée » des frais du saint sacre des Roys.

» Elle fut acquise le 4 Avril 1609 pour honorable » homme François de la Salle, bourgeois de Reims (1)

» maison d'environ huit pieds plus que la maison dudit Henne- » quin et rend par ce moyen ladite place difforme et aussi lay » est expédient en faisant son bâtiment retirer ladite porte sur » ladite rue jusques à l'endroit du coing de la maison » d'icelluy Hennequin.... Par ce moyen ladite rue et place sera » pour la décoracion de la ville. »

(1) « Acquisition pour honorable homme François de la Salle, » Bourgeois de Reims, contre demoiselle Jehanne Cachette, » femme de Nicolas Boulet, receveur des tailles.... de la moitié » de la maison de la *Cloche*.... moyennant ladite moitié en » principal 4008 fr. tournois et 22 fr. 10 sols pour les frais de » l'adjudication que ladite venderesse a reçu comptant en pièces

Digitized by Google

» contre Jehanne Cachette. Une autre partie est ac-
» quise pour le même François de la Salle contre
» demoiselle Roze Noël, veuve de feu Jacques Godi-
» not, le 3 May 1609 (1).

» A la mort de Lancelot de la Salle, sa veuve,
» Barbe Coquebert, par un codicille du 16 Décembre
» 1652, donne sa maison à Simon de la Salle son fils,
» pour une somme de 15000 livres tournois payables
» après sa mort, à la condition que Louis de la Salle
» son autre fils en aura la jouissance pendant 9 ans
» (Revoir le testament ci-dessus).

» Ces dispositions ne furent pas changées, car en
» 1653 nous trouvons un écrit par lequel Simon de
» la Salle reconnaît devoir, à M. Louis de la Salle son
» frère, 5,000 fr. pour sa part de la maison de la
» rue de la Chanvrerie, à l'enseigne de la *Croix-*
» *d'Or*, appelée communément la *Cloche* (2). »

» de 16 sols et pistoletz d'Espaigne ; plus 300 fr., en tout 4330 liv.
» 10 sols. »

(1) « Acquisition pour honorable homme François de la Salle
» contre demoiselle Rose Noël, veuve de feu Jacques Godinot,
» demeurant audit Reims de la moitié de la maison de la *Cloche*,
» sise à Reims, rue de la Chanvrerie, moyennant ladite moitié en
» principal 4008 fr. tournois, 28 fr. tournois pour les esplingues
» de ladite dame Roze Noël et 14 fr. tournois en argent que j'ay
» donné à Jehan Godinot, fils de ladite Roze Noël.... 4050 fr.
» somme totale 8330 livres 10 sols. »

(Titres de propriété de la maison).

— 1636, 5 Août : Quittance de Jean de la Salle à son frère Lancelot de la Salle pour sa part au total de la maison de la *Cloche*, sise rue des Ménestriers ou de la Chanvrerie.

(2) Dans cette rue de la *Chanvrerie* se trouvait un hôtel très célèbre appelé la *Cloche*, la *Cloche perse*, où se vendait du Chanvre. Nous en parlons parce qu'il est souvent dit dans

Digitized by Google

Il promet de lui payer 250 fr. de rente annuelle et perpétuelle.

En 1660, le 2 Juillet, Simon de la Salle céda une partie de cette maison à Louis de la Salle, où demeurait alors Jean Noiron (1), marchand drapier, et en 1664 Simon la rachète de nouveau à Louis de la Salle.

Cette maison fut vendue plus tard à Denis Savy, sieur de Rosnay, conseiller du roi, par Anne-Louise Croisel-Desnoyers, veuve de Louis de la Salle, sieur D'Etang. Nicolas Hurtault, conseiller du roi, en fit l'acquisition le 21 Avril 1738 pour la somme de 23,100 fr.

« Alors cette maison se composait de trois corps » de logis, dans l'un desquels demeurait Denis Savy, » un autre était occupé par un sieur Bonnettraine et » l'autre par Louis Gaillard, cabaretier. »

Il y avait donc là une auberge, c'est apparemment ce qui explique le nom de la *Cloche* donné cette maison, remplacé plus tard par celui de *Croix-d'Or*.

La famille Hurtault fut en possession de cette demeure jusqu'à la Révolution. En 1790, un Hurtault, professeur ès-droit, était maire de la ville pendant la royauté constitutionnelle.

La façade de ce bel hôtel est aujourd'hui défigurée par les enseignes et les boutiques des marchands

les archives qu'une partie de cette maison fut ajoutée à celle que nous décrivons.

(1) Noiron (Jean), marchand drapier. Arch. législ. 2e part., statuts, 2e, vol. 391.

Digitized by Google

qui occupent son rez-de-chaussée. Au-dessous du premier étage règne une large frise ornée de trophées militaires parmi lesquels se trouve un écusson mutilé. Entre deux des fenêtres du premier étage, on remarque une niche profonde soutenue par une console et couronnée par un dais en pierre; la statue qu'elle abritait a disparu.

Sur les pieds droits de la porte d'entrée sont deux statues de grandeur naturelle, terminées en gaîne. A gauche, c'est un homme nu portant une longue barbe. A droite c'est une femme également nue portant en sautoir une large chaîne ou une courroie. Elles sont connues à Reims sous le nom d'Adam et d'Eve; pour quelle raison? je l'ignore. Serait-ce l'absence de vêtement qui les aurait fait ainsi désigner? il y aurait alors dans le monde bien des figures de nos premiers parents. Je serais plutôt porté à croire qu'elles sont un souvenir d'Adam le Limier (1), célèbre marchand de lin du XIVe siècle, à Reims On y aurait joint le souvenir de notre première mère, qui est souvent représentée, au XIIIe et XIVe siècles, filant une quenouille, d'où est venu ce dicton : « Quand Adam béchait et qu'Eve filait, où étaient les gentilshommes? »

L'intérieur de l'hôtel est moins remarquable que la façade. Il est de trois époques différentes.

La partie de gauche en entrant est de 1560; le millésime est gravé sur la pierre.

La partie de droite est plus récente : elle a été cons-

(1) Adam le Limier en 1328-1330.
Arch. adm., t. 2, p. 541, 609.

Digitized by Google

truite par François de la Salle en 1632, comme l'indique une pierre sur laquelle on lisait autrefois: 1632, cette pierre a été posée par Luc d'Urtubie, mestre des requestes de la maison de la reine-mère.

Dans cette portion de la maison on découvre une élégante tourelle, à escalier tournant: elle est à trois étages, flanquée de contreforts en pierre entre lesquels sont ménagées des ouvertures. Sur une des marches on voit *15. S. B. 83, au temps des Processions.* M. Tarbé pense que ce sont les processions de la Ligue, mais P. Cocquault nous apprend que ce sont les Processions blanches qui eurent lieu l'année de l'entrée de Louis de Guise à Reims comme archevêque. Ces Processions étaient tellement admirables, dit J. Pussot, «que plusieurs gros catholiques et froids en dévotion furent alors eschauffez et affectés en icelles.»

En terminant cette lecture, permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer un désir. Si l'Académie reconnaît la valeur des preuves que je viens de présenter, ne pourrait-elle pas prendre l'initiative de faire poser une tablette de marbre, sur la maison de J. B. de la Salle? L'Institut des Frères, j'en ai l'assurance, se chargera volontiers de toute la dépense.

Des recherches sérieuses avaient été faites à l'époque du sacre de Charles X, pour découvrir cette maison.

Monsieur de Brimont, alors Maire de Reims, avait le désir de restituer aux monuments de la ville les inscriptions détruites par le temps; de réunir dans les salles de l'hôtel-de-ville les portraits originaux des Rémois célèbres et de faire connaître

Digitized by Google

par des indications les maisons où ils étaient nés.

L'arrivée du roi à Reims parut à M. le Maire l'occasion de réaliser ce projet. Il chargea de ce soin la commission des archives, créée par lui le 22 Février 1822. Elle se composait de M. de Brimont, président, et de MM. Griffon, Jacob-Kolb, Lacatte-Joltrois, J.-B. Grassière, secrétaire,

En peu de jours, les désirs de M. le Maire furent exécutés. Du 20 au 26 mai, on vit de nombreuses plaques de marbre posées dans Reims, indiquant l'emplacement de la Porte-Bazée, de la porte aux Ferrons, de la maison où l'on croit que descendit Jeanne-d'Arc et sa famille au sacre de Charles VII, des maisons qui virent naître Pluche et Colbert. Les fontaines publiques reçurent le nom des hommes illustres de Reims, le nom de Bergier (Temple), de Thierry-Ruinart (St-Bernard), de Marlot (Anjou), de Féry (Minimes), de Pouilly (Augustins), de Clicquot-Blervache (Orphelins), de Frémin (Bonne-Semaine), de Talleyrand (Boucheries).

La commission désirait vivement placer une inscription sur la maison de J.-B. de la Salle : il lui fut impossible de découvrir cette maison.

Depuis les Frères des écoles chrétiennes et la commission chargée du procès pour la béatification de J.-B. de la Salle, firent de nouvelles recherches, mais ce fut toujours en vain (1).

(1) Une plaque commémorative a été placée sur le mur de la maison, n° 4, rue de l'Arbalète, par les soins des Frères des Ecoles chrétiennes, quelques mois après cette communication faite à l'Académie.

Digitized by Google

LE CARDINAL DE BOUILLON

BALUZE, MABILLON ET TH. RUINART

DANS L'AFFAIRE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA MAISON D'AUVERGNE

Par M. LORIQUET, Secrétaire général.

Depuis quelques années, l'Académie de Clermont-Ferrand a marqué sa place entre les sociétés savantes par des publications d'intérêt local d'une haute portée. L'impression des œuvres complètes de Gerbert est toute récente ; celle de plusieurs cartulaires l'avait précédée, accompagnée de notes préliminaires, de tables des personnes et des lieux, de tout ce qui constitue l'accessoire obligé de semblables publications. Je ne m'occuperai ici que de l'un de ces cartulaires, celui de Brioude, qui est connu sous le titre de *Liber de honoribus sancto Juliano collatis*, et auquel se rattache une question historique d'un certain intérêt.

Je dirai tout de suite, afin de n'avoir pas à y revenir, que les notes dues à M. Henri Doniol, membre

Digitized by Google

de l'Académie de Clermont, se distinguent par la clarté et la précision qui sont de règle en pareille matière. On y trouve, rangées sous sept titres ou chapitres, des notions sur le manuscrit lui-même, sur les formes paléographiques qui le distinguent et la nature de ses énonciations, sur la topographie, l'état des personnes, la propriété et l'état des terres, les redevances, mesures et monnaies dont il fait mention.

J'emprunte à M. H. Doniol ce que je dois dire ici du manuscrit publié par ses soins et des limites qu'il s'est imposées en le faisant « entrer dans le domaine des études historiques. »

« On connait, sous le nom de cartulaire de Brioude, un manuscrit appartenant à la Bibliothèque Impériale. Il forme un vol. gr. in-fol. de 254 feuillets et présente 341 chartes, dont les plus anciennes en date remontent au commencement du IXe siècle, dont les plus récentes sont de la fin du XIe....

» Ce manuscrit n'est qu'une copie, et l'on ne sait si elle avait été prise sur le manuscrit original, aujourd'hui perdu ou non encore retrouvé. C'est une copie du XVIIe siècle... Elle est entrée à la Bibliothèque Impériale en 1839, par voie d'acquisition... Les chartes sont toutes numérotées ; elles se suivent selon la série naturelle des chiffres, sans ordre de date et sans aucune méthode de classement apparent. Il doit être celui porté au catalogue Joursauvault. (*Paris, Techener*, 1838, 2 vol, in-8°), t. II, p. 93, n° 2641.)

» La copie ne concerne-t-elle pas un cartulaire à part? n'est-elle pas un fragment d'un autre plus complet ? On ne saurait le dire avec certitude, tout

Digitized by Google

en le présumant. On ne voit pas que la charte qui porte la cote 341 fût bien la dernière du cartulaire original ; on peut penser que ce recueil était en réalité plus étendu ou avait un autre volume qui n'a pas encore été transcrit. Cependant les dernières chartes de cette copie ont rapport aux églises ou maisons conventuelles dépendant de Saint-Julien, ou bien elles contiennent les divers priviléges et chartes de protection que la communauté avait reçus ; assez ordinairement les pièces de cette nature marquaient la fin des cartulaires. D'un autre côté, une de ces pièces (n° 339), émanée de Louis-le-Débonnaire, apprend que l'église de Saint-Julien, saccagée et brûlée par les Sarrazins, venait, en 826, d'être relevée et rétablie par le comte d'Auvergne-Béranger ; ... que 34 chanoines avait été institués par lui dans l'église, 20 dans le château ; qu'indépendamment de l'exemption de tout tribut public, le roi leur avait donné 100 manses du bénéfice royal pour fournir à leurs besoins... Aucun autre acte du cartulaire ne m'a paru se rapporter à cette partie considérable des possessions de Saint-Julien. »

Après quelques détails tendant à démontrer que le cartulaire acquis par la Bibliothèque Impériale est incomplet, l'Académie de Clermont fait connaître, par l'organe de M. Doniol, qu'elle n'a pas voulu « rectifier par la critique » les documents qu'elle publie, « les augmenter ou les compléter par des découvertes. »

Une note placée à la fin du volume indique à quelle source aurait pu être puisé ce complément, en faisant connaître ce qui suit : 1° Un procès-ver-

Digitized by Google

bal d'enquête et de notoriété fait le 26 février 1626 et conservé à la Bibliothèque Impériale dans le fonds connu sous le nom d'*Armoires de Baluze*, vol. 198, constate qu'environ cinquante ans auparavant la chambre capitulaire de l'église de Brioude avait été détruite par le feu, avec tous les papiers qu'elle renfermait. 2° A la suite existe un second procès-verbal contenant l'analyse et la copie d'un certain nombre de pièces trouvées dans le trésor des chanoines de Brioude en 1697 ; de ce procès-verbal, il résulte qu'avant l'incendie, il y avait deux autres cartulaires, dont l'un renfermait 467 articles.

Ces pertes, qui donnent plus d'importance au manuscrit de la Bibliothèque Impériale et à sa publication, ne relèvent-elles pas au même degré la valeur des pièces connues d'ailleurs et qui pourraient continuer le cartulaire de Brioude ou du moins y suppléer partiellement ? Pour ma part, mon premier soin, en ouvrant le cartulaire imprimé, fut d'y chercher les pièces publiées par Baluze à l'appui de son *histoire de la Maison d'Auvergne*. Leur apparition au milieu de la cour de Louis XIV suscita des orages dont le cardinal de Bouillon ne fut pas l'unique victime, et elle est demeurée l'un des plus curieux problèmes historiques du temps. Comment interpréter le silence de M. Doniol à leur égard ? faut-il y voir une prudente réserve ou la condamnation implicite de ces documents ? Une opinion aussi défavorable que la dernière s'accorderait mal, il faut l'avouer, avec la confiance qui a fait accepter comme authentique et publier, à défaut de plus ancienne, une copie du XVIIe siècle.

Mon dessein n'est pas d'entreprendre une justification en forme des titres recueillis par Baluze dans

Digitized by Google

les cartulaires de Brioude ; les défenses qu'il a publiées à leur sujet les ont rendus, je crois, inattaquables au point de vue paléographique. J'invoquerai seulement en leur faveur des preuves extrinsèques que Baluze n'a pu faire entrer dans sa démonstration.

Avant tout, je dois mettre les faits principaux sous les yeux du lecteur, et j'emprunterai mon récit à l'adversaire acharné des Bouillon, comme de tous ceux qui se prévalaient à la cour de quelque prérogative, à Saint-Simon.

I.

« Le temps des chimères était arrivé, » dit quelque part, pour ne pas dire à chaque page, l'auteur des *Mémoires*. « Il en était monté une dans la tête des Bouillon. » Un des leurs, au milieu du XVIe siècle, avait pris le titre de prince de Sedan ; ce n'était pas assez : « Ils se prétendaient sortis par mâles des anciens comtes d'Auvergne, et le cardinal n'omit rien pour trouver à Cluni, dont il était abbé et qui est de la fondation de ces princes, de quoi appuyer cette chimère...

» Dans cette angoisse, une fortune inespérable les vint trouver. Un vieux cartulaire de l'église de Brioude, enterré dans l'obscurité de plusieurs siècles, fut présenté au cardinal de Bouillon. Ce titre avait les plus grandes marques de vétusté, et contenait une preuve triomphante de la descendance masculine de la maison de la Tour des anciens comtes d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne. Le cardinal de Bouillon fut moins surpris que ravi d'aise d'avoir entre ses

Digitized by Google

mains une pièce de si bonne mine. De longue main, pour sa réputation d'abord, après pour sa chimère, il s'était attiré tout ce qu'il avait pu de savants en antiquités.

» Baluze s'était fait un grand nom en ce genre. Le cardinal de Bouillon se l'était attaché par des pensions et par des bénéfices. Son fort était de démêler l'antiquité historique et généalogique, et ses découvertes et sa critique étaient estimées. Ce n'était pas qu'on le crut à toute épreuve ; sa complaisance le déshonora...

» Le cardinal de Bouillon joua le modeste, il fit difficulté d'ajouter foi à une pièce si décisive. Il en parla en confidence à ce qu'il put de savants avec doute, en les priant de bien examiner, et de ne le laisser pas prendre pour dupe...

» Soit que les véritables examinateurs y fussent trompés, soit qu'ils se fussent laissé séduire, ... ils prononcèrent en faveur du cartulaire, et le père Mabillon, ce bénédictin si connu dans toute l'Europe par sa science et par sa candeur, laissa entraîner son opinion par les autres.

» Avec de tels suffrages, que ce dernier couronnait, le cardinal de Bouillon ne feignit plus de parler à l'oreille de ses amis de sa précieuse découverte et surtout de bien étaler tout ce qu'il avait fait pour n'y être pas trompé. Chacun lui fit des compliments...

» Le malheur voulut que de Bar, qui avait, disait-on, déterré ce cartulaire et qui l'avait présenté au cardinal de Bouillon, fût arrêté dans cet intervalle et mis en prison pour faussetés, par ordre de la chambre de l'Arsenal. Cet évènement fit quelque

Digitized by Google

bruit qui intrigua les Bouillon, mais rendit leur cartulaire fort suspect, et fit mettre force lunettes pour l'examiner. Des savants, sans liaison avec les Bouillon, le contestèrent, et tant fut procédé, que de Bar, arrêté pour d'autres faussetés, fut poussé sur celle-ci. »

Disons en passant que de Bar avait travaillé sous les ordres de du Bouchet, auteur lui-même d'un ouvrage relatif à la même famille et intitulé *Table généalogique des comtes d'Auvergne* (1), et que le cartulaire avait été trouvé dans les papiers de ce même du Bouchet.

Saint-Simon se plaît à peindre l'embarras de la maison de Bouillon, le duc protestant au roi qu'il n'y était pour rien, et obtenant de lui « la grâce de les sauver de la flétrissure d'y être nommés en rien, » l'abbé d'Auvergne sollicitant de toutes ses forces auprès des juges, de Bar pressé de questions et décidé par l'espoir d'un pardon qu'il n'obtînt pas, à confesser que le cartulaire était faux et fabriqué par lui ; Baluze déshonoré « jusqu'à faire rompre avec lui beaucoup de savants et plusieurs ds ses amis ; » le tragique enfin complétant l'odieux de toute cette affaire, le malheureux de Bar enfermé à la Bastille et cherchant par la mort à se soustraire aux horreurs d'une détention perpétuelle, de laquelle les Bouillon n'ont pas cherché à le tirer malgré leurs promesses réitérées.

» On peut comprendre, continue Saint-Simon, que

(1) 1665, in-fol. — Bouchet (Jean du) passait pour un généalogiste savant et exact. Il était conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. Il mourut, chevalier de l'ordre, en 1684.

Digitized by Google

cette aventure fit un grand éclat ; mais ce qui ne se comprend pas si aisément, c'est que MM. de Bouillon, qui en devaient être si embarrassés, osèrent, quinze mois après, demander à M. le chancelier l'impression de l'histoire de la maison d'Auvergne, et que M. le chancelier l'accorda... Le monde en fut étrangement scandalisé, et un aussi gros ouvrage et si recherché, dont le fondement unique était ce cartulaire, qui parut aussi promptement après l'éclat, ne sembla à personne avoir été fait et achevé qu'avec le cartulaire même, et par conséquent aussi faux que lui. »

Et plus loin :

« Le livre, prêt à paraître en 1706, avait été remis sous clef alors, par l'étrange vacarme qu'excita l'imposture du cartulaire de Brioude et l'arrêt de mort de la chambre de l'Arsenal contre le faussaire de Bar, convaincu de l'avoir fabriqué... Depuis quinze mois de cet événement, il ne s'en parlait plus. L'ouvrage de Baluze... parut aux Bouillon pouvoir enfin (1) se montrer. Le chancelier leur ami, et sujet quelquefois à traiter les choses un peu légèrement, leur en accorda le privilège. Savants ou ignorants, le soulèvement fut général. »

II.

Ce récit que nous abrégeons beaucoup a le malheur d'être seul.

L'abbé de Choisy, l'ami et le confident du Cardinal

(1) Le titre porte, en effet, l'année 1708. — Les lettres que nous rapportons plus loin fixent la date de l'impression.

Digitized by Google

de Bouillon, qui s'étend complaisamment sur les jeunes années du prélat, passe rapidement sur les dernières et ne touche pas au fait en question (1).

Même silence dans les *Mémoires* de Coulanges.

Dangeau, qui ne paraît pas avoir besoin de ménager les Bouillon et de taire aucune de leurs mésaventures, se borne sur celle-ci à citer l'arrêt sans commentaires.

Nous n'avons donc jusqu'ici aucun moyen de contrôler Saint-Simon (2); et quelle confiance mérite un pareil témoin? Outre l'animosité qu'excite chez lui toute prétention à un rang supérieur au sien, et dont déposent tant de pages haineuses, qui fatigueraient les lecteurs si elles n'étaient parfois comiques de colère et d'orgueil, une circonstance atténue singulièrement la gravité des charges qu'il fait peser sur les Bouillon, c'est la défaveur dans laquelle ils étaient tombés, défaveur en partie causée par les étourderies du Cardinal, entretenue par les prétentions excessives qu'il manifestait en toute occasion pour l'élévation de sa famille, par la hauteur de ses relations et en dernier lieu par des résistances ouvertes aux volontés du roi.

Le duc de Luynes, dans une note au Journal de

(1) La politique n'était sans doute pas étrangère au silence de ses *Mémoires*; car longtemps avant la disgrâce du Cardinal, il avait pris parti dans l'affaire en publiant une *Réponse aux Remarques* faites contre les titres de Brioude.

(2) L'annotateur du *Recueil de Maurepas*, Caron, paraît bien informé; il ne peut être pris cependant pour garant, car il confond les pièces trouvées par de Bar, les seules contestées, avec celles des cartulaires apportés à Paris par le doyen de Brioude, dont personne n'a entendu attaquer l'authenticité.

Digitized by Google

Dangeau, expose en quelques mots les derniers torts du Cardinal (1).

« Il y a apparence, dit-il, qu'une des causes de sa disgrâce fut l'affaire de M. de Cambray, sur laquelle le roi ne garda de mesures avec personne et fit sentir le poids de son autorité à ceux qui avoient les moindres relations avec ce prélat. On croit que M. le Cardinal de Bouillon n'agit pas pour la condamnation des *Maximes des Saints* avec la vivacité que portoient ses instructions. On ajoute encore qu'il ne se donna pas assez de mouvement pour le bref d'éligibilité de l'abbé de Soubise à l'évêché de Strasbourg. Quoi qu'il en soit, cet homme qui avait été fait Cardinal à 27 ans, grâce singulière qui faisoit qu'on le nommoit l'*Enfant rouge*, qui avoit été chargé un temps considérable des affaires de France à Rome, reçut tout-à-coup ordre de revenir ; et pour avoir hésité, le roi le priva de la charge de grand aumônier, du revenu de ses bénéfices et du cordon de l'ordre. Ce fut ce dernier qui fit dire à Pasquin : « *Spiritum sanctum tuum ne auferas a me.* »

Si l'on plaisantait à Rome des mésaventures du Cardinal, il n'en était pas de même à Versailles. Montrer quelque amitié à un homme que Madame de Maintenon avait pris en horreur depuis qu'elle avait pensé être la dupe de Madame Guyon, c'était un crime irrémissible (2) ; c'en était un aussi que d'oser se mettre en concurrence avec le fils de la belle Soubise, pour laquelle Louis XIV avait eu plus que de

(1) *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 518.

(2) *Relation de l'origine... du Quiétisme*, par Phelipeaux, t. I, p. 305.

Digitized by Google

l'estime ; mais remettre à plus tard sous un prétexte quelconque la soumission aux ordres du roi, et retenir les marques des dignités qu'il lui enlevait, c'était porter les choses au-delà de toutes les bornes. Le courroux du monarque fut tel que, neuf ans après les circonstances qui y avaient donné lieu, Dangeau regardait comme une grande grâce qu'il permit au Cardinal de Bouillon, de lui-même et sans que personne lui eût parlé, d'approcher à 30 lieues de la cour (1).

Cette seule réflexion montre assez la terreur qu'inspirait aux courtisans la colère du prince ; nul, croyez-le bien, n'y aura plus d'égards que Saint-Simon, l'homme de la cour le plus appliqué peut-être à se conserver les bonnes grâces du roi, qui se croit perdu si une démarche, une parole même défavorablement interprêtée peut donner à son maître l'idée qu'il ne se tient pas dans le devoir. Dans quelles transes le met le Cardinal, quand, errant de l'une à l'autre de ses abbayes, il lui prend fantaisie, de venir s'installer à la Ferté ! Il ne pouvait lui refuser, dit-il, de s'arrêter dans sa terre, à cause de la parenté si proche de Madame de Saint-Simon avec les Bouillon et de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée en diverses circonstances ; mais, comme il évite de correspondre avec l'exilé, comme il a soin d'assurer le roi de sa parfaite indifférence pour le prélat rebelle, quand le séjour de ce dernier à la Ferté, prolongé pendant un mois, commence à le rendre suspect.

« J'en parlai au chancelier, dit-il, et à Madame de Beauvilliers; je leur dis mon embarras, je leur fis

(1) Op. cit. t. XII, p. 460.

Digitized by Google

aisément comprendre que je ne pouvois chasser le Cardinal de Bouillon de chez moi; que comme il étoit vrai, je n'avois jamais eu avec lui aucun commerce et n'en avois encore aucun. Je me trouvai bien d'avoir pris cette précaution. A fort peu de jours de là, il fut parlé au conseil du Cardinal de Bouillon à propos de ses procès perdus avec ses moines. Là-dessus le roi dit qu'il étoit bien longtemps à la Ferté. Le chancelier saisit ce mot, et après lui le duc de Beauvilliers, pour me servir, et il parut que cela fut bien reçu. »

Il est juste aussi de faire dans le récit de Saint-Simon la part d'un public malveillant. La position que s'étaient faite les Bouillon n'avait pas été exempte d'intrigues. Le mérite et les services de Turenne y avaient contribué plus que toute autre chose, mais le savoir-faire de ses neveux, et particulièrement du Cardinal, en avait obtenu une grande part. Les familles en possession des premières charges n'ignoraient pas que s'il avait dédaigné d'abord, au sortir des bancs de la Sorbonne, la succession de M. de Péréfixe, dont l'abbé Le Tellier le flattait un jour comme d'une chose à sa portée, en lui montrant les tours de Notre-Dame (1), puis la coadjutorerie de Reims, il avait eu l'adresse de passer par-dessus tout cela pour atteindre d'un coup au cardinalat et à la charge de grand aumônier.

La cour s'était d'abord amusée de la grande jeunesse du nouveau prince de l'Eglise et, comme dit Bussy (2), de la galanterie de son habillement. Mais,

(1) *Mémoires* de l'abbé de Choisy.

(2) *Correspondance* publ. par L. Lalanne, t. I, p. 196; t. II, p. 87.

Digitized by Google

à l'époque où nous place le récit de Saint-Simon, elle avait presque tout entière pris parti contre une fortune si rapide et l'on y était disposé à voir de mauvais œil tout ce qui venait de ce côté là (1). Deux sortes de courtisans travaillèrent comme de concert à sa ruine, ceux qui de près ou de loin tenaient au parti janséniste et ceux que gênaient les prétentions princières du Cardinal

Le silence absolu de Dangeau et de Saint-Simon à l'égard des premiers nous oblige à en dire quelques mots.

Il n'est pas douteux que le Cardinal ne fût bien intentionné pour Fénelon, et qu'en allant à Rome pour suivre l'affaire des *Maximes des Saints*, il n'eût dessin d'y soutenir ses intérêts Il y était porté autant par ancienne amitié pour M. de Cambray que par opposition pour les Noailles. Mais il agit généralement dans cette affaire avec la faiblesse et la circonspection d'un courtisan. Fénelon, qu'il poussa plus d'une fois à abandonner son livre, craignait beaucoup qu'il ne voulût trouver des voies d'accommodement pour plaire à la cour, de peur qu'on ne l'accusât du mauvais succès si le livre était justifié. C'est également par ménagement pour le roi qu'il empêcha le Pape de nommer Fénelon cardinal, alors que tout paraissait disposé pour cette promotion. Cela résulte de la correspondance de l'Archevêque de Cambray, des lettres de l'abbé de Beaumont au marquis de Fénelon (2), et de celles du Cardinal lui-

(1) Ibid., t. VI, p. 164, lettre au P. Bouhours, Septembre 1688.

(2) *Correspondance de Fénelon*, t. XI, p. 63 et sq.

Digitized by Google

même (1). Ce point mis hors de doute, il est aisé d'établir également que l'opinion défavorable que le roi en avait conçue était chaque jour envenimée par des rapports venus de Rome et qu'on s'empressait de lui communiquer (2). Il suffisait que le Cardinal de Bouillon fût l'ami des jésuites et en particulier du Père de la Chaise (3), pour qu'on cherchât à lui nuire dans le camp opposé : mais l'animosité y est portée à un point que l'esprit de parti suffit à peine à expliquer ; elle déborde à chaque page de la *Relation de l'origine du Quiétisme*, pamphlet dû à la plume de Phelipeaux, grand vicaire de M. de Meaux et l'un de ses agents à Rome (4) ; Bossuet lui-même n'est pas exempt du reproche d'avoir rejeté sur le Cardinal le mauvais succès que l'affaire de Fénelon paraissait d'abord avoir à Rome (5), et l'on sait s'il était homme à ménager quelque chose. Pendant qu'il prescrit à l'abbé Bossuet, son neveu, de conserver quelque mesure avec le Cardinal (6), on est étonné de voir le secrétaire d'am-

(1) *Corresp. de Fénélon*, t. III, p. 84.

(2) Ibid., t. XI, loc. cit. ; t. X, p. 474.

(3) Ibid., t. X, p. 475.

(4) Publié à Sainte-Menehould après la mort de son auteur en 1732, ce livre fut condamné au feu en Décembre 1733. Voyez particulièrement les pages 221, 224, 225, 229, 268, 304, 305, 313, 323 du t. I.

(5) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 145, 318.

(6) *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 50.

Dans une lettre écrite le 24 Novembre 1698, à son neveu qui résidait à Rome et qui faisait partie du cabinet de M. de la Roche (Vente faite le 5 Décembre 1867 par Gabr. Charavay, n° 44.), l'evêque de Meaux parlant du Cardinal de Bouillon, que les nouveaux venus de Rome donnent comme un favori du Pape, dit : « On n'en croit rien ici. Pour moy, je me réjouis seul des mesures respectueuses que vous gardez avec lui. »

Digitized by Google

bassade de ce dernier entretenir avec l'abbé Bossuet un commerce secret qui ressemble fort à de la trahison (1) Quoi qu'il en soit, à côté de cet ennemi désintéressé, si l'on veut, mais non sans passion, derrière les Noailles que nous avons nommés et qui étaient alors tout puissants à la cour, les chefs du parti janséniste travaillèrent activement à la ruine du Cardinal de Bouillon. Aux preuves multipliées que fournissent à cet égard la Correspondance de Fénelon et la *Relation* de Phelipeaux, nous joindrons une lettre du Père Germon, que nous donnons plus loin. Ecrivant à l'un de ses confrères en juin 1705, il le charge de faire savoir secrètement au Cardinal « qu'on a trouvé dans les papiers du Père Quesnel saisis à Bruxelles la preuve que les jansénistes ont souhaité très-ardemment sa disgrâce, longtemps avant qu'elle arrivât, s'ils n'en ont pas été les auteurs et les instruments. »

L'acharnement du parti explique peut-être un fait sur lequel le Cardinal revient souvent dans ses lettres: c'est que la plupart de celles qu'il avait écrites au roi pour sa défense, tant avant qu'après sa disgrâce, étaient demeurées sans réponse (2). Le plus dangereux de tous ses ennemis devait être Torcy, par qui tout passait : or, l'abbé de Beaumont dit qu'il était en grande liaison avec Bossuet (3), il était de plus allié à la famille d'Arnauld et par suite en relation habituelle d'amitié avec Port-Royal.

Mais, nous l'avons dit, en dehors des querelles religieuses, l'orgueil des Bouillon suffisait pour leur

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. XI, p. 441.
(2) Ibid., t. III, p. 84.
(3) Ibid., t. XI, p. 73.

Digitized by Google

faire à la cour un mauvais parti. Les épigrammes (1) et les couplets (2) sur leurs prétentions princières s'y croisaient avec entrain ; et l'on sait de quel côté est le succès, quand les rieurs s'en mêlent.

(1) En voici une que nous trouvons dans le *Nouveau Siècle de Louis XIV, ou Poésies anecd. du règne et de la cour de ce prince*, t. IV, p. 196.

Entasser les ducs d'Aquitaine
Sur ceux de Milan et de Guienne.
Usurper la race et le nom
D'Acfred, d'Astorg, de Bouillon,
Et remonter de règne en règne
Jusqu'au temps de Charles Martel,
N'est-ce pas de la Tour d'Auvergne
En faire la Tour de Babel !

(2) NOELS DE 1696.

I.

Seigneur, votre origine
Dit Bouillon au bambin
Est-elle bien divine ?
Le monde est bien malin !
Eussiez-vous comme moi séduit tous les chapitres,
Baluze et Mabillon don don,
On vous disputera la la
Votre nom et vos titres.

Dans un coin d'étable
Mabillon gémissant
Disait : Je suis la fable
Du monde médisant.
Si Bouillon m'a séduit avec sa noblesse,
Vous savez la raison don don
Pourquoi j'ai fait cela la la
Excusez ma foiblesse.

II.

Sur l'air des *Lan laires*.

On met les descendants d'Acfroy
Au rang de ceux de Godefroy,

Digitized by Google

Il n'est pas jusqu'à Coulanges, l'ami du Cardinal et tant de fois son hôte dans sa belle résidence de Saint-Martin, près Pontoise, ou dans l'une de ses abbayes de Tournus, de Paray-le-Monial et de Cluny, qui ne se prenne, après avoir célébré les charmes de sa compagnie (1), à blâmer l'excès dans lequel sa vanité l'emporte, tout en déplorant les persécutions dont il est l'objet.

« Comme il n'est pas universellement aimé et approuvé, écrivait-il en février 1695 à Madame de Sévigné, tous ses ennemis ne perdent pas une si belle occasion de se déchaîner, et tous ses amis sont fâchés qu'une bonne fois pour toutes, il ne finisse point sur sa maison et qu'il ne s'accommode point au temps présent (2). »

Madame de Sévigné répondant à cette lettre (3) se contente d'écrire : « J'aime et j'honore Monsieur le Cardinal de Bouillon. » Ce témoignage est assuré-

Qui n'a jamais été père
Laire la laire len laire.
Les la Tour sont un peu confus,
Et désormais ne seront plus
Que princes de Cartulaire
Laire la laire len laire.

(*Pièces pour et contre la maison de Bouillon*, p. 83 ; et *Recueil de Maurepas*, éd. de Leyde 1862, t. II, p. 273).

Le premier recueil explique dans une note le langage attribué à Mabillon dans le second couplet, et dit qu'il s'agit d'un «bénéfice que le Cardinal a donné à la campagne.» Cette allégation d'un fait dont il n'y a trace nulle part doit être calomnieuse.

(1) T. X des *Lettres de Mme de Sévigné* (éd. Hachette), p. 35, 355, 358, 360, 366, 372, 382, 383, 513, 517, 522, 527.

(2) Ibid., p. 245.

(3) 22 févr. 1695.

Digitized by Google

ment quelque chose, et, la part faite à l'ambition de se donner d'illustres aïeux, le Cardinal prendra dans notre esprit la place d'estime qui lui appartient, si nous nous reportons aux lettres postérieures dans lesquelles Coulanges le dépeint « fort au-dessus des malheurs qui lui sont arrivés, se reposant sur sa bonne conscience (1) et soutenant avec vérité bien noblement sa retraite (2) »

Si l'éloge que font du Cardinal l'aimable Coulanges et sa spirituelle cousine ne le recommande pas suffisamment à nos yeux, sinon pour effacer des torts éclatants, du moins pour le défendre d'allégations moins fondées, ne suffira-t-il pas de rappeler les efforts que tenta pour le rétablir auprès du roi le Pape Clément XI que Dangeau qualifie « très grand homme de bien, » effectivement digne de tous les respects et qui l'honorait de sa particulière amitié (3) ; mais surtout le vif attachement du doux archevêque de Cambray, dont la disgrâce fut en partie l'origine de la sienne, dont il fut l'intime ami, et le défenseur trop ardent à Rome aux yeux du roi et surtout de Madame de Maintenon.

En résumé, le Cardinal a de nombreux ennemis; mais il a aussi des amis, des admirateurs même, et sur le fait d'imposture et de supposition de titres

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, Ier août 1705.

(2) Ibid. 26 sept. 1705. — Saint-Simon n'est guère de cet avis, il fait même du Cardinal un personnage assez ridicule. Les lettres du Cardinal à l'abbé de Choisy (*Cabinet historique*, 1868, p. 144 et sq.) ne montrent pourtant pas l'abattement d'un homme sans courage.

(3) Dangeau, t. VII, p. 444 ; t. VIII, p. 50 ; t. XVIII, p. 215. Note de Saint-Simon.—Phelipeau, *Relation du Quiétisme*, passim.

Digitized by Google

dont le chargent les premiers, il faut user de réserve.

Baluze, dans une lettre adressée au Cardinal de Bouillon le 30 Mars 1699, raconte une conversation qu'il eut avec le procureur général de la Briffe sur l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*. Ce magistrat le dissuada vivement de faire imprimer cet ouvrage, dans le moment, « à cause de la puissance des ennemis du Cardinal. » Ainsi, l'opportunité de la publication était seule en question aux yeux des hommes impartiaux ; la sincérité du Cardinal et la probité de Baluze n'étaient l'objet d'aucun doute sérieux.

Saint-Simon, qui fait de Baluze une créature du Cardinal, feint d'ignorer qu'il devait les bénéfices dont il jouissait à de Marca, à Le Tellier, à Colbert et à Seignelay surtout, dont il avait été le bibliothécaire. C'est ainsi qu'en 1662 lui fut accordé un canonicat de l'église métropolitaine de Reims qui était tombé en régale (1). C'est encore à la sollicitation de Colbert que la place de professeur en droit canon au collége royal fut créée pour lui en 1670, en récompense de ses *Capitularia regum* et de ses *Lettres d'Innocent III*. En 1693, la publication de l'*Histoire des Papes d'Avignon* lui valut une pension du roi et le titre de Directeur du collége royal.

J'ajoute que le caractère connu de Baluze rend difficiles à justifier les imputations de Saint-Simon. « On ne le croyoit pas, dit-il, à toute épreuve. »

(1) Par la mort de Michel De Faverolles. Cette prébende était la 30me. Baluze l'échangea bientôt avec Louis Bachelier de Saint-Romain, clerc du diocèse de Paris, contre un canonicat de Limoges. Voy. Weyen, *Dignitates Eccl. Metropol. Remensis*, mss. de la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Il faudrait en vérité d'autres garants que l'auteur des *Mémoires* pour nous faire croire à la « complaisance » du pauvre savant. Si cette opinion défavorable méritait quelque attention, comment n'a-t-elle trouvé aucun écho dans les épigrammes plus ou moins spirituelles qui furent lancées contre la *Généalogie des Bouillon*, ni dans les *Remarques* (1) plus ou moins malignes dont sa publication fut l'objet? Du reste pour quelques critiques anonymes et pour quelques plaisants qui gloseront sur son livre, vingt hommes dont le caractère est hors de toute atteinte, les Mabillon, les Dachery, les Ruinart, les Magliabecchi, les frères Sainte-Marthe, les Henschenius, les du Cange, dont la constante amitié le soutint dans ses jours d'épreuve et jusqu'au dernier moment, protesteront de l'intégrité de l'écrivain et de la sûreté de ses relations. Certes, en pareille compagnie, l'homme que Saint-Simon dit être « déshonoré et abandonné des savants, » a pu ne pas se croire perdu ni délaissé.

Quoi qu'il en soit, les passions excitées par l'exemple du maître ont pleine satisfaction, le temporel du Cardinal est saisi et le parlement reçoit l'ordre de lui faire son procès. Saint-Simon consigne avec bonheur l'arrêt du Conseil qui supprime le privilège accordé pour l'impression de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* et condamne l'ouvrage au pilon; mais comment perd-il de vue cette remarque précé-

(1) Toutes, avec le Procès-verbal dressé par Baluze, Mabillon et Ruinart, la Réponse de l'abbé de Choisy et celle de Baluze, ont été réunies sous le titre de : *Pièces pour et contre la maison de Bouillon avec des Remarques*, à Cologne, chez Pierre Marteau, 1700, in-4°.

Digitized by Google

demment suggérée par lui-même, que le cartulaire soupçonné de faux n'était pas tout l'ouvrage et que celui-ci ne devait pas porter la peine du discrédit du cartulaire de Brioude ?

Ce n'est pas, du reste, la seule inconséquence que le désir de plaire au roi et de servir ses colères, aie mêlée à cette affaire. En effet, l'arrêt du Ier juillet 1710(1) porte condamnation et suppression de l'ouvrage de Baluze, par cette raison qu'il « a inséré dans le volume des *Preuves* plusieurs titres et pièces qui avaient été déclarées fausses par arrêt de la Chambre de l'arsenal du 11 juillet 1704. » Or, les pièces provenant du cartulaire de Brioude ne sont aucunement désignées par là, car l'arrêt de l'arsenal ne dit pas un mot de ces pièces, et cette remarque, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, n'a pas échappé à Mabillon et à Ruinart.

« On imprima, dit Saint-Simon, quantité d'exemplaires de cet arrêt on les distribua à pleines mains à qui en voulut... Le peu de patrimoine que le cardinal de Bouillon n'avait pu soustraire fut incontinent confisqué ; le temporel de ses bénéfices était déjà saisi, et le 7 juillet, il parut une déclaration du roi, qui, privant le cardinal de toutes ses collations, les attribuait aux évêques dans le diocèse desquels ces bénéfices se trouvaient situés. En même temps, Baluze fut privé de sa chaire de professeur au collége royal et chassé à l'autre bout du royaume. » Il fut relégué successivement à Lyon, à Rouen, à Tours et enfin à Orléans. On le rappela après la paix, mais il

(1) Saint-Simon l'a rapporté tout au long.

Digitized by Google

perdit pour toujours la place de directeur et de professeur au collége royal(1).

Quant au Cardinal, on sait que, fatigué d'une position précaire et sans issue, il se fit enlever du côté d'Arras par un parti ennemi, et qu'après avoir écrit au roi une lettre dans laquelle il se démettait des charges et dignités dont la colère royale l'avait depuis longtemps dépouillé, il alla se réfugier à Rome.

Cette lettre et cette fuite mirent le comble à ses torts, et l'Apologie vraie ou supposée, dont la publication suivit de près (2), ne le disculpa nullement.

Du reste, nous n'avons pas annoncé le dessein de réhabiliter sa conduite, hors un seul point, celui des fraudes dont Saint-Simon l'accuse, et qui auraient eu pour complices volontaires ou complaisants les savants hommes qu'il associe dans un même blâme avec lui. Il devait suffire, pour atteindre ce but, d'expliquer la chûte du Cardinal et d'en démêler les véritables causes.

La publication du cartulaire de Brioude par l'Académie de Clermont-Ferrand nous vient elle-même en

(1) Il mourut le 28 juillet 1718, à l'âge de 88 ans.

(2) *Apologie du Cardinal de Bouillon*, Cologne 1786, in-12.

Le Cardinal l'a désavouée dans une lettre à Fénelon (Corresp. de Fénelon, t. II, p. 92.), en lui en faisant passer une autre manuscrite. Cependant elle paraît ne lui avoir pas été étrangère ; car, dans une note placée sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Reims, qui provient de lui, M. Monmerqué dit ce qui suit : « Je possède cette pièce manuscrite avec des notes de la main du Cardinal sur toutes les marges. Il faudra en faire un sérieux examen. 17 août 1826. »

L'abbé de Choisy, à qui l'on a attribué l'*Apologie du Cardinal de Bouillon*, l'a positivement désavouée dans ses *Mémoires*.

Digitized by Google

aide et répond indirectement à plusieurs des difficultés que l'on faisait à Baluze. En effet, l'existence, à la Bibliothèque Impériale, d'une copie du XVIIe siècle, différente du cartulaire seul connu au temps de Baluze, ne prouve-t-elle pas qu'à l'original de cette copie, ou à tout autre alors perdu, se rattachaient les fragments recueillis par de Bar chez du Bouchet? N'en pouvait-il être de même de la Table qui ne put s'appliquer alors ni au cartulaire connu, ni à celui d'où provenaient les fragments détachés? Ces questions et d'autres du même genre, auraient pu être l'objet de l'examen de M. Doniol; la copie publiée par ses soins ne pouvait qu'y gagner en autorité et en importance.

III

Mais il est temps d'un venir aux documents que nous avons annoncés. Un dernier mot sur la nature des pièces empruntées par Baluze au cartulaire de Brioude nous y conduira naturellement.

Elles ont été réunies en un fascieule in-f° publié d'abord à part en 1695 chez Théod. Muguet, puis en 1698 à la fin du T. 1er de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, avec la *Lettre pour servir de response à divers écrits qu'on a semés dans Paris et à la cour*, et sous ce titre particulier : *Procez-verbal contenant l'examen et discussion de deux anciens cartulaires et de l'obituaire de l'Eglise de Saint-Julien de Brioude en Auvergne*,

Digitized by Google

de neuf anciens titres compris en sept feuillets de parchemin, et de dix autres anciens feuillets aussi en parchemin, contenant des fragments de deux tables, l'une par ordre des chiffres, et l'autre par alphabet, lesquels ont esté détachez d'un ancien cartulaire de la mesme église. Le tout, etc.

Dans l'imprimé, qui comprend 22 pages indépendamment du titre, le texte des pièces est précédé d'un certificat dressé par Baluze, Mabillon et Ruinart, et il est suivi d'*Observations sur les six feuillets destachez et sur les dix feuillets de la table*, comparés à un grand cartulaire communiqué par les chanoines de Brioude et apporté par l'un d'eux à Saint-Germain-des-Prés. Le tout, daté de Saint-Germain-des-Prés le 23 juillet 1695, est signé *Baluze, frère Jean Mabillon* et *frère Thierry Ruinart.*

Un Supplément de six pages, imprimé chez Théod. Muguet en 1698, ajoute à ceux déjà publiés cinq fragments de la table d'un ancien cartulaire.

Le hasard des enchères nous a permis d'acquérir, pour la Bibliothèque de Reims, avec quelques lettres de Baluze, le procès-verbal même dont nous venons de faire connaître l'objet et que Baluze a placé à la fin de son premier volume, ou du moins une première rédaction de ce Procès-verbal (1), signée et datée comme dans l'imprimé, et différant de ce dernier en ce que l'Attestation (2) est placée à la fin au lieu

(1) Il forme un cahier de 14 feuillets de parchemin in-fol., dont un blanc. Nous donnons plus loin les lettres qui accompagnaient cette pièce.

(2) En voici les termes :

« Nous soussignez Estienne Baluze, professeur royal en droit canon en l'université de Paris, frère Jean Mabillon et frère

Digitized by Google

d'être au commencement. En tête, se trouve la *Copie de la lettre de Saint-Louis,* précédée de l'énoncé en français de ce que contient cette lettre ; vient ensuite la *Copie des sept titres contenus dans les six feuillets détachés et des deux titres contenus dans*

Thierry Ruinart, prestres et religieux benedictins de la Congrégation de Saint-Maur, ayant esté priez par Monseigneur le duc de Bouillon de porter nostre jugement sur la vérité et antiquité des originaux sur lesquels les pièces cy dessus transcrites ont esté fidelement copiées et par nous très exactement collationnées, après nous estre assemblez plusieurs fois dans l'abbaye royale de Saint Germain des Prez en cette ville de Paris pour examiner lesdits originaux qui nous ont esté représentez par le sieur Pierre Jean de Bar, natif de la province d'Auvergne, qui a travaillé longtemps avec feu Monsieur du Bouchet, natif du mesme pays, à la recherche d'anciens titres et actes concernant l'histoire de ladite province, nous avons jugé que le cartulaire duquel la letre de saint Louis adressée au chapitre de Saint-Julien de Brioude a esté tirée, est incontestablement d'une escriture d'environ quatre cens ans, c'est-à-dire, de fort peu de temps après la date de ladite letre, et que les neuf pièces concernant les fondations faites ou confirmées dans le dixième siècle par Géraud de la Tour, son père Bernard, son grand père Bernard comte fils d'Acfred premier du nom, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, par un prestre nommé Octomar, un autre prestre nommé Ermenaud, un nommé Dalmas et sa femme Isingarde, et par Joseph, Prevost de ladite Eglise, aussi bien que les dix feuillets des deux tables d'où les articles cy-dessus copiez ont esté extraits, sont incontestablement d'une escriture de cinq à six cens ans, et ont indubitablement esté détachez d'un ancien cartulaire de ladite Eglise, et que l'obituaire est d'une escriture d'environ trois cens ans. En foy de quoy nous avons signé ces présentes. Fait à Paris en l'abbaye Saint Germain des Prez, le vingt-troisième jour du mois de juillet l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-quinze.» «Signé : Baluze, F. Jean Mabillon, Fr. J. Thierry Ruinart.»

Digitized by Google

un feuillet attaché à un des dix feuillets des tables ; les *Articles extraits de deux tables ;* l'*Extrait de l'obituaire ;* enfin l'*Attestation*. Les *Observations* que contient l'imprimé ne paraissent pas avoir fait partie de cette première rédaction.

Les lettres de Baluze, qui accompagnaient cette pièce, sont au nombre de quatre, datées des années 1704-1706 et adressées au Cardinal de Bouillon. Trois d'entre elles sont relatives à l'impression de l'*Histoire de la maison d'Auvergne*. Au milieu de détails relatifs à l'exécution matérielle de l'ouvrage, il s'en rencontre qui ont trait aux attaques dont le livre et l'auteur ont été l'objet. Ici le savant, qui sent ce qu'il vaut, maintient l'autorité de son jugement contre des contradicteurs ignorants ; ailleurs, il proteste de son amour pour la vérité, dont il défend scrupuleusement les intérêts, particulièrement contre la passion inintelligente du Cardinal de donner un tour plus favorable à certains faits, contre la facilité avec laquelle du Bouchet avait grossi de pièces douteuses ou altérées le volume de *Preuves* qu'il avait rédigé et que le Cardinal s'était décidé à retirer.

Du reste, ces lettres, qui avaient un objet particulier, ne touchent qu'indirectement la grande accusation portant sur les titres de Brioude. Baluze avait défendu victorieusement leur authenticité dans la *Lettre pour servir de response à divers écrits*, où les points de la discussion sont pris un à un et aucune attaque n'est restée sans réponse, et plus tard, dans la *Préface* placée en tête de son ouvrage et à laquelle il travaillait à l'époque où il écrivait une des lettres que nous rapportons.

Digitized by Google

La quatrième des lettres est remplie des marques d'une vénération profonde pour le Cardinal. Le désir de le voir une dernière fois, d'embrasser ses genoux, etc., y domine toute autre considération.

Longtemps auparavant, quand il n'était pas question de l'*Histoire généalogique*, mais seulement des pièces de Brioude, Baluze et les savants bénédictins que le blâme public lui avait associés, avaient écrit une Déclaration que nous rapporterons ici en substance, d'après l'original que nous avons eu sous les yeux. Cette pièce a figuré dans une vente d'autographes faite à Paris il y a quelques années (1) ; elle est signée de Baluze, Mabillon et Ruinart, et porte la date du 16 Novembre 1700.

«.... Ils avaient examiné précédemment les anciens titres fournis par le sieur de Bar au Cardinal de Bouillon, et prouvant l'origine de la maison de la Tour d'Auvergne. Le bruit public leur apprend que le sieur de Bar, renfermé à la Bastille avec d'autres individus accusés d'avoir distribué de faux titres de noblesse, a déclaré avoir fabriqué lui-même ceux qu'il a fournis au Cardinal. Sans en être sollicités, ils se sont livrés à un nouvel et sérieux examen de ces pièces, et ils déclarent, à leur tour, qu'il ne peut y avoir aucun faussaire assez habile pour donner à des titres supposés les caractères d'ancienneté et de vérité qu'ont ceux-ci, et que de Bar, intimidé, a menti à sa conscience, espérant éviter par là un jugement désavantageux.

».... Ce que nous avons estimé laisser par écrit, afin qu'après que Dieu nous aura retirés de ce monde, on ne puisse » pas dire que nous avons laissé passer ce bruit sans mot dire, » comme si nous fussions demeurés tacitement d'accord de la » prétendue supposition de ces titres, que nous croyons, en » nostre conscience, estre bons et très-véritables. »

Si l'accent de la vérité n'est pas dans cette Dé-

(1) Vente du 8 mars 1862, faite par M. Charavay, expert.

Digitized by Google

claration, quelle conscience, quelle sincérité seront à l'abri du soupçon ?

Avec les lettres de Baluze, nous avons pu nous en procurer une de D. Ruinart, plus concluante que tout le reste, je ne dis pas sur l'authenticité des pièces contestées et sur la sincérité de ceux qui les ont approuvées et fait connaître, choses qui n'ont plus besoin, je crois, d'être justifiées, mais sur les précautions dont leur publication fut entourée et sur le procès fait à de Bar. Que l'on compare ce récit candide et simple à la narration passionnée de Saint-Simon, et l'on aura peine à comprendre que le duc ait osé se faire l'écho des bruits malveillants contre lesquels Baluze et les savants religieux ont énergiquement protesté dans la Déclaration ci-dessus, alors que la chambre de l'arsenal n'avait pas même vu les titres que l'on croyait avoir été déclarés faux par elle et que la sentence portée contre de Bar ne disait pas un mot de ces titres.

D'après cette pièce, il est absolument faux qu'on ait usé d'aucune contrainte ou d'aucune séduction envers le P. Mabillon, et même qu'il ait formé son opinion sur celle d'autrui, ainsi qu'on l'en accuse dans l'une des *Pièces pour et contre la maison de Bouillon* (1). On y remarquera en outre qu'aucune des mesures propres à empêcher une surprise ne fut négligée.

Mabillon a joint son adhésion à la lettre de D. Ruinart.

Une lettre de Mabillon lui-même, que nous met-

(1) Page 31, 85.

Digitized by Google

tons à la suite, montrera que l'amitié que ce saint religieux professait, avec plusieurs de ses confrères, pour Baluze, était fondée sur l'estime et le respect que leur inspirait son caractère.

La lettre de D. Ruinart est adressée le 14 octobre 1701 de Paris à un ami, dont le nom, placé sur une enveloppe, a été perdu. D. Mabillon l'a signée avec son confrère, après avoir écrit de sa main : « Je souscris à ce que dit icy D. Thierry. »

Digitized by Google

Lettre de D. THIERRY RUINART, *suivie de l'adhésion de* D. MABILLON.

Vous avez bien raison, Monsieur, de vous défier de tout ce que vous avez entendu dire touchant les pièces de la maison de Bouillon, sur lesquelles nous avons, dom Jean Mabillon, M. Baluze et moy, donné nos attestations, il y a déjà quelques années. Il est vray que l'on ne peut presque rien ajouter aux faux bruits qui courent sur ce sujet, et si tout cela n'étoit pas passé par nos mains, on y donne des couleurs si vives, que nous aurions peine à nous persuader qu'il n'y ait au moins quelque chose de véritable. Cependant je peux vous assurer que nous nous sommes comportez en cette affaire avec toute la circonspection possible pour faire les choses en conscience et en honneur. On doit même rendre cette justice à Monseigneur le Cardinal de Bouillon, qu'il a donné toute la liberté et tout le temps que l'on pouvait souhaitter pour ne rien faire avec précipitation ou par complaisance pour luy. Je vous raconteray sincèrement comme la chose s'est passée, et vous jugerez vous-même si on peut croire que nous aiyons voulu rien faire contre la vérité en de telles circonstances. Au commencement de l'année 1795, Monseigneur le Cardinal de Bouillon vint demander à Saint-Germain D. Jean Mabillon, et luy dit qu'il luy feroit plaisir de venir chez luy avec son compagnon pour y examiner quelques anciens titres qu'il avoit recouvrez depuis quelque temps, et qu'il prieroit aussy M. Baluze de s'y trouver, afin que l'on puisse faire les choses plus exactement. Nous nous rendîmes donc le 14 ou 15 de janvier à l'hostel, et Monseigneur le Cardinal nous dit qu'une personne luy avoit remis en mains depuis quelque temps des titres qui regardoient sa maison, qu'à la vérité ils paroissoient avantageux, mais d'un autre costé qu'il étoit assuré qu'on ne luy pardonneroit rien, et que si ces titres venoient à être rendus publics, on ne manqueroit pas de les éplucher avec toute rigueur. Ce pourquoy il étoit bien ayse de les faire examiner, et qu'il prioit qu'on le fît avec toute l exactitude et la rigueur dont on seroit capable, aymant bien mieux les rendre après qu'on luy auroit fait cognoistre qu'ils seroient faux ou douteux, que de s'exposer à la censure publique, comme nous le ferions si, par complaisance ou autrement, nous

Digitized by Google

venions à dissimuler la vérité. Il dit beaucoup d'autres choses à ce sujet dont je ne me souviens que confusément, mais qui alloient toutes à nous persuader de ne rien dissimuler dans cette occasion. Nous examinâmes donc ces titres en sa présence, et, au premier aspect, on les trouva tels, qu'on l'assura que l'on pouvoit faire fonds sur eux. Ce pourquoy il dit qu'il falloit prendre les mesures nécessaires et tout le temps qu'il faudroit pour les examiner à fond. Depuis ce temps-là, on les a examinez en commun et en particulier, on y a remarqué toutes les moindres circonstances, et l'on peut assurer que l'on n'a rien oublié pour en porter un jugement sûr, et que l'on y a bien prévu les difficultez que l'on a formées de puis, particulièrement celle de la date du titre de Saint-Louis, qui a le plus frapé le public. Enfin, après six mois entiers, on a dressé le procez verbal sur l'authenticité de ces titres tel que vous l'avez vu imprimé, et on les a exposez à la Bibliothèque de Saint-Germain pour être vus et examinez, comme en effet plusieurs personnes les y sont venus voir ; et en effet on n'auroit point pu objecter les petites minuties que l'on y avoit trouvé à redire, si on n'avoit donné la liberté tout entière de les voir exactement, les lire et faire toutes les observations que l'on a voulu.

Il est vray que depuis ce temps-là on a vu quelques écrits paroitre contre ces titres, mais qui n'ont pas fait grand effet sur l'esprit de ceux qui n'avoient point d'interest à les combattre. Aussy tous ces écrits sont-ils tombez. Mais Monseigneur le Cardinal de Bouillon ayant eu le malheur de tomber dans la disgrâce du Roy, on arrêta le nommé de Bar, qui avoit retiré ces titres de chez M. du Bouchet, et on le mit en prison pour avoir, à ce que l'on dit, fabriqué de faux titres de noblesse. On ne manqua pas aussy tost de mesler les faux titres pour lesquels on dit qu'on l'avoit arresté avec ceux que nous avions examinez pour la maison de Bouillon, et on porta les choses si loing, que l'on disoit publiquement que ces titres, que nous avions cru bons, avoient été déclarés faux. Je n'en ay jamais rien voulu croire, n'ayant pu me persuader que des juges sages, comme ceux qui étoient préposez pour ces sortes de matière, eussent voulu ou pu condamner des titres de faux, qu'ils n'avoient jamais vus, et qui n'étoient point et n'avoient jamais été entre leurs mains. En effet, j'ay vu une copie de la sentence portée enfin contre de Bar, et quoy qu'il y ait beaucoup de pièces

Digitized by Google

énoncées que ces Messieurs ont cru fausses, il n'y est point du tout parlé des six feuillets ni du petit cartulaire de Brioude dans lequel se trouve la pièce de Saint-Louis, sur lesquels nous avions donné nos attestations. Ainsy, Monsieur, vous pouvez juger par là quel fonds il faut faire sur tout ce que l'on débite là-dessus. On dira tout ce que l'on voudra, tout ce que je peux vous assurer est que nous n'avons jamais changé de sentiment là-dessus. Nous avons toujours cru et nous croyons encore que ces pièces sont bonnes, et nous persistons à soutenir le jugement que nous avons porté dans le procez verbal qui a été imprimé, parce qu'effectivement c'est la vérité telle que nous la connoissons et la croions. Si quelqu'un vous parle autrement de nous, n'y ajoutez pas foy, et si vous le jugez à propos, vous pouvez luy faire voir cette lettre pour luy imposer silence. Au reste, je vous assure que dom Jean Mabillon est tout entièrement du même sentiment et qu'il ne s'en est jamais expliqué autrement. Ce qu'il en a témoigné publiquement en différentes occasions devroit bien fermer la bouche à ceux qui voudroient dire le contraire. J'ay fait cette lettre un peu longue, mais j'ay cru qu'il falloit une bonne fois s'expliquer comme il faut. Je vous prie de croire que l'on ne peut être avec plus de respect que je suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant,

Fr. J. THIERRY RUINART.

A Paris, de l'abbaye
de St-Germain-des-Prez, le
14 octobre 1701.

Je souscris à ce que dit icy D. THIERRY.

Fr. JEAN MABILLON.

Lettre de D. MABILLON *à* BALUZE, *avec post-scriptum de* D. MICHEL GERMAIN *et de* D. CLAUDE ESTIENNOT.

A Rome ce 10 Juillet 1685.

Monsieur, je m'estois réservé à cet ordinaire pour vous écrire, mais vous m'avez prévenu par votre lettre obligeante. Vous pouvez bien croire que je n'ay pas attendu jusqu'à présent à parler de vous à Monseigneur le Cardinal Casanate. Je n'y ay pas manqué, et toutes les fois que nous avons eu l'avantage de le voir, on

Digitized by Google

ne vous y a pas oublié. Je vous puis assurer qu'il a bien de la tendresse pour vous et qu'il se sent très-obligé pour les bons offices que vous luy avez rendus, pour l'achat des livres que vous luy avez envoyez pour sa bibliothèque qui est très-bien garnie. Pourriez-vous bien deviner où nous avons bu à votre santé ? C'est chez Monseigneur Gabrielis, qui eut la bonté ces jours passez de nous donner à disner. Et ce fut en cette occasion où il fut bien parlé de vous.

Monsieur Laurent estoit de la partie, et il nous a dit qu'il avoit décrit pour vous le Concile de Photius. Mais vous voulez bien que je vous dise, Monsieur, qu'il témoigne que vous l'avez oublié dans les éditions que vous avez faites de quelques pièces qu'il a copiées pour vous par ordre de Monseigneur le Cardinal Casanate. Vous y ferez telle réflexion que vous jugerez à propos. Je tâcheray de m'acquitter le plus fidèlement qu'il me sera possible des choses que vous avez eu la bonté de me recommander. Nous n'irons au Mont-Cassin qu'au mois d'octobre au plus tôt. Nous ferons notre possible pour vous y donner satisfaction.

J'ay bien de la joye que vous soyez résolu à donner au plus tôt votre *Marca Hispanica*. J'espère bien en profiter à notre retour. J'ay fait part de cette nouvelle aux curieux de cette ville qui s'en sont bien réjouis. Je vous assure qu'il y a bien des honnêtes gens dans Rome. Ils nous font mille honnêtetés. Ces jours passez, dans une conférence publique de l'histoire ecclésiastique, on cita Monsieur de Marca avec grand éloge, au sujet de la lettre que le Pape Vigile écrivit touchant les trois chapitres que M. de Marca, *numquam satis laudatus*, ce sont les termes de celuy qui parloit, a donné en latin. Je sçay que ce petit éloge donné à ce grand homme dans cette ville ne vous sera pas désagréable.

Notre Père Pocureur général en cette cour vous remercie très-affectueusement de l'honneur de votre souvenir. Dom Michel en dit autant, et je me joins à eux pour vous demander toujours la continuation de votre bienveillance et de votre amitié.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble
et très-obéissant serviteur,
F. Jean Mabillon.

Agréés, Monsieur, que je vous remercie de l'honneur que vous

Digitized by Google

me faites de vous souvenir de moy. J'ay bien de l'estime et du respect pour vous, je vous prie d'en estre bien persuadé et que je suis dans les mesmes sentiments que notre très-cher père.

Vostre très-humble et ob. serv., F. CLAUDE ESTIENNOT.

Fr. MICHEL GERMAIN en dit encore plus.

Monsieur Baluze, bibliothécaire de Monsieur le Marquis de Seignelay, à Paris.

Première lettre de BALUZE *au* Cardinal de BOUILLON.

A Paris le 22 aoust 1704.

Je dois avant toutes choses vous remercier, Monseigneur, de la bonté que vous avez de vous intéresser en ma santé au poinct que vous le faites, et vous assurer que tant que Dieu vous conservera en ce monde, V. A. aura en moi un serviteur très-fidèle et très-affectionné. Mais estant agé de 74 ans, et ayant esté affligé dans l'espace de deux ans de deux très-fascheuses, très-longues et dangereuses maladies, il n'est pas à présumer que ma vie puisse désormais estre bien longue. Et c'est ce qui me fait vous répéter, Monseigneur, que si V. A. veut que l'Histoire généalogique de sa maison soit bien imprimée, ce qui ne se peut bien faire que par mes soins, èlle doit se haster. Je ne dis pas cela pour me faire par là de la réputation, Dieu y ayant pourveu d'ailleurs, mais par un pur zèle pour le service de V. A.

Je respondray présentement, Monseigneur, à la letre que V. A. me fit l'honneur de m'escrire par M. de Serte le 3e jour du mois de juillet, et auray l'honeur de vous dire que j'ay suivi dans la Table généalogique les intentions de V. A. tout autant que je l'ay peu. Monseigneur l'abbé d'Auvergne s'est chargé de vous marquer les endroits qui me paroissent ne pouvoir pas souffrir de changement ; et je dois croire que V. A ne cherchant que la vérité approuvera mes réflexions, lesquelles n'apportent aucune obscurité au lustre de vostre généalogie.

A l'esgard de ce qu'elle m'escrivit par sa letre du 9 aoust, qu'on luy a mis en main un manuscrit de la Généalogie de la maison de la Tour du Pin, l'aucteur de laquelle prétend que cette

Digitized by Google

maison ne sort pas de celle de la Tour d'Auvergne, et que la Charte de Vienne sur laquelle M. Chorier s'est fondé n'a pas paru de bon aloy, j'auray l'honeur de vous dire, Monseigneur, que si V. A n'a rien de meilleur à m'objecter, je ne changeray assûrément rien dans le discours que j'ay fait sur ce suject dans le chapitre où je traite de Geraud I de la Tour. Car les raisons de cet aucteur ne me paroissent pas de bon aloy et je les crois mesme insoustenables. Et s'il n'a rien à dire au suject de la Charte de Vienne rapportée par M. Chorier, si ce n'est qu'elle n'a pas paru de bon aloy, je luy respondray avec autant et peut-être avec plus d'auctorité que je la trouve bonne et que je la maintiendray telle jusques à ce qu'on m'aura fait voir par de bonnes preuves qu'elle est fausse, chose que je ne crois pas aysée, n'y ayant rien dans cette Charte qui puisse faire penser à gens sans passion qu'elle n'est pas véritable.

Cette contestation entre V. A. et moy, si elle estoit sceuë dans le public, fairoit voir que nous n'avons ny l'un ny l'autre d'autre but que de chercher et d'establir la vérité, mesme au préjudice de ce qui pourroit illustrer l'Histoire de vostre maison. Pour moy, qui ay toujours fait profession de sincérité et de vérité, comme je ne voudrois pas, pour vous complaire, avancer des choses que n'estimerois pas vrayes, aussi ne voudrois-je pas par une meschante complaisance altérer la vérité des faits que V. A. estimeroit faux, si j'avois lieu d'estre persuadé qu'ils sont véritables.

Passons, s'il vous plaît, Monseigneur, au dessein de l'Histoire de Clugny. Je conviens avec le R. P. André qu'il ne peut pas y travailler sans livres. Mais si faut-il mettre des bornes à cette nécessité, car s'il falloit luy fournir tous ceux qu'il demande dens la letre qu'il a escrite à M. de Serte, le 25 Juillet, ce seroit une très grande despense et difficile dans l'exécution, les livres des royaumes et des pays esloignez estant fort difficiles à trouver. On peut luy fournir les plus nécessaires et les prendre dans la bibliothèque de V. A. s'ils y sont; sinon, les achetter. Mais il faut auparavant savoir ceux qu'il a par devers luy, lesquels il luy sera aysé de faire porter à Clugny. Il demande l'*Italia sacra*, qui est un livre rare et fort cher, et que je ne crois pas bien nécessaire. Je crois qu'il suffira de voir les endroits où il est parlé des maisons de l'ordre de Clugny en

Digitized by Google

Italie, dont il trouvera plus de mémoires dans Clugny que dans ce livre, et les faire copier. Il en coustera beaucoup moins que si on l'achettoit. Il en est de mesme d'Yepes et des Historiens d'Espagne et de Portugal et des autres royaumes. Mais à l'esgard du *Monasticon Anglicanum*, que le R. P. André n'a pas, je suis de son avis, et crois qu'il faudra l'achetter et l'envoyer à Clugny pour luy servir. On pourra encore luy achetter le *Chronicon Abbatis Urspergensis*, qui n'est ny rare ny bien cher. Et à l'esgard de ce qui est dans les historiens estrangers je me charge de le chercher et de le faire copier. Car je crois les avoir pour la plus grande partye. Je me chargeray de la mesme peine pour esclaircir icy les difficultés qu'il trouvera dans la composition de son ouvrage, estant bien ayse ds pouvoir marquer en toutes occasions à V. A. ma passion pour son service. Je suis cependant avec tout le respect et la reconnoissance que je dois, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur. BALUZE.

On m'a dit que V. A. a fait faire depuis peu son portrait, j'ose espérer que lors qu'elle en faira faire des copies, elle aura la bonté d'en ordonner une pour moy.

Deuxième lettre de BALUZE *au même.*

Le commencement et la date manquent.

. . . . . .

...? ce livre, et nommément celuy de l'abbaye de Padelron en Italie, lequel on avoit soustenu avoir esté altéré, et qui avoit esté jugé tel à Rome du temps du Pape Urbain VIII en présence de M. le Cardinal Bagni en une assemblée de gens de letres où estoit feu M. Naudé, aucteur du procez contre les bénédictins, en cette assemblée tenue en présence de feu M. l'Archevesque nous déclarames le 14 aoust 1671, après avoir examiné ce ms. très-exactement et avec beaucoup de soin, qu'il n'y avoit aucune altération ny aucun soupçon bien fondé de fausseté dans le titre de ce ms. ny à la fin. Ce que néantmoins M. Naudé avoit soustenu vivement, et avoit obtenu là-dessus le jugement contradictoire dont j'ay parlé cy-dessus. Cela vous fait voir, Mon-

Digitized by Google

seigneur, que ces sortes de jugemens rendus par juges incompétens, comme je le dis à M. le procureur du roy, sont sujets à révision au tribunal des gens de letres, juges souverains en cette sorte d'affaires.

Après cela j'auray l'honeur de dire à V. A., qu'en l'endroit où je parlai du restablissement du monastère de Roseilles, je n'ay pas prétendu concilier M. du Bouchet, mais seulement concilier la Chronique du prieur de Vigeois et le titre du restablissement de Roseilles, qui semblent se contredire.

A l'esgard d'Acfred I du nom, dans une longue conférence qui fut tenue en conséquence des ordres de V. A. avec M. l'abbé Galloys dans mon cabinet, à laquelle assistèrent Monseigneur l'abbé d'Auvergne et M. de Serte, il fut résolu qu'on se contenteroit de dire en passant sans s'y arrester beaucoup, que M. Justel luy avoit donné la qualité de duc d'Aquitaine. Et c'est ainsy que cela fut escrit pour lors dans les cayers que j'envoyay à V. A.

Icy je supplie très-humblement V. A. de me permettre de luy représenter qu'il ne convient pas que je fasse imprimer en cet endroit le chapitre de M. Justel où il parle de cet Acfred. Je ne réimprime pas l'ouvrage de M. Justel. Le mien est un ouvrage tout nouveau. Si je faisois cela, ce seroit comme si je faisois un habit neuf d'escarlate et que je misse sur le devant une grande pièce de vieille estoffe noire, ou bien comme ce qu'Horace dit au commencement de son art poétique : *Humano capiti cervicem pictor equinam Jungere si velit* etc. Ce seroit un corps estranger : cela me rendroit ridicule.

V. A. me marque qu'elle voudroit qu'en parlant de cet Acfred je disse que quelques scavants modernes prétendent qu'il estoit propre frère de Guillaume le Pieux, et que cette opinion peut estre fortifiée par l'usage de nommer frères et sœurs les maris et les femmes de nos sœurs et frères. Je n'ay encore veu aucun aucteur qui ait mis par escrit et publié cette opinion. Et par conséquent je ne peux pas mettre ce que je ne trouve pas. Car pour avancer une proposition de cette nature sans avoir aucun aucteur sur lequel je me puisse appuyer, c'est une hardiesse dont je ne suis pas capable. D'ailleurs, estant certain que Guillaume le Pieux a eu plusieurs sœurs, comme il le dit luy-mesme dans le titre de la fondation de Clugny, il faut en reconnoistre au moins deux; et ne s'en trouvant pas d'autres

Digitized by Google

qu'Ave et Adelinde, il faut nécessairement croire qu'Adelinde estoit sa sœur. Cela est formel et positif et ne peut souffrir d'autre explication que la naturelle, à moins d'avoir un titre qui die nettement qu'Acfred estoit frère germain de Guillaume le Pieux. S'il s'en descouvroit quelqu'un, je ne fairois aucune difficulté d'escrire qu'il estoit son frère de sang.

L'exemple de Ponce, appelé comte d'Auvergne, dans le concile de Limoges, ne peut pas m'auctoriser pour donner à cet Acfred la qualité de duc d'Aquitaine. Pour pouvoir me servir de cet exemple en faveur d'Acfred, il faudroit qu'il fût certain qu'Acfred estoit fils d'un duc d'Aquitaine. Mesme, quand bien il auroit esté fils d'un duc d'Aquitaine, je n'oserois pas luy donner cette qualité sans titre, comme je n'aurois pas donné la qualité de comte d'Auvergne à Ponce si je n'en avois pas trouvé la permission dans les actes du concile de Limoges. Si V. A. veut se donner la peine de lire en cet endroit ma Table imprimée, elle y verra que je n'ay pas donné ceste qualité à Guillaume, Bégon, et Estienne, frères de Ponce.

A l'esgard de la Préface, j'avois prévenu les ordres de V. A. ayant commencé d'y travailler avant que je les eusse receus, ainsy que je l'ay fait voir à Monseigneur l'abbé d'Auvergne. Lorsqu'elle sera achevée, ce qui ne sera pas si tost, je ne manqueray pas de l'envoyer à V. A après l'avoir monstrée à gens capables de la corriger, et amys et serviteurs de V. A.

Je ne sçay pas les raisons qui peuvent mouvoir V. A. à désirer qu'on marque à la première page de cette Histoire généalogique, qu'elle a esté imprimée en l'année 1706, l'usage ordinaire estant de rendre la plus nouvelle qu'on peut la date de l'impression. Néanmoins je ne vois aucun inconvénient à suivre la pensée de V. A. si elle y persiste.

Je fairay imprimer ceste première page en la manière que V. A. l'ordonne. Mais ce ne sera qu'une espreuve. Car nous n'avons aucune planche de frontispice telle que V. A. la demande. Ainsy il en faudra faire faire une qui contienne toutes les choses contenues dans le mémoire de V. A. On ne peut pas imprimer les Tables généalogiques qui doivent estre mises au commencement de chasque livre que pendant le courant de l'impression, comme V. A. le jugera facilement, si elle veut se donner la peine de voir comme elles sont dans le livre de M.

Digitized by Google

Justel. Mais c'est une chose que je n'oublieray assurément pas lorsque nous en serons là. Il est mesme à propos que cela ne se fasse pas si tost, attendu qu'il se peut trouver de nouvelles filiations dans les titres qui nous viendront, et aussy parce qu'estant obligé de relire pour le moins trois fois chasque espreuve, j'y fais des réflexions que je n'avois pas faites auparavant.

Nous n'imprimerons pas si tost les épreuves du premier vicomte de Turenne, du nom de la Tour. Ainsy V. A. aura tout le loisir dont elle peut avoir besoin pour nous donner ses ordres là dessus.

Je me suis assez expliqué dans ma Letre imprimée sur la mauvaise affection et sur la mauvaise conduite de M. du Bouchet envers la maison du Bouillon. Il ne faut pas se tant attacher à cela. Ce seroit donner à connoistre que l'auctorité de son nom fait une grande peine à la maison de Bouillon. Et peutestre cela donneroit il encore à penser à quelqu'un qu'on est mescontent de luy parce qu'il n'auroit pas voulu faire ce que vous aviez demandé de luy à vostre esgard. Voilà les fascheuses conséquences qu'on en pourroit tirer. D'ailleurs il faut qu'une Préface de cette nature soit sage et bien mesurée.

J'adjousteray icy, Monseigneur, que sur la remonstrance que je vous fis il y quelques années, que les anciens seaux des seigneurs de la Tour n'avoient que huit fleurs de lys, V. A. trouva bon que je fisse réformer les planches dont M. Justel s'estoit servy pour les armoiries, où les fleurs de lys sont sans nombre. Il semble que V. A. est à présent d'un autre avis. Je la supplie très-humblement de me déterminer là-dessus, afin que je puisse suivre et exécuter sa volonté. Je prendray cependant la liberté de luy dire qu'il semble que le nombre des fleurs de lys vous doit estre indifférent, y ayant des seaux anciens où il n'y en a que trois, et d'autres où il y en a cinq. Mais en cela il est juste et raisonnable de faire ce que V. A. estimera le plus à propos. Et c'est sur quoy je supplie V. A. de m'esclaircir.

Je ne puis m'empescher de supplier encore V. A. de faire dessigner les tombeaux d'Oliergues, de Vic le Comte, de Brioude aux Cordeliers et à Souvigny. Le temps s'escoule.

J'envoye à V. A. la suite des cayers imprimez, estant toujours, comme je le dois, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur. BALUZE.

Digitized by Google

Troisième lettre de Baluze *au même.*

A Paris le 13 Février 1706.

J'envoye à V. A. la dernière copie que j'ay faite de l'Histoire généalogique de vostre maison. Lorsque je commençay cette copie, j'avois bien fait mon compte, Monseigneur, que lorsque je vous l'envoyerois, elle seroit sans ratures et sans additions. Mais la continuelle application que j'ay à cette ouvrage, désirant faire chose qui soit agréable à V. A. et au public, m'y a fait adjouter et corriger beaucoup de choses, comme V. A le reconnoistra bien facilement. Mais quoy qu'il y ait beaucoup de renvois et beaucoup de petits papiers adjoustez, vous n'aurez pas de peine, Monseigneur, à en trouver la suite, parce que tous les renvois sont bien marquez. J'espère que vous trouverez cet ouvrage beau. Pour moy, je vous diray franchement Monseigneur, que j'en suis très-content, et que je crois que le public le sera. Il y a un si grand nombre de curieuses recherches qu'il n'est pas possible que les curieux ne soient bien ayses d'en avoir connoissance.

Je n'envoye pastout; parce que V. A. voulant que je luy envoye les cayers escrits de ma main, et estant bien à propos que j'en retienne autant par devers moy, je ne puis envoyer que ce qu'on en a copié. Mais j'envoyeray à V. A. le reste par quelque commodité assurée lorsqu'il s'en présentera.

J'ay marqué aux marges de cette copie les pages des Preuves, afin que V. A. puisse les consulter. Elle verra néantmoins quelques titres citez, lesquels elle ne trouvera pas dans les Preuves, parce qu'ils n'y sont pas imprimez, et que je les réserve pour les mettre en leur place. Mais ils seront marquez dans l'impression à la marge de l'Histoire.

V. A. m'ayant fait ordonner de luy envoyer quelques cayers des Preuves que M. du Bouchet avoit fait imprimer, je vous envoye, Monseigneur, celles du premier livre, où V. A. verra beaucoup de choses inutiles, principalement aux pages 15, 16, etc. jusques à 33 où il a imprimé une grande lettre imprimée auparavant luy en plusieurs endroits, et qu'il suffisoit de citer à la marge de l'Histoire. Mais il vouloit faire un gros volume. Gran-

Digitized by Google

des inutilitez aussy aux pages 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, où il a mis de petits morceaux du Cartulaire de Brioude esquels il est parlé de Guillaume le Pieux. Il suffit de marquer quelques uns des principaux titres, sans s'amuser à ces minuties.

J'espère, Monseigneur, que dans la suite de l'impression des Preuves vous trouverez une grande quantité de beaux titres non encore imprimez, tirez de mes recueils, qui donneront du plaisir à V. A. Elle y verra, entr'autres choses, une lettre de Pétrarque non encore imprimée dans laquelle il dit que le cardinal de Boulogne estoit *regali stirpe progenitus*. Cette lettre est tirée d'un ms. de la Bibliothèque de M. Colbert.

Comme j'ay fait un chapitre à part du cardinal de Boulogne, et queje crois qu'il en faudra aussy faire un de V. A. il sera bien à propos qu'elle me fasse donner un mémoire abrégé de sa vie, sur lequel je fairay mon discours.

J'adjoute icy que V. A. verra dans les cayers de M. du Bouchet qu'il y en a plusieurs de barbouillez, parce que je m'en suis servy pour l'impression, afin de m'espargner la peine de les copier.

Aussy bien on ne scauroit trop supprimer ce recueil de Preuves. Il est si mal fait et avec une si grande négligence que j'ose dire à V. A. qu'elle a obligé le public en le supprimant. Car M. du Bouchet avoit fait de son chef de si grands changements et de si grandes altérations dans plusieurs de ces titres que si ce recueil avoit paru, il auroit jeté les curieux et les hommes de lettres en beaucoup d'erreurs contre la vérité de l'histoire.

J'envoye aussy à V. A. les tombeaux de Bernard de La Tour, cardinal, et celuy de son neveu Bernard de la Tour, évesque de Langres. On grave celuy de Guillaume, patriarche d'Antioche et évesque de Rhodez.

Je suis toujours, suivant mes obligations, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

BALUZE.

Comme je voulois fermer cette letre, il m'est revenu dans la mémoire que feu M. Le Vaillant avoit un exemplaire du livre des Preuves de M. du Bouchet. M. Le Vaillant me l'a monstré plus d'une fois. J'avois dit à M. de Serte de le retirer. Il y a fait ce qu'il a peu. On luy a toujours dit qu'il n'y estoit pas.

Digitized by Google

Mais je crois que si V. A. le redemandoit, on n'oseroit pas le luy refuser.

Quatrième lettre de BALUZE *au même.*

A Paris le 14 May 1706.

Il est sans difficulté, Monseigneur, que ce me seroit un grand plaisir de pouvoir encore une fois auparavant ma mort embrasser vos genoux et recevoir vostre sainte bénédiction, comme il vous a pleu me la donner les deux dernières fois que j'ay eu l'honeur de vous voir. Mais je supplie très-humblement V. A. de considérer avec son affection ordinaire pour moy qu'en l'aage où je suis les grands voyages ne me conviennent guères, pouvant vous assurer, Monseigneur, que je fus très-fatigué et très-incommodé du dernier que j'ay fait vers elle. Que si néantmoins nonobstant ma remonstrance V. A. persiste dans la pensée qu'elle a eue de m'appeller auprès d'elle pour conférer ensemble des choses qui l'ont occasionnée à me proposer ce voyage, je luy fairay voir par ma sousmission que si je sçay faire des difficultez, je sçauray aussy les surmonter lorsqu'il sera question de luy obéyr. Et en ce cas je souhaiterois bien que ce voyage ne fut pas de longue durée.

Je communiquay hyer à Dom Jean Mabillon ce que V. A. m'a fait l'honeur de m'escrire au sujet des titres de Souvigny ; et nous sommes convenus de faire ce que V. A. désire.

Je fus voir ensuite le R. P. Boitard, qui me demanda des nouvelles de la santé de V. A. avec beaucoup d'affection. Il est bien vieux et bien incommodé. Cependant il a l'esprit et le jugement aussy bons et aussy sains qu'il les ait jamais eus.

J'auray l'honeur de vous respondre plus amplement par la première occasion, Monseigneur, sur les autres choses dont il a pleu à V. A. de m'escrire par le retour de Mgr. l'abbé d'Auvergne. Cependant je vous supplie très-humblement de vous conserver pour vous et pour vos serviteurs. Je fais tous les jours des prières à Dieu à cet effect ; et s'il les exauce, comme j'espère qu'il le faira, vous serez longtemps doyen du Sacré-Collége. Cependant je suis avec tout le respect et la reconnoissance que je dois, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

BALUZE.

Digitized by Google

Lettre du P. GERMON.

Mon révérend Père,
P. C.

La lettre que Son Altesse Eminentissime Mgr le Card. de Bouillon m'a fait l'honneur de m'escrire, me comble de confusion. J'ay tousjours eu un attachement inviolable pour sa personne et pour son illustre famille, parce que je les ay tousjours regardé comme les protecteurs de nostre Compagnie; et j'ay tousjours esté très-esloigné de jamais rien escrire que je crusse leur devoir estre désagréable. Je le ferois bien moins présentement pénétré que je suis de la bonté avec laquelle Son Altesse Emin. a daigné s'abbaisser jusqu'à m'escrire de la manière dont elle l'a fait. Je ne mérite point les marques d'estime que ce prince a voulu me donner dans sa lettre : mais je tascheray de n'estre jamais indigne des marques de bonté qu'il m'a donné. C'est à sa générosité que je les dois, et au soin que vous avez pris de me justifier dans l'esprit de ce prince. Je vous en remercie, et je voudrois estre en estat de reconnoitre le plaisir que vous m'avez fait, et le service que vous m'avez rendu en cette occasion.

Je réponds de point en point à tous les articles de la lettre de son A. Comme je n'ay pas l'usage d'écrire à des personnes de ce rang, ayez la bonté de faire mes excuses, si j'ay fait quelque incongruité. Je n'avois pas fait attention à l'endroit de nos mémoires ou il est parlé de la letre de St-Louis. Cette lettre n'estoit connue à l'auteur de la Dissertation que par le livre de M. Faydit (1) : et il n'a pas dû escrire que ce fut celle de l'année 1226. Il me paroist néantmoins que c'est la mesme, et il seroit à souhaiter qu'on en eut parlé avec plus de circonspection. Après tout, ce qu'on en dit ne donne aucune atteinte aux choses que M. Baluze avoit escrit sur ce sujet : et on n'a fait que réfuter une prétension de M. Faydit, qui en effet est mal fondée.

Voilà en substance, ce que j'en écris à Son Altesse. J'avois une autre chose à luy mander, qui doit estre extrêmement secrette : je n'en ai rien mis néantmoins dans ma

Digitized by Google

lettre, ne scachant pas si cela convenoit. Je vais vous le marquer sous le dernier secret. Vous scavez que Mr de Malines en faisant arrester le P. Quesnel et le Sr Brigode à Bruxelles, y fit saisir leurs papiers. On voit par quelques uns de ces papiers que si les Jansénistes n'ont pas esté les auteurs et les instrumens de la disgrâce de M. de Bouillon, du moins ils l'ont souhaitté très-ardemment, longtemps avant qu'elle arriva. Les lettres originales où ils en parlent, et qui sont très-insolentes mesme par rapport au Roy, ont esté envoyées à Sa Majesté et mises sous ses yeux. Je scay cela sûrement; et si vous jugez que cela fasse quelque plaisir à Son Altesse de le luy apprendre, vous pouvez le luy dire en secret. Mais il ne faut pas que Son Altesse fasse semblant de le scavoir. Cela me feroit de grosses affaires. Je suis avec beaucoup d'estime et de reconnoissance,

Mon Révérend Père,

De V. R. le très-humble et très-obéissant serviteur en Jésus-Christ. GERMON.

A Paris, ce 17 Juin 1705. De la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google

L'ÉVANGÉLIAIRE SLAVE

MANUSCRIT, DIT TEXTE DU SACRE

CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE REIMS

PAR

M. l'Abbé CERF, membre titulaire

Parmi les précieux manuscrits enlevés au trésor de la Cathédrale de Reims, et conservés maintenant avec tant de soin dans les vitrines de la bibliothèque de la ville, il en est un d'une très-grande valeur. Sa réputation est européenne. J'ai cru utile de l'étudier devant vous, Messieurs, et de résumer dans un travail d'ensemble tout ce que l'on en a dit à tort ou à raison.

Description bibliographique de l'Evangéliaire slave.

L'Evangéliaire slave de la bibliothèque de la ville de Reims est un petit in-4° en parchemin, composé de 47 feuillets, dont 45 sont écrits des deux côtés : les derniers feuillets sont en blanc. Il est relié en tablettes de bois de chêne, recouvertes de maroquin rose foncé. « Le parchemin des 16 premiers feuillets est d'une

Digitized by Google

qualité inférieure, dit M. J.-L. Corvinus Jastrzebski (1). Il est réglé avec une pointe sèche, et l'on y voit une écriture étrangère, rangée en deux colonnes, distancées d'un demi-pouce l'une de l'autre. Les têtes des chapitres et majuscules initiales sont ornées d'une manière peu élégante, mais soignée. Ces ornements portent, en général, le caractère de l'art bysantin des neuvième et dixième siècles (2). Les capitales sont épaisses et tracées assez grossièrement à l'encre rouge (minium), cependant quelques-unes sont noires. Toutes les minuscules, c'est-à-dire le corps de l'écriture, sont de cette dernière couleur. Au premier aspect, cette partie du livre offre une grande ressemblance avec d'anciens manuscrits dont on trouve le fac-simile dans le volume paléographique de Montfaucon et notamment page 200. A partir du 17e feuillet, le parchemin est plus blanc, plus fin, d'une meilleure fabrication et non point réglé. Les lettres sont deux fois plus grandes que dans les pages précédentes, la forme en est toute différente : c'est une autre écriture, rangée toutefois comme la première sur deux colonnes. Les capitales sont toutes en rouges, les minuscules sont en noir. Quant aux ornements enluminés qu'on y rencontre assez souvent, ils diffèrent aussi des précédents : ce sont des initiales ornées de fleurons, de feuilles et de figures d'hommes ; quelques-uns sont rehaussés d'or. La peinture en est grossière. Ces ornements ont le caractère de ceux que l'on trouve dans les manuscrits de Bohême du XVe siècle.»

(1) Note remise à M. L. Paris et conservée à la bibl. de la ville.

(2) L'appréciation de M. Corvinus Jastrzebski est ici visiblement erronée.

Digitized by Google

Le volume était richement relié : l'inventaire du trésor de la cathédrale de 1669 nous l'apprend. « Item un livre dans lequel sont escrits les évangiles en langue grecque et syriaque (1), du don de mon dict Seigneur Cardinal de Lorraine, faict la veille de Pâques 1574. Icelui couvert d'argent doré d'un costé avec plusieurs pierres et cinq cristaux dans lesquels sont plusieurs reliques sçavoir une croix de bois de la vray croix et des reliques de sainct Pierre et sainct Philippe apôtres, de sainct Silvestre pape, de sainct Cyrille, de saincte Marthe, saincte Marguerite, de l'esponge et de la ceinture de Notre-Seigneur. Aux quatre coings sont les figures d'argent émaillé de l'aigle, de l'home, du bœuf et du lion. Ledict livre provient aussy du trésor de Constantinople et on tien venir de sainct Hiérôme et pèse six marcs et six onces. »

Ces précieux ornements ont été enlevés pendant la Révolution de 1793. On trouve encore sur la couverture du livre, les empreintes et les clous qui fixaient les reliquaires et les émaux. Dès les premiers jours de la Révolution, le texte des évangiles en langue slave est offert à la fureur du vandalisme. L'inventaire de la cathédrale dressé le 4 Janvier 1790, par les officiers municipaux de la ville l'indiquait en ces termes : « Un texte d'évangiles à

(1) En marge et d'une autre main on lit : Selon d'autres, en sclavonique.

(2) Inventaire des reliquaires, châsses, images, joyaux... appartenant à l'Eglise et à la Fabrique de Notre-Dame de Reims, renouvellé et extrait en 1669 sur les anciens inventaires. Bibliothèque de l'Archevêché de Reims.

Digitized by Google

deux caractères servant pour le sacre (1). » Le procès verbal du pillage auquel Notre-Dame fut livrée en vertu du décret du 14 Septembre 1793, mentionne aussi le poids des ornements arrachés à la couverture et livrés aux agents nationaux : « Les couverts d'un texte d'évangiles en deux langues, pesant trois marcs, sept onces, quatre gros. » Notez qu'ici point n'est question des reliquaires, des cristaux, ni des pierres précieuses qui décoraient la reliure. La vérité est que le désintéressement des patriotes, une fois satisfait par cette dépouille opime, le surplus dit M. Louis Paris, le texte fut, avec d'autres parchemins, paperasses et bouquins livré aux Frères et amis pour en être fait quoi ? des gargousses.

1° A quelle nation appartiennent les deux écritures de ce manuscrit ?

2° En quelle langue est-il écrit ?

3° Quelle est son origine ?

4° Est-il encore dans toute son intégrité ?

5° A-t-il véritablement servi dans les cérémonies du sacre des rois de France ?

Voilà autant de questions qui ont été souvent débattues, sans être suffisamment éclaircies.

Avant de les aborder, je vais faire en quelques lignes l'histoire des diverses hypothèses auxquelles l'Evangéliaire slave a donné lieu.

I. *Controverse dont l'Evangéliaire slave a été l'objet*

« Parmi ceux qui ont parlé du manuscrit slave, dit J.-L. Corvinus Jastrzebski, les uns tout à fait in-

(1) *Trésors des églises de Reims*, par Tarbé et Maquart.

Digitized by Google

compétents en pareille matière, s'épuisèrent à citer presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, dont ils ne connaissaient que le nom ; d'autres versés à la vérité dans la paléographie et la philologie ne virent jamais le texte et furent obligés de s'en rapporter à des ouï dire. Tous s'accordèrent à reconnaître suivant la tradition, que c'étaient des évangiles écrits en caractères slavons, mais les premiers n'étaient pas fixés sur l'idiôme : ils disaient que ces évangiles étaient en langue grecque, syriaque, orientale, indienne ou esclavonique. »

Cette dernière opinion, celle qui supposait que le texte était slave aussi bien que les caractères, prévalut bientôt et on l'appuya de fortes raisons.

La première se tira du témoignage du czar Pierre Ier. Le 22 Juin 1717, Pierre-le-Grand était à Reims. Il visita la sainte Ampoule, le tombeau de Saint-Remi, le pilier tremblant de Saint-Nicaise, le portail et le trésor de Notre-Dame. Entre autres reliques offertes par le prévôt de l'église au baiser de l'auguste visiteur, figure le texte que recommandait sa précieuse couverture. Le czar ouvrit le manuscrit et comme l'apprend une tablette jointe au volume, conservée à la bibliothèque de la ville, il fit « lecture très-facilement de la première partie du volume, avec deux seigneurs qui étaient avec lui, ils dirent que c'était leur langue maternelle. Mais ils ne purent lire la seconde partie (1). »

Trois ans après, le 18 Juin 1720, le précieux volume est de nouveau l'objet de la curiosité mosco-

(1) Voir la 1re feuille du manuscrit.

Digitized by Google

vite : « L'ambassadeur de Russie en France, passant à Reims, pour aller aux eaux d'Aix, vint voir le trésor de l'église de Reims avec son secrétaire. Ils firent la lecture de la première partie de ce livre fort facilement et devant plusieurs de MM. les chanoines et chapelains de l'église.

» Ils dirent que c'étaient des endroits de l'Evangile, écrits en langue esclavonique et de la plus ancienne écriture qu'il y eut et que c'était leur langue et que ces morceaux détachés étaient en forme de martyrologe. »

Ils firent d'autres observations, elles furent consignées dans un procès verbal conservé à la bibliothèque de la ville (1). « Quant à la seconde partie du livre, dit le même procès verbal, ils n'en purent rien dire, car elle était d'un autre caractère. Ils croyaient qu'elle était écrite en langue illyrique qui approche de l'esclavonne et que ce caractère est des plus anciens.

Avant de poursuivre l'histoire de cette controverse, pour être mieux compris de vous, Messieurs, permettez-moi de rappeler en un mot ce que c'est que l'écriture slave dont je dois vous parler souvent dans la suite de ce mémoire.

L'écriture slave, proprement dite, est de deux espèces, l'une appelée *cyrilienne*, l'autre *glagolitique*. La pre-

(1) *Mémoire, pièces diverses*, conservées à la Bibliothèque de la ville. Observations sur le livre de l'Evangile qui est dans le trésor de l'Eglise de Reims.

Voir aussi *Chronique de Champagne*, tome 1. p. 44.

Voir un in-folio manuscrit intitulé *Cérémonies extraordinaires de l'Eglise de Reims*. Bibl. de l'arch.

Digitized by Google

mière a été attribuée à tort à Constantin le savant, la seconde à saint Méthode, apôtre slave, au IXe siècle : c'est saint Cyrille de Thessalonique, frère de ce dernier, qui en inventa l'alphabet. Quant à l'écriture *glagolitique*, en usage parmi les membres du clergé monastique, d'après dom Mathieu Sevich (1), elle aurait pour inventeur saint Jérôme (Ve siècle). Le chanoine Dobrowski, réfutant Sevich, prétend que cette écriture n'est pas antérieure au IXe siècle (2). Ce dernier à son tour trouva un terrible adversaire dans le savant Kopitar qui soutint, les documents à la main, que l'écriture glagolitique est au moins contemporaine de la cyrilienne. Celle-ci aurait été modelée d'après l'alphabet grec, et la glagolitique n'aurait de rapport avec aucun alphabet connu. Dobner prétend, mais sans raison, que l'alphabet glagolitique fut calqué sur le cyrilien.

A la fin du siècle dernier, en 1789, un voyageur anglais, lord Hill, étant allé à la bibliothèque impériale de Vienne, on lui montra un livre imprimé en caractères glagolitiques. Lord Hill « qui avait vu le texte du sacre, s'en souvint dit Corvinus Jastrzebski, il assura au bibliothécaire Durich que la deuxième partie de ce manuscrit était écrite en mêmes caractères. »

Dès cette époque, les slavonistes commencèrent à s'en occuper sérieusement. Charles Alter, successeur

(1) *Réflexions sur l'origine de la langue slave*, Venise 1787.
(2) Dobrowski Glagolitica, liber de Glagolische litteratur, Von Hanka Prague, 1832, p. 9.

Digitized by Google

de Durich, se croyant autorisé par le témoignage du voyageur anglais, ainsi que par celui de Büsching et Mayer, n'hésita pas à annoncer, dans un recueil philologique publié en 1799, que les deux parties du texte du sacre étaient également en langue slave (1).

L'article Alter éveilla la curiosité et fit naître des discussions intéressantes. En France, où l'on croit difficilement au mérite des monuments, dit M. Louis Paris, on s'émut, surtout à l'égard du philologue allemand : « Si ce manuscrit existe encore, disait alors ce dernier, n'y aura-t-il personne de ce pays qui nous en puisse donner une exacte description ? »

L'illustre Sylvestre de Sacy répondit à cet appel, mais ce fut pour annoncer que l'Evangéliaire slave était détruit. Voilà ce que le célèbre orientaliste français écrivait en 1799, an VIII de la République, dans le magasin Encyclopédique : « Il est fâcheux de ne pouvoir apprendre à M. Alter et à tous ceux qui s'intéressent comme lui à la conservation des monuments de la littérature, que ce livre d'Evangiles ait échappé au système désastreux qui a détruit en un instant, dans un siècle de philosophie, ce que les siècles d'ignorance et de barbarie avaient respecté et conservé à la religion et aux lettres. Ce précieux monument a disparu pendant ces jours de barbarie, où le fanatisme intolérant de l'ignorance, déguisé sous le nom de philosophie, élevait son trône sur les ruines de la science et de la morale Tout porte à

(1) Philologisch-Kritische miscellanen, von F. C. Alter. Vienn, 1789. p. 244.

Digitized by Google

croire qu'il a été la proie des flammes, ainsi qu'une multitude d'objets précieux, sous le rapport de la religion et des arts, qui furent tirés du trésor de la cathédrale de Reims et jetés sur un bûcher comme une offrande faite à la Raison, le jour même où des insensés consacraient à cette divinité révolutionnaire le plus beau temple de cette ville (1). »

La perte du texte slavon de Reims, annoncé en ces termes, porta le deuil chez les slavonistes du nord. Aussi se joignirent-ils à M. de Sacy pour déplorer ce malheur. Le chanoine Dobrowski imprimait en 1822 dans ses Principes de la langue slave (2): « Le fameux Evangéliaire slavon, que l'on conservait religieusement à Reims et sur lequel, à leur sacre, les rois de France avaient coutume de prêter serment, hélas! la fureur révolutionnaire l'a réduit en cendres! *Furor tumultuantium proh dolor! igni tradidit.* »

M. Kopitar, érudit slavon, bibliothécaire de l'empereur d'Autriche, exprima les mêmes regrets, en 1836 (3). Heureusement pour la littérature et la paléographie slave, la Chronique de Champagne rassura le public sur l'existence de l'Evangéliaire (4). Le phénix, une fois sorti de ses cendres, dit M. J.-L. Corvinus Jastrzebski, il fut possible de reprendre toutes les questions aux-

(1) *Magasin encyclopédique*, 5e année, tome VI. pages 457 et uivantes.

(2) Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris, autore Joseph Dobrowski. Vindobonæ 1822, 8°, præf. p. XIV.

(3) Glagolita Glosianus, idest, codicis glagolitici inter duos facile antiquissimi,... aut. Bartholomeo Kopitar, etc. Vindobonæ, 1836. 4° majori. præf. p. X.

(4) *Chronique de Champagne*. Tom. 1. p. 41.

Digitized by Google

quelles il avait donné lieu et qui n'avaient pas été résolues. Des recherches furent faites en 1836. Une correspondance suivie, conservée dans la Chronique de Champagne, en fait foi.

M. Techener, libraire à Paris (1), MM. de Bure frères, libraires de la bibliothèque royale (2), M. Labinski (3), secrétaire d'ambassade de Russie, demandent à M. L. Paris (4). des renseignements précis sur l'Evangéliaire slavon et le prient de leur faire exécuter des fac-simile du manuscrit. Le savant bibliothécaire (5) leur envoie un article des plus intéressants, et à son tour réclame quelques explications. Le chapelain de l'ambassade est consulté, il répond. Sa lettre traduite du russe en français par M. Labinsky est remise à M. L. Paris. « L'idiôme de l'Evangéliaire, dit le chapelain, ainsi que l'écriture sont slavoniques. Le volume est évidemment antérieur au XV• siècle (6).

Le chapelain ne se compromettait pas, une pareille réponse ne pouvait satisfaire les éditeurs de la Chronique de Champagne.

(1) Lettre de M. Téchener, libraire, Mai 1836, avec prière d'envoyer à M. Labanski une notice sur le manuscrit indiqué dans Montfaucon, p. 3042.

(2) Lettre de MM. de Bure, Mai 1836, même objet.

(3) Lettre de M. Labinsky, 11 Juin 1836. Il remercie M. L. Paris, lui demande un fac-simile d'une page de chaque partie du manuscrit.

(4) Lettre de MM. de Bure, demandant le fac-simile.

(5) Réponse de M. L. Paris. *Chronique de Champagne*, t. 1. pages 41 à 45.

(6) Lettre du chapelain de l'Ambassade de Russie, 10 Juin 22 Juin 1836. *Chronique de Champagne*, p. 49. t. 1.

Digitized by Google

M. L. Paris désirant fournir au public des notions plus positives sur ce manuscrit, s'adresse à M. Serge Stroïeff, membre de la commission archéologique slave de Saint-Pétersbourg et correspondant du ministère de l'instruction publique de Russie à Paris, envoyé dans la capitale, suivant les feuilles publiques, avec la mission spéciale d'étudier les manuscrits slavons de la bibliothèque du roi. M. Stroïeff examine avec soin le texte du sacre ; il l'étudie sérieusement et finit par approuver l'opinion du czar Ier. Mais il se borne, comme lui à reconnaître la première partie : «Quant à la seconde, écrit-il, à MM. les éditeurs de la Chronique de Champagne, elle ne me paraît pas être écrite en idiôme slave. C'est tout ce que je puis vous dire. Peut-être un homme versé dans les langues orientales pourrait-il y reconnaître de l'arménien ou du grégorien ; mais il serait bien hardi de ma part d'avancer une pareille opinion, vu que je ne suis pas un orientaliste (1).

Cette nouvelle consultation donnée par un homme annoncé comme compétent en apprenait moins aux éditeurs de la Chronique qu'ils n'en savaient.

Nous sommes donc encore loin de la vérité. Ces différentes correspondances éveillent cependant l'attention des savants. Plusieurs littérateurs viennent à Reims étudier le manuscrit, entre autres Kucharski. Mais ce qui contribue le plus à jeter une véritable lumière sur cet Evangéliaire, ce fut la détermination du gouvernement russe de faire éditer un fac-simile

(1) Lettre de M. Serge Stroïeff, 28 Juillet 9 Août 1837. *Chronique de Champagne*, t. 2, p. 204. Voir cette lettre aux pièces justificatives.

Digitized by Google

complet des deux textes. M. Sylvestre, auteur d'un ouvrage sur la paléographie universelle, en fut chargé. Il fit graver sur cuivre et imprimer par Jules Girault, le précieux manuscrit. Cette publication est une date importante dans l'histoire de l'Evangéliaire. Jusqu'alors il n'avait pas pu être étudié sur place ou que très-superficiellement; depuis, les savants purent établir un jugement raisonné et donner des appréciations précises et critiques.

C'est ce qu'ont fait en 1839 plusieurs érudits contemporains. Vinceslas Maciejowski, Vinceslas Hanka, Barthélémy Kopitar et surtout J.-L. Corvinus Jastrzebski.

Il était réservé à ce jeune slavoniste polonais, de faire connaître ce manuscrit, si souvent et si vainement étudié et d'en indiquer la provenance.

II. *Idime et écriture de l'Evangéliaire slave.*

Le volume, vous vous le rappelez, Messieurs, se compose de deux codex. Le premier est écrit en caractère dits *kyrilica* (1) du nom de saint Cyrille, l'inventeur de l'alphabet slavon dans le dialecte de l'Eglise slave. Il date du XIe siècle. Le second est écrit avec les caractères *Bowkwica* (2), c'est-à-dire avec les

(1) St Cyrille de Thessalonique inventa l'alphabet Slavon. Acta SS. Patrum 9 Mars, Rohrbacher, t. 12, p. 33.

(2) En Dalmatie, l'alphabet Glagolitique est appelé Boukwica, pour le distinguer du Cyrilien nommé Kyrilica.

Digitized by Google

caractères glagolitiques (1) de la Bohême. Les preuves de ce que j'avance, preuves découvertes par J.-L. Corvinus Jastrzebski se trouvent dans l'explicit de la seconde partie. A la fin de l'Evangéliaire se trouve en effet ce qui suit, écrit de la main d'un moine du couvent des bénédictins slaves du faubourg de Prague en Bohême, dans la même langue et avec les mêmes caractères que ceux qui composent la seconde partie du volume.

« L'an du Seigneur 1395. Ces évangiles et épîtres sont écrits en langue slavonne. Ils doivent être chantés, durant l'année, pendant que l'abbé officie pontificalement.

» Quant à l'autre partie de ce livre, elle est suivant le rite ruthénique. Elle a été écrite de la propre main de saint Procope, abbé ; et ce texte ruthénique fut offert par feu Charles IV, empereur des romains, aux slavons de ce monastère-ci, et en l'honneur de saint Jérôme et de saint Procope.

» Dieu, veuillez lui donner le repos éternel.— Amen. »

» Comme il arrive souvent que, pour rehausser le prix d'un manuscrit en mettant de faux explicit, il y avait lieu, dit M. J.-L. Corvinus Jabtrzebski, d'appliquer ici une critique attentive : mais après avoir scrupuleusement examiné le volume, j'ai acquis la conviction qu'il a été écrit de la même main que le

(1) Le nom général des alphabets Glagolitique et Cyrilien est Slave. Seulement le chanoine Dobrowski donne aux caractères cyriliens des noms en rapport avec les peuples qui en font usage : Bulgares, Serviens, Moscovites. En Dalmatie, comme il est dit plus haut, les deux alphabets ont un nom particulier.

Digitized by Google

reste de la partie glagolitique, excepté deux ou trois mots de vieux slavon. L'idiôme, l'écriture et l'orthographe de cet explicit sont Bohêmes du XIVe siècle, ce qui se rapporte à la date de 1395.

» Quant à la première partie du manuscrit, partie donnée par Charles IV, empereur des romains, elle a été écrite par saint Procope en langue ruthénique, de 1010 à 1053. Procope était déjà illustre en 1010, il fut abbé de Sazawa en Bohême vers 1030 et mourut en 1053. »

M. Wostokoff semble douter que saint Procope soit l'auteur de la première partie de l'Evangéliaire. Cependant le témoignage d'un moine écrivant en caractères glagolitico-slave, appuyé sans doute sur les traditions du couvent et sur les documents qui devaient accompagner la remise du don de Charles IV, ne peut être mis en doute. Paprocki d'ailleurs affirme que cet empereur gratifia souvent les bénédictins de Prague de livres slaves. Ainsi on peut assurer que la partie la plus ancienne du manuscrit appartient aux tchèques, car saint Procope était tchèque, né à Chotun. Il était très habile dans l'écriture slave inventée par saint Cyrille comme le dit Amonimus Sazaviensis.

La première partie de l'Evangéliaire jugée seulement d'après les règles paléographiques serait d'une haute importance pour les slavonistes. En effet, dit M. J.-L. Corvinus Jastrzebski, le manuscrit cyrillien d'Evangiles d'Ostromir était le plus ancien livre d'Evangiles connu en langue slave, mais en le comparant on verra que celui de la bibliothèque de Reims porte des marques évidentes d'une plus grande ancienneté,

Digitized by Google

Ce qui précède nous conduit tout naturellement à chercher l'origine de notre Evangéliaire.

III. *Origine de l'Evangéliaire slave.*

Voyons d'abord, Messieurs, les nombreuses et contradictoires traditions sur l'origine du manuscrit appelé texte du sacre.

La première, et ce n'est pas la moins curieuse, veut que cet Evangéliaire soit celui qu'écrivit au IXe siècle saint Méthode, frère de saint Cyrille, premier apôtre des russes. Les partisans de cette singulière opinion ne manquent pas de raisons pour l'appuyer. Ils racontent que ce manuscrit aurait été donné par Anne de Russie, fille de Jaroslaff, petite fille de saint Wladimir, à Roger, évêque de Châlons, quand celui-ci vint la chercher pour la conduire à Philippe Ier qu'elle épousa. Certes, on ne peut donner à un conte des couleurs plus séduisantes. Les défenseurs de ce sentiment ont oublié de dire à quelle époque le manuscrit vint de Châlons à Reims et à quelle époque il fut de Reims renvoyé au couvent des bénédictins de Prague où il est certain qu'il se trouvait en 1395.

D'autres estiment que les français, lors de la prise de Constantinople, en 1204, trouvèrent le manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Jérôme, et que l'empereur Baudoin l'envoya en présent à Guillaume-aux-Blanches-Mains, archevêque de Reims. Ce qui a dû accréditer cette erreur, c'est, sans doute, la croyance que le manuscrit venant d'une bibliothèque de Saint-Jérôme, on crut que c'était de celle de Constantinople.

Digitized by Google

Ici se présente une légère difficulté, c'est que jamais il n'y a eu à Constantinople de bibliothèque de ce nom, tandis qu'il y en avait une au couvent des bénédictins de Prague, fondée en Bohême par Charles IV en 1347 sous l'invocation de saint Jérôme : vous le verrez dans un instant.

Le chanoine Dobrowski prétend que la princesse Hélène de Serbie fit cadeau du volume à saint Louis, roi de France, en 1250. Nouvelle difficulté : saint Louis vivait 150 ans avant que le manuscrit ne écrit, au moins quant à la partie de 1395.

L'abbé Pluche assigne à ce volume une origine bien plus ancienne. Il viendrait d'Ebbon, gardien de a bibliothèque de Louis-le-Débonnaire, et archevêque de Reims en 816. Chargé de missions diplomatiques en Saxe, en Danemarck, Ebbon aurait rapporté de ces excursions cet antique et précieux Evangéliaire. Les difficultés vont toujours en grandissant. Ebbon en 800 aurait trouvé un manuscrit dont l'alphabet ne fut inventé que deux cent ans plus tard.

D'après M. Charles Alter, faisant à son tour l'histoire des pérégrinations de ce texte précieux, ce n'est plus d'Ebbon que viendrait le volume, mais d'Italie où les Vénitiens l'auraient apporté de Constantinople, en 1204.

De la note même du manuscrit, citée plus haut, il est évident que toutes les conjectures qui précédent sont de pures inventions.

Pour vous, Messieurs, deux faits sont déjà incontestables. 1° En 1395, l'abbaye de Prague en Bohême possédait le manuscrit. 2° En 1574, il appartenait à Ch. de Lorraine qui en faisait don à son église de Reims. Il reste donc à savoir comment l'Evangé-

Digitized by Google

liaire slave vint au couvent des bénédictins et comment de Prague il vint à Reims. Pour être plus clair, je vais faire en quelques mots l'histoire des deux parties du manuscrit; je dis des deux parties, puisque l'une est antérieure à l'autre.

La première partie a été écrite de la main de sain Procope, vous l'avez vu il n'y a qu'un instant. Or, si nous en croyons l'histoire, ce saint religieux fut le premier abbé du couvent des bénédictins fondé en 999 par Boleslas II, sur les bords de Sazawa en Bohême, lequel fut achevé vers 1030 par les soins de Brzetislas Ier. Quelque temps après la mort du saint abbé, les moines bénédictins soupçonnés d'hérésie furent chassés du pays par ordre de Spitihnew II, en 1055. Les exilés se réfugièrent en Hongrie où la liturgie slave était en pratique, mais six ans après ils furent rappelés en Bohême par Vratislas II en 1061 (1). Ils rentrèrent alors dans leur monastère de Sazawa qu'ils possédèrent jusqu'en 1293, époque à laquelle ils furent de nouveau chassés par Konrad. Ce dernier exil et la défense expresse du pape Grégoire VII de mettre en pratique la liturgie slave dans la Bohême, dispersèrent les bénédictins slavons dans divers pays (2).

Toutefois ils laissèrent leurs livres et, comme le pense J.-L. Corvinus Jabrzeski, ils furent déposés

(1) Post Wratislai obitum, latinis monachis inductis (in monas. Sazav.), fratres ritus slavici alio commigrarunt : relictis quidam libris slavonicis in monasterio, qui tamen temporis lapsu omnes periere. *Institutiones linguæ slavicæ*. act. 5, p. 10, præf.

(2) *Chronique de Cosmas*, Dubrowski et autres, *Bohemia Pia*, etc.

Digitized by Google

dans la bibliothèque des rois de Bohême (1), au moins en partie.

En 1347 l'empereur Charles IV, qui était Charles Ier de Bohême, représenta au Pape Clément VI que les cénobites Slavons, Horvates, Dalmates, Bosniens et Serviens dispersés à l'étranger menaient une vie errante, et demanda l'autorisation de fonder pour eux un monastère en Bohême. Le pape y consentit à la condition qu'on n'en érigerait qu'un seul dans tout le royaume (2). Charles IV le fonda où était celui de saint Procope et le plaça sous l'invocation de saint Jérôme, comme le prouvent les diplômes de fondation et de dotation, l'un de 1347, l'autre de 1349.

Or n'est-il pas plus que probable que le royal fondateur, ayant trouvé l'autographe de saint Procope dans sa bibliothèque, l'a offert, comme une relique insigne, aux cénobites nouvellement établis sous sa protection?

L'origine première de la seconde partie du manuscrit est bien connue. Elle fut écrite en 1395 par un moine bénédictin du monastère de Prague dans l'idiôme et avec les caractères usités en Bohême. Les deux parties furent alors réunies. Peut-être même la seconde partie ne fut-elle écrite que pour compléter ce qui manquait à la première. Dans tous les cas, cette seconde partie ne fut pas donnée par Charles IV (Charles Ier de Bohême), fondateur du couvent, car il mourut en 1372. C'est donc par inadvertance que M. L. Paris a écrit il y a quelques années, que le

(1) *Histoire de la littérature de Bohême*, par Joseph Jungmann, 1825.

(2) Traduction littérale du *Bohême* de Jung, p. 37.

Digitized by Google

texte du XIVe siècle, joint à l'autographe de saint Procope, fut offert par l'empereur Charles IV (1).

Que devint ce volume de 1395 à 1594 ? On pourrait faire ici bien des suppositions, et dire que l'Evangéliaire slave fit de nouvelles pérégrinations. Pour moi, Messieurs, il me paraît plus naturel de laisser le volume dans la bibliothèque des Bénédictins ou des rois de Bohême, et de chercher si, à une certaine époque, quelqu'Archevêque de Reims n'aurait pas eu des rapports avec un de ces rois. J'avais cherché longtemps, quand, dans les tables de Cocquault, je trouvai « qu'en 1562, Charles de Lorraine partit de Trente le 12 février, pendant qu'on traitait des controverses de mariage, pour conférer avec l'empereur Ferdinand Ier, roy des romains, en la ville d'Insprug, où il se rendit accompagné de neuf prélats, selon Marlot. » Il est inutile de faire remarquer que cet empereur d'Allemagne, ayant été couronné roi de Hongrie et de Bohême, pouvait très-bien avoir reçu ce volume des Bénédictins. Désirant faire à l'illustre cardinal un présent digne de sa propre munificence et de la piété de Charles de Lorraine, il ne crut pouvoir lui être plus agréable qu'en lui offrant un Evangéliaire écrit par saint Procope et enrichi d'une très-précieuse couverture.

Je ne voudrais pas abuser, Messieurs, de votre attention, mais ne vous semble-t-il pas utile d'examiner rapidement le volume, pour voir s'il nous est

(1) Nous avons tout lieu de croire que la couverture de ce manuscrit fut ornée d'or, d'argent et de pierreries aux frais de Charles IV. (M. L. Paris : plaquette imprimée à Reims.)

Digitized by Google

parvenu tel qu'il a été écrit par saint Procope, et s'il n'a pas souffert de déplorables mutilations au temps de l'exil des bénédictins de Prague.

IV. *Intégrité du manuscrit.*

L'Evangéliaire slavon, malheureusement, n'est plus complet. La première partie, c'est-à-dire celle qui, recueillie dans la bibliothèque royale de Bohême, fut donnée par Charles IV, commence au numéro 18. M. Stroïeff ne croit pas que le chiffre 18 indique le nombre des feuillets, mais bien celui des cahiers et par conséquent, dit-il, le manuscrit a perdu 17 cahiers ou 136 feuillets. La page marquée 18 commence par l'indication de l'évangile qui se lit le 27 octobre; ainsi les 17 cahiers perdus contenaient les évangiles du mois de septembre et de celui d'octobre. Viennent, ensuite, les évangiles des mois de novembre, décembre, janvier, février. La dernière feuille se termine par l'évangile du 1er mars. Il manque donc les mois de mars, d'avril, de mai, de juin, de juillet, août et presque celui de septembre, ce qui fait en moins à la fin du manuscrit un nombre de pages égal à celui du commencement.

M. Stroïeff doit être également dans l'erreur quand il dit qu'il manque autant de feuilles à la fin du manuscrit qu'au commencement. Le volume se termine au 9 mars, à la fête des 40 Martyrs; il devait ce me semble commencer au jour des Rameaux. Le nombre des pages perdues prouve ce que j'avance, Il y a 32 pages pour les évangiles, depuis le 27 octobre

Digitized by Google

jusqu'au milieu de mars, c'est-à-dire pour cinq mois; il y en avait 34 au commencement pour les sept autres mois. Une autre preuve, c'est la ressemblance qui existerait entre la partie du XIe siècle et celle du XIVe, puisque cette dernière commence au jour des Rameaux et se termine à l'Annonciation, au mois de mars. Or cette partie du XIVe est complète. Les évangiles y sont disposés dans l'ordre des jours où ils doivent être chantés. Ainsi dans le mois de février on n'en trouve que pour les 1, 2, 3, 11, 13, 23 et 24e jours.

L'Evangéliaire slave n'est pas seulement mutilé à l'intérieur, comme vous l'avez vu, Messieurs. La reliure qui l'ornait a disparu, ainsi que les émaux et les reliques qui s'y trouvaient enchassés. C'est une perte réelle, car plusieurs de ces reliques avaient une valeur historique. Celle de saint Sylvestre rappelaient le Souverain Pontife sous le règne duquel naquit saint Procope. Celle de saint Cyrille, le célèbre apôtre slave, qui inventa l'alphabet dont se servit saint Procope. Celle de sainte Marguerite, la B. Marguerite de Hongrie dont le culte devint très-célèbre en occident au XIe siècle. Les fleurons de la seconde partie du manuscrit sont également en rapport avec les saints déjà cités. Ainsi on voit, avec saint Pierre et saint Philippe, de nouveau, saint Cyrille de Thessalonique, et saint Jérôme avec son chapeau de cardinal et son lion, en mémoire de la fondation de Charles IV.

Digitized by Google

V. *Usage de l'Evangéliaire slave.*

Le manuscrit porte les noms d'Evangéliaire et de Texte du sacre. Ces deux dénominations indiquent l'usage primitif de l'ouvrage et l'usage que l'on en fit depuis à Reims.

C'était un Evangéliaire, renfermant les épitres et les évangiles qui devaient être chantés au jour où l'abbé officiait pontificalement, c'est-à-dire avec la mître (*sub infulâ*, bande de laine blanche qui ceignait le front). Ce livre était de la nature de ceux que les grecs appellent *désignation de l'Evangile.* La fête est indiquée avec l'évangile que l'on doit chanter : elle rappelle souvent elle-même un évènement remarquable. Ainsi les derniers mots de l'évangile du 26 octobre, sont ceux-ci. « Les gens s'étonnèrent, en disant : qu'est-ce que cela? Les vents et la mer s'entendent (1)? Or, en ce jour, on célébrait la mémoire du tremblement de terre qui eut lieu à Constantinople sous Léon l'Isaurien.

Mais d'où vient le nom de Texte du sacre, donné à l'Evangéliaire slave? Est-il vrai que ce célèbre manuscrit ait servi depuis 1574, au sacre des rois pour la prestation du serment ?

On l'a dit, Messieurs, on l'a tellement répété, que

(1) Traduction de quelques versets, donnée par le secrétaire de l'Ambassadeur de Russie et par le chapelain de l'Ambassade.

Digitized by Google

souvent l'Evangéliaire est désigné sous le seul nom de Texte du sacre. Rappelez-vous les inventaires cités plus haut de 1669, de 1790 et de 1793. Une tablette écrite de la main de Perceval en 1782, jointe au manuscrit et qui, vraisemblablement, l'accompagnait dans le trésor de la cathédrale, affirme ce fait (1). Pluche lui-même en 1746, parlant de ce recueil d'évangiles, disait « que nos rois mettaient la main dessus dans leur sacre, en faisant serment de rendre la justice et de conserver à chacun son droit (2).

Ces autorités suffisent-elles pour affirmer que les rois prêtèrent serment sur cet Evangéliaire? Je ne le pense pas, car Pluche lui-même dans l'ouvrage cité plus haut, remarque que « de son temps on se servait du livre d'évangiles en caractères d'usage ?» Pourquoi le célèbre écrivain fait-il cette observation? Si elle était vraie en 1746, époque ou il écrivait, il s'ensuivrait qu'aux sacres suivants, c'est-à-dire à ceux de Louis XV et de Louis XVI, on ne dut pas se servir de ce livre... Les archives se taisent sur le texte qui fut présenté aux rois Louis XIV et Louis XIII. Mais quand Pluche écrivait que, de son temps,

(1) Voici ce que porte cette tablette; il était difficile d'accumuler plus d'erreurs en peu de mots.

« Ce texte a été donné à l'Eglise de Reims par le cardinal de Lorraine en 1554. La tradition est qu'il provient du trésor de Constantinople et qu'il a été tiré de la bibliothèque de St-Jérôme. La première partie du livre est en carctères serviens et en langue orientale. La seconde est en caractères illyriens et en langue indienne ou esclavonique... Le Roi prête serment le jour de son sacre sur ce livre... dont le couvert est garni.....»

(2) Pluche, *Spectacle de la nature*, p. 256.

Digitized by Google

on ne faisait plus usage que de l'Evangile ordinaire, son assertion devait être basée sur quelques faits certains, comme un sacre ou deux. Il ne resterait donc plus que Henri III, qui aurait pu prêter serment sur l'Evangéliaire slave, puisque Henri IV n'a pas été sacré à Reims et, Henri III a été couronné en 1575, un an après la donation du précieux volume. Comment peut-on expliquer alors cette tradition assez généralement reçue ?

Je croirais volontiers que, lorsque Henri III fut sacré à Reims, arrivant de Pologne, pour lui être agréable, on lui fit prêter serment sur cet Evangéliaire écrit en langue slave que parlaient les peuples qui l'avaient élu roi avant qu'il ne montât sur le trône de France. Ce livre était doublement agréable au jeune roi, à cause du souvenir et à cause du Cardinal de Lorraine, si dévoué à Henri III, qui épousait une princesse de Lorraine, le lendemain de son couronnement.

Cependant, je le répète, rien ne prouve absolument cette supposition, c'est une simple conjecture. Le récit de la cérémonie du sacre de Henri III, dans la cathédrale de Reims, ne mentionne pas cette particularité.

Cependant, je n'en conclus pas que cet Evangéliaire n'a jamais servi pour la prestation du serment du roi et surtout pour celui de Henri III.

Je termine, Messieurs, par une dernière remarque. M. Louis Paris a écrit que ce précieux Evangéliaire servait dans les processions solennelles, et que le cardinal de Lorraine le portait suspendu à son cou par une chaîne d'or. M. J.-L. Corvinus Jastrzebski prétend que ce n'était pas ce volume que portait

Digitized by Google

l'archevêque, mais une tablette donnée au cardinal par un certain Paléocappas, peintre de Constantinople.

Dans le cérémonial de l'Eglise de Reims, il est parlé de la coutume suivie par les pontifes de cette Eglise, de porter dans les processions, le texte des évangiles et non pas un joyau, si précieux qu'il soit. M. J.-L. Corvinus est donc dans l'erreur, mais il ne s'en suit pas cependant que ce soit l'Evangéliaire slave qui servait dans ces circonstances, puisqu'au trésor, il y avait d'autres livres d'évangiles aussi riches et plus anciens, comme celui de l'archevêque Samson mort en 1160.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SÉANCE PUBLIQUE.

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par S. Exc. Mgr Landriot, président, 1

Compte-Rendu des travaux de l'année 1867-1868, par M. Loriquet, secrétaire général, 16

Rapport sur les concours d'histoire et d'industrie, par M. H. Paris, membre titulaire, 39

Rapport sur le concours de poésie, par M. Piéton, membre titulaire, 55

Le poëme de l'Eau, par M. A. Millien, membre correspondant, lauréat du concours de poésie, 63

Concours de l'année 1868. — *Prix et médailles*, 73

Programme des concours ouverts pour les années 1869-1870, 76

Tableau des Membres composant l'Académie au 1er Juillet 1868, 81

NÉCROLOGIE.

Alexandre Postanque, par M. E. Fialon, membre titulaire, 86

Digitized by Google

SCIENCES.

Recherches sur les branchiobdelles, par M. LEMOINE, membre titulaire, 91
Second rapport sur le cours d'économie politique de la Société industrielle, par M. S. DAUPHINOT, membre titulaire, 105
Observations de M. CADET, membre correspondant, *sur le compte-rendu fait à l'Académie*, par M. S. DAUPHINOT, *du Bulletin de la Société Industrielle*, 125
Le progrès à Reims et à Sedan, par M. E. LEFÈVRE, membre correspondant, 142
La Chasse, son histoire, sa législation, par M. E. JULIEN, Rapport de M. LASSERRE, membre titulaire, 182

LITTÉRATURE.

La légende du Vin de Champagne, par M. LASSERRE, membre titulaire, 198
Le Lay des douze estats du monde, par Eustache DESCHAMPS, publié par M. Prosper TARBÉ, membre titulaire, 205
Le Lay de vaillance, par le même, 224

HISTOIRE.

Maison où dut naître le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, lecture de M. l'abbé CERF, membre titulaire, 256
Le Cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart, dans l'affaire de l'Histoire générale de la maison d'Auvergne, par M. Ch. LORIQUET, membre titulaire, 265
L'Evangéliaire slave, manuscrit dit Texte du sacre, par M. l'abbé CERF, membre titulaire, 309

Reims. — Imprim. P. DUBOIS et Cᵉ, rue Pluche, 24. — V GEOFFROY, gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1509

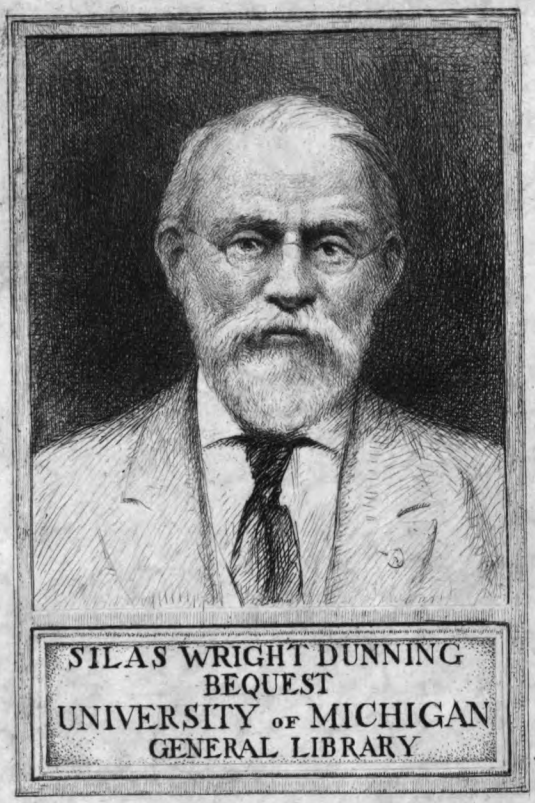

Digitized by Google

Digitized by Google